

A.26052/2

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

*Union – Discipline – Travail*



MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

**RAPPORT PROVISOIRE SUR L'ETAT ET LE DEVENIR DE  
LA POPULATION DE LA COTE D'IVOIRE**

**JEUNES ET DEVELOPPEMENT : DEFIS ET  
PERSPECTIVES POUR LA COTE D'IVOIRE**

REPCI 2011 (SECOND DRAFT)

## Table des matières

RESUME EXECUTIF .....	v
I. Le diagnostic de la situation des jeunes .....	v
II. Les recommandations .....	vii
SIGLES ET ACRONYMES .....	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I. PROBLEMATIQUE .....	1
II. DEFINITIONS DES CONCEPTS.....	2
2.1 : Le mot « jeune » .....	2
2.2 : Jeunes et développement .....	3
2.3 : Jeunes et développement durable .....	4
III. JUSTIFICATION ET CONTEXTE .....	4
IV. OBJECTIFS DE L'ETUDE .....	6
V. METHODOLOGIE DE L'ETUDE .....	7
VI. PRESENTATION DU DOCUMENT.....	7
PREMIERE PARTIE JEUNESSE ET DEMOGRAPHIE: DEFIS ET ENJEUX.....	8
INTRODUCTION .....	8
CHAPITRE I : PROFIL ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUES DE LA JEUNESSE EN COTE D'IVOIRE.....	8
INTRODUCTION .....	8
I. PROFIL SOCIO DEMOGRAPHIQUE DES JEUNES A PARTIR DES DONNEES LES PLUS RECENTES .....	9
1.1 Volume et répartition spatiale des jeunes .....	10
1.2 Structure par sexe et âge .....	11
1.3 : Caractéristiques culturelles et socioéconomiques des jeunes .....	13
II. TENDANCES D'EVOLUTION DE LA POPULATION DES JEUNES DE 1975 A 2018 .....	15
2.1 Evolution globale de la population jeune.....	15
2.2 Evolution de la structure par âge et par sexe de la population et poids relatif des jeunes .....	16

III. LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE, DEFIS ET ENJEUX POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE .....	19
3.1 Comprendre le concept .....	19
3.2 Les atouts de la Côte d'Ivoire pour bénéficier du dividende démographique .....	20
3.3 Les points de faiblesse .....	22
CONCLUSION PARTIELLE .....	25
CHAPITRE II : LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES JEUNES .....	26
INTRODUCTION .....	26
I. ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES JEUNES (SSRJ) .....	27
1.1 : Fécondité des jeunes .....	27
1.2 Grossesses non désirées et recours à l'avortement des jeunes .....	29
1.3 : Violences basées sur le genre(VBG) à l'égard des jeunes .....	29
1.4 : Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives par les jeunes.....	32
1.5 : Jeunes face au VIH /SIDA .....	36
II. ETAT DES LIEUX DES SERVICES, POLITIQUES ET PROGRAMMES EN MATIERE DE LA SSRJ .....	39
2.1 Offre de services en santé sexuelle et reproductive des jeunes.....	40
2.2 : Politique et programme de santé sexuelle reproductive .....	41
2.2.1 : Politique de l'Etat .....	41
2.2.2 : Programmes de santé pour la mise en œuvre de la politique de santé .....	43
CONCLUSION partielle .....	43
CHAPITRE IV : NUPTIALITE ET AUTONOMISATION DES JEUNES .....	45
INTRODUCTION .....	45
I. Etat matrimonial et la primo-nuptialité chez les jeunes .....	45
1.1 : Définition des concepts et contexte réglementaire de la primo-nuptialité des jeunes	46
1.2. Dynamique de la primo-sexualité et de la primo-nuptialité des jeunes .....	54
1.2.1. Les tendances de la primo-sexualité .....	54
1.2.2 Les causes liées à l'instabilité de la sexualité et de la nuptialité des jeunes.....	64
1.2.3. Tendances de la primo-nuptialité .....	69
1.3. Les facteurs associés aux mariages tardifs des jeunes .....	75
II. Construire et développer l'autonomie des jeunes .....	76
2.1. Définition, cadre conceptuel et cadre opérationnel de l'autonomie.....	76

2.2. Dynamique de l'autonomisation des jeunes : état des lieux .....	81
2.3 Les défis majeurs à révéler pour renforcer le processus d'autonomisation des jeunes 86	
CONCLUSION PREMIERE PARTIE .....	89
DEUXIEME PARTIE: L'INTEGRATION DES JEUNES DANS LA VIE ECONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE .....	90
CHAPITRE I : EDUCATION ET FORMATION DES JEUNES .....	91
Introduction .....	91
I. Analyse des politiques d'éducation, de formation et d'emploi en faveur des jeunes .....	92
1.1 : Analyse des politiques et des structures de formation des jeunes .....	92
1.2. ANALYSE DES POLITIQUES D'Emploi EN FAVEUR des jeunes .....	100
1.2.1 : Etat des lieux des politiques de l'emploi .....	100
1.2.2 : La situation de l'emploi des jeunes.....	105
1.2.3 : Les contraintes .....	108
1.3. PERSPECTIVES.....	112
1.3.1 : Le développement de l'emploi.....	112
1.3.2. L'auto emploi un passage obligé ?.....	114
III : MODERNISER LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI .....	114
3.1 : Identifier les secteurs en expansion en vue de l'orientation des jeunes demandeurs d'emplois.....	114
3.2 : Le financement conséquent des mesures en faveur de l'emploi.....	119
Conclusion partielle.....	119
CHAPITRE 2 : PARTICIPATION DE LA JEUNESSE A LA VIE SOCIALE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE .....	120
Introduction .....	120
I. Rôle des jeunes dans la promotion des valeurs éthiques et morales .....	121
1-1-Essai de définition de la culture dans un contexte de développement .....	121
1-2- Jeunes et culture dans un contexte de développement social, économique et culturel 123	
1-3-A la recherche de l'influence des actes culturels sur le comportement des jeunes ...	124
II-Jeunes et médias .....	126
2-1-Etat des lieux sur le rapport des jeunes aux médias .....	126
2-1-Les effets des médias sur le comportement des jeunes. ....	129
III : Les jeunes face à la politique en Côte d'Ivoire .....	131
3-1-Processus de construction du rapport des jeunes au champ politique.....	131

3-2-La représentativité des jeunes dans les parties politiques .....	132
3-3-Le parcours syndical commun, un opérateur de la carrière politique des jeunes.....	134
3-4-Le réveil jeune, ou les aspirations démocratiques d'une jeunesse embrigadée.....	135
IV : Les défis relatifs à la promotion du développement social .....	136
4-1-La cohésion sociale par l'éducation des jeunes aux valeurs citoyennes et civiques	137
4-2-Implication des jeunes à l'éthique et à la moralisation de la vie publique.....	138
4-3-Cadre de concertation de la jeunesse au niveau national .....	142
4-4-Les actions positives des Jeunes en Côte d'Ivoire .....	143
4-5-Mécanisme d'émulation des jeunes.....	144
4-6-Actions gouvernementales en faveur des jeunes.....	145
4-7-Actions des Collectivités décentralisées et de la société civile (ONG).....	145
Conclusion partielle.....	146
CHAPITRE 3 : VULNERABILITE SOCIALE DES JEUNES.....	146
INTRODUCTION .....	146
I. Cadre conceptuel .....	147
1.1 : Notion de Vulnérabilité .....	147
1.2 : Risque, vulnérabilité et capacités.....	147
II : Type de vulnérabilité sociale des jeunes.....	148
2.1. Vulnérabilité économique .....	148
2.2. Vulnérabilité en termes sanitaires.....	151
2.3. Vulnérabilité morale et environnement social .....	152
2.4 : Vulnérabilité des personnes vivant avec un handicap .....	153
III : Conséquences de la vulnérabilité .....	155
3.1 : Délinquance juvénile .....	155
3.2 : Phénomène des jeunes de la rue .....	157
3.3 : Enrôlement des jeunes .....	159
3.4 : Migration des jeunes.....	159
3.5 : Phénomène du broutage ou la cybercriminalité.....	160
3.6 : Alcoolisation et consommation de stupéfiants .....	161
3.7 : Prostitution et homosexualité.....	162
Conclusion partielle.....	163
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	164
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS .....	165

## RESUME EXECUTIF

Le thème « jeunes et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire » est un thème d'actualité et constitue en lui-même un défi. En effet, cerner la place et le rôle de la population jeunes dans la société ivoirienne, et formuler les recommandations pertinentes à travers les actions à entreprendre en faveur de ces jeunes demeurent des préoccupations majeures du gouvernement ivoirien.

### I. LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES JEUNES

Le diagnostic ou l'état des lieux est réalisé autour de thématiques qui mettent en évidence le profil et la dynamique démographique des jeunes, les problèmes en santé reproductive et sexuelle des jeunes, les freins au développement des jeunes tels que les situations matrimoniales et la nuptialité, l'arsenal social et ses réponses à l'augmentation de la population jeune dans le pays, les progrès et les lacunes du système éducatif et des dispositifs d'insertion des jeunes, la vulnérabilité sociale des jeunes et le développement de leur autonomie.

- **Le profil et la dynamique démographiques des jeunes** met l'accent dans un premier temps sur l'effectif des jeunes, leur structure par âge, leur répartition spatiale ainsi que les caractéristiques culturelles et socioéconomiques. Il s'intéresse aussi aux tendances d'évolution de la population jeune en termes d'effectifs et de structure par âge avec une projection dans le futur et enfin aborde la problématique du dividende démographique ou fenêtre d'opportunités en liaison avec la croissance économique induite par les jeunes. Les données disponibles indiquent que leur effectif s'établissait à 5 822 001 individus selon le RGPH-98, soit un peu plus du tiers de la population totale (37,9 %). Leur répartition spatiale montre qu'ils résident majoritairement en milieu rural (59 %) ; cependant relativement à chaque milieu, le poids démographique des jeunes en milieu urbain (44 %) est nettement plus élevé qu'en milieu rural (34 %). Au niveau régional, on note une forte proportion de jeunes dans les zones forestières, ce qui indiquerait que ces zones constituent une destination en matière de migration. Au contraire, les zones de faibles proportions de jeunes, comme c'est le cas des régions du centre et du nord du pays seraient des zones de départ. L'impact d'une migration internationale relativement importante dans le passé est attesté par la proportion relativement élevée des jeunes de nationalité étrangère dans la population jeune (rapport de masculinité avoisinant 120 garçons pour 100 filles).

La pyramide des âges qui illustre la structure par groupes d'âges, présente quasiment la même allure que celle de la population totale avec une base large se rétrécissant au fur et à mesure que l'âge augmente. Elle indique par ailleurs la prépondérance de cette frange de la population, conséquence d'une forte fécondité de leurs parents.

Le profil sociodémographique des jeunes indique également le nombre élevé des jeunes qui n'ont pas de compétences ; et sont parfois exclus de l'activité économique et sociale. En effet, le taux d'analphabétisme se situait à 36,8 % soit près de 2,2 millions de jeunes qui ne savaient ni lire ni écrire en 1998. Aujourd'hui cet effectif serait plus élevé en raison de la crise qui n'a pas permis de scolariser un plus grand nombre de jeunes : 7 % des garçons et 3 % des filles ont pu atteindre le cycle supérieur. Ainsi, l'incidence du chômage chez les jeunes en Côte d'Ivoire est supérieure à 20%, compte non tenu de la proportion plus importante des jeunes sous-employés. Les jeunes sont particulièrement touchés par le

chômage dans la mesure où comparativement aux autres couches de la population, le taux de chômage est passé de 16,4 % en 1998 à 18,3 % en 2002 et 24,2 % en 2008 pour les tranches d'âge de 20 à 24 ans. Pour la tranche d'âges 25-29 ans, cet indicateur est passé de 17,2 % en 1998 à 19,3 % en 2002 (ENV).

La dynamique qui sous-tend l'évolution de la population jeune est insufflée par un rythme de croissance relativement élevé. De 3,6 % entre 1975 et 1988, elle a connu une hausse entre 1988 et 1998 pour se situer à 4,3 %. Les effectifs sont passés de 2393790 en 1975 à près de dix millions d'habitants (9714944) en 2018. Une telle évolution a des implications, notamment sur la structure par âge. La conséquence majeure de ce changement de structure est la baisse perceptible de la proportion des moins de 15 ans qui passe de 47 % en 1988 à 43 % en 1998 et 38 % en 2018. Cette baisse se fait au profit de la population d'âges actifs, à savoir les 15-64 ans et particulièrement les 15-35 ans. Cette situation induit la prise en compte du concept de dividende démographique dans l'analyse démographique en Côte d'Ivoire.

Un dividende démographique survient lorsque la baisse du taux de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge d'une population. Ce phénomène crée une opportunité de croissance économique et de développement humain plus rapide pour le pays. Comme toute opportunité, elle doit être saisie par une volonté politique affichée et également par le biais d'un investissement massif et durable dans la santé, l'éducation, la création d'emplois et la prévention des mariages précoces.

**Les jeunes sont confrontés en Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays africains à de nombreux problèmes spécifiques notamment en santé sexuelle et reproductive :** la fécondité précoce, les grossesses non désirées, les violences, la méconnaissance des méthodes contraceptives et les difficultés d'accès aux services de santé reproductive. Cette étude montre que malgré les multiples actions menées tant par les pouvoirs publics que par les ONG dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de ce groupe vulnérable, les indicateurs en santé de la reproduction des jeunes indiquent que des efforts restent à faire. L'un des problèmes majeurs et persistants chez les jeunes demeure la précocité de la fécondité. De cette fécondité précoce découle des grossesses à risque dont le taux est de 84,3% chez les garçons auteurs de grossesses et 71,6% chez les filles (ECAP 2004). Les jeunes sont aussi confrontés aux violences basées sur le genre (VBG) dont les mutilations génitales féminines (36% de l'ensemble des jeunes femmes en 2011). Elle est plus pratiquée dans les régions du Nord et du Nord-Ouest (plus de 70%), suivies de la région de l'Ouest (54%). Au niveau de l'utilisation des méthodes contraceptives, celle-ci demeure faible, seulement 17 % des jeunes femmes utilisent actuellement une méthode contraceptive quelconque (méthode moderne ou méthode traditionnelle) et les méthodes les plus utilisées sont la pilule (7%), les condoms et les injections (2%). Malgré les multiples campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA, les comportements à risques persistent chez les jeunes. En effet, en dehors de l'abstinence le seul moyen de protection contre le VIH/SIDA demeure le condom, mais son utilisation est loin d'être systématique parmi les jeunes. Ainsi, seulement, 51% de femmes et 68 % d'hommes de 15-34 ans ont déclarés avoir utilisé le condom et limité leurs rapports sexuels avec un seul partenaire non infecté.

**L'analyse des pratiques en matière de nuptialité et d'autonomisation** apparaît comme un levier incontournable pour une meilleure intégration graduelle des jeunes dans les sphères sociale, culturelle, économique et politiques des différentes communautés en Côte d'Ivoire. Ces phénomènes sont à la base non seulement des diverses mutations couramment observées dans la constitution des noyaux familiaux, mais également des changements des composantes sociales, culturelles et démographiques. Après l'état des lieux sur la situation matrimoniale et la nuptialité des jeunes, ce point retrace les grandes tendances en matière de

primo-nuptialité en montrant les caractéristiques, la réalité des unions polygamiques, le calendrier de la nuptialité ainsi que les facteurs associés au mariage tardif des jeunes. Cependant, la construction et le développement de l'autonomie des jeunes nécessitent la contribution de l'Etat. Il existe des interactions éventuelles entre la nuptialité, les possibilités d'autonomisation des couples de jeunes.

- **La Côte d'Ivoire a besoin de renouveler son arsenal social** à travers l'éducation de sa jeunesse à une culture citoyenne et civique. Il ne s'agit pas de se contenter de réponses ponctuelles aux problèmes des jeunes, mais d'élaborer une politique d'encadrement dont les traits structurants tiennent compte des préoccupations du temps présent ainsi que des défis qui se profilent à l'horizon.

- **L'analyse du système éducatif, et des dispositifs d'insertion** montre que depuis l'indépendance, la Côte d'Ivoire a enregistré des progrès dans certains domaines mais beaucoup reste à faire eu égard à l'ambition du pays de devenir un pays émergent à l'horizon 2020. Le rôle du secteur éducatif et l'insertion des jeunes sera primordial dans la réalisation de cette ambition. En effet, les avancées technologiques, le rythme de création de richesses, reposent sur une population bien formée et un marché du travail dynamique.

Le système éducatif est soumis à des contraintes de trois ordres:

- La contrainte démographique et budgétaire caractérisée par une forte croissance démographique et une baisse du budget alloué à l'éducation ;
- La contrainte pédagogique et technique due à l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques, l'obsolescence des équipements et des dépenses en investissement faibles ;
- L'éloignement de l'école par rapport au marché du travail.

-**La vulnérabilité sociale des jeunes est un phénomène réel en Côte d'Ivoire.** Dans pratiquement tous les domaines, qu'il s'agisse de l'éducation, la pauvreté, la santé, les handicaps ou même les valeurs morales, les jeunes sont soumis à des vulnérabilités d'ampleur diverses qui se renforcent mutuellement. Les jeunes qui sont supposés représenter l'avenir de la nation compte parmi les plus vulnérables de la population. Près de 40% de la population des plus de 15 ans sont analphabètes. Les jeunes sont principalement touchés par la pauvreté et ceux de 20-24 ans sont les plus touchés par le chômage. Les jeunes filles en milieu rural notamment au Nord sont davantage vulnérables en matière de santé. Les handicapés sont une minorité dans la population jeune, mais figurent parmi les plus vulnérables. La dégradation du bien-être de la population jeune constitue une atteinte à la paix sociale à travers les faits de société tels que : la prostitution, l'exclusion sociale et professionnelle, la toxicomanie, la délinquance, le banditisme, etc.

## II. LES RECOMMANDATIONS

Le capital humain que constitue la population jeune devrait être un atout pour le développement durable du pays, mais elle n'est pas suffisamment valorisée (DSRP-2009). Le changement important dans la structure de la population jeune est la baisse de la proportion des moins de 15 ans au profit de la population d'âges actifs, et particulièrement le groupe des 15-35 ans. Cette situation induit la prise en compte du dividende démographique dans l'analyse démographique en Côte d'Ivoire. Ce phénomène crée une opportunité de croissance économique et de développement humain plus rapide pour le pays. Comme toute opportunité, elle doit être saisie par une volonté politique affichée et également par le biais d'un investissement massif et durable dans la santé, l'éducation, la création d'emplois et la prévention des mariages précoces.

Les réformes que l'Etat s'apprête à mettre en œuvre dans le secteur de l'éducation, les grands projets d'investissement, de développement industriel et agricole en cours sont des conditions pouvant faciliter l'initiative privée. Les jeunes doivent saisir ces opportunités pour contribuer par leur génie, leurs efforts, à réduire significativement le chômage et créer la richesse. Des informations sur les secteurs porteurs ont été fournies à titre indicatif pour orienter les choix des jeunes, mais une bonne insertion repose aussi sur des structures d'accompagnement dynamiques et opérationnelles, avec des programmes pertinents et bien conçus. Par ailleurs, l'arsenal social doit être renouvelé à travers notamment les actions suivantes :

- développer et encourager le potentiel créatif des jeunes et leur inculquer le sens de leur propre estime ;
- Sécuriser la frontière des jeunes au champ politique par leur éducation à la vie civique et citoyenne, car la promotion des valeurs civiques et citoyennes est une ressource symbolique de soudure et de nivellement des rapports sociaux fractionnés ;
- Encourager l'éducation des jeunes par les pairs, à travers les structures associatives, politiques, économiques, sociales ou culturelles ;
- Œuvrer à la mise en place d'espaces pour la discussion libre et la communication intra-générationnelle mais également intergénérationnelle ;
- Assurer les conditions de prise de parole et d'échange à propos des questions nationales, régionales et locales, par le biais des moyens numériques et autres supports.

La situation de précarité des jeunes en Côte d'Ivoire devrait nécessiter l'attention particulière de l'Etat ainsi que celle des partenaires au développement quant à un accroissement des financements des secteurs sociaux et de l'éducation en vue de donner une chance aux jeunes démunis de sortir de cette situation.

L'Etat devrait mettre en place des politiques adaptées pour l'amélioration des indicateurs macroéconomiques car ils ont un effet positif sur les déterminants de la vulnérabilité sociale.

Il faudrait aussi œuvrer pour une plus grande décentralisation de l'administration pour donner plus de chance de développement aux régions et réduire l'écart de vulnérabilité entre zone urbaine et rurale. L'enjeu principal pour le pays est ici de mettre une entrave à l'accumulation des générations de pauvres.

Cependant, il faut aussi signaler que les enfants exclus d'aujourd'hui seront les jeunes marginalisés de demain. De nombreux enfants laissés pour compte entreront dans l'adolescence sans un minimum de compétence de base indispensable à une vie digne et humaine (Kouakou, 2009). Les politiques devraient aussi viser cette tranche d'âge afin de les prémunir contre le cercle vicieux de la pauvreté, en leur permettant d'acquérir les capacités de développement et de résilience.

Toutefois, une paix solide et durable est la condition sine qua none pour la mise en place et la réussite d'un tel processus d'où la nécessité d'œuvrer d'avantage pour la réconciliation et la paix en Côte d'Ivoire.

L'étude recommande aussi la création d'un observatoire chargé de mener des études de terrain et d'élaborer des rapports périodiques présentant une évaluation globale de la réalité de l'inclusion des jeunes aux jeux des valeurs éthiques, morales, civiques, citoyennes et de créativité. Cet observatoire devrait évaluer les efforts déployés, les résultats obtenus et les perspectives, tout en accordant une attention particulière à l'approche genre fondée sur l'égalité des deux sexes, la prise en compte des marginalisés et à l'équilibre entre les espaces urbains et ruraux.

## SIGLES ET ACRONYMES

AGEFOP	: Agence Nationale de Formation Professionnelle
AGEPE	: Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi
AP	: Agression Physique
AS	: Agression Sexuelle
AGEROUTE	: Agence de Gestion Routière
BEPC	: Brevet d'Etude du Premier Cycle
BT	: Brevet d'Etude du Premier Cycle
BTS	: Brevet de Technicien Supérieur
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDV	: Conseil Dépistage Volontaire
CCI	: Chambre de Commerce et d'Industrie
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	: Centres d'Education Spécialisée
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CICERT	: Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team
CILAD	: Comité interministériel de lutte antidrogue
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population
CSR	: Centre de Santé Rural
CSU	: Centre de Santé Urbain
CNDDR	: Commission Nationale de Désarmement de Démobilisation et de Réinsertion
CNMCI	: Chambre Nationale des Métiers
COMNAT-CI	: Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre
CQP	: Certificat de Qualification Professionnelle
DIU	: Dispositif Intra Utérin
DPDRH	: Déclaration de Politique de Développement des Ressources Humaines

DPNP	: Déclaration de Politique Nationale de Population
DPPH	: Direction de la Promotion des Personnes Handicapées
DROS	: Dénis de Ressources, Opportunité ou Service
EAPCI	: Enquête sur les Aspirations des Populations vivant en Côte d'Ivoire
ECAP	: Enquête sur les Comportements, Aptitudes et Pratiques
ECIS	: Ecole Ivoirienne pour les Sourds
EDS	: Enquête Démographique de Santé
EDSCI	: Enquête Démographique et de Santé en côte d'Ivoire
EIF	: Enquête Ivoirienne sur la Fécondité
EIS	: Enquête sur les Indicateurs du SIDA
EISCI	: Enquête sur les indicateurs de santé en Côte d'Ivoire
ENSEA	: Ecole Nationale de Statistique et Economie Appliquée
ENV	: Enquête de Niveau de Vie des ménages
EVF/MP	: Education à la Vie Familiale/Education en Matière de Population
FDFP	: Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FED	: Femmes et Développement
FESCI	: Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire
FIDEN	: Fonds Ivoirien de Développement des Entreprises Nationales
FPI	: Front Populaire Ivoirien
FSE-THIMO	: Fonds de Soutien à l'Emploi par les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre
HIMO	: Haute intensité de main d'œuvre
IDH	: Indice de Développement Humain
IFD	: Intégration des Femmes au développement
IHP	: International Health Partnership
INIE	: Institut Ivoirien de l'Entreprise
INIPA	: Institut National Ivoirien pour la Promotion des Aveugles
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
LIDHO	: Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

LMD	: Licence-Master-Doctorat
MEECI	: Mouvement des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire
MEETFP	: Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MF	: Mariage Forcé
MFFE	: Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MPJSL	: Ministère de la promotion de la jeunesse des sports et loisirs
MICS	: Enquête sur les indicateurs à Grappes Multiples
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unie pour la lutte contre le Sida
PAE	: Programme d'Aide à l'Embauche
PAPC	: Projet d'Assistance Post-Conflic
PATEC	: Programme d'appui au traitement Economique du chômage
PAJD	: Programme d'Absorption des Jeunes Déscolarisés
PDCI	: Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
PED	: Pays en développement
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLCC	: plate-forme contre la cybercriminalité
PNA	: Programme National d'Action
PNAF	: Plan National d'Action de la Femme
PND	: Plan National de Développement
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNE	: Politique Nationale de l'Emploi
PNJ	: Programme National Jeune
PNPEN	: Programme National de Prise en charge médical de personnes vivant avec le VIH
PNRRC	: Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire
PNSR/PF	: Programme National de Santé de la Reproduction / Planification Familiale

PNSSU	: Programme National de Santé Scolaire et Universitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	: Programme Pays pour la promotion du Travail Décent
PRODIGE	: Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois
PVVIH	: Personne vivant avec le VIH
RDR	: Rassemblement Démocratique des républicains
REPCI	: Rapport sur l'Etat et le Devenir de la Population en Côte d'Ivoire
RESEN	: Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RGP	: Recensement Général de la Population
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIPS/AJ	: Réseau Ivoirien pour la Promotion de la Santé des Adolescents et des jeunes
SCN	: Service Civique National
SICOGI	: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
SIDA	: Syndrome Immunodéficient Acquis
SMI/PF	: Santé Maternelle et Infantile et Planification Familiale
SOGETHA	: Société de Gestion et de Financement de l'Habitat
SOU	: Soins Obstétricaux d'urgence
SR	: Santé de la Reproduction
SSRJ	: Santé Sexuelle et Reproductive des Jeunes
SYNARES	: Syndicat National de la Recherche et des Enseignants du Supérieur
TBN	: Taux Brut de Natalité
THIMO	: Travaux à Hautes Intensités de Main d'œuvre
TPC	: Taux de Prévalence Contraceptive
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
USAID	: United States Agency International Development
USD	: Union des Sociaux-démocrates

- UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- VBG : Violences Basées sur le Genre
- VIH : Virus Immunodéficience Humaine
- VIH/SIDA : Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
- VPE : Violence Physique Emotionnelle

## INTRODUCTION GENERALE

Dans les pays en développement (PED), selon les statistiques de la Banque mondiale, les jeunes constituent le segment de la population mondiale, dont le nombre croît le plus rapidement. L'Afrique occidentale est l'une des régions les plus jeunes du monde. En effet, 56% de sa population avait en 2005 moins de 20 ans et 65% moins de 25 ans. Environ 85% de ces jeunes sont nés après les indépendances, et près de 50% après la fin de la guerre froide.

Cette jeunesse est donc « libérée » du passé colonial et de l'histoire bipolaire du monde et pourrait relever les défis de la mondialisation sur la base de ses traditions revisitées et d'une prise de conscience du rôle qu'une Afrique jeune et dynamique peut jouer dans le concert des nations. Cependant, le regard porté sur les jeunes est bien souvent controversé. Ils sont perçus, non pas seulement comme des acteurs sociaux mais aussi comme une source potentielle de déstabilisation politique, de délinquance et de criminalité. A l'échelle mondiale, les jeunes représentent 47 % de l'ensemble des chômeurs. Les taux de chômage sont deux à trois fois plus élevés chez les jeunes que chez les adultes et 113 millions de jeunes sont analphabètes.

### I. PROBLEMATIQUE

La situation des jeunes constitue aujourd'hui une préoccupation mondiale face à laquelle les Etats, et même les institutions envisagent des stratégies ciblées et d'envergure au niveau national et international. Ainsi, au plan international, la Banque mondiale et l'ONU ont consacré à la jeunesse leur rapport de l'année 2007 ; des textes pertinents visant à replacer les jeunes au centre du développement économique, social, politique et culturel de l'Afrique sont élaborés par les gouvernements africains. Divers autres programmes existent tels que : le Cadre Stratégique du Programme du NEPAD relatif à la jeunesse ; le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà ; la Charte Africaine de la Jeunesse élaborée sous la houlette de la Commission de l'Union Africaine et, adoptée par la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements le 2 juillet 2006 à Banjul, en Gambie. Elle aborde quatre problématiques essentielles des jeunes :

- L'éducation (pour un droit d'accès à un enseignement de qualité et gratuit pour tous les enfants d'Afrique);
- L'accès à l'emploi (pour éradiquer le chômage de masse et permettre à chaque jeune de trouver un emploi décent);
- La santé (pour un droit à la sécurité sociale et aux soins gratuits, pour la lutte contre des pratiques coutumières mettant en danger la vie des jeunes filles et la sensibilisation des jeunes face aux maladies sexuellement transmissibles);
- La participation des jeunes aux prises de décisions politiques et ce dans les différentes instances du pouvoir pour développer une culture de paix, de tolérance et de non-discrimination.

Cette Charte constitue un guide majeur de promotion des jeunes du continent africain.

La Côte d'Ivoire initie depuis quelques années des cadres de réflexion plaçant la population au cœur des débats. Le pays renaît progressivement d'une crise sociopolitique qui a duré plus d'une décennie dont le point culminant a été atteint en 2011, aggravant les conditions de vie des populations déjà précaires avec notamment des pertes d'emplois et de revenus accentuant ainsi le taux de chômage chez les jeunes. Le pays entend mettre à contribution les jeunes, catégorie importante de la population ivoirienne aux perspectives de reconstruction et de développement durable du pays. Estimée à environ 22,6 millions d'habitants en 2011 avec

une croissance démographique moyenne de 2,8% par an selon les projections de l'INS, et les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998 (RGPH), la population ivoirienne est composée de 37,9% de jeunes. Les jeunes constituent donc une frange importante de la population.

La crise économique des années 80, exacerbée par les crises politico-militaires à répétition, a fortement dégradé la situation déjà précaire des jeunes en favorisant l'émergence de nouvelles catégories de jeunes : les déplacés internes, les combattants, les enfants soldats, des jeunes filles mutilées, et l'accroissement du taux de déscolarisation chez celles-ci.

Cette importance des jeunes constitue une préoccupation majeure au regard de nombreux besoins qu'elle suscite en matière d'emploi, de formation, de santé, de loisirs et de participation à la vie politique, sociale, culturelle et culturelle. C'est à juste titre que le REPCI 2011, à travers la thématique « Jeunes et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire » s'intéresse au potentiel de développement que représente les jeunes ivoiriens aussi bien en zone urbaine que rurale. Il s'agit d'une cartographie d'une frange de la population considérée à la fois comme un défi et une opportunité dans la dynamique de développement.

L'on serait tenté de ce point de vue, de s'interroger sur l'opportunité de telles initiatives dans un pays à peine sorti de crise et enclin à un énorme défi de réconciliation et de reconstruction. Que pouvons-nous donc dire de la jeunesse en Côte d'Ivoire ? Quels sont les questions et les défis qui se posent aujourd'hui à la jeunesse ivoirienne ?

Les réponses à ces questions nécessitent des précisions sur le terme « jeune » qui peut avoir différentes acceptions selon les pays ou les institutions.

## II. DEFINITIONS DES CONCEPTS

Mener un débat autour du concept « jeune » sans faire allusion au terme « jeunesse » serait faire entorse à l'essence du mot et maintenir un débat creux, car jeune et jeunesse sont des concepts interdépendants. Il est donc nécessaire de définir les concepts et d'en préciser les contours.

### 2.1 : Le mot « jeune »

Le mot « *Jeune* » est un terme polysémique qui s'emploie différemment en fonction des cadres référentiels sous divers horizons selon qu'il s'agit des choses, des animaux ou d'êtres humains. C'est un terme qui ne couvre pas partout les mêmes réalités. Ainsi, nous avons diverses définitions en fonction des pays, des traditions, des institutions, etc.

Selon certaines institutions telles que l'ONU et l'OMS, le terme « *Jeune* » désigne le groupe d'âge des 15 à 24 ans. Il est utilisé lorsqu'il s'agit de l'élaboration de politiques, de lois et de projets de financement.

Du point de vue sociologique, le "jeune" ramène à l'être humain, tandis que la jeunesse se rapporte à une période comprise entre l'adolescence et l'âge adulte, à un état d'esprit.

*Adolescence* est un terme qui désigne le développement psycho-social du jeune. Dans la pratique de la médecine, le terme adolescent désigne souvent le groupe d'âge des 11 à 19 ans, une période qui englobe les préadolescents (11-13ans), les adolescents moyens (14-16ans) et les adolescents en fin de phase (17-19ans).

Au plan juridique, *un mineur* désigne un jeune de moins de 16 ans. Ces termes sont utilisés lorsqu'il s'agit de droits, de libertés, du consentement, de la confidentialité et de procuration. Le terme « mineur émancipé » désigne les mineurs qui sont mariés, qui sont sous les drapeaux, qui vivent indépendamment, qui sont enceintes ou qui sont parents. Un mineur mûr est un jeune adolescent qui peut prendre des décisions reliées à sa santé.

Dans le cadre de l'étude l'on s'intéressera particulièrement à la définition juridique de la notion de « jeune », selon l'approche juridique, aux termes du décret n°72-746 du 24 novembre 1972, *est jeune l'individu dont l'âge est compris entre 16 et 35 ans*. Cette dernière définition est celle retenue par le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et du Service Civique, institution en charge des jeunes.

*Développement*, qui signifie, déployer, étendre, élargir ou croître, prend en compte plusieurs domaines de la vie à savoir : le social, le politique, et l'économique etc. En économie, le développement peut être défini comme un processus qui se traduit par une augmentation du revenu par habitant, ce qui implique des changements structurels importants tels que la part croissante de l'industrie accompagnée par celle de l'agriculture dans le produit intérieur brut et l'augmentation de la part de la population urbaine par rapport à la population rurale.

L'approche locale du développement mérite d'être prise en compte pour éviter les disparités régionales dans le processus de la conception des pôles de développement décentralisés à l'endroit des jeunes. L'objectif est l'adhésion et la mobilisation des jeunes sur toute l'étendue du territoire aux programmes et autres projets de développement en vue d'optimiser l'allocation efficiente des ressources locales disponibles.

## 2.2 : Jeunes et développement

L'expression « Jeunes et développement » peut revêtir plusieurs sens. En effet, les jeunes subissent un processus de développement rapide et complexe qui les conduit vers l'âge adulte : on parlera de leur développement psychologique, physique, etc. Mais dans les pays en développement, les jeunes représentant une frange importante de la population en moyenne 60 à 85%, leurs possibilités d'avenir sont étroitement liées aux circonstances propres à l'endroit et au moment où ils se trouvent et auront un impact direct sur le développement de leur collectivité et de leur pays (Lena, S.M. et Ranjit Pereira, 2001.). Dans les décennies à venir, les jeunes représenteront les futurs dirigeants du pays, aussi leur bien-être est un facteur important dans la perspective du développement humain durable.

Cette étude aborde essentiellement les besoins des jeunes, les questions auxquelles ils font face, ainsi que leur potentiel de contribution au bien-être de leur communauté, de leur pays. En d'autres termes, les défis que les jeunes posent dans nos sociétés ne sont pas seulement des problèmes à résoudre mais également des solutions à trouver dans la réalisation d'une vision de développement durable. Il existe de nombreux besoins et problèmes propres aux jeunes, mais l'investissement dans les jeunes est nécessaire à travers des programmes spécifiques. L'expression « jeunes et développement » décrit certains aspects du processus de développement des jeunes et souligne certains défis et occasions en matière d'efforts visant à permettre aux jeunes de réaliser leur potentiel en contribuant au développement économique et social de leur pays.

En dépit de leur nombre et de leur importance pour l'avenir de toute nation, les jeunes sont en général exclus du processus décisionnel et ne constituent pas souvent, une priorité dans les services et programmes des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Les

besoins des jeunes sont souvent ignorés lors de l'affectation des ressources, à cause de leur manque d'influence politique. Dans tous les âges d'une vie, les jeunes représentent le groupe d'âge le plus vulnérable, par exemple par rapport au chômage, au V.I.H/ SIDA, étant donné leur importance en nombre, ces préoccupations devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'Etat et des partenaires au développement.

A cet âge de la vie, l'individu développe les aptitudes et prend les décisions qui déterminent son avenir, et tente de donner un sens à sa vie. Mais certains jeunes souffrant de carences sur les plans matériel, physique, psychologique et social éprouvent des difficultés pour réaliser leur potentiel, et devraient faire l'objet d'initiatives spécifiques de la part de l'Etat, des ONG et des partenaires au développement. Cette étude n'abordera pas les aspects physiques, psychologiques ; cependant, l'analyse des données statistiques sur diverses maladies touchant les jeunes devrait permettre d'identifier les problèmes de comportement.

### **2.3 : Jeunes et développement durable**

Le Développement durable concilie le développement économique et social avec la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. Les jeunes devraient prendre une part active à toutes les décisions qui touchent à leur vie actuelle et à leur avenir. En effet, outre leur contribution intellectuelle et leur capacité de mobilisation, les jeunes peuvent apporter sur la question un point de vue original que le gouvernement devrait prendre en compte. De nombreuses propositions d'actions et recommandations ont été avancées par la Communauté Internationale pour assurer aux jeunes, sécurité et santé dans l'avenir, et qui portent notamment sur la qualité de l'environnement, le relèvement du niveau de vie et l'accès à l'enseignement et à l'emploi. Ces questions relèvent de la planification du développement du pays. Chaque pays devrait, en consultation avec les jeunes, établir un cadre visant à promouvoir le dialogue entre eux et les autorités à tous les niveaux, et créer des mécanismes leur permettant d'accéder à l'information et d'exprimer leur point de vue sur les décisions que prend le gouvernement.

En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays africains, avec l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, les jeunes prennent conscience de leur importance dans la communauté. On assiste à la multiplication et à la prolifération des associations et organisations de jeunesse sur les sites internet. Les enjeux du développement durable en Afrique restent des défis majeurs que les jeunes tentent de relever. Les Etats n'ont pas toujours les capacités d'analyser les systèmes d'information permettant d'établir des cadres stratégiques de long terme. Par ailleurs, l'Etat ou l'administration n'est pas différenciée du politique, or la non différenciation de la chose publique et des patrimoines privées est signe de prévarication. Au regard de ces maux, il revient à l'Etat de créer un environnement institutionnel, juridique économique et social favorable au développement durable.

Toutes ces initiatives devraient tenir compte du contexte socio politique et économique difficile que le pays traverse.

### **III. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

Les jeunes d'aujourd'hui seront les travailleurs, les parents, les citoyens et les dirigeants de demain. Ce qui suppose que le modèle de société que l'on voudrait voir émerger dans l'avenir dépende de la qualité de l'ensemble des valeurs, des aptitudes, des connaissances, des croyances, des capacités, etc., inculquées à la jeunesse d'aujourd'hui. Ceci passe par une réflexion approfondie des programmes de développement à concevoir et une meilleure définition des systèmes de formation, d'éducation, de soins à l'endroit d'une jeunesse

parfaitement intégrée aux normes économiques, sociales, culturelles, politiques et civiques de la nation. C'est à juste titre que la question de la jeunesse est désormais placée au cœur des débats tant en Côte d'Ivoire comme partout ailleurs dans le monde.

En effet, la mise à contribution de la jeunesse ivoirienne aux perspectives de croissance économique et de développement de la nation dans une logique de sortie de crise est un défi majeur. La crise postélectorale dont la genèse remonte aux années 90, a perturbé l'équilibre social ainsi que les fondements économiques, qu'il convient à présent de reconfigurer. Cet enjeu exige la conception des axes stratégiques opérationnels à fortes potentialités basés sur des résultats observables et quantifiables. Il s'agit en d'autres termes de renforcer les possibilités offertes aux jeunes en rehaussant la qualité de l'éducation de base, en répondant à la demande de compétences mieux adaptées aux exigences d'insertion professionnelle et en limitant les facteurs de risque sociétaux liés à la santé, au logement, à la sexualité, etc.

Dans ce cadre, l'édition 2011 du rapport sur l'état et le devenir de la population de la Côte d'Ivoire (REPCI) commandité par le Ministère d'Etat, Ministère du plan et du développement sur la thématique « Jeunesse et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire », entend mettre en exergue les principales actions prioritaires à mener pour les années à venir pour la jeunesse ivoirienne, et formuler des recommandations à l'intention des pouvoirs publics et des partenaires au développement.

Cette initiative du Ministère d'Etat, Ministère du plan et du développement est le prolongement de l'édition des REPCI précédents dont le thème central est relatif à la population et au développement. L'édition de REPCI 2006 avait pour thème « population et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire ». Cette étude avait abordé à partir d'une approche sociodémographique les dimensions population, genre et développement. En circonscrivant l'édition 2011 du REPCI à la cause de la jeunesse, il s'agit pour l'Etat ivoirien de réhabiliter le rôle, les droits et les devoirs des jeunes.

D'une part, on parle de défis parce qu'il s'avère impérieux d'atténuer les disparités économiques, sociales, politiques et culturelles qui ont tendance à rendre vulnérables les jeunes. Ces disparités se traduisent en général, en terme de faibles taux de scolarisation, un déficit de compétence et d'expérience professionnelle et donc de sous-emploi et de chômage des jeunes. Par ailleurs, la pauvreté accrue des jeunes et implicitement la précarité de leurs conditions de vie les exposent davantage à des comportements à haut risque : la drogue, l'alcoolisme, la délinquance, la violence comme moyen d'expression, la migration interne et externe, l'enrôlement dans des groupes armés, etc.

D'autre part, les perspectives qu'offre la jeunesse dans le processus de développement sont à rechercher dans le vivier de la force de travail qu'elle représente tout comme la réactivité et la créativité des jeunes face à l'innovation et aux progrès technologiques. Cette approche est d'autant plus justifiée que la Côte d'Ivoire, qui ambitionne de devenir une nation émergente en 2020, est tenue de bâtir une économie de croissance soutenue parfaitement intégrée dans un monde globalisé et en pleine mutation numérique. Pour une nation dont plus du tiers de la population est jeune, la jeunesse constitue un enjeu majeur pour la simple raison que les mécanismes de développement requièrent nécessairement une population active qui constitue des acteurs éventuels et donc des marchés potentiels.

Bien qu'il soit reconnu la nécessité de l'implication étroite des jeunes dans les sphères économique, sociale, culturelle et politique pour assurer durablement la relève du

développement, la dimension de la cohésion sociale et celle du développement local ne sont souvent pas prises en compte dans ces analyses.

En effet, l'équilibre social et communautaire ayant été notoirement entamé par la crise politico-militaire dont les combattants actifs de premier plan étaient les jeunes, tout processus de reconstruction et de développement de la nation passe obligatoirement par un renouvellement des mentalités de tous les acteurs aussi bien actifs que passifs. Cela suppose la promotion de la démarche citoyenne et la culture des valeurs civiques parmi les jeunes pour permettre à cette frange de la population de s'affranchir des pesanteurs idéologiques, ethniques, religieuses et politiques. La préservation de l'unité et la cohésion nationale par un dialogue social inclusif, la tolérance, le pardon mutuel, la cohabitation communautaire, la solidarité, l'édification d'un Etat de droit et de justice sociale, la moralisation de la vie publique, etc. est un gage de paix durable, préalable à tout programme d'investissement et de développement.

Cette étude constitue un cadre de réflexion dont l'objectif est de permettre à l'Etat de développer des stratégies et programmes spécifiques qui tiennent compte de la population jeune. Ces programmes devraient aider les jeunes à réaliser leur potentiel de devenir des adultes sains et responsables et en tenant compte de leurs étapes de maturation physique, psychologique, sociale et culturelle. Il s'agit, également de: disposer de données actualisées et détaillées pour la planification du développement et la reconstruction post-crise ; améliorer la cohérence, l'efficacité et l'équité des systèmes éducatifs sanitaires; assurer l'égalité et l'équité de genre en suscitant un changement culturel. L'insertion sociale des jeunes nous semble plus que jamais une réalité incontournable cruciale pour le développement à court, moyen et long terme du pays.

#### **IV. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

Le présent rapport sur l'état et le devenir de la population jeune de la Côte d'Ivoire a pour objectif de mettre en lumière les challenges, les atouts, les enjeux ainsi que les opportunités à optimiser dans le cadre de la mobilisation de la jeunesse comme fer de lance d'un développement durable du pays.

Spécifiquement, il s'agira comme mentionné dans les termes de référence de :

- faire l'état des lieux des données sociodémographiques, économiques, culturelles, etc. relatives à la jeunesse ivoirienne ;
- identifier et analyser les défis et les opportunités pour les jeunes dans le contexte post-crise;
- faire un état succinct des politiques, stratégies et programmes d'action ainsi que toutes autres initiatives passées ou en cours d'exécution à l'intention des jeunes ;
- relever les forces et faiblesses des politiques, stratégies, programmes d'actions ainsi que de toutes autres initiatives passées ou en cours d'exécution en faveur des jeunes ;
- faire des recommandations appropriées à l'intention des décideurs politiques, des partenaires au développement pour une meilleure implication des jeunes dans les programmes de gouvernance.

## V. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La méthodologie adoptée a consisté essentiellement en l'exploitation de la documentation existante. En effet, de nombreuses études sur certains aspects des thématiques abordées dans le présent rapport ont été réalisées sur les pays africains par les organismes nationaux ou internationaux et ont servi de sources d'informations à l'équipe de recherche. Par ailleurs, les données statistiques de l'Institut National de la Statistique (INS) et certains centres de documentation des Administrations ivoiriennes ont permis de réaliser la plupart des descriptions statistiques des phénomènes étudiés. Les enquêtes dans le cadre des actions de la Banque mondiale sur l'évaluation du niveau de vie de la population ivoirienne ont permis d'appréhender le problème de la pauvreté et des jeunes. Les informations existantes ont permis d'élaborer ce rapport car ni le budget alloué, ni le temps imparti, ne permettaient pas de nouvelles et lourdes investigations. Cependant, des enquêtes légères, notamment des interviews pour certaines thématiques ont dû être entreprises afin de combler des lacunes.

L'étude a été menée en quatre phases : La première phase a consisté à la collecte des données statistiques et des documents sur chaque thématique abordée dans les chapitres. Elle a permis de disposer d'une revue de la littérature assez diversifiée comme le révèlent les références bibliographiques. La seconde phase est celle de l'exploitation des données statistiques et la documentation collectées. La troisième phase selon les thématiques fut consacrée aux enquêtes légères et interviews pour combler certaines lacunes constatées au niveau des informations collectées. Enfin, la dernière phase a consisté à la rédaction de chaque chapitre du rapport et la synthèse du rapport final.

## VI. PRESENTATION DU DOCUMENT

Le présent rapport est subdivisé en deux grandes parties à savoir : (i) Jeunesse et démographie : Défis et enjeux ; (ii) Intégration des jeunes dans la vie économique, sociale, et culturelle.

La première partie comporte trois chapitres que sont : (1) Profil et dynamique démographique de la jeunesse en Côte d'Ivoire ; (2) Jeunes, Santé Sexuelle et Reproductive ; et (3) Primordialité et autonomisation des jeunes.

La deuxième partie est subdivisée également en trois chapitres qui sont les suivants : (1) Education et formation des jeunes ; (2) Jeunesse et participation à la vie sociale, culturelle et politique ; et (3) Vulnérabilité sociale des jeunes.

## **PREMIERE PARTIE JEUNESSE ET DEMOGRAPHIE: DEFIS ET ENJEUX**

### **INTRODUCTION**

La jeunesse constitue une transition entre l'enfance caractérisée par une période d'exclusive dépendance vis-à-vis des adultes, et l'âge adulte qui est une période d'indépendance, d'autonomie des jeunes. Cette transition est empreinte de risques et de défis qui nécessite des actions spécifiques pour la prise en compte de leurs besoins en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de santé. Les jeunes présentent un profil sociodémographique assez varié également selon leur milieu de résidence, leur sexe, etc. Cette variété du statut social suppose une diversité des problèmes auxquels ils sont confrontés. Cependant, quelle que soit la catégorie socioéconomique à laquelle elle appartient, la jeunesse impose des défis auxquels les pouvoirs publics doivent faire face relativement à leur profil sociodémographique.

### **CHAPITRE I : PROFIL ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUES DE LA JEUNESSE EN COTE D'IVOIRE**

#### **INTRODUCTION**

Les jeunes dit-on, sont l'avenir de la société voire de leur pays. Cette affirmation semble trouver sa justification dans les constats suivants. D'abord, ils sont censés assurer la relève de leurs aînés dans les domaines de la gestion des affaires publiques, économiques et sociales. Ensuite et surtout, ils représentent la part la plus importante de la population totale dans quasiment tous les pays en voie de développement.

Les personnes dites jeunes appartiennent en général à la tranche d'âges des 15-24 ans. Cependant cette catégorie d'âges peut varier d'un pays à l'autre. Au niveau par exemple de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Secrétariat Général de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de cette institution sous régionale définit la jeunesse relativement à la tranche d'âge des 15-30 ans. Mais la Côte d'Ivoire bien qu'étant membre à part entière de cette Communauté retient le critère d'âge de 16 à 35 ans (décret n° 72-746 du 24 novembre 1972). Ils constituaient selon le RGPH de 1998, un peu plus du tiers de la population totale du pays, soit 37,6 %, c'est-à-dire environ 5 822 001 personnes sur 15 366 672 habitants.

Le groupe d'âge correspondant en général à cette catégorie de population peut être subdivisé en trois autres sous-groupes que l'on peut faire correspondre à des phases de cette étape importante de la vie. Ce sont la phase intermédiaire (15-19 ans), la phase tardive de la jeunesse (20-24 ans) et la phase adulte (25-35ans).

Les jeunes appartenant à ces sous-groupes d'âges sont tous confrontés à des événements majeurs qui ont un impact sur leur bien-être. A la première phase, ils passent de la puberté à la maturité. Les jeunes de ce groupe sont considérés comme des adolescents. Ceux appartenant au groupe suivant (20-25 ans) sont appelés jeunes adultes. Ils continuent certes à se découvrir, mais ils sont à même de prendre des engagements au plan socioprofessionnel. Enfin le troisième groupe comprend ceux qu'on peut qualifier d'ores et déjà de personnes totalement adultes. A ce stade, ils revendiquent entièrement leur indépendance ; quand bien même que

des raisons d'ordre social et économique, peuvent les maintenir dans les liens de la dépendance vis-à-vis de leurs proches.

Au regard de ce qui précède, on peut noter que la jeunesse constitue une transition entre l'enfance (période d'exclusive dépendance vis-à-vis des adultes) et l'âge adulte (période d'indépendance).

Toutefois, cette transition vers l'âge adulte est empreinte de risques et de défis qui nécessite des actions spécifiques pour la prise en compte de leurs besoins en matière d'éducation, de santé, de formation et d'emploi.

Les jeunes de 15-35 ans présentent un profil sociodémographique assez varié selon qu'ils résident en milieu rural ou en milieu urbain, qu'ils soient scolarisés ou pas, qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre sexe, qu'ils soient occupés ou au chômage, etc. Cette variété du statut social bien naturellement suppose une diversité des problèmes auxquels ils sont confrontés selon qu'ils présentent tel ou tel autre profil.

Quelle que soit la catégorie socioéconomique à laquelle elle appartient, cette jeunesse impose des défis auxquels les pouvoirs publics doivent faire face relativement au profil ci-dessus indiqué.

Aussi, importe-t-il de comprendre que se situant juste au-dessus des 0-14 ans ; ils subissent les effets du changement de la structure par âge. La transition démographique largement amorcée par la population de Côte d'Ivoire avec une baisse de plus en plus perceptible de la fécondité et de la mortalité, fait de la tranche d'âges des 15-35 ans une catégorie sociale à enjeux, suscitant à la fois espoirs et inquiétudes.

Il s'agit donc d'un virage à négocier par l'Etat de Côte d'Ivoire. Ou, il crée les conditions pour profiter de cette fenêtre d'opportunités ou dividende démographique que représentent ces jeunes, ou il renonce à son développement socioéconomique pour sûrement plusieurs décennies. Telle est la problématique posée par la situation des jeunes de 15-35 ans.

Le présent chapitre va donc aborder cette problématique et va s'articuler autour de trois sections.

La première s'intéresse au profil sociodémographique des jeunes en particulier à leur effectif et structure par âge, à leur répartition spatiale et à leurs caractéristiques culturelles et socioéconomiques.

La deuxième section est consacrée aux tendances d'évolution de la population jeune en termes d'effectif et de structure par âge avec une projection dans le futur.

La troisième section aborde la problématique du dividende démographique ou fenêtre d'opportunités en liaison avec la croissance économique induite par les jeunes.

## **I. PROFIL SOCIO DEMOGRAPHIQUE DES JEUNES A PARTIR DES DONNEES LES PLUS RECENTES**

En plus de l'âge, d'autres facteurs sont pris en compte dans l'analyse de la jeunesse. On peut distinguer les jeunes ruraux et les jeunes urbains, les jeunes en activité professionnelle, les jeunes nationaux, les jeunes diplômés sans emploi etc.

### 1.1 Volume et répartition spatiale des jeunes

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire de 1998 (RGPH-98) a estimé à 5 822 001 l'effectif des jeunes. Cette sous population qui représente près des deux cinquièmes (37,9 %) des habitants de ce pays, en constitue une frange importante. Elle réside en majorité en milieu rural (51 % contre 49 % en zone urbaine dont 23,5 % dans la seule ville d'Abidjan). On note que la population jeune est un peu plus urbanisée que l'ensemble de la population du pays dont 43,0 % vivait dans les villes, certainement en raison d'une part de la migration scolaire ; la majorité des infrastructures scolaires et universitaires étant localisées dans les grandes villes.

La Côte d'Ivoire a l'un des taux d'urbanisation les plus élevés et les jeunes semblent plus enclins à migrer vers les villes. Au cours de la période 1965-1998 la population urbaine s'est accrue en moyenne de 8,3 % entre 1965 et 1975 ; 5,4 % entre 1975 et 1988 et 3,8 % entre 1988 et 1998. En 1975, près de deux jeunes sur cinq (41 %) vivaient en ville. Cette proportion qui n'a pas beaucoup évolué est passée à 39 % en 1998. Aujourd'hui, c'est un peu plus de 50 % des jeunes qui vivent dans les villes. Ils y sont soit pour des études, soit à la recherche d'emplois soit pour des raisons de sécurité. A Abidjan la capitale économique, 47,4 % de la population sont des jeunes. Cette forte proportion de jeunes serait due à la concentration des grandes écoles et des universités dans cette ville.

Tableau 1: Répartition de la population jeune selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Population de 15-35 ans		Poids démographique	Population Totale	
	Effectif	%		Effectifs	%
Urbain	2851191	40,9	43,7	6529138	42,5
Ensemble Rural	2970810	59,1	33,6	8837534	57,3
Ensemble Côte d'Ivoire	5822001	100,0	37,8	15366672	100

Source : RGPH 98

L'importance du poids démographique des jeunes est indéniable quel que soit le milieu de résidence et le district/région. La proportion des jeunes est comprise entre 30 et 47 % selon les districts. Les proportions les plus faibles sont constatées dans les zones de savane et les plus élevées dans les régions forestières. En effet, dans les zones savanicoles correspondant aux districts du Zanzan, des Savanes, du Woroba, de la Vallée du Bandama et du Denguélé, le poids des jeunes varie entre 33 et 40 % tandis que dans les zones forestières et à Abidjan les proportions sont en général supérieures à 40 %. La migration des jeunes du nord vers le sud expliquerait ce constat.

Il ressort également du tableau 2 que le District autonome d'Abidjan concentre la majorité des jeunes de 15-35 ans (20 %). Les Districts du Sassandra-Marahoué (11 %) et du Bas Sassandra (10 %) sont par ordre d'importance ceux qui enregistrent les plus fortes proportions. Les régions de faible concentration de jeunes de 15-35 ans renferment chacune moins de 5 % des jeunes du pays, il s'agit du Denguélé, District Autonome de Yamoussoukro, Woroba et Zanzan.

Selon le principe de la sélectivité migratoire, les jeunes de 15-35 ans appartiennent à la tranche d'âges (15-59 ans) la plus encline à la migration. Le poids des jeunes dans les populations des différentes régions du pays pose donc la problématique de la migration en

Côte d'Ivoire. Une forte proportion de jeunes dans les zones forestières indiquerait que ces zones constituent une destination en matière de migration. Au contraire les zones de faibles proportions de jeunes, comme c'est le cas des régions du centre et du nord du pays qui seraient des zones de départ.

L'une des raisons de ces constats tient à ce que la Côte d'Ivoire est un pays agricole et que les cultures d'exportation que sont le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile sont produits dans les zones Sud, Sud-Ouest et Centre-Ouest. Ces zones sont donc convoitées par les jeunes qui espèrent faire fortune dans le secteur agricole, ce qui justifie les migrations vers ces régions.

Tableau 2: Proportion des jeunes par District et poids des jeunes dans chaque District du pays

DISTRICTS	Population	Effectif des 15-35 ans	Poids	Poids par District (*)
BAS-SASSANDRA	1478713	560243	9,6	37,9
COMOE	854248	323651	5,6	41,4
DENGUELE	222446	84279	1,4	34,5
DISTRICT AUTO D'ABIDJAN	3125890	1184312	20,3	44,7
DIST AUTO DE YAMOOUSSOUKRO	262876	99596	1,7	35,3
GOH-DJIBOUA	1141551	432502	7,4	40,1
LACS	847286	321013	5,5	35,3
LAGUNES	1132734	429161	7,4	40,7
MONTAGNES	1445243	547562	9,4	43,8
SASSANDRA-MARAHOUÉ	1626784	616343	10,6	38,6
SAVANES	929673	352227	6,0	36,8
VALLEE DU BANDAMA	1080509	409375	7,0	36,8
WOROBA	517714	196147	3,4	36,7
ZANZAN	701005	265591	4,6	33,7
TOTAL	15366672	5822001	100	37,9

NB : (\*) = valeur moyenne des proportions des régions composant le District. Source : RGPH 98

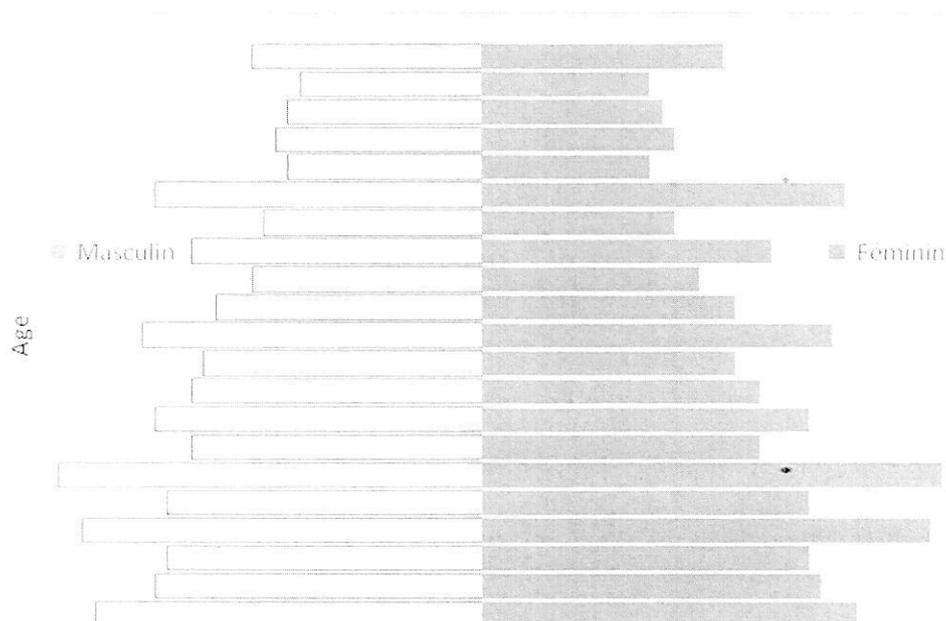
## 1.2 Structure par sexe et âge

La population âgée de 15 à 35 ans présente une structure par année d'âge très irrégulière qui traduit une mauvaise déclaration ou affectation des âges en Côte d'Ivoire. Les résultats du RGPH-98 ont montré que 29,7 % de la population ont déclaré leur âge en jours, mois et années, 26,6 % ont déclaré seulement l'année de naissance et 43 % ont donné leur âge en année révolue. L'attraction pour les âges ronds (âges se terminant par 0 ou 5 : 15 ans, 20 ans, 25 ans et 30 ans) ressort assez nettement au niveau de la pyramide des âges. Ce qui indique une mauvaise déclaration de l'âge volontaire ou non. Il arrive que les jeunes soient tentés parfois de réduire leur âge à cause des retards scolaires et surtout pour participer aux différents concours organisés par le Ministère en charge de la Fonction Publique. La pyramide des âges (graphique 1) qui illustre la structure par groupes d'âges révèle la forte proportion de cette frange de la population (base large), conséquence d'une forte fécondité de leurs parents.

Au fur et à mesure que l'âge augmente, la proportion des jeunes diminue. La sous-population des jeunes âgés de 15 à 19 ans est la plus importante (29,6 %). Suivent les groupes d'âges 20-24 ans (26,5%), 25-29 ans (21,9 %) et 30-34 ans (18,0%). Au niveau national, on observe une

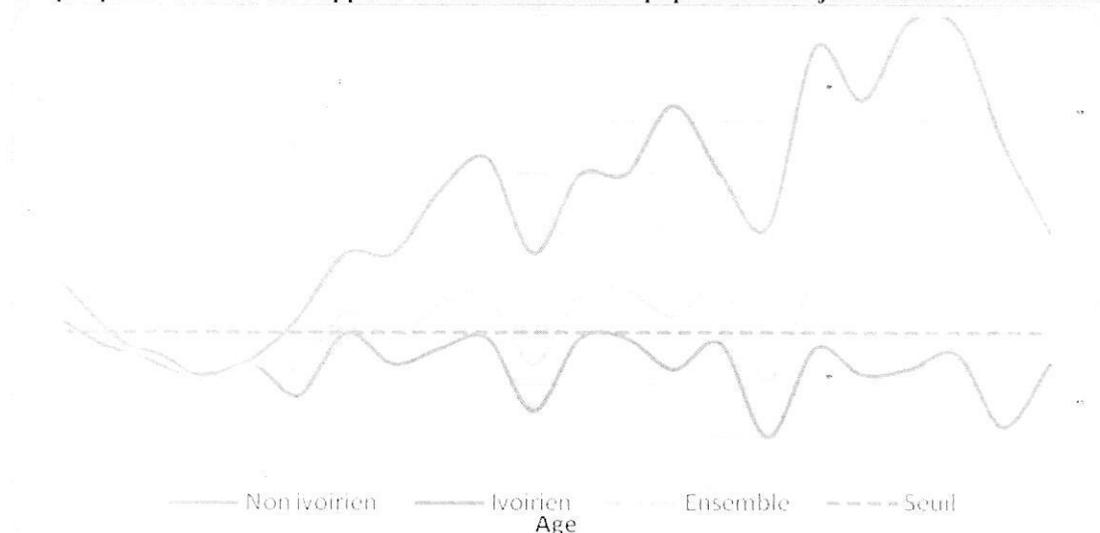
parité entre les deux sexes mais les femmes sont en surnombre entre 16-20 ans, à 25 ans et 30 ans. Dans la population de nationalité ivoirienne, on observe une sur-féminité à tous les âges sauf à 15 ans. Dans la population non ivoirienne, le nombre de femmes est plus important dans la tranche d'âge comprise entre 17 et 19 ans. Cette situation laisse supposer que la migration concerne principalement les hommes.

**Graphique 1: La pyramide par année d'âge des jeunes**



La structure par sexe indique globalement un équilibre dans la répartition de la population des jeunes entre les garçons et les filles : le rapport de masculinité est estimé globalement à près de 100 garçons pour 100 filles (inférieur à celui de l'ensemble du pays). La structure par sexe diffère d'une nationalité à une autre. Chez les non ivoiriens le rapport de masculinité évalué à 119 garçons pour 100 filles traduit un surplus de garçons tandis que la population ivoirienne se caractérise par un excédent de filles (93,5 garçons pour 100 filles)

Graphique 2: Courbe des rapports de masculinité de la population des jeunes selon la nationalité



### 1.3 : Caractéristiques culturelles et socioéconomiques des jeunes

#### 1.3.1 Les jeunes et la religion

Selon les études socio psychologiques disponibles, la religion joue un rôle important dans le développement humain: Elle façonne des citoyens responsables et respectueux de la loi. La société ivoirienne est profondément religieuse.

Les Églises évangélique et pentecôtiste, ainsi que d'autres religions se caractérisent par une forte orientation vers les jeunes et par le message selon lequel la revivification morale personnelle permet la rédemption et la transformation de l'ordre public « corrompu ».

En Côte d'Ivoire, 17 % des jeunes ont indiqué ne pas avoir de religion. Dans certaines religions leur proportion est très élevée. C'est le cas chez les catholiques et les protestants où les jeunes représentent respectivement 46 % et 45 % des fidèles. Chez les musulmans, 41 % des pratiquants sont dans la tranche d'âge 15-35 ans.

Malgré les statistiques qui militent en faveur de l'appartenance de la jeunesse à une religion, elle n'a pu se départir de la violence, des exactions de tout genre que le pays a connu depuis plus d'une vingtaine d'années. Ce constat laisse penser que la religion qui est censée apporter plus d'humanité et de tolérance dans nos sociétés n'a pas eu d'effets ou du moins, pas d'effets significatifs sur les jeunes.

#### 1.3.2 Prépondérance de la jeunesse issue de l'immigration parmi les jeunes en Côte d'Ivoire

La répartition de la population des jeunes selon la nationalité indique que 72,2 % sont des ivoiriens. On note à cet effet que la part des non ivoiriens au sein de cette frange de la population est légèrement plus élevée que celle de l'ensemble du pays qui est estimée à 26,0 % en 1998. Ce sont par ailleurs 37 % des ivoiriens et deux non ivoiriens sur cinq (40,4 %) qui sont dans cette tranche d'âge. Quelle que soit la nationalité, la proportion des femmes jeunes est légèrement plus élevée que celle des hommes.

**Tableau 3: Proportion des jeunes par sexe selon la nationalité**

Sexe	Ivoiriens	Non Ivoiriens	Ensemble
Masculin	36,1	39,7	37,1
Féminin	37,9	41,2	38,7
Total	37,0	40,4	37,9

Source : RGPH\_98

Dans la population des jeunes, 21 % sont nés hors de la Côte-d'Ivoire et 79 % sont nés en Côte d'Ivoire. On observe que la proportion des personnes nées hors du pays augmente avec l'âge. Ainsi de 11,5 % entre 15-19 ans, cette proportion passe à 29,8 % à 35 ans. Les proportions les plus élevées par âge des jeunes nés hors de la Côte d'Ivoire sont constatées chez les garçons (22,7 %) que chez les filles (18,7 %). A 30-34 ans, près d'un tiers des jeunes garçons est né hors du pays contre 22,6 % chez les femmes. Ces fortes proportions de jeunes adultes nés hors du pays seraient dues à la migration.

Aussi, des études ont-elles montré que les jeunes de la tranche d'âge 20-35 sont plus enclins à migrer que les autres tranches d'âges.

**Tableau 4 : Répartition des jeunes selon le lieu de naissance**

Age	Garçon		Fille		Ensemble	
	Hors CI	Côte d'Ivoire	Hors CI	Côte d'Ivoire	Hors CI	Côte d'Ivoire
15 - 19 ans	11,0	89,0	12,1	87,9	11,5	88,5
20 - 24 ans	22,5	77,5	19,6	80,4	21,1	78,9
25 - 29 ans	28,5	71,5	22,5	77,5	25,5	74,5
30 - 34 ans	31,8	68,2	22,6	77,4	27,3	72,7
35 ans	35,4	64,6	24,4	75,6	29,8	70,2
Total	22,7	77,3	18,7	81,3	20,7	79,3

Source : RGPH-98

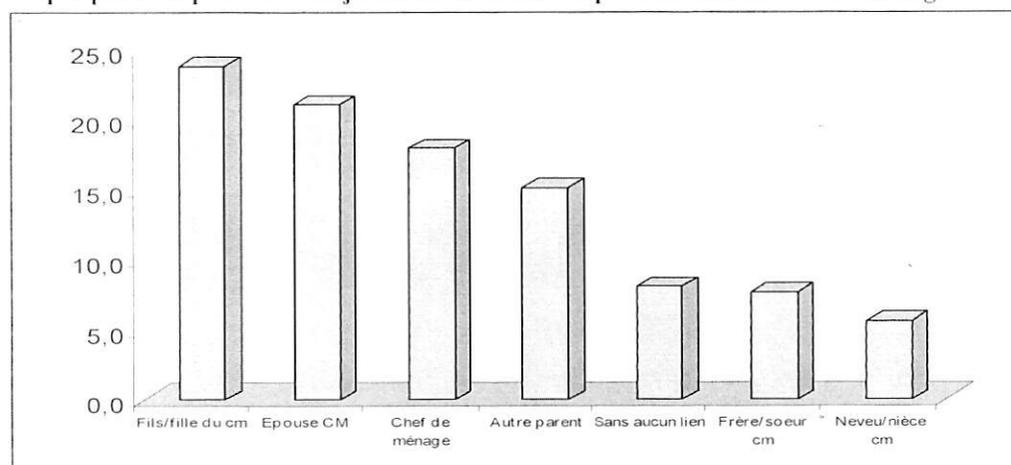
### 1.3.3 Culture et relations intergénérationnelles

En raison du nombre important de groupes ethniques que l'on retrouve en Côte d'Ivoire, on note une très grande diversité culturelle. Cependant, toutes ces cultures ont pour caractéristiques communes qu'elles ne sont ni traditionnelles ni modernes, mais un amalgame de systèmes endogènes et d'héritage du passé colonial. Ainsi, les expériences des jeunes d'aujourd'hui sont façonnées par le « poids de l'acculturation » et les « mutations comportementales » qu'entraîne la coexistence des traditions internes (locales) et externes (étrangères).

Un autre défi auquel la jeunesse doit faire face concerne la préservation de la « famille », sur le plan de sa capacité de subvenir économiquement, socialement et politiquement aux besoins de ses membres. On assiste, en effet, à une désintégration de la famille traditionnelle, du fait de certains impératifs économiques. Ainsi, on observe que les crises politiques et armées et le VIH/sida constituent d'autres menaces sérieuses pour la famille et la communauté.

Si l'on considère la population des jeunes, les liens de parenté avec le chef de ménage se présentent comme suit : 18 % sont des chefs de ménage, 21,1% sont des époux ou épouses du chef de ménage, 24 % sont des filles/fils du Chefs de ménage et 15 % sont les autres parents.

Graphique 3: Répartition des jeunes selon le lien de parenté avec le chef de ménage



## II. TENDANCES D'EVOLUTION DE LA POPULATION DES JEUNES DE 1975 A 2018

### 2.1 Evolution globale de la population jeune

A l'instar de la population de l'ensemble du pays, celle des jeunes de 15-35 ans connaît une croissance régulière de son volume. Selon les projections de l'INS effectuées à partir du RGPH 98, la population jeune qui se situait à un peu plus de deux millions d'habitants (2 393 790) en 1975, pourrait s'établir à près de dix millions d'habitants (9 714 944) en 2018.

Cette augmentation continue est liée à une croissance positive et relativement élevée. Cependant, elle n'est pas uniforme dans le temps. De 3,6 % entre 1975 et 1988, elle a connu une hausse entre 1988 et 1998 pour se situer à 4,3 %. Un infléchissement du rythme de cette croissance sera noté entre 1998 et 2018 pour se situer à environ 2,6 % ; cela en parallèle avec la croissance globale de la population qui devrait être de l'ordre de 2,9 %.

Tableau 5: Evolution de la population des 15-35 ans et taux de croissance moyen annuel de 1975 à 2018

Année	Population 15 - 35 ans	Taux de croissance moyen annuel (TAMA) en%	Taux de croissance moyen annuel (TAMA) Ensemble CI
1975'	2393790	-	-
1988'	3788354	3,6	3,8
1998'	5822001	4,3	3,3
2003'	6766432	2,6	2,9
2008'	7913079		
2013'	8670648		
2018'	9714944		

Source : RGPH et projections INS 1998

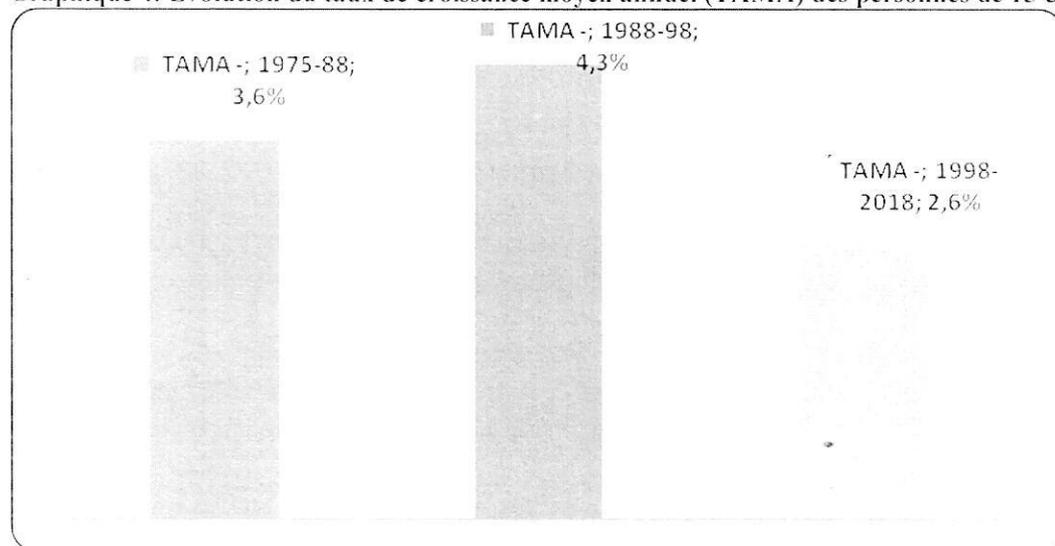
Les taux de croissance affichés à ces différentes périodes sont le reflet du changement de la structure et de la composition de la population globale sous les effets conjugués des principales composantes de la dynamique démographique, à savoir la fécondité, les migrations et la mortalité.

L'augmentation du taux de croissance entre les deux premières périodes résulte du glissement générationnel des 0-14 ans de la période 1975-88 vers les 15 ans et plus de la période de 1988-98. Il importe de relever également que la première période a enregistré une forte immigration en provenance des pays de l'hinterland. Ce stock d'immigrants continue d'alimenter la population en âge de travailler.

Le même type d'explication peut soutenir la baisse constatée entre 1988-98 et 1998-2018. A la différence que la croissance globale est soutenue par le mouvement naturel de la population. Les mouvements migratoires s'étant estompés, le solde migratoire de la période 1988-98 n'était plus estimé qu'à 0,4 % soit 12 % du taux de croissance, celle-ci n'est plus tributaire que de la croissance naturelle (REPCI ; 2006). Or, les prémisses d'une baisse de la fécondité, moteur de la cette croissance se font sentir. Subséquemment, il s'ensuit une baisse du taux de croissance. La baisse de la fécondité ayant commencé dans la période 1988-98 de 6,7 à 5,4 enfants par femme, cette tendance naturellement continue sur la période 1998-2018, d'où la baisse du taux de croissance des 15 – 35 ans sur cette même période.

Il faut cependant noter que les crises successives enregistrées par la Côte d'Ivoire jusqu'à 2011, qui ont vu l'implication très active des jeunes nous interpelle sur la qualité des projections qui, il faut le rappeler, ont été réalisées avec l'hypothèse forte de stabilité et de paix sociale dans le pays. C'est pourquoi, la réalisation du prochain RGPH est attendue avec beaucoup d'impatience pour éclairer sur les statistiques réelles après la grave crise post-électorale.

Graphique 4: Evolution du taux de croissance moyen annuel (TAMA) des personnes de 15-35 ans



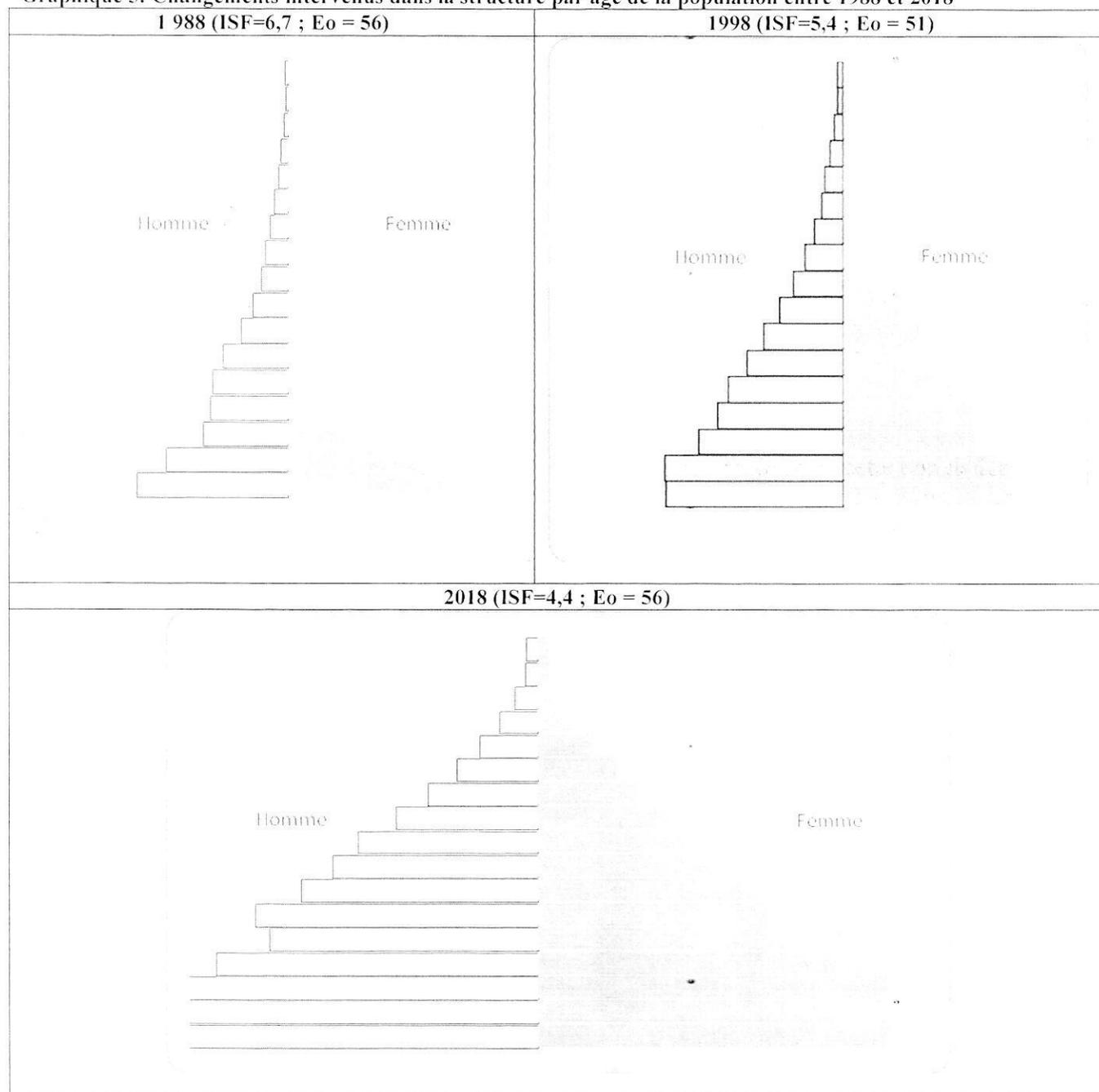
## 2.2 Evolution de la structure par âge et par sexe de la population et poids relatif des jeunes

Comme souligné plus haut, les taux de croissance de ces trois périodes traduisent en filigrane une modification de la structure par âge de la population dans son ensemble. L'examen dans ce qui suit porte sur les changements intervenus et sur le poids des jeunes dans la population globale.

### 2.2.1 L'évolution de la structure par âge

Les défis et les opportunités auxquels un pays doit faire face pour soutenir sa population à court et long termes sont définis par sa pyramide des âges ou la répartition de cette population par âge et par sexe. Nous nous intéressons ici aux effets conjugués des principaux phénomènes démographiques.

Graphique 5: Changements intervenus dans la structure par âge de la population entre 1988 et 2018



L'évolution de la structure par âge et par sexe est nettement perceptible aux dates retenues (1988, 1998 et 2018).

En 1988, elle est marquée par une forte fécondité de l'ordre de 6,5 enfants par femme, ce qui se traduit par la largesse de la base de la pyramide. Les enfants de moins de 15 ans représentent près de la moitié de la population totale (47 %).

Cette période fait suite au « miracle économique ivoirien » où la croissance démographique soutient la croissance économique avec l'arrivée massive d'immigrants. La première se situe à 3,8 % et le second autour de 8,7 % par an. Par ailleurs, le discours officiel est pro-nataliste, parce qu'on estime à ce stade que la Côte d'Ivoire est sous-peuplée avec une densité moyenne de 34 habitants au kilomètre carré.

La pyramide de 1998 porte elle aussi la marque de la forte fécondité, certes déclinante, mais se situant à un niveau relativement élevé de l'ordre de 5,4 enfants par femme. L'allure est nettement plus régulière avec une évolution en escalier en partant d'une base large vers un sommet rétréci. L'amorce de déclin constaté est liée à plusieurs facteurs.

Le premier que l'on peut citer, ce sont les facteurs de modernisation, à savoir la scolarisation, l'urbanisation et l'utilisation des moyens de contraception qui permettent une meilleure planification des naissances. Dans les faits, tous ces éléments s'imbriquent. Le second facteur tient au changement de la vision politique. En effet, le discours pro-nataliste ou le laisser-faire fait place à une certaine prise de conscience des gouvernants. Les effets des programmes d'ajustement structurel sont passés par là. L'Etat de Côte d'Ivoire dès le début des années 1990 va adopter la Déclaration de Politique de Développement des Ressources Humaines (DPDRH) en 1991 ; celle de Politique Nationale de Population (DPNP) en 1997 et dès 2002, l'adoption du premier Programme National d'Actions (PNA) en matière de population.

La pyramide de l'année 2018 résulte des projections faites par l'Institut National de la Statistique. L'hypothèse moyenne de croissance de la fécondité et de la mortalité situe leurs niveaux respectifs à cette date à 4,4 enfants par femme et une espérance de vie à la naissance de 56 ans, soit l'atteinte du niveau de 1988.

L'évolution de la population n'étant plus que tributaire de la croissance naturelle depuis 1998, il va s'en dire que la modification de la structure par âge se fait sous les actions conjuguées des facteurs de modernisation et des politiques menées en la matière.

Ce qu'on peut retenir comme conclusion à cette analyse des différentes pyramides, c'est que celle de 1988 porte l'empreinte de la migration des années 1970, cela se traduit par une juxtaposition quasi parfaite des diagrammes relatifs aux 15-34 ans. Quant à celle de 1998, elle porte plutôt la marque de la croissance naturelle avec une évolution en escalier à partir des 10-14 ans. En 2018, la tendance de 1998 pourrait se maintenir, à la différence que la base est de moins en moins large avec un renflement notable des parties médianes.

La conséquence majeure de ce changement de structure est la baisse perceptible de la proportion des moins de 15 ans qui passe de 47 % en 1988 à 43 % en 1998 et 38 % en 2018. Cette baisse se fait au profit de la population d'âges actifs, à savoir les 15-64 ans et particulièrement les 15-35 ans.

### **2.2.2 : L'évolution du poids relatif des jeunes d'âges actifs**

Un examen de la population projetée jusqu'en 2018 permet de constater une évolution certes lente mais graduelle de la population en âge de travailler (15-64 ans) sur la période 1975-2018. Cette population est constituée en majorité de personnes de la tranche d'âges 15-35 ans, soit les 2/3. Leur part dans la population totale varie entre 35 et 40 % sur la période.

La courbe des 15-35 ans traduit la dynamique interne de modification de la structure par âge de la population. L'augmentation observée dans la première phase dénote de la perte de parts des moins de 15 ans au profit des 15 ans et plus consécutivement à l'amorce de baisse de la fécondité. La tranche d'âges en question profite de cette situation tout le long de la deuxième phase. La dernière phase semble indiquer le poids réel des 15-35 ans dans la population totale et en même temps une poussée de ceux-ci vers les groupes d'âges immédiatement supérieurs, à savoir les 16-64 ans comme le laisse apparaître la fin de la courbe des 15- 64 ans."

On peut donc retenir que les personnes dites jeunes ou classées jeunes, c'est-à-dire les 15-35 ans constituent la grande majorité de la population en âge de travailler, soit les deux tiers, même si cette part est appelée à baisser dans le temps. C'est dire que ces jeunes sont les principales cibles de la fenêtre d'opportunités ou dividende démographique.

Graphique 6: Poids démographique (en %) de la population des jeunes et d'âges actifs dans la population totale



### III. LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE, DEFIS ET ENJEUX POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE

#### 3.1 Comprendre le concept

Depuis peu, des travaux de recherche conduits par des experts de la Banque Mondiale se sont intéressés de beaucoup plus près aux effets induits par l'évolution de la pyramide des âges et des ratios de dépendance sur le développement économique.

Le cas des pays d'Asie de l'Est a mis en évidence l'impact d'une chute brutale de la fécondité sur les performances économiques. En diminuant le pourcentage des jeunes/enfants dans la population, la baisse rapide de la fécondité a réduit les ratios de dépendance entre les générations et gonflé la part de la population active potentielle. Cette situation a permis alors aux États d'augmenter les investissements dans la santé et l'éducation, et aussi leurs investissements économiques.

Néanmoins, l'évolution de la pyramide des âges ne peut être exploitée que si elle s'accompagne d'investissements et de politiques publiques appropriés (May 2005). Selon des auteurs comme Bloom et al (2003), ce dividende démographique est une occasion qui doit être saisie pendant un créneau temporel relativement court, avant que le vieillissement de la population ne s'amorce.

Le dividende démographique peut être défini comme la croissance économique résultant de l'évolution de la pyramide des âges de la population d'un pays. Un dividende démographique survient lorsque la baisse du taux de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge d'une population : ce qui signifie que moins d'investissements sont nécessaires pour répondre aux besoins des groupes les plus jeunes et que les adultes sont relativement plus nombreux dans la population des personnes actives. Ce phénomène crée une opportunité de croissance économique et de développement humain plus rapide pour un pays, sachant que plus de ressources sont disponibles pour être investies dans le développement économique et le bien-être familial (Lori Ashford, PRB, 2007).

Les pays africains pourraient bénéficier d'un dividende démographique. Après examen de la croissance projetée des effectifs des 15 à 64 ans, de l'évolution des taux de dépendance selon les projections de la Division de la Population des Nations Unies, et d'indicateurs concernant l'environnement institutionnel, Bloom et al. (2007) concluent, que parmi les 32 pays retenus dans le cadre de leur travail, cinq étaient en position de bénéficier dans les 20 prochaines années du dividende démographique (Côte d'Ivoire, Ghana, Malawi, Mozambique et Namibie).

Dans quelles mesures le dividende démographique est-il pertinent pour un pays comme la Côte d'Ivoire ? Peut-elle espérer conforter et accélérer sa croissance économique grâce à une structure par âge plus favorable au développement ? Est-il possible de diminuer rapidement son niveau de mortalité et de fécondité afin d'accéder à la fenêtre d'opportunité qui accompagnerait sa transition démographique, et lui permettrait de bénéficier du dividende démographique au même titre que les pays émergents ?

Cette analyse met en lumière les atouts et les obstacles pouvant permettre ou empêcher un pays comme la Côte d'Ivoire de bénéficier du dividende démographique. Une préoccupation au cœur de laquelle se trouvent les jeunes de 15-35 ans.

## **3.2 Les atouts de la Côte d'Ivoire pour bénéficier du dividende démographique**

### **3.2.1 Les prémisses d'une baisse réelle de la fécondité**

La fécondité est le moteur de la croissance démographique depuis les années 1990 avec un solde migratoire quasiment nul sur la période. Depuis 1980 (EIF), avec 7,2 enfants par femme, une tendance baissière s'est installée pour situer l'ISF à 4,6 enfants en 2005 (EIS). Soit une baisse de 38 % entre 1980 et 2005. Sur la période 1998-2018, le TBN, selon les données de projections de l'INS, passera de 41 pour mille à 32 pour mille.

La Côte d'Ivoire est classée par la Banque Mondiale dans la catégorie des pays à fécondité intermédiaire, c'est-à-dire ayant un ISF compris entre 2,5 et 5 enfants par femme. Elle s'inscrit de ce fait dans la deuxième phase des quatre phases de la transition démographique (fécondité et mortalité en baisse) juste avant celle de l'atteinte du seuil de remplacement (2,1 enfants par femme).

Pour les pays qui amorcent leur transition démographique, la baisse de la fécondité est un atout tant le rythme de décroissance est lent dans la plupart des pays au sud du Sahara.

Il faut cependant relever que des disparités existent entre les femmes selon qu'elles sont moins instruites, appartiennent à la catégorie des pauvres ou qu'elles vivent en milieu rural. Ces dernières continuent d'avoir un nombre relativement plus élevé d'enfants de l'ordre de 1 à 2 enfants supplémentaires.

### 3.2.2 L'évolution du ratio de dépendance

Lorsqu'il y a davantage d'adultes en âge de travailler (généralement la tranche d'âge des 15 à 64 ans) par rapport au nombre d'enfants de moins de 15 ans et de personnes âgées, le fardeau des charges de famille pesant sur les membres de la population adulte diminue : il y a moins de personnes à faire vivre avec la même quantité de revenus et d'actifs. Tel est l'un des principes fondamentaux du dividende démographique. La problématique étant que l'existence d'une population jeune nombreuse représente à la fois des risques et des opportunités pour le développement économique.

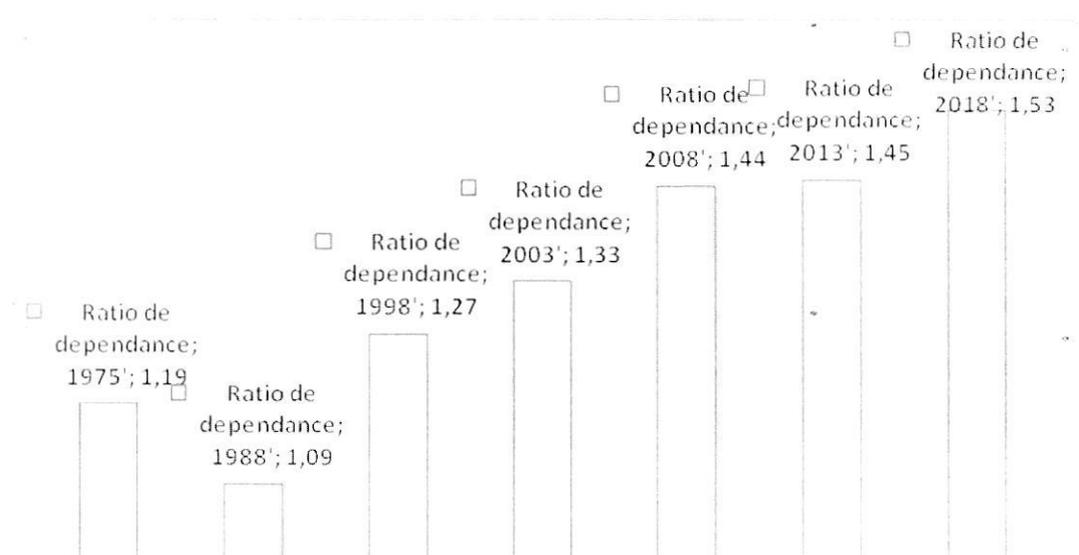
L'examen de la pyramide des âges a pu montrer que la Côte d'Ivoire se trouve à présent dans cette situation où la population en âge de travailler représente plus de la moitié de la population dont les deux tiers ont entre 15 et 35 ans. En rapportant la population d'âge actif (15-64 ans) à celle des enfants à charge (0-14 ans), on peut se faire une idée du nombre d'adultes pour un enfant à charge.

Le graphique 7 montre que le nombre d'adultes pour un enfant à charge augmente dans le temps créant ainsi des opportunités d'investissement et de mieux-être pour ceux-ci.

Lori Ashford (2007) soutient qu'une population active nombreuse avec moins d'enfants à charge représente une occasion d'économiser sur les services de santé et autres services sociaux, d'améliorer la qualité de l'éducation, de renforcer la productivité économique puisque davantage de personnes travaillent, de renforcer les investissements dans la technologie et les compétences à l'appui du développement économique et de créer la richesse nécessaire pour faire face au vieillissement futur de la population.

En Côte d'Ivoire, on est passé pratiquement d'une personne adulte (1,1) pour un enfant à charge à 1,3 en 1998 et on pourrait atteindre 1,5 en 2018.

Graphique 7: Evolution du nombre d'adultes pour un enfant à charge (ratio de dépendance)



### **3.2.3 L'utilisation des méthodes contraceptives et l'évolution de l'âge au mariage en hausse**

Dans le contexte de fécondité élevée de surcroît baissant à un rythme relativement lent : l'utilisation des moyens de contraception dite moderne s'avère être une variable déterminante.

En Côte d'Ivoire, le Taux de Prévalence Contraceptive (TPC) bien que faible est en hausse continue. Le pourcentage des femmes en union utilisant des méthodes modernes est passé de 0,5 % en 1980-81 (EIF) à 7,3 % en 1998-99 (EDS). L'EDSCI-2012 situe le TPC à 13 % pour les femmes en union et à 18 % pour toutes les méthodes.

Un autre facteur susceptible de jouer un rôle dans le fait de bénéficier d'un dividende démographique est l'augmentation de l'âge au premier mariage. En effet, l'âge moyen au premier mariage a subi une hausse entre 1988 et 1998. Il est passé de 27,1 ans à 28,7 ans pour les hommes et de 19,3 ans à 21,8 ans pour les femmes. L'écart d'âge moyen entre conjoint est passé de 9,3 ans en 1975 à 7,8 en 1988 et 6,9 en 1998 (REPCI, 2006).

Loin d'être anodins, ces indicateurs ont un impact significatif sur la fécondité dont ils sont des déterminants proches. La réduction de l'écart d'âge moyen entre les conjoints atteste d'un renforcement de la capacité de négociation des femmes dans leur foyer. La discussion est plus aisée entre personnes de même génération pour décider par exemple de la taille de leur famille.

### **3.2.4 Les fondements économiques relativement solides**

La Côte d'Ivoire, on se plaît à le dire est la locomotive économique de la zone UEMOA dont elle détient 44 % des réserves monétaires. Le pays a un tissu industriel relativement étoffé, avec des ressources agricoles énormes et mises en valeur (premier exportateur mondial de cacao, quatrième pour le café). Malgré la crise militaro-politique de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire avait le PIB par tête le plus élevé de la zone UEMOA de l'ordre de 510 000 F CFA/tête.

La reprise économique post-crise se fait d'autant plus rapidement que les fondements économiques sont solides. Le taux de croissance économique affiché en 2012 de l'ordre de 8,5 % est assez révélateur. Si un tel niveau de croissance se maintient ne serait-ce qu'à moyen terme (5 à 10 ans), il permettra à la Côte d'Ivoire de disposer de grandes marges de manœuvre pour des investissements consistants dans le domaine de la création des emplois et dans les services sociaux essentiels de base notamment la santé et l'éducation. Ce qui lui permettra de créer les conditions pour bénéficier du dividende démographique.

Selon certains auteurs (GUENGANT et al., 2011), pour doubler le PIB/tête en une dizaine d'années, il faut un taux de croissance économique de 10 % et un taux de croissance démographique d'au plus 3 %. Ce temps de doublement passe à moins de 20 ans si la croissance du PIB atteint 7 % et au plus 3 % de croissance démographique.

## **3.3 Les points de faiblesse**

Pour ne pas déjouer les pronostics en sa faveur dans l'optique de bénéficier du dividende démographique, il importe à l'Etat de rester regardant sur un certain nombre de facteurs susceptibles de le compromettre.

### 3.3.1 Une croissance démographique encore élevée

Bien que se situant aux alentours de 2,6 % en 2011 (projections INS), le taux de croissance démographique reste élevé. Un tel niveau correspond à un temps de doublement de 27 ans, quasiment une génération. Très loin du temps de doublement de la population mondiale à la même date qui est de 58 ans. Cependant, un tel niveau est à mettre en concurrence avec la performance économique.

### 3.3.2 La faible accessibilité des couches défavorisées aux services de planification familiale

Dans les pays à fécondité intermédiaire (ISF compris entre 2,5 et 5 enfants) comme la Côte d'Ivoire, où la fécondité a commencé à décliner, une approche plus fine est nécessaire. On note par exemple que les femmes des ménages pauvres ou des zones rurales présentent encore des indices de fécondité très élevés. Et il importe de toucher en priorité ces populations.

Le niveau d'utilisation de la contraception moderne est encore très bas (13 %) en comparaison avec des pays comme le Kenya (39 %), le Malawi (42 %) ou la Namibie (53 %) (PRB, 2011). Par ailleurs, le désir d'avoir un enfant supplémentaire est un fait culturel chez l'africain. Bien que plusieurs des facteurs socioéconomiques et culturels associés à une fécondité élevée soient présents en Afrique subsaharienne, le fait peut-être le plus important est que la demande d'enfants soit restée forte. C'est pourquoi les méthodes contraceptives modernes sont restées peu utilisées et les actions menées pour les promouvoir ont donné peu de résultats. Le non recours à la contraception dans beaucoup de pays à forte fécondité en Afrique subsaharienne s'explique principalement par le souhait d'avoir davantage d'enfants, plus que par le manque d'information sur le contrôle de la fécondité ou par le manque d'accès à une contraception (Acsadi et Acsadi, 1990).

## 3.4 Les efforts à consentir

Selon la Banque Mondiale, les pays en développement et les pays donateurs doivent investir massivement et durablement dans la santé, l'éducation, la création d'emplois et la prévention des mariages précoces pour espérer atteindre par la suite un dividende démographique. Des investissements accrus dans la santé et la planification familiale ainsi que dans l'éducation sont les points les plus critiques pour atteindre un dividende démographique.

### 3.4.1 Sur le plan sanitaire

Selon le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le ratio médecin-population et infirmier-population s'est amélioré au cours de la décennie 1998-2007 passant de 1/11450 habitants à 1/5695 habitants pour les médecins et de 1/3646 habitants à 1/2331 habitants pour les infirmiers. Par contre sur la même période, pour les sages-femmes le ratio a chuté de 1/1802 femmes en âge de procréer à 1/3771. En 2011, la situation de répartition des effectifs par emploi et par catégorie est de 3 220 médecins, 7 361 infirmiers et 2 353 sages-femmes. Malgré l'importance numérique du personnel de santé en Côte d'Ivoire, l'offre en ressources humaines demeure insuffisante. Le ratio personnel de santé par population est de 1,3 personnel de santé pour 1000 habitants contre 2,5 recommandé par l'OMS.

Les systèmes de santé dans leur ensemble doivent être renforcés, avec l'élargissement des soins de santé primaires, y compris la vaccination. Les soins de santé sexuelle et reproductive et l'information et l'éducation sur la sexualité et la planification familiale doivent être améliorés ; une grande variété de méthodes de planification familiale doit être rendue

universellement accessible pour améliorer la santé maternelle et infantile et réduire le nombre de grossesses non désirées.

Les défis à relever au niveau du système de la santé sont multiples et se situent aux niveaux de la gouvernance (renforcement du cadre institutionnel et des capacités des structures de gestion), des prestations de service (offrir à toute la population, au niveau de tous les centres de santé un paquet de services intégrés, complets, continus de qualité), des ressources humaines (améliorer durablement, quantitativement et qualitativement la disponibilité, l'utilisation efficiente et la répartition équitable du personnel), du financement (parvenir à ajuster le financement de la santé pour atteindre les objectifs du secteur), etc.

### 3.4.2 Sur le plan éducation

L'éducation est l'un des besoins de base les plus importants. Au niveau personnel, elle est associée à une amélioration de la santé, à une plus forte productivité et à des revenus plus élevés. Pour les nations, elle assure un pool croissant de savoir-faire et de travailleurs et cadres compétents possédant les capacités exigées pour le développement.

L'accroissement rapide de la population pose toutefois un énorme défi aux autorités ivoiriennes. La population de 6 à 11 ans est passée de 2,7 millions en 1998 à 3,5 millions en 2012 et atteindrait 4 millions en 2018. Le nombre d'élèves dans l'enseignement primaire a également augmenté passant 1,9 millions à 2,7 millions. Dans la même période (1998-2012), le nombre d'enseignants qui était de 46 311 est passé à 55 564. On observe qu'au cours des 15 dernières années, les effectifs des différentes catégories d'acteurs du système éducatif ont été multipliés respectivement par 1,3 pour la population en âge d'aller à l'école, 1,42 pour les élèves et 1,20 pour les enseignants. Les taux d'accroissement moyen annuel au cours de la période sont respectivement de 2,3 % pour les enfants de 6-11 ans, 3,1 % pour les élèves et 1,4 % pour les enseignants. Ainsi une importante proportion des ressources doit donc être utilisée rien que pour maintenir le statu quo et augmenter le nombre des enseignants, et bâtir de nouvelles salles de classes nécessaires pour faire face à l'effectif toujours croissant des écoliers. Le développement de l'éducation ne suit pas l'accroissement de la population.

**Tableau 6: Répartition de la population de 6-11 ans, des élèves et des enseignants de 1998 à 2012**

Année	Population de 6-11 ans	Effectif Elèves	Effectifs Enseignants
1998	2664563	1910820	46311
2000	2776782	1943101	43204
2003	2728097	-	-
2008	3140120	2379026	53161
2012	359941	2736169	55564

Source : DIPES-2012 et INS : Perspectives démographiques 1998-2018

La quantité et la qualité de l'éducation doivent être améliorées. Les filles doivent avoir les mêmes chances que les garçons. L'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ont tous besoin d'être élargis et pertinents afin que les jeunes acquièrent les compétences requises pour trouver un emploi productif.

## CONCLUSION PARTIELLE

Les principaux indicateurs observés ou calculés à la faveur de cette analyse montrent la place prépondérante des jeunes dans la structure démographique du pays. Le potentiel démographique actuel de la population des 15-35 ans résulte d'une fécondité passée relativement élevée. Le poids démographique de cette tranche de la population esquisse une situation ambivalente qui fait des jeunes à la fois un potentiel socioéconomique pour eux-mêmes et pour le pays mais aussi un handicap si les conditions d'une utilisation optimale de ce potentiel ne sont pas réunies.

On peut l'affirmer, les conditions démographiques susceptibles de faire profiter à la Côte d'Ivoire un dividende démographique sont pour certaines déjà réunies et se mettent progressivement en place pour d'autres. A en juger par l'évolution de la fécondité qui s'inscrit dans une tendance baissière ; une population en âge de travailler dont les deux tiers sont concernés par cette analyse représentant au moins la moitié de la population totale ; le nombre d'enfants à la charge d'un actif en baisse ou le taux d'utilisation de la contraception moderne encore bas mais en nette amélioration.

Reste les variables économiques, institutionnelles, culturelles et politiques dont la prise en compte relève d'une réelle volonté politique dont on peut affirmer qu'elle ne fait pas défaut, d'autant plus que la Côte d'Ivoire devrait être un pays émergent à l'horizon 2020. Le dividende démographique n'est donc pas seulement subordonnée aux taux de natalité ; il exige également des politiques sociales et économiques, notamment l'ouverture au commerce, des marchés de l'emploi flexibles et des investissements dans le capital humain, y compris dans l'éducation et la santé publique.

## CHAPITRE 2 : LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES JEUNES

### INTRODUCTION

Dès son accession à l'indépendance en 1960 jusqu'au début des années 90, la Côte d'Ivoire a été un pays pro nataliste, où la limitation des naissances était interdite et où était prôné le principe qu'une solide croissance démographique peut être bénéfique grâce aux économies d'échelle malgré les coûts sociaux qu'une telle croissance entraîne.

Cependant, à partir de 1991, la politique démographique de la Côte d'Ivoire a évolué considérablement. La conjonction des difficultés internes, nées de la grande crise des années 1980, et des contraintes externes, liées aux diverses recommandations internationales, ont finalement impulsé une nouvelle orientation à la politique ivoirienne de population. C'est dans ce cadre que la Côte d'Ivoire a participé à la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire, en 1994 et au premier forum régional sur la santé reproductive pour l'Afrique centrale et de l'Ouest qui s'est tenu à Ouagadougou en septembre 1996.

Ainsi, l'Etat ivoirien s'est engagé à l'amélioration de l'état de santé de la population en général et en particulier dans le domaine de la santé de la reproduction. Plusieurs actions ont été menées dont l'adoption de Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 1996-2005, 2009-2013) et du Programme national de la santé de la reproduction et du planning familial (1999-2003).

En effet, selon la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, la santé de la reproduction (SR) se définit comme étant « la possibilité pour tout être humain d'avoir le bien-être général, tant physique que mental, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités ».

Cela implique, à en croire le document de politique nationale de la santé de la reproduction, qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité et procréer de façon libre, aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le voudra. Ce qui suppose que les hommes ou les femmes soient informés de la disponibilité des services et qu'ils puissent choisir et utiliser la méthode de planification familiale de leur choix.

De cette définition du concept de la santé de la reproduction qui englobe la santé infantile, la santé de la femme, la santé des jeunes et la santé des hommes, le concept de la SR des jeunes de 15 à 34 ans, mérite qu'on s'y attarde pour traiter de façon spécifique la question de la santé de la reproduction.

En Côte d'Ivoire comme dans d'autres pays africains, il est de coutume d'entendre que les jeunes constituent le fer de lance du pays. Cette affirmation bien que pertinente a surtout été utilisée par les leaders politiques de tous les temps. Si les résultats de l'analyse du recensement de 1998 montrent que la population ivoirienne est jeune, il importe de reconnaître qu'en dépit du fait que les jeunes constituent un maillon essentiel pour le développement, leur situation est assez difficile.

Cette situation se traduit par un rapport de dépendance et pose le problème de la prise en charge et la satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, santé, emploi) des jeunes que l'Etat a du mal à surmonter. D'où la nécessité ici d'évaluer le domaine de la santé sexuelle et reproductive de ces jeunes. En effet, l'infection à VIH constitue la première cause de mortalité chez les jeunes.

L'enquête sur les indicateurs du sida en Côte d'Ivoire de 2005 (EIS-CI) révèle que la prévalence du VIH chez les jeunes est estimée à 0,4% chez les 15-19 ans et à 4,5% chez les 20-24 ans. La même enquête indique que 73% des femmes et 56% des hommes ont leurs premiers rapports sexuels avant 18 ans. Étant donné l'urgence et l'ampleur de la question liée à la santé sexuelle et reproductive chez les jeunes, il est important dans ce chapitre d'évaluer le cadre conceptuel et de faire une analyse situationnelle des politiques et programmes pour satisfaire aux besoins des jeunes en matière de SSR.

La réflexion est structurée en deux grandes sections : dans la première section, il est question de définir les différentes composantes de la santé sexuelle et reproductive des jeunes à savoir : la fécondité, les grossesses non désirées, les violences des jeunes, la planification familiale et enfin le VIH/SIDA et autres IST. La deuxième section fait l'état des lieux des services, politiques et programmes mis en place par le gouvernement pour satisfaire les besoins en matière de SSR des jeunes.

## **I. ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES JEUNES (SSRJ)**

La santé sexuelle et reproductive constitue l'un des volets prioritaires des interventions actuelles dans le domaine de la santé des jeunes. Les différents projets d'intervention qui y sont exécutés visent essentiellement leur fécondité, les grossesses non désirées et le recours à l'avortement, les violences, la promotion du planning familial et la prévention des IST et VIH/SIDA.

### **1.1 : Fécondité des jeunes**

La situation de la Côte d'Ivoire en matière de population est préoccupante. Elle connaît une croissance démographique rapide et soutenue. En effet, estimée à 6 709 000 habitants par le Recensement Général de la Population (RGP) de 1975, la population ivoirienne est passée à 10 815 694 habitants en 1988 (Recensement Général de la Population et de l'Habitat - RGPH 1988), et à 15 366 672 habitants en 1998 (RGPH 1998) et à 21 395 000 selon l'estimation de l'INS en 2009. Elle est caractérisée par une extrême jeunesse qui est estimée à 36,4% selon le recensement de 1998. D'où la nécessité d'analyser le niveau et la tendance de fécondité de cette frange de la population.

#### **1.1.1 Niveau de fécondité des jeunes**

Le niveau de la fécondité est mesuré par les taux de fécondité par âge et par l'Indice Synthétique de Fécondité. Les taux de fécondité par âge sont calculés en rapportant les naissances issues de chaque groupe d'âges à l'effectif des femmes de ce groupe. Ils permettent de calculer l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), qui correspond au nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si elle en avait.

L'analyse du tableau 7 issu de l'EDSCI 2012 permet de constater que les niveaux de fécondité évoluent à la hausse avec la classe d'âge, sauf pour celle de la classe d'âge 30-34 ans.

Tableau 3: Les niveaux de fécondité selon les tranches d'âge et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	80	196	128
20-24	160	289	220
25-29	179	269	224
30-34	141	212	179

Source : EDSCI III, 2012

Le tableau 7 montre que les taux de fécondité par groupe d'âge des jeunes croissent selon l'âge jusqu'au groupe d'âge 25-29 ans. Ces taux suivent le schéma classique observé généralement dans les pays à forte fécondité comme le nôtre. En effet, en Côte d'Ivoire le niveau de fécondité général demeure élevé puisque chaque femme donne naissance, en moyenne, à 5 enfants au cours de sa vie féconde (EDS 1998). Ainsi, concernant les jeunes, on constate une fécondité précoce élevée qui est de 128 enfants pour mille jeunes femmes (128 ‰) pour les adolescents de 15-19 ans, ce taux augmente très rapidement pour atteindre son maximum qui est de 224 ‰ pour la tranche d'âge de 25-29 ans et décroît à 179‰ pour les jeunes de 30-34ans.

On observe également qu'à tous les groupes d'âge, les taux de fécondité sont plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain: 269‰ pour les jeunes femmes de 25-29 ans en milieu rural contre 179‰ en milieu urbain, et pour les jeunes de 15-19 ans de 196‰ contre 80‰. Les données révèlent également une fécondité plus précoce en milieu rural qu'urbain. Ainsi, si dans l'ensemble, les adolescentes de 15-19 ans contribuent pour 17 % dans la fécondité totale des jeunes, les pourcentages correspondants sont de 26% en milieu rural et de 11% en milieu urbain.

### 1.1.2 Tendance de la fécondité des jeunes

A partir de l'EIS CI 2005, Les données recueillis nous permettent de retracer les tendances passées de la fécondité des jeunes selon le taux de fécondité des groupes d'âges des femmes, par périodes quinquennales avant l'enquête (voir tableau 8). L'on constate qu'à l'instar du premier groupe d'âge (15-19 ans), dans tous autres les groupes d'âges, les taux de fécondité ont régulièrement baissé sur les périodes considérées. Ainsi, pour le groupe d'âge de 20-24 ans, le taux de fécondité estimé à 235‰, il y a 5 à 10 ans, est tombé à 206‰ au cours des cinq dernières années avant l'enquête. Dans le rapport de l'EIS CI 2005, la comparaison des Indices Synthétiques de Fécondité chez les femmes de 15 à 34 ans montre que l'ISF pour la période la plus récente (0-4 ans) est de 3,6 enfants contre respectivement 4,1enfants pour la période de 5-10 ans. Cela dénote une baisse de la fécondité des jeunes femmes.

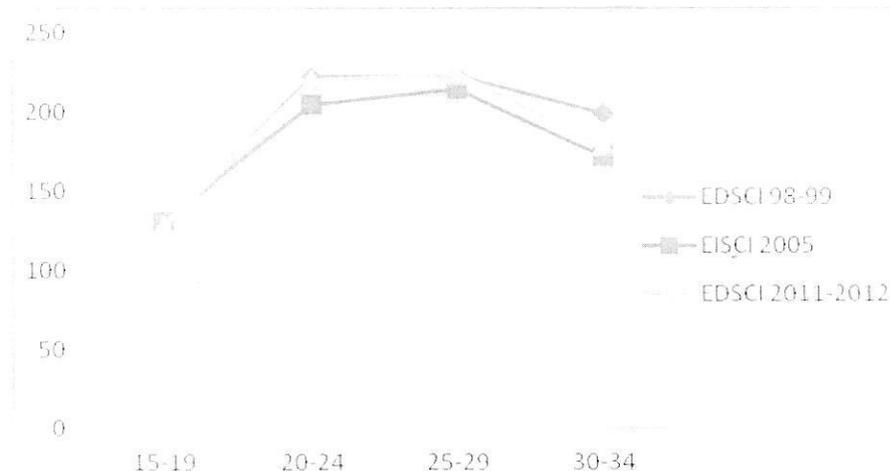
Tableau 8: Taux de fécondité par groupe d'âge et par période de cinq ans ayant précédé l'enquête, selon l'âge de la mère au moment de la naissance de l'enfant

Groupe d'âge	Nombre d'années avant l'enquête	
	0-4 ans	5-10 ans
15-19 ans	132	131
20-24 ans	206	235
25-29	210	248
30-34	181	203

Source: EIS CI 2005

Aussi, la comparaison des résultats de l'EDSCI 1998-99, EIS 2005 et de l'EDSCI 2011-2012 permet-elle de retracer les tendances de la fécondité. Le graphique 9 montre que les courbes de fécondité présentent une allure similaire et sont pratiquement confondues, ce qui traduit une stabilité de la fécondité. En effet le nombre moyen d'enfants par femme de 15 à 34 ans estimé en 2011-2012 (EDSCI III) à 5 n'est pas significativement différent de celui estimé à dans les autres enquêtes (EIS 2005).

Graphique 8 : Evolution du taux de fécondité par groupe d âges



Source : Auteur à partir des données de l'EDS 98, EIS 2005, EDS 2011

### 1.2 GROSSESSES NON DESIREES ET RECOURS A L'AVORTEMENT DES JEUNES

Le taux des grossesses déclarées chez les jeunes sont pour la plupart des grossesses non désirées. Selon l'enquête de Comportement d'Attitude et de pratique réalisée en 2004, l'on estime ce taux à 84,3% chez les garçons et 71,6% chez les filles (ECAP 2004). En effet, la non utilisation systématique et correcte du préservatif et d'autres méthodes modernes de contraception, ainsi que la précocité des rapports exposent les jeunes à des grossesses non désirées, et compte tenu du nombre élevé de jeunes ne désirant pas avoir de grossesse, la probabilité de voir ces grossesses arriver à terme reste plutôt faible. Ainsi, il est observé dans la population jeune, un fort taux d'interruption volontaire de grossesse. Pour les jeunes filles, ce taux est de 39,5%. Ces actes sont initiés par les jeunes filles elles-mêmes ou/et encouragés par les garçons auteurs de ces grossesses avec un pourcentage de 49,2% (ECAP 2004).

Parmi l'éventail de techniques d'interruption de grossesses utilisées, les jeunes de 15-24 ans ont recours à l'intervention médicale par le curetage dont 66,2% des jeunes filles et 60,0% des jeunes gens (ECAP 2004).

### 1.3 : VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE(VBG) A L'EGARD DES JEUNES

Dans le guide des responsables du programme de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) de l'USAID, les VBG ont été définies par le groupe du thème Genre du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) comme étant: « les *violences concernant les hommes et les femmes, où la femme est généralement la victime. Elle découle de relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes. Les violences sont dirigées contre une femme du fait qu'elle est une femme ou elle touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend, sans s'y restreindre, des agressions physiques, sexuelles et psychologiques* »

En effet, les formes de VBG comprennent la violence physique, sexuelle et psychologique/affective au sein de la famille, la violence liée à la dot, le viol et l'abus sexuel, le viol marital, le harcèlement sexuel dans le milieu du travail et dans des établissements d'enseignement, la prostitution forcée, l'exploitation sexuelle des filles et des femmes et la mutilation génitale féminine (MGF). Toutefois, par manque d'informations sur les autres formes, notre analyse se limitera aux MGF. Ainsi, le rapport préliminaire de l'EDSCI-III nous renseigne sur la pratique et le type d'excision subi par les jeunes femmes. Quant à la MICS-3, elle fournit des informations sur les attitudes par rapport à l'excision.

Selon le tableau 3.3, près de 36% de l'ensemble des jeunes femmes ont déclaré être excisées en 2011-2012 cette pratique connaît une légère baisse en 1999 qui était de 45% (EDS 1998-1999). Cette moyenne nationale cache cependant des disparités importantes observées notamment au niveau des régions.

En effet, les MGF sont plus pratiqués dans les régions du Nord et du Nord-Ouest (plus de 70%), suivies de la région de l'Ouest (54%), et du Centre-Nord (50%). Elle est la plus basse dans la région du Centre (13%), du Centre-Est (20%) et du Nord-Est (21%). Aussi, la pratique de l'excision est-elle répandue en milieu rural (39%) qu'en milieu urbain (37%).

Au niveau de l'âge, l'on constate que la proportion des femmes excisées augmente progressivement avec celui-ci. Elle est de 31% chez les adolescentes de 15-19 ans, de 37% chez les jeunes filles de 25-29 ans et de 40% pour les jeunes adultes de 30-34 ans. Par ailleurs, la fréquence de l'excision diminue avec le niveau d'instruction : 51% chez les femmes non scolarisées, 27% chez celles de niveau primaire et 16% chez celles de niveau secondaire ou plus.

Au niveau du type d'excision pratiqué, les résultats montrent que dans la majorité des cas (36%), les jeunes femmes ont subi une forme quelconque d'excision, dans 2% des cas, on a effectué une entaille sans enlever de chairs ; dans 3% des cas, on a enlevé des parties de chair et dans 6% des cas, les jeunes femmes ont subi une cousue de la zone génitale.

**Tableau 4: Proportion des femmes de 15-34 ans ayant subi l'excision, selon le type d'excision et certaines caractéristiques sociodémographiques (Côte d'Ivoire 2012)**

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage de femmes de 15-34 ans ayant subi l'excision					
	A subi l'excision sous une forme quelconque	Entaille de la zone génitale	Enlèvement de chairs de la zone génitale	Fermeture de la zone génitale par une couture	Forme d'excision non précisée	Effectif de femmes
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	37,2	2,3	28,2	4,0	6,7	5 161
Rural	39,2	1,5	32,5	2,6	5,1	4 897
<b>Région</b>						
Centre	12,5	0,4	7,7	3,1	4,3	635
Centre-Est	19,9	0,5	13,8	0,4	5,5	269
Centre-Nord	49,7	0,6	46,4	0,2	2,7	764
Centre-Ouest	38,6	0,5	33,2	11,3	4,8	1 375
Nord	70,0	1,3	59,2	1,3	9,3	540
Nord-Est	21,3	4,5	9,7	0,4	7,2	404
Nord-Ouest	74,6	2,3	59,4	2,5	12,7	446
Ouest	57,4	1,6	50,7	1,3	4,9	1 035
Sud	23,4	1,1	15,0	2,1	7,3	1 375
Sud-Ouest	32,6	4,2	25,4	0,9	3,1	817
Ville d'Abidjan	34,3	3,1	24,6	3,6	6,5	2 398
<b>Groupe d'âges</b>						
15-19	31,3	1,3	24,5	3,2	5,5	2 023
20-24	35,1	1,9	27,3	3,2	5,9	1 953
25-29	36,8	1,7	29,4	3,2	5,7	1 922
30-34	40,3	2,5	31,8	3,6	5,9	1 508
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	50,8	2,4	40,2	4,8	8,2	5 351
Primaire	27,2	1,6	21,8	1,5	3,8	2 552
Secondaire et plus	16,3	0,9	12,05	2,1	3,3	2 157

Source : EDSCI III

L'analyse de l'opinion des jeunes femmes sur l'excision a été captée lors de l'enquête de la MICS-3. Il ressort des résultats que les femmes ont été interrogées sur leurs attitudes par rapport à l'excision. Il ressort qu'en moyenne 70% des jeunes femmes de 15-34 ans pensent que l'excision doit disparaître contre 19% qui souhaitent la pérennisation de cette pratique. La majorité des femmes des régions où l'excision est le plus pratiquée continuent de penser que cette pratique doit être maintenue : Nord-Ouest (70%), Nord (49%), Centre-Nord (41%), Ouest (39%) et Nord-est (32%).

Selon le niveau d'instruction, on constate que les jeunes femmes instruites (niveau secondaire et plus) sont plus réfractaires aux mutilations génitales : 92% d'entre-elles veulent voir cette pratique disparaître contre seulement 3% qui désire la maintenir. L'attitude des femmes qui souhaitent maintenir la pratique des mutilations génitales féminines s'explique par le souci de préserver les traditions et pratiques ancestrales.

Tableau 10: Pourcentage de femmes de 15-34 ans ayant entendu parler de l'excision et qui expriment leur opinion vis à vis de cette pratique, Côte d'Ivoire, 2006

Caractéristique sociodémographique	Attitudes					Nombre de femmes ayant entendu parler de l'excision
	Maintenue	Disparaître	Cela dépend	Ne sait pas	Total	
<b>Région</b>						
Centre	5,7	80,5	9,9	4	100	658
Centre-Est	12,6	76,8	8,4	2,2	100	170
Centre-Nord	40,5	51,4	5,1	2,9	100	754
Centre-Ouest	13,7	72,8	3,8	9,6	100	789
Nord	49,3	46	1,8	2,9	100	783
Nord-est	31,8	53,7	7,2	7,4	100	510
Nord-Ouest	69,8	24	2,2	3,9	100	403
Ouest	38,7	54,2	4,1	4,1	100	1097
Sud sans Abidjan	7,0	80,8	5,9	6,4	100	1490
Sud-ouest	16,3	74,5	2,7	6,5	100	1341
Abidjan	5,0	79,6	7,3	8,1	100	2077
<b>Groupe d'âges</b>						
15-19	17,2	70,9	4,8	7,1	100	2167
20-24	17,7	72,0	4,3	6,0	100	2035
25-29	18,6	70,6	4,7	6,1	100	1840
30-34	21,9	67,0	6,1	5,0	100	1352
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	31,3	54,6	6,8	7,4	100	5214
Primaire	10,5	78,8	4,4	6,4	100	2460
Secondaire et plus	3,1	91,7	3	2,2	100	2328

Source: MICS-3, 2006

#### 1.4 : CONNAISSANCE ET UTILISATION DES METHODES CONTRACEPTIVES PAR LES JEUNES

La politique de santé sexuelle et de la reproduction adoptée en 1998 a permis la promotion de la planification familiale. Celle-ci offre aux couples et aux individus, le droit de décider librement et de manière responsable du nombre d'enfants qu'ils souhaitent ainsi que de l'espacement et du moment de ces naissances. La mise en œuvre de cette politique a contribué à l'augmentation de la prévalence contraceptive générale de 5,7% en 1994 à 10% en 1999 et à 13% en 2006 (MICS-3, 2006).

La planification familiale est essentielle si l'on veut assurer le bien-être et l'autonomie des femmes tout en soutenant leur santé et leur développement et contribue aussi à la prévention des grossesses trop précoces ou trop tardives. Elle consiste à utiliser des méthodes contraceptives qui peuvent être classées en trois catégories :

- les méthodes modernes, comprenant la pilule, le stérilet ou DIU (Dispositif Intra Utérin), les injections, les implants (Norplant), les méthodes vaginales (spermicides, diaphragme, mousses et gelées), le condom, la stérilisation féminine et la stérilisation masculine;
- les méthodes traditionnelles, comprenant la continence périodique et le retrait.
- les méthodes, dites populaires, comme les herbes, les tisanes et autres méthodes pouvant entrer dans cette catégorie.

En effet, la pratique de la contraception suppose au préalable la connaissance d'au moins une méthode. Ainsi, selon les résultats de l'ECAP (2004), 73% des filles enquêtées connaissent au moins une méthode contraceptive. Les méthodes les mieux connues sont classées par ordre d'importance: le préservatif (61,7%), la pilule (51,3%) et les injections (8,4%). Ces résultats

montrent aussi que le niveau de connaissance des méthodes contraceptives est sensiblement le même entre les garçons et les filles.

#### 1.4.1 Niveau d'utilisation de la contraception

La connaissance et l'utilisation par les jeunes des différentes méthodes contraceptives, leur permettent d'éviter les grossesses précoces et de réduire le taux de mortalité néonatale qui est élevé chez les bébés dont les mères sont des adolescentes.

Les données utilisées pour l'analyse de la prévalence contraceptive proviennent du rapport préliminaire de l'EDSCI III 2011-2012. Ainsi, le tableau 21 indique la prévalence de l'utilisation des méthodes contraceptives selon le milieu de résidence, selon les groupes d'âge et selon le niveau d'instruction.

Les résultats montrent que l'utilisation des méthodes contraceptives par les femmes en union demeure toujours faible. En effet, seulement 17 % des jeunes femmes de 15-34 ans en union utilisent actuellement une méthode contraceptive quelconque (méthode moderne ou méthode traditionnelle). Par rapport à 1999, ce taux d'utilisation chez les jeunes femmes en union a légèrement augmenté, passant de 15 % à 17 %. Bien que toujours faible (12 %), la prévalence contraceptive moderne a presque doublé depuis 1998-1999, elle est passée de 7 % à 12 % en 2012. Parmi les méthodes modernes les plus couramment utilisées, la pilule occupe la première place avec une proportion de 7,1 % et 2% respectivement pour les injectables et le condom masculin. Les autres méthodes modernes ne sont utilisées que dans moins de 1 % des cas. La prévalence des méthodes traditionnelles est faible et a connu une légère baisse de deux points, passant de 7 % en 1999 à 5% en 2012.

En outre, les résultats mettent aussi en évidence des écarts importants d'utilisation de la contraception. Du point de vue du milieu de résidence, c'est en milieu urbain que l'utilisation de la contraception est la plus fréquente : 16 % des jeunes femmes en union utilisent actuellement une méthode moderne. Spécifiquement, 10 % de jeunes femmes utilisent la pilule, 3 % les injectables et 2% le condom masculin.

Le niveau d'instruction des femmes constitue un autre facteur différentiel important. La prévalence contraceptive est fonction du niveau d'instruction. Plus le niveau d'instruction augmente plus la proportion de femme qui utilise les contraceptions augmente: chez les jeunes femmes ayant un niveau d'instruction secondaire ou supérieur, 22 % utilisent actuellement une méthode moderne, contre 17 % chez les femmes ayant un niveau primaire et 9 % chez celles n'ayant aucun niveau d'instruction.

Par ailleurs, on relève que la prévalence de la contraception moderne varie aussi selon le groupe d'âges de la jeune femme. La plus forte proportion d'utilisatrices (14 %) se situe à 25-29 ans, âges correspondant à la période de fécondité maximum. Chez les adolescentes de 15-19 ans et les jeunes de 20-24 ans, les taux sont relativement plus faibles respectivement 7 % et 11 %, ce qui traduit des comportements de naïveté et d'innocence des jeunes de ces tranches d'âges.

Tableau 11: Utilisation actuelle de la contraception par caractéristiques sociodémographiques : répartition (%) des jeunes femmes de 15-34 ans mariées ou en union libre qui utilisent (ou le partenaire utilise) une méthode contraceptive

Caractéristique sociodémographique	N'importe quelle méthode	Méthode moderne										Méthode traditionnelle			N'utilise pas actuelle méthode	Effectif de femmes					
		Une méthode moderne	Stérilisation féminine	DIU	Pilule	Injectable	Implant	Condom masculin	Condom féminin	MAMA	Autre	Une méthode traditionnelle	Rythme	Reratt			Autre				
<b>Groupe d'âges</b>																					
15-19	11,0	6,9	0,0	3,3	0,7	0,3	1,9	0,2	0,4	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	4,1	3,5	0,2	0,4	89,0	418	
20-24	16,9	11,5	0,0	6,0	2,0	0,0	2,1	0,1	0,8	0,5	0,5	0,1	0,1	0,8	5,4	3,4	0,9	1,1	83,1	1 094	
25-29	20,3	14,4	0,0	7,7	2,6	0,1	3,1	0,0	0,8	0,1	0,1	0,0	0,0	0,8	5,9	3,8	0,9	1,2	79,7	1 385	
30-34	19,6	13,6	0,0	9,2	1,8	0,0	1,5	0,0	0,7	0,1	0,1	0,0	0,0	0,7	6,0	3,9	0,8	1,3	80,4	1 211	
<b>Milieu de résidence</b>																					
Urban	23,1	16,3	0,1	9,6	2,6	0,4	2,1	0,0	0,7	0,5	0,5	0,0	0,0	0,7	6,9	4,5	1,1	1,3	76,9	2 625	
Rural	14,7	9,8	0,0	5,4	2,2	0,0	1,5	0,1	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	4,9	3,5	0,3	1,1	85,3	3 684	
<b>Niveau d'instruction</b>																					
Aucun	13,0	9,3	0,1	5,2	1,9	0,2	1,1	0,0	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	0,4	3,7	2,4	0,3	1,0	87,0	4 020	
Primaire	25,8	17,3	0,0	9,6	3,2	0,2	3,0	0,0	0,7	0,2	0,2	0,0	0,0	0,7	8,6	6,0	0,7	1,9	74,2	1 538	
Secondaire et plus	30,6	21,9	0	12,6	4,9	0,1	3,35	0	0,5	0,45	0,1	0	0	0,5	8,7	7,15	1,2	0,4	69,4	5 558	

Source : EDSCI III, 2011-2012

### 1.4.2 Analyse des besoins en matière de planification familiale

L'évaluation des besoins à couvrir en matière de contraception fait référence aux femmes fécondes qui n'utilisent aucune méthode de contraception, mais qui souhaitent reporter la prochaine naissance ou qui souhaitent simplement arrêter d'enfanter. Les besoins à couvrir en contraception identifiés proviennent de la MICS-3 qui utilise une série de questions portant sur les comportements et les préférences, en matière d'utilisation des contraceptifs, de fécondité et de fertilité de la femme en générale (MICS, 2006). De la MICS-3 nous avons extrait la population de femme jeune de 15-34ans.

Ainsi, les jeunes femmes dont les besoins sont à couvrir en matière de limitation des naissances sont celles qui sont actuellement mariées (ou en union), fécondes (sont enceintes ou pensent qu'elles sont physiquement en mesure de tomber enceintes au moment de l'enquête), n'utilisent aucun moyen de contraception et souhaitent limiter leurs naissances. Ce dernier groupe comprend les femmes qui sont enceintes au moment de l'enquête mais qui n'avaient pas du tout souhaité cette grossesse et les femmes qui ne sont pas enceintes au moment de l'enquête mais qui ne souhaitent pas avoir un (autre) enfant.

L'ensemble des besoins non couverts en matière de contraception est simplement la somme des besoins à couvrir en matière d'espacement et de limitation des naissances. En utilisant les informations sur la contraception et les besoins à couvrir, le pourcentage de la demande satisfaite en matière de contraception est également estimé à partir des données de MICS 2006. Le pourcentage de la demande satisfaite en matière de contraception est défini comme la proportion des femmes mariées ou en union au moment de l'enquête qui utilise une méthode contraceptive, sur la demande totale en matière de contraception. La demande totale de contraception concerne les femmes de 15-34 ans qui ont des besoins non couverts (en matière d'espacement et de limitation des naissances), plus celles qui utilisent une contraception au moment de l'enquête.

Alors que la prévalence contraceptive des femmes de 15-34 ans est de 13% en 2006, on constate que les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont plus importants, puisque 31% des jeunes femmes en ont exprimé le besoin (MICS-3, 2006). Parmi ces femmes, 29% veulent espacer les naissances et 3% souhaitent ne plus en faire (voir. Tableau 22).

Les besoins en matière de contraception diffèrent selon les groupes d'âge des femmes. Ainsi, les besoins non satisfaits les plus élevés se situent dans la tranche d'âges 25 à 29 ans avec 35%. Dans les autres groupes d'âges, les proportions sont respectivement de 29,5% ; 30,3% et 30,6%.

Concernant le milieu de résidence, les résultats montrent que les besoins non satisfaits sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain, tandis que la situation contraire s'observe pour la demande de contraception. Les proportions de besoins non satisfaits sont de 30% en milieu rural contre 27% en milieu urbain. La demande de contraception est de 23% en milieu rural contre 41% en milieu urbain.

Concernant le niveau d'instruction, on observe que les besoins non satisfaits des femmes sans instruction (29,2%) et celles de niveau primaire (31,2%) sont plus importants que ceux des femmes de niveau secondaire ou plus (22,9%). Par ailleurs, chez les jeunes femmes de niveau secondaire ou plus, plus de la moitié (56%) de la demande de contraception se trouve

satisfaite contre respectivement 40% pour les femmes de niveau primaire et 25% pour celles sans instruction.

**Tableau 12: Pourcentage de femmes de 15-34 ans mariées ou en union libre dont les besoins en planification familiale ne sont pas couverts, et pourcentage de la demande en matière de contraception, Côte d'Ivoire, 2006**

Caractéristiques socio-démographiques	Utilisation actuelle de la contraception	Demande non couverte en matière de contraceptive			Nombre de femmes mariées ou en union libre	Pourcentage de la demande en matière de contraception	Nombre de femmes désireuses d'utiliser la contraception
		pour l'espacement	pour la limitation	Total			
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	18,4	17,8	9	26,8	2122	40,7	959
Rural	9,1	22,1	8,3	30,4	3046	23,1	1205
<b>Groupe d'âge</b>							
15-19 ans	8,6	29,3	0,5	29,8	301	22,4	115
20-24 ans	12,3	29,8	0,5	30,3	745	28,8	317
25-29 ans	15,8	32,1	2,9	35	1053	31,1	538
30-34 ans	15,1	23,4	7,2	30,6	916	33	418
<b>Niveau d'instruction</b>							
Aucun	9,6	20,5	8,6	29,2	3601	24,7	1395
Primaire	16,8	21,8	9,4	31,2	1063	34,9	510
Secondaire et plus	29,5	15,8	7,2	22,9	467	56,2	245

Source : MICS-3, 2006

### 1.5 : JEUNES FACE AU VIH /SIDA

Aujourd'hui, la pandémie du sida est la première cause de mortalité en Afrique subsaharienne et la Côte d'Ivoire fait partie des pays les plus touchés par la pandémie du VIH/Sida. C'est en 1985 que les premiers cas de sida ont été diagnostiqués en Côte d'Ivoire où l'épidémie est caractérisée par la présence des deux virus, le VIH-1 et le VIH-2.

Ainsi, de deux cas officiellement déclarés en 1985, les nouveaux cas d'infection au VIH/Sida sont passés à 450 000 en 1997, 770 000 en 2001, à 750 000 en fin 2005 pour se situer à 450 000 personnes vivant avec le VIH en 2009 (ONUSIDA/OMS, 1998, 2002, 2006, 2009). Selon les mêmes sources, la prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes (plus de 15 ans) est passée de 10,1% en 1997 à 9,7% en 2003. Et quant à l'enquête sur les indicateurs du Sida (EIS 2005), elle a révélé une prévalence de 4,7% au niveau de la population générale de 15-49 ans.

Aussi dans ses rapports 2006 et 2009, l'ONUSIDA estimait-elle respectivement à 7% et 3,7% la prévalence du VIH en Côte d'Ivoire avec environ 750 000 PVVIH dont 74 000 enfants de moins de 15 ans et 440 000 cas d'orphelin et d'enfants rendus vulnérables du fait du sida. A l'analyse de ces données, l'on constate une baisse progressive du taux de prévalence en Côte d'Ivoire et cela est à mettre au compte des nombreuses campagnes de sensibilisation et des différentes politiques mises en place par l'Etat.

### 1.5.1. Connaissance, attitudes et opinions des jeunes vis-à-vis du VIH/sida

#### 1.5.1.1. Connaissance générale du VIH / SIDA

La pandémie du SIDA est devenue aujourd'hui la première cause de mortalité et contribue à la baisse de l'espérance de vie à la naissance. Elle a aussi des conséquences au plan économique et social : réduction des performances économiques du fait de l'absentéisme des malades du SIDA, coûts élevés de la prise en charge des personnes infectées et affectées par la maladie, marginalisation sociale, stigmatisation.

La crise militaro politique qui a occasionné de nombreux viols et violences sexuelles, des migrations et déplacements internes des personnes a aggravé cette situation. En effet, l'évaluation des connaissances, attitudes et opinions des jeunes sur le problème du SIDA est nécessaire. Pour l'analyse, l'on a utilisé le rapport préliminaire de l'EDS CI III et l'ECAP 2004. Ainsi, la connaissance générale peut être mesurée par la connaissance des modes de transmission du VIH /sida. Selon l'ECAP, 2004 et à la question « comment attraper le SIDA » 95% des jeunes enquêtés déclarent que le SIDA se transmet par les « rapports sexuels » et 82% par la transmission mère-enfant. Aussi, le niveau de connaissance des modes de transmission du VIH /sida est-il sensiblement le même chez les jeunes filles que les garçons.

L'EDS (2011-2012) a inclus une série de questions sur la connaissance du VIH /sida et de prévention du VIH et sur les comportements des jeunes. Ainsi, au regard du tableau 23 nous constatons qu'en moyenne 94% des jeunes femmes de 15-34 ans et 96% des hommes de cette même frange de la population, ont déclaré connaître ou avoir entendu parler du VIH /sida. Ce niveau de connaissance est généralement homogène quelles que soient les caractéristiques sociodémographiques.

Tableau 13: Connaissance de la pandémie du Sida

Caractéristiques sociodémographiques	Femmes		Hommes	
	Entendu parler du SIDA	Effectif de femmes	Entendu parler du SIDA	Effectif des hommes
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	96,7	5 170	99,3	2 394,1
Rural	91,8	4 890	96,6	2 242,1
<b>Groupe d'âge</b>				
15-19 ans	91,6	2 023	94,8	872,9
20-24 ans	94,7	1 953	98,0	867,4
25-29 ans	95,2	1 922	99,0	773,8
30-39ans	95,5	2 637	99,3	1 286,1
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	90,7	5 351	95,8	1 590,9
Primaire	97,1	2 552	98,1	1 237,6
Secondaire et plus	99,9	2157	99,8	1 807,8

Source : EDSCI III, 2011-2012

### 1.5.1.2. Connaissance des moyens de prévention

La réduction des risques de transmission dépend non seulement de connaissance des modes de transmission de la maladie mais également du niveau de connaissance des modes de prévention du VIH/SIDA. Les résultats du tableau 24 montrent que 61 % des femmes et 80% des hommes ont déclaré qu'on pouvait limiter ses risques de contracter le VIH/sida en utilisant des condoms. En outre, à la question de savoir si la limitation des rapports sexuels à un seul partenaire fidèle et non infecté permet d'éviter de contracter le VIH/SIDA, 70 % des femmes et 78 % des hommes ont répondu de manière affirmative. Globalement, 51% de femmes et 68 % d'hommes ont cité ces deux moyens de prévention. L'on remarque que les garçons sont plus informés que les jeunes filles sur certains moyens d'éviter la maladie.

En fonction de l'âge, on note aussi bien chez les jeunes garçons que chez les jeunes filles que la connaissance de ces deux moyens de prévention, utilisation du condom et limitation de rapports sexuels est le plus élevé dans la tranche d'âge 25-29 ans : 54 % de femmes et 73 % d'hommes. Cette connaissance des moyens de prévention est positivement associée au niveau d'instruction : les proportions d'hommes et de femmes qui ont cité ces deux moyens de prévention, augmentent avec le niveau d'instruction. Chez les hommes, c'est 59 % parmi ceux sans instruction et 70 % parmi ceux ayant un niveau primaire et 81 % pour ceux ayant un niveau secondaire et plus. Au niveau des femmes, ces proportions sont respectivement de 41%, 52% et 73 %.

**Tableau 5: Connaissance des moyens de prévention du VIH**

Pourcentage de femmes et d'hommes de 15-39 ans qui, en réponse à une question déterminée, ont déclaré que l'on pouvait réduire les risques de contracter le virus du sida en utilisant des condoms à chaque rapport sexuel, et en se limitant à un seul partenaire sexuel qui n'est pas infecté et qui n'a pas d'autres partenaires, selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Côte d'Ivoire 2012 sociodémographiques, Côte d'Ivoire 2012

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage de femmes ayant déclaré que le risque de contracter de VIH pouvait être réduit-en :				Pourcentage d'hommes ayant déclaré que le risque de contracter de VIH pouvait être réduit-en :			
	Utilisant des condoms <sup>1</sup>	Limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté <sup>2</sup>	Utilisant des condoms et en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté <sup>12</sup>	Effectif de femmes	Utilisant des condoms <sup>1</sup>	Limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté <sup>2</sup>	Utilisant des condoms et en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté <sup>12</sup>	Effectif d'hommes
<b>Groupe d'âges</b>								
15-24	61,0	65,7	51,0	3 976	77,5	76,6	65,9	1 740
15-19	57,8	62,9	48,0	2 023	74,8	71,7	61,3	873
20-24	64,3	68,6	54,0	1 953	80,3	81,5	70,5	867
25-29	62,6	69,4	53,6	1 922	84,0	80,9	73,2	774
30-39	60,6	67,9	51,6	2 637	81,9	81,0	70,6	1 286
Urbain	67,4	73,9	57,8	5 170	83,6	81,2	72,1	2 394
Rural	52,0	59,1	42,6	4 890	76,1	76,8	65,4	2 242
Aucun	50,2	58,4	41,4	5 351	71,9	71,8	59,3	1 591
Primaire	63,5	70,2	52,7	2 552	79,8	77,7	67,9	1 238
Secondaire et plus	83,4	83,7	73,3	2157	90,3	87,2	81,05	1 808

Source : EDSCI III, 2011-2012

## II. ETAT DES LIEUX DES SERVICES, POLITIQUES ET PROGRAMMES EN MATIERE DE LA SSRJ

Consciente de l'importance que revêt la santé dans le processus de développement d'un pays, la Côte d'Ivoire s'est donné les moyens de garantir à sa population un état de santé acceptable. Cette volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire s'est traduite non seulement par les efforts d'investissement accordés à ce secteur à travers divers services, politiques et programmes mais aussi par son adhésion aux différentes recommandations internationales en matière de santé (Stratégie des soins de santé primaire à Alma Ata en 1978, Initiative de Bamako (1987), Charte de développement de l'enfant (1990), Conférence Internationale sur la Population et le Développement (1994), Sommet Mondial sur le Développement Social (1995), etc.

Cette section présente l'offre et l'accessibilité des services de santé en matière de santé sexuelle et reproductive des jeunes ainsi, que les différents politiques et programme mis en œuvre par l'Etat.

## **2.1 Offre de services en santé sexuelle et reproductive des jeunes**

Face à une demande encore élevée et diverse en matière de santé de la reproduction, l'offre des structures sanitaires demeure encore insuffisante pour couvrir les besoins des populations. La situation sanitaire en Côte d'Ivoire est le reflet de l'insatisfaction globalement constatée au niveau des besoins de santé. Malgré certains progrès, l'offre de services est encore faible et gérée dans l'ensemble de manière peu performante pour diverses raisons.

### **2.1.1 : Structures sanitaires et centres d'écoute et de conseil**

En Côte d'Ivoire, l'offre globale des soins est organisée sous la forme d'une pyramide à trois niveaux : (i) primaire [Centres de Santé Ruraux (CSR), Centres de Santé Urbains (CSU), Services de Santé Scolaires et Universitaires (SSSU)], (ii) secondaire [Hôpitaux Généraux (HG), Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)], et (iii) tertiaire (les Instituts Spécialisés et les Centres Hospitaliers Universitaires). Il s'agit au total d'un ensemble de près de 1400 établissements, avec un ratio par habitant estimé globalement à un établissement sanitaire pour 9300 habitants (REPCI, 2006). Et d'après le tableau de bord social élaboré par la direction de l'information, de la planification et de l'évaluation du ministère de la santé et de l'hygiène publique sur l'évolution du nombre des infrastructures sanitaires, la Côte d'Ivoire compte 42 services de santé scolaire et universitaire.

En matière de santé de la reproduction, l'offre est insuffisante en Côte d'Ivoire et inégalement répartie. En 2004, 343 structures sanitaires offraient des services de SR dans la partie sud du pays soit 28.3 % des structures de santé (REPCI, 2006). La région Nord est moins desservie et la situation s'est aggravée avec la crise sociopolitique qui a vu le ralentissement dans le fonctionnement des établissements sanitaires publics. Ces structures sanitaires, en plus de leur premier rôle d'administrer des soins, occupent une place importante dans l'éducation sexuelle des populations. La sensibilisation étant le principal axe de lutte contre les grossesses non désirées et les comportements sexuels à risques des jeunes, les centres d'écoute et de conseil (CEC) jouent un rôle de première place. En nombre insuffisant (13), les CEC rencontrent d'énormes difficultés de fonctionnement (PNJ, 2011-2015).

En effet, le niveau de fréquentation des structures sanitaires par les jeunes a été évalué à travers l'étude réalisée par l'ENSEA /UNFPA. L'étude révèle que les jeunes s'y rendent pour recevoir des contraceptifs ou des conseils sur les méthodes contraceptives et aussi la Sensibilisation de masse sur le VIH et les mesures de protection. Ainsi, au cours des six mois précédant l'étude, à peine un jeune sur trois soit 32% des jeunes enquêtés a déclaré avoir visité une structure sanitaire. Cependant les jeunes n'ayant visité aucun centre de santé sont nombreux (83.5%) à avoir manifesté l'intention de s'y rendre pour obtenir des informations sur les méthodes contraceptives. Les importantes fréquentations sont enregistrées dans la tranche d'âge de 20-24ans (43%). Plusieurs raisons pourraient expliquer le faible niveau de fréquentation d'un centre de santé, au nombre de celles-ci l'accessibilité des structures sanitaires.

### 2.1.2 Accessibilité et qualité des services en santé sexuelle et reproductive

La couverture sanitaire est faible dans la plupart des régions du pays. Le déficit est considérable en ce qui concerne les maternités en milieu rural. Par ailleurs, 56 % de la population ne dispose pas d'un établissement sanitaire dans un rayon de 5 km. Une étude effectuée par la Cellule de recherche en santé de la reproduction section Côte d'Ivoire (CRESACI) en 2000 montre que les Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) sont disponibles à hauteur de 10 établissements offrant des SOU de base et 1 établissement offrant des SOU complets pour une population de 500 000 habitants (REPCI, 2006).

Dans l'étude réalisée par l'ENSEA /UNFPA dans trois villes de l'intérieur (Bondoukou, Bouaflé et Toumodi), le temps mis et le type de moyens utilisé par les jeunes pour se rendre dans un centre de santé sont utilisés comme indicateurs pour appréhender l'accessibilité des centres de santé. Ainsi, le résultat montre que 70% des jeunes déclarent se rendre par la marche dans les centres de santé et mettent environ un quart-heure. Cependant Les moyens de transport utilisés pour se rendre dans un centre de santé sont différents dans les villes concernées. Ainsi, à Toumodi par exemple l'usage de véhicules est relativement plus élevé (93% des jeunes) que dans les autres villes. Quant à la ville de Bouaflé, elle détient la plus grande proportion de jeunes (44%) se rendant par la marche dans les centres de santé.

Si la marche est le moyen le plus utilisé par les jeunes pour se rendre dans les structures sanitaires, l'on peut donc noter que les centres de santé semblent suffisamment accessibles aux jeunes.

## 2. 2 : POLITIQUE ET PROGRAMME DE SANTE SEXUELLE REPRODUCTIVE

Dans l'optique d'améliorer l'état de santé des populations et promouvoir pour celles-ci, une santé qui prenne en compte la satisfaction de leurs besoins élémentaires et essentiels, notamment pour les franges les plus exposées que sont les jeunes. L'Etat a mis en œuvre des politiques et programmes en matière de SSRJ.

### 2.2.1 : Politique de l'Etat

Les interactions entre les facteurs démographiques et les aspects socioéconomiques dans le processus de développement ont emmené l'Etat à revoir sa politique pro-nataliste et prendre en compte la maîtrise démographique. Ainsi en 1991, le Gouvernement adopte la Politique de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) qui prend en compte les préoccupations politiques et stratégiques en matière de population.

La participation de la Côte d'Ivoire à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui s'est déroulée au Caire en septembre 1994 marque un tournant décisif en matière de population. Cette conférence a permis de passer des concepts de Santé Maternelle et Infantile et Planification Familiale (SMI/PF) au concept de Santé de la Reproduction plus globalisant, prenant en compte toutes les populations cibles, tout en mettant un accent particulier sur la prise en compte des besoins réels et croissants des jeunes en matière de santé de la reproduction.

Les recommandations de la CIPD en matière de santé de la reproduction ont été adoptées au cours d'un symposium national sur la santé de la reproduction tenu à Abidjan les 24 et 25 juin 1996. Au cours de la même année, le Gouvernement rompt avec les plans quinquennaux et élabore des Plans Nationaux de Développement Sanitaire (PNDS). Le premier plan a été mis en place en 1996 (PNDS 1996-2005), il traduit la politique sanitaire pendant une décennie. L'objectif de ce plan décennal était d'améliorer l'état de santé et de bien-être de la population par une meilleure adéquation qualitative et quantitative entre l'offre des prestations et les besoins avec trois objectifs spécifiques que sont :

- réduire la mortalité et la morbidité liées aux grands problèmes de santé ;
- améliorer l'efficacité du système ;
- améliorer la qualité des prestations.

Le deuxième plan (PNDS 2009-2013) traduit la volonté du Gouvernement de parvenir rapidement à un ajustement global du secteur de la santé, après une dizaine d'années de crise profonde aggravée par la situation de guerre. Le PNDS (2009-2013) a pour objectif l'amélioration de l'état de santé et le bien-être des populations dans un contexte de post-conflit. Pour y arriver, trois objectifs spécifiques devront être atteints à savoir :

- Améliorer l'efficacité et l'efficience du système sanitaire par le renforcement du cadre institutionnel du système de santé et le renforcement du cadre gestionnaire du système de santé ;
- Améliorer l'offre et la qualité des prestations des services de santé par l'accroissement du financement du secteur de la santé, l'accroissement de l'offre des services de santé, l'amélioration de la disponibilité des médicaments et autres intrants stratégiques de qualité, l'amélioration de la qualité des prestations des services de santé et de la sécurité des patients, l'amélioration de l'accessibilité financière de la population aux soins et le renforcement des capacités du système de gestion des déchets médicaux et de lutte contre les infections nosocomiales
- Promouvoir des comportements individuels et collectifs favorables à la santé par la promotion de l'utilisation des services de santé et de l'hygiène publique et la promotion de l'hygiène individuelle et collective.

En 1998, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale en Matière de Santé de la Reproduction qui s'inscrit dans le cadre de la déclaration de Politique Nationale de Population et du PNDS et dont le but est l'amélioration du niveau de vie et du bien-être des populations dans la perspective d'un développement durable.

Quatre axes stratégiques ont été retenus pour la mise en œuvre de la politique nationale de Santé de la Reproduction :

- la stimulation de la demande en matière de Santé de la Reproduction
- l'accroissement sensible et graduel de l'offre des services en matière de Santé de la Reproduction
- la maximalisation de l'accessibilité et de la qualité des services et des prestations de la Santé de la Reproduction
- l'intégration des différentes prestations en matière de la Santé de la Reproduction dans le Paquet Minimum d'Activités délivré à chaque niveau de la pyramide sanitaire.

La politique de Santé sexuelle et Reproductive inclut un volet santé procréatrice et compétences de la planification de la vie dans l'enseignement et la formation pour les jeunes à travers le Projet EVF/MP (Education à la Vie Familiale/ Education en Matière de Population) du Ministère de l'Éducation Nationale. Ce projet consiste à l'intégration des modules de formation sur la Santé Reproductive dans les curricula du système éducatif. Le Ministère de la

Jeunesse, des Sports et des Loisirs concourt à la mise en œuvre des activités en ce qui concerne le volet jeune par les campagnes de sensibilisation à l'égard des jeunes, la création des Club Santé Jeune et la facilitation du Réseau Ivoirien pour la promotion de la Santé des Adolescents et des Jeunes (RIPS/AJ).

### **2.2.2 : Programmes de santé pour la mise en œuvre de la politique de santé**

Au plan opérationnel, les stratégies et activités en matière de santé de la reproduction sont mises en œuvre à travers les programmes de santé suivants :

- le Programme National de Santé de la Reproduction/Planification Familiale (PNSR/PF), initié en mai 1996, vise à réduire la morbidité et la mortalité liées à la sexualité chez les femmes et les hommes, à promouvoir la planification familiale et à améliorer la santé en matière de sexualité chez les jeunes et les adolescents ;
- le Programme National Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU), initié en décembre 2001, a pour but la promotion de la santé des élèves et des étudiants en leur fournissant un ensemble de prestations préventives, curatives et promotionnelles ;
- Le Programme Elargi de Vaccination (PEV), démarré en mars 1995, vise l'immunisation des enfants et des femmes en âge de procréer contre les maladies que sont la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, la fièvre jaune et depuis trois ans l'hépatite B ;
- le Programme National de prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH (PNPEC), initié en décembre 2001, a pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité liées aux IST/VIH/SIDA par des activités de type curatif, préventif et promotionnel. Anciennement appelé Programme National de Lutte contre le Sida au début des années 1990, le programme a dû changer d'attribution et de dénomination avec la création du Ministère de la Lutte contre le SIDA pour mieux répondre au contexte du moment.

#### **CONCLUSION PARTIELLE**

Après la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, la Côte d'Ivoire à l'instar de la majorité, sinon presque tous les pays, a adopté un programme de santé de reproduction et de planification familiale.

Malgré le déclenchement de la crise militaro-politique, le programme a enregistré des résultats satisfaisants si l'on se réfère aux objectifs de résultats et d'impact que le programme s'est fixé.

En effet, l'on observe une baisse du taux de fécondité (de 5,7 en 1994 à 4,6% en 2006) avec pour corollaire une baisse du TGFG et du TBN. La proportion de mères qui ont recours à une structure sanitaire pour des consultations prénatales a augmenté en même temps que le suivi par un personnel qualifié. Les conditions d'accouchement étant améliorées, les mères accouchent de plus en plus dans les structures sanitaires. Cela a eu pour conséquences la baisse du taux de mortalité maternelle et infantile comparé aux autres années.

On observe également une baisse du taux de prévalence du VIH indiquant l'impact positif de la lutte contre cette pandémie.

Le processus de redéploiement de l'administration après la crise post-électorale permet petit à petit le retour des populations dans leurs zones d'origines. Ce retour progressif à la normalité

ouvre des perspectives à la Côte d'Ivoire en même temps qu'il accroît les urgences auxquelles la Côte d'Ivoire doit faire face en matière de santé en générale et de santé de la reproduction en particulier. Les différents plans et documents stratégiques qui n'ont pu être exécutés et qui ont été actualisés pour la plupart, doivent être mis en œuvre, notamment :

- Le Plan National d'Action de la Population (2002-2006) dont un volet vise au renforcement du pouvoir économique des femmes,
- Le Plan National d'Action de la Femme (PNAF, 2003-2007) qui vise à contribuer à instaurer les changements nécessaires à la réduction des disparités entre les hommes et les femmes et à favoriser l'accès de ces dernières à plus d'équité et d'égalité, tout en améliorant leurs conditions de vie.

Au-delà de l'actualisation de ces différentes initiatives, il faut indiquer que la situation de crise a désorganisé tout le système d'information sanitaire. En dehors des données issues des activités des organisations humanitaires, depuis le déclenchement de la crise, très peu d'études d'envergure nationale ont été menées. Il est donc nécessaire de disposer d'informations fiables en vue d'élaborer des interventions appropriées en matière de santé reproductive notamment.

Beaucoup reste à faire au regard des besoins à satisfaire en matière de planification familiale, mais la survie du programme reste toujours liée au financement. En Côte d'Ivoire et partout en Afrique les services de planification familiale répondent difficilement aux besoins existants et cette insuffisance ne fait que s'accroître.

Les initiatives menées par la première dame de Côte d'Ivoire pour la création d'un Centre de Santé en vue de réduire, voire éliminer la mortalité maternelle à l'accouchement, ainsi que d'autres initiatives en cours, permettent d'espérer en un avenir meilleur, notamment pour les jeunes filles.

## CHAPITRE 3 : NUPTIALITE ET AUTONOMISATION DES JEUNES

### INTRODUCTION

Dans les programmes et projets de développement en faveur des jeunes, la nuptialité et l'autonomisation suscitent de vifs intérêts à travers le monde. Ainsi, à la conférence internationale de Mexico en 1984 (Nations Unies, 1984a), il avait déjà été recommandé aux gouvernements entre autres de « veiller à ce que les adolescents des deux sexes bénéficient d'une éducation appropriée en ce qui concerne notamment la préparation à la vie familiale et l'éducation sexuelle ... ». A la 17ème Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) tenue du 23 juin au 1er juillet 2011 à Malabo (Guinée Equatoriale) les chefs d'Etat et de gouvernement se sont accordés sur la nécessité d'« Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable ». Il a été particulièrement question de la promotion de l'Agenda de la jeunesse en adoptant des politiques et des mécanismes de création d'emplois sûrs, décents et compétitifs.

En Côte d'Ivoire, la question des jeunes fait l'objet d'une réelle préoccupation. D'un côté, le chômage des jeunes ne cesse d'augmenter et le désespoir qui l'accompagne amenuisent les efforts des autorités publiques qui non seulement doivent mettre en œuvre des politiques de création d'emplois et de formation des jeunes aussi bien dans les zones urbaines que rurales, mais en plus mobiliser des synergies en faveur des initiatives de gestion des conflits, de la réconciliation nationale et de la consolidation de la paix.

D'un autre côté, il est apparu que la nuptialité et la sexualité des jeunes en Côte d'Ivoire se pratiquent dans des conditions de précocité (pour les premiers rapports sexuels) avec des partenaires sexuels multiples et avec moins de mesure de protection. Ils sont d'autant plus exposés aux risques d'IST et du VIH/SIDA que les motivations des rapports sexuels, les conditions socio-économiques difficiles des ménages, les caractéristiques individuelles, les croyances religieuses et culturelles des acteurs ont tendance à les vulnérabiliser davantage. Pour des raisons semblables, un recul de l'âge à la primo-nuptialité des jeunes est également observé.

On est alors tenté de se demander si le mariage figure au nombre des priorités des jeunes en Côte d'Ivoire. Autrement dit, la nuptialité chez les jeunes n'est-elle pas conditionnée par une certaine autonomie économique et résidentielle ? Le développement de l'autonomisation économique chez les jeunes dans une perspective de nuptialité devient dès lors un enjeu majeur.

Ce chapitre s'articule autour de deux points essentiels de l'analyse des pratiques en matière de nuptialité et d'autonomisation chez les jeunes en Côte d'Ivoire. Il s'agit de l'état matrimonial et la primo-nuptialité chez les jeunes, d'une part et la construction et le développement de l'autonomie des jeunes, d'autre part.

### I. ETAT MATRIMONIAL ET LA PRIMO-NUPTIALITE CHEZ LES JEUNES

La situation matrimoniale et la nuptialité sont des facteurs significatifs des mouvements démographiques tels que la fécondité, la natalité et la mortalité. Ainsi, tout changement d'attitude de la population à l'égard de la nuptialité en terme de calendrier ou d'intensité par exemple a un effet à terme sur la fécondité. Ainsi, la sexualité et la nuptialité observées chez les jeunes constituent pareillement des composantes évidentes de l'analyse de l'état matrimonial. Ceci est d'autant plus justifié que ces phénomènes sont à la base non seulement des diverses mutations couramment observées dans la constitution des noyaux familiaux, mais également des changements des composantes sociales, culturelles et démographiques. Les rapports sexuels étant déterminant de la fécondité, différents travaux sont généralement conduits pour apprécier l'intensité des rapports sexuels chez les jeunes femmes et hommes. En Côte d'Ivoire, les deux premières Enquêtes de Démographie et de Santé (EDSCI) de l'INS menées en 1994 (EDSCI I) et en 1998-1999 (EDSCI II) renseignent suffisamment sur l'état matrimonial et la nuptialité en général. Des données comparables ont également été collectées en 2005 par cette même institution à l'occasion de la première Enquête sur les Indicateurs du SIDA (EISCI) exécutée d'octobre 2004 à octobre 2005. L'EDSCI-III réalisée en 2012 dont les données auraient pu être prises en compte dans ce présent rapport est en cours de finalisation surtout en ce qui concerne le chapitre « Etat matrimonial et nuptialité ».

La présentation de l'état des lieux passe par la définition de quelques concepts ainsi que la précision du cadre légal de la nuptialité en Côte d'Ivoire.

## **1.1 : Définition des concepts et contexte réglementaire de la primo-nuptialité des jeunes**

### **1.1.1 : Définitions des concepts**

#### *Nuptialité*

La nuptialité est par définition l'étude quantitative des actes de mariage au sein d'une population par rapport à une période donnée. Plus précisément, selon le dictionnaire démographique de Louis Henry (1981), « l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celles des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, des mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire d'unions entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières ». En d'autres termes, l'étude de la nuptialité regroupe donc celle des premiers mariages (mariage des célibataires), celle des ruptures de mariage (par divorce ou par veuvage) et celle de la polygamie. Il en résulte donc des indicateurs statistiques<sup>1</sup> tels que le taux de nuptialité<sup>2</sup>, la table de nuptialité, l'âge moyen, l'âge médian au premier mariage, l'intensité de la nuptialité des célibataires et la fréquence du célibat définitif (Voir encadré 1).

#### *Sexualité*

<sup>1</sup> Ces indicateurs sont calculés pour chaque sexe et les écarts d'âge moyen et médian sont ont été calculés pour évaluer le décalage des unions entre les générations

<sup>2</sup> C'est le rapport entre le nombre de mariages civils dans l'année et la population totale moyenne de cette même année. Il est généralement exprimé en pour mille (‰)

La sexualité selon Bozon (2001) peut désigner non seulement l'aspect physiologique et physique du développement corporel aux pratiques sexuelles, mais également l'aspect social c'est-à-dire « les significations de la sexualité relatives aux représentations, normes, affects, motivations, etc., ainsi que les relations et interactions sociales qu'elle implique ». En effet, les interactions sociales ont fait perdre à la sexualité humaine son caractère instinctif à la différence de la sexualité animale qui est restreinte à la période féconde de la femelle avec une forte prépondérance de l'aspect biologique. La norme sexuelle étant l'hétérosexualité en tendance générale, elle implique alors des rapports entre des femmes et des hommes (Alsop, Fitzsimons et Lennon, 2002).

### *Etat matrimonial*

Le concept d'état matrimonial ou de situation matrimoniale désigne la situation conjugale d'une personne par rapport au mariage. Les modalités attribuées généralement par les EDS et les RGPH à cette variable sont : célibataire, marié (e), divorcé (e) veuf (ou veuve) et union libre. Toutefois, en fonction des objectifs visés, il arrive bien des cas où les régimes polygamiques soient pris en compte comme une modalité à part entière au sein des populations. Dans pareille situation, une précision est faite sur la modalité marié(e) selon qu'il s'agit de monogamie ou de polygamie.

### *Mariage*

Il s'agit d'un « acte solennel par lequel un homme et une femme (ou, dans certains pays, deux personnes de même sexe) établissent entre eux une union, dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par le Code civil (mariage civil) ou par les lois religieuses (mariage religieux) ; union ainsi établie ». Telle que libellée, cette définition est loin de refléter toutes les valeurs reconnues aux formes de mariage ou d'unions les plus répandues surtout dans les pays en développement où les mariages coutumiers et religieux bien que fréquents ne sont cependant pas consignés dans aucun registre d'état civil. Aussi, selon le dictionnaire multilingue de démographie: « Le mariage peut être défini comme une union entre deux personnes de sexe opposé qui entraîne des droits et obligations fixés par la loi ou la coutume. » (Van de Walle et Henry, 1982). Cette définition précise que le mariage a exclusivement lieu entre un homme et une femme. Il peut être célébré civilement ou selon les rites coutumiers sans occulter le caractère religieux que la célébration peut occasionner. C'est pourquoi, le RGPH-98 précise que « est considéré marié, tout individu dont l'union a été célébrée à l'état civil ou religieusement ou selon les rites coutumiers ». En définitif, est mariée, toute personne qui n'est ni célibataire ni en union libre et qui a déclaré être mariée. Toutefois, dans les pays ou les sociétés où la polygamie est reconnue et pratiquée, une distinction est faite entre le mariage monogame selon qu'un homme est marié à une seule femme et le mariage polygame selon qu'un homme est marié avec plusieurs femmes. Le mariage est une modalité de l'état matrimonial.

## 1.1.2 : Contexte réglementaire de la nuptialité

### 1.1.2.1 : Etat des lieux

La loi n° 64-375 du 7 octobre 1964, relative au mariage, modifiée par la loi n° 83-800 du 2 août 1983 stipule à son chapitre premier les conditions requises pour pouvoir contracter un mariage comme suit :

**Art.1<sup>er</sup>** (1983). –L'homme avant vingt ans révolus, la femme avant dix-huit ans révolus ne peuvent contracter mariage. Néanmoins le procureur de la République peut accorder des dispenses pour motifs graves.

**Art.2.** –Nul ne peut contracter un nouveau mariage avant la dissolution du précédent. Au cas où le mariage est dissous par le divorce ou annulé, une nouvelle union ne peut être contractée avant l'accomplissement des formalités prévues à l'article 14 de la loi sur le divorce et la séparation de corps.

**Art.3.** –Chacun des futurs époux doit consentir personnellement au mariage. Le consentement n'est pas valable s'il a été extorqué par la violence ou s'il n'a été donné que par suite d'une erreur sur l'identité physique ou civile de la personne.

**Art.4.** –L'homme et la femme majeurs consentent seuls à leur mariage.

### Encadré 1 : Présentation de quelques indicateurs de nuptialité

**Proportion de célibataires:** la part des célibataires parmi la population en âge de se marier. La proportion des célibataires s'obtient en rapportant l'effectif de célibataires d'un groupe d'âges donné à l'effectif de ce groupe d'âges.

Le quotient de nuptialité ou la probabilité pour un célibataire de se marier avant son prochain anniversaire est obtenu en rapportant le nombre de mariages entre deux âges consécutifs au nombre de célibataire de l'âge de début.

**Célibat définitif :** C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

**Proportion de mariés :** la part des mariés parmi la population en âge de se marier. Le nombre de mariages est obtenu en faisant la différence entre les proportions de célibataires de deux âges consécutifs.

#### L'intensité de la nuptialité:

L'intensité de la nuptialité est définie comme la proportion de personnes qui finissent par se marier en l'absence de mortalité. En tendance générale, elle représente la proportion de célibataires qui finissent par se marier entre l'âge d'entrée en union et l'âge au- de là duquel on considère que les célibataires ne peuvent plus se marier. Le complémentaire à l'unité de l'intensité de la nuptialité est le célibat définitif. Il représente donc la proportion des célibataires qui ne subissent pas le mariage, finissant par conséquent définitivement leur vie en tant que célibataire.

**Table de nuptialité du moment :** c'est un ensemble d'indices qui permettent de montrer comment se réalisent les mariages des célibataires à travers les âges. Cette table comprend les indicateurs de nuptialité suivants: le nombre de mariages et le quotient de nuptialité. La table de nuptialité indique la chance, à chaque âge pour un célibataire, de contracter un mariage. La table du moment décrit le mariage au sein d'une génération fictive, qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année en l'absence de la mortalité et de la migration. Elle permet d'apprécier l'intensité et le calendrier de la nuptialité qui se mesure à travers l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage. La construction d'une table de nuptialité n'est envisageable que lorsque la proportion des célibataires décroît régulièrement avec l'âge ou le groupe d'âges.

**Taux de rupture d'union :** la proportion des veufs/divorcés/séparés parmi la population en âge de se marier.

**Taux de polygamie :** c'est la proportion de polygames parmi les hommes mariés.

**Taux de femmes en union polygame:** c'est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.

**L'intensité de la polygamie :** c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame. C'est une moyenne arithmétique de la distribution des polygames selon le nombre d'épouses.

**Le nombre moyen d'épouses par hommes marié :** c'est une moyenne arithmétique de la distribution des mariés selon le nombre d'épouses.

**L'âge médian au premier mariage :** c'est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée. Précisément, il s'agit donc de l'âge auquel la moitié des célibataires se marient. L'âge médian au premier mariage permet d'apprécier la précocité du mariage.

**L'âge moyen au premier mariage (AMPM) :** c'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. C'est un indicateur qui permet de mesurer la précocité ou le retard du mariage. Il représente l'intervalle de temps déterminé par calcul ou par estimation qui sépare la date exacte de naissance de la date exacte du premier mariage et qui est exprimé en années solaires révolues. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité. La tranche d'âge couramment utilisée pour calculer cet indicateur est celle de la population âgée entre 15 et 49 ans révolus qui est considérée comme celle ou un homme ou une femme peuvent contracter un premier mariage. Toutefois, cette approche dépend aussi bien de l'enjeu socioculturel des études réalisées que des normes sociales, culturelles et institutionnelles de chaque pays ou de chaque peuple."

En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des sociétés africaines, le mariage, bien qu'il ne soit pas le cadre exclusif des rapports sexuels, constitue le cadre privilégié de la socialisation et de la procréation (EDSCI II). C'est l'aboutissement d'un processus plus ou moins long marqué par des étapes spécifiques et recouvre toutes les unions socialement reconnues. Les normes qui le régissent varient, toutefois, d'une population, voire d'un groupe, à un autre. Les diversités culturelles, économiques et structurelles dans une société déterminent les variations de l'âge auquel débute la formation des unions; elles définissent notamment l'intensité de la nuptialité. De l'avis d'Anoh et Kouadio (2007) le mariage est une institution dont « l'importance pour la fécondité ou la création d'unités collectives telles que le ménage, est évidente. Son évolution permet de mieux appréhender les changements sociaux et de mettre en évidence des variables décisives pour la reproduction biologique »

Ceci étant, d'un point de vue statistique, on apprécie alors les mariages à partir d'enquêtes où sont considérées comme mariages toutes les unions déclarées comme telles par les enquêtés. Ainsi, est considéré comme étant marié, ou plus exactement en union, toutes les femmes et tous les hommes cohabitant régulièrement, que l'union soit légale ou non, formelle ou non. Entrent donc dans cette catégorie, aussi bien les mariages civils, religieux et coutumiers que les unions de fait ou union libre. Cette définition est celle de l'EDS-I, l'EDS-II et le RGPH 1998. Autrement dit, le terme mariage désigne dans le cadre du présent rapport l'ensemble des femmes et des hommes qui se sont déclarés mariés ou vivant avec un(e) partenaire. Dans cette approche, trois types de mariages sont alors régulièrement enregistrés comme tels : le mariage civil célébré par un officier d'état civil (maire ou sous-préfet), le mariage coutumier célébré selon les règles coutumières (y compris la polygamie) et le mariage religieux célébré par une autorité religieuse. Le plus souvent, pour être complet, le mariage peut revêtir à la fois ces trois formes qui sont couramment liées en raison des valeurs socioculturelles du mariage. Cependant, ces trois événements ne sont pas obligatoires et ne se produisent pas de façon simultanée. Un seul événement ou une combinaison de deux de ces événements suffit pour la reconnaissance sociale de l'union et ce, en fonction de la valeur des communautés dont sont issues les familles du couple.

A côté de ces différents types de mariage on rencontre l'union libre ou consensuelle communément appelées concubinages et le lévirat. L'union libre purement du consentement de deux personnes sans aucun engagement des deux familles et sans intervention d'aucune autorité civile, religieuse ou coutumière. Par contre le lévirat (concerne les femmes) consiste à marier la veuve d'un défunt à un membre préférentiel de sa famille: le nouveau mari peut être le frère, neveu ou oncle du mari défunt. Néanmoins, dans bien de cas, il est loisible à la veuve de décider pour une raison ou une autre de ne plus se remarier.

En définitive, pour éviter l'éventualité de lecture sélective de la définition du mariage qui pourrait occulter bien de réalités matrimoniales, les données du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH 1998) et celles de l'enquête démographique et de la santé de 1998-1999 (EDSCI-II ) ont opté pour une approche basée sur une mesure transversale des indicateurs de nuptialité en partant des déclarations sur l'état matrimonial des hommes et des femmes et sur le nombre

d'épouses comme c'est le cas de la plupart des études en Afrique. Ceci est d'autant plus justifié que la plupart des recensements en Afrique ne retiennent qu'une simple question sur la situation matrimoniale des enquêtés et éventuellement le nombre d'épouses (Van de Walle, 1968 ; cité par Locoh, 2005). Cela revient à redéfinir le mariage comme l'union de deux personnes de sexes opposés selon la loi, la religion ou la coutume d'un groupe social ou d'un pays.

#### *1.1.2.2 : Les limites du cadre législatif de la nuptialité*

Dès le début des années 1960, les autorités se sont attelées à doter la Côte d'Ivoire d'un droit de la famille en vue, d'une part, d'unifier les règles juridiques sur le territoire, et d'autre part, d'adapter les règles coutumières et traditionnelles aux évolutions des faits économiques et sociaux. Toutefois, telles que libellées, ces dispositions légales du Code Civil ivoirien inspirées en grande partie du Code Civil français et régulièrement modifiées par l'Assemblée Nationale semblent en toute vraisemblance être en contradiction avec les aspirations profondes et les usages courants de la grande majorité des populations ivoiriennes en matière de mariage et ce, pour plusieurs raisons :

- d'abord en fixant l'âge légal au premier mariage à 18 ans révolus pour la femme et à 20 ans révolus pour l'homme, cette loi occulte les réalités coutumières, religieuses et de certaines unions libres pour lesquelles l'âge moyen au premier mariage tourne autour de 15 ans pour les filles et de 18 ans pour les jeunes hommes.
- Ensuite, l'obligation du consentement personnel de chacun des futurs époux à leur mariage semble théorique surtout pour la jeune fille et dans une moindre mesure pour le jeune homme d'autant plus que dans les sociétés traditionnelles en Côte d'Ivoire, l'avis de la jeune fille est rarement décisif dans le choix de l'époux. Néanmoins le procureur de la République peut accorder des dispenses pour motifs graves ». En outre en son paragraphe 2 relatif au consentement du mariage des mineurs ; l'article 5 précise que « le mineur de moins de vingt et un ans ne peut contracter mariage sans le consentement de celui de son père et de sa mère qui exercent les droits de puissance paternelle ».
- Enfin, la polygamie et le versement au profit du lignage d'origine de la future épouse de la compensation matrimoniale (la dot) sont implicitement prohibés par le code civil ivoirien alors qu'ils demeurent très répandus dans les usages matrimoniaux aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette loi relative au mariage stipule en effet à son article 3 que chacun des futurs époux doit consentir personnellement au mariage en mettant ainsi fin à la polygamie. Il en est de même pour les cas de lévirat qui suppose qu'au nom de la solidarité, il n'est pas permis à une veuve d'être laissée pour compte ; il faille pour cela l'intégrer dans un autre univers conjugal d'un proche parent du défunt mari. En plus, le Code Pénal promulgué le 31 juillet 1981 a même renforcé les dispositions du code civil de 1964 au sujet de la polygamie en fixant les peines en cas d'infraction. De même les conditions de divorce sont présentées (loi n° 64-376 du 7 octobre 1964, relative au divorce et à la séparation de corps, modifiée par la loi n° 83-376 du 2 août 1983).

Par ailleurs, l'article 53 et les articles 58, 59, 60 et 67 de la loi n°64-375 du 07 octobre 1964 relative au mariage, telle que modifiée par la loi n°83-800 du 02 août 1983, a fait l'objet d'une nouvelle abrogation le 21 novembre 2012 après moult discussions et controverses. Ainsi, alors que l'article 58 (ancien) qui énonçait que «le mari est le chef de famille et exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants...», l'article 58 (nouveau) stipule que: «la famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants. Ils assurent ensemble la direction morale et

matérielle de la famille ...». En plus, dans ces articles, les termes «mari» et «femme» autrefois employés dans les anciennes dispositions ont été remplacés par les vocables «conjoints» ou «époux» : ce qui pourrait laisser entrevoir toute sortes d'interprétations et de lectures toutes aussi sélectives que tendancieuses (voir encadré 2). En effet, bien que le principe d'égalité entre l'homme et la femme ai été ostensiblement renforcé, à tout le moins, force est de constater que ces nouvelles dispositions ne manqueront pas de susciter durablement de vives préoccupations :

- La notion de chef et donc d'autorité étant le leitmotiv de toute organisation humaine, le manque de chef préalablement et clairement établi par ces nouvelles dispositions ne risquent-ils pas d'entamer la cohésion au sein de la cellule familiale au point de causer des cas de divorces massifs ?
- Le mariage civil qui n'est pratiqué en tendance générale que par une très faible proportion de la population ne sera-t-il pas en recul au détriment des unions libres et consensuelles ?
- Les valeurs morales et éthiques des communautés en l'occurrence traditionnelles, ethniques, religieuses, etc. ne seront-elles pas bouleversées à long terme ?
- Lequel des conjoints sera-t-il habilité à faire usage de son patronyme pour les enfants à naître ?
- Le caractère hétérosexuel des couples ne sera-t-il pas légalement dévoyé au profit des unions homosexuelles et même zoophiles (union entre l'homme et l'animal) qui sont régulièrement considérés comme immorales par certaines valeurs culturelles, traditionnelles et culturelles ?

Néanmoins, bien que ces dispositions ne soient pas appliquées systématiquement avec toute la rigueur qui s'impose, cependant, les risques de déstructuration des valeurs, mœurs et us traditionnels en termes de solidarité, de cohésion communautaire et d'assistance réciproque sont à craindre à la longue. Pour ainsi dire, l'étude de la nuptialité en Côte d'Ivoire ne peut pas se faire uniquement qu'avec les seules données d'état civil et cela pour deux raisons fondamentales :

- Nombreux sont les actes d'état civil tels que les naissances, les mariages et les décès qui ne sont pas systématiquement enregistrés dans les registres officiels d'état civil ;
- Au niveau des actes de mariage, seuls les mariages civils ou formels sont enregistrés tandis que les mariages coutumiers, religieux, les unions libres qui sont les plus répandus ne sont pas officiellement reconnus comme des actes d'état civil. Il en est de même pour les cas de lévirat et de polygamie.

Pour ainsi dire, recueillir les informations relatives à la nuptialité uniquement sur le mariage civil aboutirait sans doute à une sous-estimation du phénomène. En plus, les opérations de collecte de données démographiques en Afrique ont tendance à reprendre la plupart du temps les mêmes catégories matrimoniales que celles des pays développés et ne sont donc guère adaptées aux réalités africaines.

**Encadré 2:** Lecture comparée des anciennes et nouvelles dispositions des articles 58, 59, 60 et 67 de la loi relative au mariage

**ARTICLE 58 ancien:**

Le mari est le chef de famille. Il exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants.

**ARTICLE 58 nouveau:**

La famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants. Ils assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille, Pourvoient à l'éducation des



## 1.2. DYNAMIQUE DE LA PRIMO-SEXUALITE ET DE LA PRIMO-NUPTIALITE DES JEUNES

La formation des couples dans un cadre civil, religieux, traditionnel ou consensuel dans de nombreuses communautés, dépend très peu de décisions individuelles. L'attrait sexuel et affectif qui pousse les jeunes gens les uns vers les autres est fortement réglementé, contrôlé par ceux qui, dans une société, détiennent le pouvoir. S'il est quasi évident que la nuptialité implique la sexualité, toutefois, la première expérience de vie maritale (primo-nuptialité) observée chez les jeunes ne coïncide pas nécessairement avec la première expérience d'activité sexuelle.

La plupart des jeunes sont déjà sexuellement actifs avant d'avoir contracté un premier mariage. Les caractéristiques émergentes (majeures) observées dans cette frange de la population sont de deux ordres : d'un côté, il est-il fait état d'une primo-sexualité de plus en plus précoce et instable à partenaires multiples, d'un autre côté, c'est un mariage de plus en plus tardif observé dans la population jeune.

Il convient d'analyser cette dynamique à travers les tendances de la primo-sexualité d'une part et la primo-nuptialité d'autre part.

### 1.2.1. Les tendances de la primo-sexualité

En matière de sexualité, chez les populations jeunes, c'est la tranche 15-24 ans qui fait l'objet d'analyse de manière particulière. Toutefois, les données de l'EDSCII et l'EDSCIII ainsi que celles de l'EIS 2005 font un calibrage plus global en prenant en compte la tranche 15 – 49 ans.

#### 1.2.1.1. Les caractéristiques de la primo sexualité

La sexualité chez les jeunes est caractérisée par deux grandes tendances : on observe d'une part, une précocité dans les premiers rapports sexuels, et d'autre part, les activités sexuelles des jeunes sont de plus en plus instables avec des partenaires sans cesse variables et donc risquées.

##### a) Une primo-sexualité de plus en plus précoce

Au cours de la période d'enquête 1998-1999 il est montré que 28 % des femmes de 25-49 ans en atteignant 15 ans ont déjà eu des rapports sexuels. Cette proportion passe à 74 % à 18 ans, et la quasi-totalité des femmes de 25-49 ans (93 %) ont eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 22 ans. L'âge médian aux premiers rapports sexuels, estimé à 16,1 ans chez les femmes de 25-49 ans, est très précoce : il est inférieur d'un peu plus de deux ans et demi à l'âge médian à la première union (18,7 ans).

En ce qui concerne les hommes, l'âge aux premiers rapports sexuels a été estimé à 18,5 ans (pour les hommes de 25 à 59 ans), soit 2,4 ans de plus que l'âge médian estimé pour les femmes. Selon les différentes caractéristiques socio-démographiques, les données de l'EDSCI-II font apparaître les mêmes différences entre les âges aux premiers rapports sexuels

que celles observées pour les âges à la première union. Cependant les écarts restent ici très faibles entre les différents groupes de femmes. Les femmes du milieu rural (16 ans contre 16,3 ans en milieu urbain), celles ayant un niveau d'instruction primaire (15,7 ans contre 17,0 ans chez celles ayant un niveau secondaire ou plus) ont les rapports sexuels les plus précoces. En ce qui concerne les hommes, on constate, à la différence des femmes, que ce sont ceux du milieu rural (19,2 ans contre 17,9 ans en urbain) et ceux n'ayant aucun niveau d'instruction (20,1 ans contre 17,5 ans pour ceux de niveau secondaire ou plus) qui ont leurs premiers rapports sexuels le plus tard (tableau 25).

Cette tendance est globalement confirmée six ans plus tard par les données de l'EIS 2005 (tableau 26). En effet, l'enquête relative aux indicateurs sur le Sida est spécifiquement sur la population 15-24 ans d'autant plus que l'âge aux premiers rapports sexuels des jeunes de 15-24 ans est considéré plus important en matière de prévention du VIH/sida que les autres variables. Ainsi, on observe que plus de 19 % des femmes avaient déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre 15 ans d'âge exact et 73 % des femmes de 18-24 ans avaient déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge de 18 ans. Chez les hommes, une proportion moins élevée (15%) que celle des femmes avaient déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge de 15 ans. La proportion de ceux qui ont eu des rapports sexuels pour la première fois avant d'atteindre l'âge de 18 ans est de 56 %.

Au niveau spatial, contrairement aux données de l'EDSCI-II, les jeunes filles des milieux ruraux sont plus précocement en activité sexuelle que les citadines. En effet, c'est environ 23% des filles en milieu rural avant l'âge de 15 ans et plus de 78% avant l'âge de 18 ans qui ont leurs premiers rapports sexuels contre 15,6% avant l'âge de 15 ans et 68% avant l'âge de 18 ans pour les jeunes filles des milieux urbains. Ce qui n'est pas le cas chez les jeunes garçons dont les proportions de primo-sexualité restent comparables quel que soit le milieu de résidence : soit 15,9% avant l'âge de 15 ans et 56,2% avant l'âge de 18 ans pour les jeunes hommes en milieu rural contre 14,8% et 56,7% avant respectivement 15 et 18 ans.

Au niveau de l'instruction, un fait majeur se dégage : alors qu'on remarque une baisse tendancielle du taux de la primo-sexualité chez les filles à mesure que leur niveau d'instruction augmente (22,9% sans instruction ; 18,9% niveau primaire ; et 12,5% niveau secondaire et plus avant l'âge de 15 ans pour respectivement 79,3%, 74,3% et 56,3% avant l'âge de 18 ans), les jeunes garçons ont tendance quant à eux à expérimenter précocement l'activité sexuelle à mesure qu'ils sont instruits (avant l'âge de 15 ans c'est 10,2% sans instruction, 18,9% niveau primaire et 12,5% niveau secondaire et plus qui sont concernés contre respectivement 47,1%, 54% et 62% avant l'âge de 18 ans pour les mêmes niveaux).

Tableau 15 : Âge aux premiers rapports sexuels

Pourcentage de femmes et d'hommes ayant eu leurs premiers rapports sexuels aux âges exacts 15, 18, 20, 22 et 25 ans ; pourcentage de femmes et d'hommes n'ayant jamais eu de rapports sexuels et âge médian, aux premiers rapports sexuels, par âge actuel, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99								
Groupe d'âge	Pourcentage ayant déjà eu des rapports sexuels en à l'âge exact de :					Pourcentage n'ayant jamais eu de rapports sexuels	Effectif	Âge médian aux 1 <sup>ers</sup> rapports sexuels
	15	18	20	22	25			
FEMMES								
15-19	22,1	a	a	a	a	35,9	775	b
20-24	24,4	74,8	92,1	a	a	2,6	577	b
25-29	25,8	74,4	90,5	95	98	0,8	501	16,2
30-34	32,2	76,3	90,8	95,6	97,7	0	419	15,9
35-39	27,1	74,4	88	91,5	94,4	0	349	16,3
40-44	27,3	74,6	87,3	93,1	96,1	0	230	16
45-49	26,6	62,3	81,1	85,4	91,7	0	188	16,3
20-49	27	73,9	89,5	93,9	96,3	0,8	2 265	16,1
25-49	28	73,6	88,6	93,1	96,2	0,2	1 687	16,1
HOMMES								
15-19	13,8	a	a	a	a	44,3	180	b
20-24	18,3	54,2	82,9	a	a	11,2	158	17,5
25-29	21,8	56,7	75,4	83,8	89,3	6,5	134	17,3
30-34	6	40	59,5	80,9	91,9	2,1	116	18,7
35-39	6,2	42,4	76,6	90,8	96,3	0	83	18,3
40-44	9,6	33,2	54	79	87,2	0	67	19,5
45-49	10,5	34,6	56,4	77,2	88,1	0	60	18,9
50-54	9,1	32,5	45,9	68,8	84,7	0	52	20,2
55-59	2	31,3	58,5	72,3	73,7	0	35	18,9
25-59	10,9	41,7	63,6	80,8	89,1	2	548	18,5
a = Sans objet								
b = Non calculé								

Source : INS, Enquête Démographique et de Santé, 1998-1999

Caractéristique sociodémographique	Femmes				Hommes			
	Pourcentage qui ont déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans	Effectif de femmes de 15-24 ans	Pourcentage qui ont déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 18 ans	Effectif de femmes de 18-24 ans	Pourcentage qui ont déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans	Effectif d'hommes de 15-24 ans	Pourcentage qui ont déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 18 ans	Effectif d'hommes de 18-24 ans
<b>Age</b>								
...15-17	20,4	1 232	na	559	16,7	898	na	365
...18-19	21,0	673	*	0	16,1	534	*	0
20-24	19,5	559	77,6	559	17,6	365	61,9	365
...20-22	18,1	1 128	70,8	1 128	14,1	938	54,3	938
...23-24	18,9	695	73,0	695	15,0	577	55,5	577
	17,0	433	67,3	433	12,7	361	52,4	361
<b>Niveau d'instruction</b>								
Aucun	22,9	1 142	79,3	875	10,2	462	47,1	355
Primaire	18,9	656	74,3	453	16,2	483	54,0	312
Secondaire ou plus	12,5	562	56,3	359	17,6	890	62,8	635
<b>État matrimonial</b>								
Célibataire	14,8	1 388	65,8	797	15,2	1 653	54,4	1 128
En union	26,0	883	79,0	808	13,1	161	67,7	155
En rupture d'union	23,0	89	84,7	82	49,3		*	20
<b>Quintile de bien-être économique</b>								
Le plus pauvre	29,6	334	78,9	241	19,3	280	55,7	198
Second	26,8	417	80,2	291	12,3	335	53,5	224
Moyen	24,0	422	77,0	332	14,4	371	57,8	249
Quatrième	13,8	515	74,5	391	14,7	378	60,1	283
Le plus riche	10,8	672	60,7	433	16,6	472	54,7	348
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	15,6	1 186	68,0	860	14,8	867	56,7	636
Rural	23,1	1 173	78,4	827	15,9	969	56,2	666
<b>Région</b>								
Centre	21,6	227	71,7	170	17,6	190	65,9	137
Centre-Est	14,3	59	(76,1)	42	11,6	*		24
Centre Nord	21,6	125	75,7	92	16,1	97	52,4	69
Centre-Ouest	27,5	237	75,2	162	20,6	202	56,2	130
Nord	22,4	144	67,2	96	0,6	110	54,8	80
Nord-Est	23,5	81	82,8	59	11,4	64	(50,6)	44
Nord-Ouest	17,6	59	(84,1)	40	10,5	54	(46,1)	37
Ouest	31,7	162	89,6	105	21,3	125	66,8	83
<b>Sud</b>	14,3	490	76,5	350	12,5	367	53,7	263
Sud-Ouest	26,2	139	75,5	103	15,8	138	54,9	99
Ville d'Abidjan	13,6	637	64,2	468	17,7	449	55,7	337
<b>Ensemble 15-24</b>	19,3	2 360	73,1	1 687	15,4	1 836	56,4	1 302

( ) Indique que les chiffres sont basés sur 25-49 cas non pondérés

\* Indique que les chiffres sont basés sur moins de 25 cas non pondérés.

**Tableau 16 : Âge des jeunes de 15-24 ans aux premiers rapports sexuels**

Source : INS / EIS Côte d'Ivoire 2005

**b) Une sexualité de plus en plus instable à partenaires multiples et risqués**

La nature de la relation sexuelle et l'intensité des rapports sexuels sont assez déterminantes dans la dynamique des relations sexuelles observée chez les jeunes. Ainsi, sont considérés comme des relations sexuelles instables et à hauts risques, des rapports sexuels avec un partenaire non marital et non cohabitant ou avec plusieurs partenaires soit successivement,

soit de façon simultanée. De plus, ces rapports sont non protégés, c'est-à-dire sans usage de préservatif dans la plupart du temps. On en distingue plusieurs types, notamment les relations régulières, occasionnelles, commerciales, etc., lesquelles relations sont pour certaines sérieuses et pour d'autres concomitantes.

Les tableaux 15 et 16 présentent les proportions de femmes et d'hommes qui ont eu des rapports sexuels à hauts risques au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête ainsi que les proportions de celles qui ont utilisé un condom au cours de ces rapports sexuels. On constate que 33 % des femmes ont eu des rapports sexuels à hauts risques au cours des 12 derniers mois contre 58,1% pour les hommes. Les jeunes de la tranche 15-24 ans prennent beaucoup plus de risque à entretenir des rapports sexuels avec des partenaires multiples avec des proportions respectives de 53,5% pour les filles et 89,2% pour les garçons. Parmi les jeunes femmes et les jeunes gens de 15-19 ans, ces proportions ont atteint respectivement 70 % et 97,4% du fait qu'à cet âge, la majorité des femmes et des hommes sont célibataires. Ce constat est d'autant plus préoccupant que c'est seulement 39,3% des jeunes filles qui entretiennent des rapports protégés avec des condoms contre 52,5% des jeunes garçons de la même tranche d'âge. Selon le niveau d'instruction on remarque que les rapports sexuels à risques sont plus accentués parmi les femmes ayant un niveau secondaire ou plus que parmi les autres (58 % contre 39 % pour le niveau primaire et 23 % pour celles sans instruction). Cette tendance est pareille chez les hommes avec des proportions croissantes selon que le niveau d'instruction augmente 71,4% pour ceux ayant un niveau secondaire et plus, 60,3% pour le primaire et 41,2% pour ceux qui n'ont aucune instruction).

En outre, les données de l'EIS 2005 laissent entrevoir que l'usage des préservatifs dans les rapports sexuels est lié au niveau d'instruction : plus les gens sont instruits, plus la propension à utiliser les condoms est grande. Ainsi, c'est 34,4% des hommes n'ayant aucun niveau d'instruction qui ont recours à des rapports sexuels protégés contre 44,7% pour ceux ayant le niveau primaire et 64% pour le niveau secondaire et plus. Chez les femmes, nous avons respectivement 15,3%, 34,4% et 54,8%. Par ailleurs, on note également qu'en milieu urbain, la proportion des femmes ayant eu des rapports sexuels à risque est plus élevée qu'en milieu rural (41% contre 27 %). C'est le même constat pour les hommes qui sont à 64,7% en milieu urbain à avoir des rapports sexuels à risque contre 52,3% pour ceux qui vivent en milieu rural. Il est aussi remarquable que la ville d'Abidjan (46,3% des femmes et 68,1% des hommes) et les régions du Centre (46% des femmes et 66,4% des hommes), du Centre-ouest (31,5% des femmes et 57,7% des hommes) et du Sud (30% des femmes et 57,8% des hommes) sont les localités où l'on observe les cas les plus risqués en matière de pratique sexuelle au sein des populations. Les conséquences de la variabilité des relations sexuelles ainsi que la multiplicité des partenaires sexuels se traduisent en générale par une forte prévalence des infections sexuellement transmissibles (IST) et surtout le VIH/SIDA au sein de la population en particulier les jeunes.

### **1.2.1.2 : Conséquences liées à la sexualité et à la nuptialité des jeunes**

En tendance générale, les premiers rapports sexuels chez les jeunes surviennent généralement à l'improviste, sans planification et le plus rapidement possible «en cachette» sans aucune mesure de protection. Et les conditions dans lesquelles les jeunes se marient et se livrent aux rapports sexuels sont dans bien de cas de nature à les exposer davantage, soit à des IST et au VIH/SIDA, soit à des risques de désunion.

Comme cela a été mentionné, la sexualité des jeunes est non seulement marquée par une précocité, mais en plus, les rapports sexuels qu'ils entretiennent sont très souvent non protégés et surtout avec des partenaires multiples. Aussi, les motivations des rapports sexuels, les conditions socio-économiques difficiles des ménages, les caractéristiques individuelles, les croyances culturelles des acteurs sont autant de facteurs qui affectent la vie sexuelle des jeunes. En effet, les résultats des données relatives à l'Enquête sur les Indicateurs du Sida (EIS 2006) décrivent une situation préoccupante du taux de prévalence du VIH chez les femmes et les hommes de 15-49 ans selon certaines caractéristiques sociodémographiques (tableau 16). En 2006, le taux de prévalence au niveau national (tous sexes confondus) était de 4,7 % contre 3,4% en 2010 (Rapport ONUSIDA 2010<sup>3</sup>). Si ce taux est en toute évidence en nette régression, toutefois, les femmes, avec un taux de prévalence de 6,4 %, sont plus infectées que les hommes (2,9 %).

Il en résulte un ratio d'infection femme/homme de 2,21 ; ce qui revient à dire que pour 1 homme infecté, il y a plus de 2 femmes infectées. Parmi les jeunes, c'est la tranche 30-34 ans qui est la plus affectée (10,4%) avec un taux de prévalence plus prononcé pour les jeunes filles (14,9%) contre 6,5% pour les jeunes hommes. Par milieu de résidence, on note que la séroprévalence est beaucoup plus marquée en milieu urbain (5,4%) qu'en milieu rural (4,1%). Cependant, on enregistre une forte variabilité du taux de prévalence au niveau des régions avec Abidjan (6,1%), le Centre-Est (5,8%), le Sud (5,5%) et le Sud-Ouest (4,2%) qui représentent les localités les plus touchées par la pandémie.

Néanmoins, avec un taux de prévalence de 1,7%, la région du Nord-Ouest demeure la zone la moins affectée par le VIH/SIDA. Enfin, par niveau d'instruction, les taux de séroprévalence les plus élevés sont observés chez les femmes du niveau primaire (8,2%) suivi du niveau secondaire et plus (7%) et chez les hommes du niveau secondaire ou plus (3,6 %).

En dehors des jeunes ayant leur premier rapport sexuel très tôt (avant 15 ans) et les femmes adultes, les autres groupes les plus exposés au VIH selon les données du PNDS (2012-2015) sont les jeunes filles victimes d'abus et de violences sexuelles, les couples sérodiscordants, les professionnel(le)s du sexe et leurs partenaires, les enseignants, les routiers, les migrants, les personnes déplacées et les réfugiés. On peut également faire mention des populations carcérales, les travailleurs saisonniers, les jeunes filles et jeunes hommes sexuellement actifs travaillant dans le secteur informel, les personnes engagées dans le sexe transactionnel, les personnes qui s'injectent la drogue, les personnes engagées dans l'abus de la consommation d'alcool associées à des comportements sexuels à risques, les hommes en armes, les hommes ayant les rapports sexuels avec les hommes ou MSM, les porteurs d'une IST.

Parmi les raisons identifiées comme causes de la propagation du VIH au sein des groupes sociaux, on peut noter l'incidence élevée de la pauvreté et la détérioration des revenus et conditions de vie, le faible niveau de connaissance des populations sur les modes de transmission et des méthodes de prévention, les perceptions socioculturelles du VIH/Sida et les pratiques socioculturelles par exemple l'excision, le tatouage, le piercing, le lévirat, etc. Le

<sup>3</sup> Selon ce rapport, la Côte d'Ivoire est classée parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest les plus affectés par l'épidémie de VIH/Sida. Elle figure au nombre des 22 pays les plus affectés au monde par la transmission de l'infection à VIH de la mère à l'enfant. L'enquête de séro-surveillance sentinelle en 2008 (cité par le Plan National de Développement Sanitaire 2012-2015) indiquait un taux de séropositivité de 4,5% chez les femmes enceintes.

multi-partenariat sexuel, le mariage précoce, le statut socio-économique des femmes qui les place dans une situation d'impossibilité de décision par rapport à leur sexualité, la mobilité de la population et ses déplacements consécutifs aux conflits armés, la stigmatisation et la discrimination participent également à la propagation de l'infection à VIH. En effet, la vulnérabilité sociale des femmes et des jeunes filles au VIH/SIDA est relative à la culture du silence qui les conserve dans l'ignorance et la passivité sexuelle, leur dépendance économique envers les hommes, et surtout par la violence dont elles sont dans bien de cas victimes. Ces facteurs font en sorte que les femmes ne se sentent pas toujours capables de négocier, voire de refuser, une relation sexuelle non protégée.

Une autre conséquence de la précocité de la sexualité réside dans le fait que les premiers rapports sexuels ont tendance à exposer les jeunes à une vie sexuelle active plus longue augmentant ainsi la probabilité d'avoir un grand nombre de partenaires sexuels avec tout ce que cela comporte comme risque de perturbation de la vie maritale. En effet, la faiblesse de l'encadrement ou le manque d'influence parental et communautaire, le manque d'information et de préparation de la vie du couple, le déficit de communication dans le foyer conjugal et surtout les velléités adultérines des conjoints du fait d'une vie sexuelle préconjugale trop précoce ont tendance à impacter négativement la vie du couple surtout chez les jeunes. Ce qui se traduit très souvent par des crises intermittentes et les violences dans les foyers ainsi que les divorces et/ou recompositions conjugales.

En effet, lorsqu'on cible la tranche 15-24 ans, pour 28% d'union observée chez les jeunes qui ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge exact de 15 ans, l'on enregistre 23% de cas de rupture d'union. Pour celles qui ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge exact de 18 ans, on enregistre 84,7% de cas de divorce pour 79% d'union contractée. Chez les jeunes gens de la même tranche d'âge on constate également un nombre élevé de cas de rupture d'union (49,3%) et une faible proportion d'union (13,1%) pour ceux qui ont eu leur premier rapport sexuel avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans. Pour ceux par contre qui ont expérimenté leur première activité sexuelle avant l'âge exact de 18 ans, c'est 54,4% de célibataire pour 67,7% d'union contracté (tableau 26).

Tableau 17: Prévalence du VIH selon caractéristiques sociodémographiques

Pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans séropositifs selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EIS Côte d'Ivoire 2005

Caractéristiques sociodémographiques	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Pourcentage VIH+	Effectif pondéré testé	Pourcentage VIH+	Effectif pondéré testé	Pourcentage VIH+	Effectif pondéré testé
<b>Femmes</b>						
Parmi les femmes de 15-49 ans pourcentage de celles qui ont eu des rapports sexuels au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête						
pourcentage de celles qui ont eu des rapports sexuels à hauts risques au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête et						
parmi ces femmes, pourcentage ayant déclaré avoir utilisé un condom la dernière fois qu'elles ont eu des rapports sexuels avec un partenaire non marital et non cohabitant						
<b>Âge</b>						
15-19	0,4	1 065	0,2	807	0,3	1 872
20-24	4,5	979	0,3	899	2,5	1 878
25-29	7,5	784	3,1	749	5,4	1 533
30-34	14,9	560	5,6	519	10,4	1 079
35-39	8,4	420	5,0	440	6,7	860
40-44	8,6	336	7,0	312	7,8	649
45-49	10,2	269	4,7	296	7,3	565
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	7,4	2 118	3,2	1 893	5,4	4 011
Rural	5,5	2 295	2,5	2 130	4,1	4 425
<b>Région</b>						
Centre	5,1	407	4,4	308	4,8	715
Centre-Est	8,6	101	2,7	93	5,8	194
Centre Nord	4,2	251	2,8	209	3,6	460
Centre-Ouest	5,5	447	1,8	417	3,7	864
Nord	4,2	274	2,1	228	3,2	502
Nord-Est	4,4	192	1,9	144	3,3	337
Nord-Ouest	2,7	143	0,7	142	1,7	285
Ouest	4,6	356	2,4	328	3,5	684
Sud	8,0	866	2,7	782	5,5	1 648
Sud-Ouest	5,0	252	3,4	302	4,2	553
Ville d'Abidjan	8,6	1 125	3,5	1 070	6,1	2 194
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	5,2	2 351	2,9	1 294	4,4	3 645
Primaire	8,2	1 239	1,6	1 050	5,2	2 289
Secondaire ou plus	7,0	823	3,6	1 680	4,7	2 502
<b>Ensemble</b>	6,4	4 413	2,9	4 023	4,7	8 436

Source : INS / EIS Côte d'Ivoire 2005

Caractéristique sociodémographique	Femmes sexuellement actives au cours des 12 derniers mois *			Femmes ayant eu des rapports sexuels à hauts risques <sup>1</sup> au cours des 12 derniers mois	
	Pourcentage ayant eu 2+ partenaires au cours des 12 derniers mois	Pourcentage ayant eu des rapports sexuels à hauts risques <sup>1</sup> au cours des 12 derniers mois	Effectif de femmes	Pourcentage ayant utilisé un condom au cours des derniers rapports sexuels à hauts risques <sup>1</sup>	
					Effectif de femmes
<b>Groupe d'âges 15-24</b>	6,2	53,7	1 701	39,3	914
...15-19	6,7	70,1	746	40,2	523
...20-24	5,9	40,9	956	38,2	391
25-29	4,7	26,3	822	25,9	216
30-39	2,7	16,2	1 056	23,3	171
40-49	2,3	11,9	536	4,5	64
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	2,8	22,6	2 289	15,3	516
Primaire	5,0	38,8	1 090	34,4	423
Secondaire ou plus	9,1	57,8	737	54,8	426
<b>État matrimonial</b>					
Célibataire	9,0	98,3	1 021	38,9	1 004
En union	1,5	4,8	2 834	16,5	137
En rupture d'union	19,4	86,3	261	19,9	225
<b>Quintile de bien-être économique</b>					
Le plus pauvre	1,9	21,4	721	17,0	155
Second	3,5	29,3	778	16,2	228
Moyen	6,2	31,8	826	28,0	262
Quatrième	3,4	33,4	880	39,9	294
Le plus riche	6,9	46,9	910	47,9	427
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	6,7	40,9	1 875	40,4	767
Rural	2,7	26,7	2 241	24,8	598
<b>Région</b>					
Centre	5,0	46,0	381	43,5	175
Centre-Est	6,9	26,8	100	(39,3)	27
Centre Nord	1,7	29,8	227	19,6	68
Centre-Ouest	3,3	31,5	417	39,9	131
Nord	0,1	19,3	269	7,0	52
Nord-Est	0,9	22,3	186	(23,4)	42
Nord-Ouest	3,6	21,1	140	(10,8)	30
Ouest	2,4	20,0	336	11,2	67
Sud	2,7	30,2	843	26,6	255
Sud-Ouest	7,9	27,5	232	27,1	64
Ville d'Abidjan	8,8	46,3	984	43,2	455
<b>Ensemble</b>	4,5	33,2	4 116	33,6	1 365

Tableau 18: Partenaires sexuels multiples et rapports sexuels à hauts risques au cours des 12 derniers mois / Femmes

Source : INS / EIS Côte d'Ivoire 2005

Tableau 19: Partenaires sexuels multiples et rapports sexuels à hauts risques au cours des 12 derniers

mois  
/Ho  
mme  
s

Caractéristique sociodémographique	Hommes sexuellement actifs au cours des 12 derniers mois		Effectif d'hommes	Hommes ayant eu des rapports sexuels à hauts risques' au cours des 12 derniers mois	
	Pourcentage ayant eu 2+ partenaires au cours des	Pourcentage ayant eu des rapports sexuels à hauts risques'		Pourcentage ayant utilisé un condom au cours des derniers rapports sexuels à hauts risques	Effectif
	12 derniers mois	au cours des 12 derniers mois		sexuels à hauts risques	d'hommes
<b>Groupe d'âges 15-24</b>	32,6	89,2	1 100	52,5	981
...15-19	32,3	97,4	369	57,2	360
...20-24	32,8	85,0	731	49,8	622
25-29	34,0	66,8	706	53,7	472
30-39	31,1	40,8	1 044	53,2	427
40-49	22,4	23,4	646	34,5	151
<b>Niveau d'instruction</b>	18,7	41,2	1 217	34,4	502
Aucun	29,5	60,3	888	44,7	535
Primaire	41,5	71,4	1 392	64,0	994
Secondaire ou plus	33,4	98,2	1 387	51,9	1 362
<b>État matrimonial</b>	27,8	25,1	1 904	53,7	478
Célibataire	37,1	93,1	205	43,8	191
En union	22,0	45,6	581	32,4	265
En rupture d'union	26,0	52,8	663	39,1	350
<b>Quintile de bien-être économique</b>	27,2	56,3	683	53,3	384
Le plus pauvre	33,8	64,7	747	54,5	483
Second	40,1	66,7	823	65,0	549
Moyen	32,0	64,7	1 631	60,6	1 056
Quatrième	29,2	52,3	1 866	41,8	975
Le plus riche	40,7	66,4	279	58,9	185
<b>Milieu de résidence</b>	26,6	50,6	87	62,3	44
Urbain	15,3	54,3	186	47,3	101
Rural	34,6	57,7	332	49,5	191
<b>Région</b>	17,6	41,9	201	18,4	84
Centre	26,7	42,2	127	45,3	54
Centre-Est	14,4	49,3	131	24,8	65
Centre Nord	17,5	48,2	316	24,0	152
Centre-Ouest	37,7	57,8	663	56,1	383
Nord	26,7	56,6	252	39,6	143
Nord-Est	35,4	68,1	923	64,4	629
Nord-Ouest	30,5	58,1	3 497	51,6	2 031
Ouest					
Sud					
Sud-Ouest					
Ville d'Abidjan					
Ensemble					

Source : INS / EIS Côte d'Ivoire 2005

## 1.2.2 Les causes liées à l'instabilité de la sexualité et de la nuptialité des jeunes

Les relations sexuelles préconjugales et la vie maritale des jeunes sont couramment motivées par des raisons multiples et variées. Chez nombre de jeunes filles par exemple, hormis les raisons pécuniaires, les rapports sexuels préconjugaux sont non seulement motivés par des désirs personnels de satisfaction génitale, mais également procèdent d'une pure stratégie matrimoniale de test de fertilité et d'acquisition d'expériences sexuelles pouvant déboucher sur un mariage future étant donné les difficultés d'accès au « marché matrimonial ». Chez les jeunes garçons par contre, c'est surtout le désir de satisfecit libidinal et dans une moindre mesure la volonté de tester leur virilité (ou leurs « performance sexuelles ») qui les poussent à entretenir des rapports sexuels avant de se marier. Néanmoins, comme cela a déjà été montré par des données statistiques, la synthèse de la littérature en matière de dynamique matrimoniale révèle également que plusieurs facteurs sont à la base des mutations observées dans la nuptialité et la sexualité de manière générale et en particulier chez les jeunes, en l'occurrence les facteurs socioculturels, les facteurs économiques et les facteurs institutionnels.

### 1.2.2.1 : Les facteurs socioculturels

Les facteurs socioculturels se définissent comme l'ensemble des caractéristiques et conditions qui déterminent et modulent à des degrés divers les valeurs et normes propres à un groupe socioculturel donné. Il s'agit notamment de l'ethnie, la religion, le milieu de socialisation, le niveau d'instruction et la région de résidence.

#### a) L'ethnie

Conçue comme le cadre de production des modèles socioculturels propre à chaque société, l'ethnie façonne et oriente les représentations en matière de sexualité et de fécondité des individus. Ainsi, l'ethnie exerce une influence sur les variables de comportements telles que l'âge aux premiers rapports sexuels, l'âge à la première union, la pratique contraceptive, l'âge à la première grossesse, etc (Kouton, 1992). La procréation dans le contexte africain est moins une affaire du couple, la famille, le groupe ethnique et la communauté ont a priori une forte emprise sur la volonté individuelle.

En Côte d'Ivoire, il ressort des travaux de Talnan et al. (2002)<sup>4</sup> que la proportion de jeunes s'étant livrés très tôt à la primo-sexualité est plus élevée chez les filles appartenant aux

<sup>4</sup>Les données utilisées par les auteurs sont celles d'une enquête réalisée en 2002 sur un échantillon de 2681 jeunes filles et garçons âgé de 15 à 24 ans par l'Ecole Nationale de la Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) dans le cadre des activités du projet « Santé Familiale et prévention du Sida » (SFPS). Cette réalisée en 2002 porte sur trois grandes villes de la Côte d'Ivoire en l'occurrence Abidjan (au Sud), Bouaké (au centre) et Korhogo (au Nord). Lesquelles villes reflètent la diversité socio-économique, culturelle et démographique du milieu urbain ivoirien. Bien que le milieu rural n'a pas été pris en compte, toutefois, l'enquête a porté sur les quatre grands groupes ethniques représentant la soixantaine d'ethnies en Côte d'Ivoire à savoir : les Sénoufo (ou Voltaïques selon d'autres sources), les Mandés (Mandés du Sud et Mandés du Nord), les Akans et les Krou.

groupes ethniques Mandé du Sud (34,3 %) , Krou (34,1 %) et Gour<sup>5</sup> (33,1%). Par contre, cette proportion est plus faible dans le groupe Akan où 20,6 % des jeunes filles ont vécu l'expérience d'une relation sexuelle avant l'âge de 16 ans. Les auteurs notent toutefois que les différences observées chez les garçons bien qu'elles soient non significatives laissent tout de même apparaître une tendance identique à celle des filles, soient 36,1%, 43%, 36,8% et 34% respectivement pour les jeunes hommes Akan, Krou, Mandé et Gour qui ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 16 ans. Les filles Krou sont également plus nombreuses (12,5 %) à avoir déclaré des rapports sexuels avec plusieurs partenaires que leurs homologues Akan (4,7%), Mandé (3,6%) et Sénoufo (2,2%). En revanche, cette étude révèle que dans ces différents groupes ethniques les garçons ont beaucoup plus tendance à multiplier les partenaires sexuels que les filles avec des proportions de 20,2%, 27,9%, 16,8% et 22,2% chez les Akan, Krou, Mandé et Gour. Il va s'en dire que l'appartenance à un groupe ethnique est assez déterminant des comportements sexuels chez les jeunes.

### *b) La religion*

Définie comme « un système institutionnalisé de croyances, de symbole, de valeurs et pratiques relatifs au sentiment de la divinité », la religion tout comme l'ethnie, est un mobile de valeurs et de croyances qui d'une manière ou d'une autre impose à ses adeptes tout un mode de penser et d'agir qui peut influencer leur sexualité et leurs visions vis-à-vis de la fécondité. Car la religion véhicule un certain nombre de valeurs et normes qui régissent la vie des fidèles sur le plan comportemental et psychique (Akoto, 1993, 2005). Ainsi, l'appartenance à une religion peut modifier l'activité sexuelle des jeunes et leur propension à adopter un comportement sexuel à risque.

Avoir des rapports sexuels hors mariage est prohibé dans toutes les religions, même si on assiste à une sorte de tolérance dans la pratique vis-à-vis des fautifs. Cependant certaines religions qui n'abordent pas du tout ou qui aborde très rarement les questions liées à la sexualité, ont inévitablement une influence négative sur la sensibilisation des jeunes notamment. Il faut heureusement noter que de plus en plus de chefs religieux entreprennent de conscientiser la jeunesse lors des prêches et prières afin de réduire les taux de contamination de cette couche de la population qui reste très vulnérable. En effet, des religieux n'hésitent pas à intégrer ou à mettre sur pied des ONG, qui pour lutter contre l'excision, qui pour sensibiliser la jeunesse.

### *c) Le milieu de résidence ou de socialisation*

Le lieu de résidence revêt une importance fondamentale dans l'étude de la nuptialité dans la mesure où non seulement, il constitue le cadre naturel dans lequel évoluent les jeunes, mais aussi, il préfigure leur univers futur en matière de sexualité, de mariage et de procréation. La plupart des études réalisées dans ce domaine ont montré que les jeunes du milieu rural sont sexuellement plus actifs que ceux du milieu urbain.

Dans la majorité des cas, l'activité sexuelle précoce en milieu rural reflète un respect de la tradition, soit dans le mariage, qui lui est aussi bien souvent précoce, soit avant le mariage quand il s'agit d'apporter une preuve de fertilité ((Kouton, 1992 et Delaunay, 1994, Rwenge 1999 ; 2000 et Bozon, 2001 ; 2004). En effet, les jeunes filles en milieu rural entrent plus précocement en vie sexuelle que les garçons. Cette tendance est confirmée par l'EIS 2005

<sup>5</sup> Le groupe ethnique GOUR est composé essentiellement de Sénoufos, de Voltaïques et de Lobis

pour le cas des jeunes en Côte d'Ivoire (Tableau 26).

Cette forte propension de la pré-sexualité en milieu rural par rapport au milieu urbain, s'explique souvent par une plus grande fréquentation scolaire aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En réalité, la faible fréquentation scolaire non seulement a tendance à retarder la nuptialité des jeunes en ville en raison des études plus prolongées, mais aussi, en milieu rural elle s'accompagne très souvent par une forte pression sociale qui obligerait les jeunes (entre temps déscolarisés) à avoir une vie de couple dès que les conditions physiques pour les travaux champêtres sont réunies. A cela s'ajoutent les difficultés économiques plus contraignantes en ville qu'au village, en particulier en ce qui concerne les dépenses liées au mariage qui deviennent de plus en plus élevées ou encore les difficultés de se trouver un logement et de pouvoir honorer les frais liés au loyer.

Toutefois, d'autres études dont celle de Delaunay et al. (2001) ont démontré une réalité contraire. Il a été mis en évidence dans ces études que l'urbanisation s'accompagne de l'ouverture des jeunes aux médias et d'un faible contrôle social des jeunes, de telle sorte que l'activité sexuelle est davantage intense et précoce dans les villes que dans les villages. En effet, les jeunes ruraux ont plus tendance à respecter les règles traditionnelles de nuptialité que celles de leurs homologues citadins. L'emprise sociale pousse donc les jeunes à adopter un comportement en matière de sexualité et de procréation dicté par la famille et les normes sociétales (Bado, 2007). Le repli du milieu urbain par rapport au milieu rural en matière d'encadrement nuptial s'explique alors par les mutations sociales notamment le relâchement du contrôle parental, la tolérance de rapports sexuels hors mariage ou du choix autonome du futur conjoint ou de la future conjointe. Par ailleurs, l'ouverture aux valeurs modernes à travers la scolarisation, la migration de travail, les modifications des normes de sexualité sont autant de facteurs au travers desquels l'urbanisation module significativement les comportements sexuels des jeunes.

#### *d) Le niveau d'instruction*

La scolarisation est un facteur explicatif déterminant dans la variation des comportements sexuels chez les jeunes. Les études menées sur les jeunes en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ont révélé que le niveau d'instruction est positivement associé à la pré-nuptialité et à la fécondité (Rwenge, 1999 et Kouton, 1992). Ces travaux ont montré que l'instruction au-delà du primaire a une influence négative sur la précocité de la pré-sexualité. En effet, ces auteurs soutiennent que le calendrier de la primo-sexualité, fait état d'une sexualité davantage précoce chez les jeunes de faible niveau d'instruction.

En Côte d'Ivoire, les données de EDSCI-II indiquent que les jeunes femmes dont l'âge médian est de 22,5 ans et ayant une instruction secondaire ou plus se marient trois ans plus tard que d'autres encore plus jeunes (19,3 ans comme âge médian) ayant une instruction primaire et près de 4 ans et demi plus tard que les femmes sans instruction dont l'âge médian est 17,9 ans. Par contre chez les jeunes hommes, plus ils sont instruits, plus l'entrée en vie sexuelle est précoce (17,5 ans pour ceux qui sont du niveau d'instruction secondaire et plus, 18,5 ans pour le primaire et 20 ans pour les analphabètes). En d'autres termes, les risques d'activité sexuelle précoce chez les jeunes filles sont d'autant plus faibles que leur niveau d'éducation est élevé contrairement aux jeunes hommes. Toutefois, il est à noter que l'entrée en vie sexuelle des hommes commence un peu plus tard, soit environ 2,5 années après celle des femmes. Akoto et al. (2000) en déduit que l'allongement de la scolarité a tendance à retarder de façon très sensible l'entrée en vie féconde.

Il ressort donc globalement que le niveau d'instruction influence significativement les comportements sexuels des jeunes en général (EIS 2005, Tableau 2). Pour les jeunes femmes, cette influence est positive car en effet, une femme instruite est capable de créer de bons rapports de communication au sein du couple tout en prenant certaines initiatives relatives par exemple à l'usage des méthodes contraceptives, à la planification familiale ou à l'utilisation des préservatifs comme moyens de prévention des IST/VIH/SIDA.

#### *e) La région de résidence*

Les différences régionales en matière de primo-nuptialité chez les jeunes trouvent leurs explications à travers les différences socioculturelles entre entités géographiques, par exemple les flux migratoires, la religion, l'ethnie ou le comportement fécond du milieu de résidence, mais aussi par les structures sociodémographiques, comme la composition de la population résidente (Bado, 2007). En effet, à l'aide des données du RGPH-1998, Anoh et Kouadio (2007) sont parvenus à montrer une disparité spatiale des indicateurs de la primo-nuptialité des femmes et des hommes en Côte d'Ivoire. Ainsi, il ressort de leurs travaux que les départements de la zone de savane, en l'occurrence Vavoua, Mankono et Tingrela sont caractérisés par une pratique remarquable de la primo-nuptialité de type traditionnel avec un âge moyen à l'union inférieur à 20 ans pour les jeunes femmes contre 28 ans pour les jeunes hommes. Au niveau du mariage civil, par contre les départements les plus urbanisés notamment Abidjan, Dabou, Yamoussoukro, Dimbokro, Bouaké sont les zones où l'on rencontre beaucoup plus de mariage civil avec 22 ans comme âge moyen pour les jeunes filles et 28 ans pour les jeunes hommes.

### **1.2.2.2 : Les facteurs socioéconomiques**

Les études sur la nuptialité révèlent que les motifs économiques et le niveau de vie du ménage (ou les conditions sociales) sont prépondérants dans les comportements sexuels des jeunes.

#### *a) Les motifs économiques*

Selon Rwenge (1999), les garçons comme les filles entretiennent des rapports sexuels à des fins lucratives la plupart du temps. Cependant, ce phénomène de commercialisation du sexe est beaucoup plus observé chez les jeunes filles qui ont tendance à monnayer leurs relations sexuelles contre de l'argent nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. En effet, le faible accès des femmes en général et en particulier des jeunes filles à des ressources économiques, l'éducation et à l'emploi est de nature à accroître leur vulnérabilité financière. Menacées par la pauvreté, les jeunes filles s'exposent à l'exploitation sexuelle autrement dit à la prostitution, car elles sont incitées à échanger des faveurs sexuelles afin de survivre. C'est ainsi que les jeunes filles peuvent entretenir des rapports sexuels avec des hommes souvent plus âgés dans le but d'obtenir de l'argent, des cadeaux ou diverses autres faveurs en vue de subvenir à leurs besoins (frais scolaires, tenues vestimentaires, loyers, entretiens corporels, etc.). Ce facteur est d'autant plus significatif que la récession économique à laquelle sont confrontés les pays africains depuis le début des années 1980 continue de dégrader les conditions de vie des populations tant dans les villes que dans les campagnes (Talnan et al. 2002). Dans le cas de la Côte d'Ivoire, ces auteurs ont aussi observé que les jeunes filles par exemple qui vivent dans les conditions économiques difficiles étaient plus susceptibles

d'avoir plusieurs partenaires sexuels. Il apparaît également que ces dernières sont moins enclines à protéger leurs rapports sexuels, car le contexte socio-économique dans lequel vivent ces jeunes exerce une influence négative sur leur capacité à déterminer les conditions dans lesquelles se déroulent les rapports sexuels. Ce qui accroît naturellement davantage leur risque d'infections sexuellement transmissibles/VIH-SIDA et de grossesses non souhaitées susceptibles de compromettre leur réussite sociale.

### *b) Le niveau de vie du ménage*

Il est souvent établi que les jeunes issus de foyers pauvres ont un comportement sexuel beaucoup plus risqué que ceux issus de milieux non pauvres. Ces études démontrent que les filles appartenant aux ménages pauvres sont plus exposées précocement à la sexualité et à l'entrée en vie féconde, faute d'un encadrement matériel et financier. En effet, Kouton (1992) montre que les jeunes filles issues des ménages pauvres ont 20% plus de chance d'avoir une maternité précoce que celles des ménages aisés. Delaunay (1994) et Calvès (1996) ont de leur côté révélé que les filles pauvres utilisent souvent la grossesse comme un moyen de pouvoir bénéficier du soutien financier et matériel d'un partenaire plus aisé ou même de prétexte au mariage. Par ailleurs, les travaux de Rwenge (1999 ; 2000) font observer que l'activité sexuelle était moins courante chez les jeunes dont le père était fermier ou pêcheur que chez ceux dont le père était employé de bureau. Toutefois, il précise que la relation entre la suffisance des moyens et l'activité sexuelle n'était pas significative. Par ailleurs, Talnan et al. (2002) vont relever une différence non significative en Côte d'Ivoire entre les filles des milieux difficiles (26,5) et celles des milieux aisés (25,6%) qui ont expérimenté leur primo-sexualité avant l'âge de 16 ans. Cette tendance est quasiment pareille chez les garçons (37,4% pour les jeunes de milieux aisés contre 32% pour les milieux pauvres).

### **1.2.2.3 : L'approche institutionnelle**

Bien que la littérature existante en parle moins, les facteurs institutionnels regroupent les lois, les politiques, les programmes et projets élaborés dans le cadre de l'état matrimonial et de la nuptialité en général, et en particulier les règles institutionnelles applicables à la sexualité et à la nuptialité des jeunes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, la célébration des unions des jeunes est-elle réglementée dans la plupart des pays africains par des textes portant organisation de l'état civil et diverses autres dispositions relatives aux droits et obligations dans la vie du couple. D'où l'importance accordée aux législations relatives au mariage, à la vie maritale des parents, aux politiques de la santé publique et de la protection sociale des jeunes ainsi que les services spécifiques aux jeunes en l'occurrence ceux de l'éducation sexuelle, la santé sexuelle et reproductive des jeunes. Ces facteurs se matérialisent par exemple par la disponibilité et l'accessibilité des services de soins de santé maternelle et reproductive. En effet, du fait des multiplicités des risques de grossesses précoces et non planifiées ainsi que la forte prévalence aux IST et VIH/SIDA au sein de la population jeunes, le recours aux facteurs institutionnels pour l'explication des comportements sexuels des adolescents est totalement justifié pour permettre aux politiques de créer des conditions susceptibles d'influencer les comportements des jeunes, en renforçant leurs connaissances en matière de prévention à travers les programmes de sensibilisation.

Par ailleurs, on peut noter que dans l'ensemble, les législations en matière de nuptialité, d'état matrimonial et surtout de la protection sociale des enfants et des jeunes dans la plupart des pays africains sont non seulement limitées, mal appliquées et non adaptées aux réalités sociologiques des populations, mais ont tendance à être sélectives car elles s'adressent davantage aux adultes et moins aux jeunes comme l'a fait observer Rwenge (op.cit.).

### **1.2.3. Tendances de la primo-nuptialité**

La notion de mariage n'est pas spécifique à une zone géographique, encore moins à un peuple donné. Il se caractérise par son universalité. Par ailleurs, dans la plupart des sociétés occidentales ou africaines, le mariage représente un événement majeur dans la vie de tout individu. En effet, il constitue un élément fondamental de la formation des familles et par conséquent un support essentiel dans le maintien de la descendance. En outre, les avis sur le concept de mariage sont partagés aussi bien selon le sexe, la situation socioprofessionnelle que l'âge des personnes. Pour une tranche de la population, notamment certains jeunes, le mariage est le trait d'union qui les conduit à l'âge adulte. Ainsi, de tout ce qui précède, le mariage apparaît comme un socle essentiel pour toute communauté. D'où les nombreux travaux avec des thématiques différentes qui lui sont consacrés. Ce point relatif aux tendances du premier mariage s'articule spécifiquement sur les caractéristiques matrimoniales chez les jeunes. L'intensité de la nuptialité des jeunes, l'âge à la première union et surtout le phénomène tardif du mariage des jeunes qui est considéré comme un schéma de plus en plus émergent dans l'étude de la nuptialité.

#### **1.2.3.1 : Les caractéristiques matrimoniales chez les jeunes**

Les données issues de l'EDSCI II ainsi que celles de l'EIS 2006 et de l'ENV 2008 montrent une forte proportion de célibataires au sein des deux sexes pour la tranche d'âge 15-19 ans. Toutefois, on note une tendance à la baisse chez les femmes célibataires avec l'augmentation l'âge.

En effet, les données de l'EDSCI II mettent en évidence une baisse rapide des proportions de femmes célibataires avec l'âge. De 75 % à 15-19 ans, la proportion passe à 36 % dans la tranche 20-24 ans. À partir de 30 ans, cette proportion devient assez faible : 8 % dans le groupe d'âges 30-34 ans, et moins de 1 % des femmes restent célibataires au-delà de 40 ans. Sur la même période 1999, les statistiques de l'INS montrent que les proportions d'hommes célibataires décroissent beaucoup moins rapidement avec l'âge que chez les femmes : de 98 % à 15-19 ans, elles tombent seulement à 79 % dans le groupe d'âges 20-24 ans et à 54 % dans le groupe 25-29 ans. Comme l'indique les résultats, comparativement aux femmes, les hommes de 30-34 se distinguent une fois de plus par leur célibat. Alors que dans la tranche d'âge de 30-34 ans ; un homme sur cinq (19 %) ne s'est encore jamais marié, nous observons que seulement 8 % des femmes n'ont jamais été en union (tableau 20).

**Tableau 20: Etat matrimonial : Répartition (en %) des femmes et des hommes par état matrimonial actuel, selon l'âge, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99**

Groupe d'âge	Célibataire	Marié (e)	Vivant avec quelqu'un	Veuve/ Veuf	Séparé(é)/ Divorcée	Total	Effectif
<b>FEMMES</b>							
15-19	74.6	16.3	7.6	0	1.5	100	775
20-24	35.8	40.9	19.5	0.1	3.8	100	577
25-29	17.3	52.9	20.4	0.7	8.7	100	501
30-34	7.7	66.2	14.7	3.4	8	100	419
35-39	4.9	69.9	13	2.8	9.3	100	349
40-44	1.2	71	10.7	6.8	10.4	100	230
45-49	0.7	71.5	5.6	9.5	12.7	100	188
Tous âges	30.4	47.6	13.7	2	6.2	100	3 040
<b>HOMMES</b>							
15-19	98.3	1.3	0	0	0.4	100	180
20-24	79.1	13.8	5.1	0	2	100	158
25-29	54.2	21.5	18	0	6.3	100	134
30-34	19.4	51.3	23.9	0	5.4	100	116
35-39	11	59.7	24.3	0	5	100	83
40-44	10.7	59.8	23.5	0	6.1	100	67
45-49	10.5	58.8	25.2	0	5.6	100	60
50-54	0	76.3	10	0	13.7	100	52
55-59	0	70.4	15.8	0	13.8	100	35
Tous âges	47.3	34.2	13.8	0	4.7	100	886

Source : INS, Enquête Démographique et de Santé, 1998-1999

Si ces tendances se sont confirmées par celles de l'ENV 2008 (Tableau 31) où l'on peut noter plus de 64 % de jeunes garçons célibataires contre seulement environ 35,86% pour les jeunes filles de la tranche 15-34 ans pour une proportion décroissante avec l'âge tous sexes confondus ; toutefois, l'EIS 2005 a montré une situation un peu différente. En effet, comme nous l'avons déjà souligné les données de la première enquête sur les indicateurs du SIDA ont révélées en 2005 une proportion de 14,8% de célibataires parmi les jeunes filles interrogées de la tranche 15-24 ans ayant eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge exact de 15 ans contre 23% en rupture d'union. Ces proportions sont respectivement 65,8% (célibataire) et 84,7% (rupture d'union) pour celles qui ont eu leurs premières relations sexuelles avant l'âge exact de 18 ans (tableau 26). Chez les jeunes garçons de la même tranche d'âge, on peut noter un faible taux de célibats pour les jeunes qui ont eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge exact de 15 ans et une proportion de 54,4% de célibataires parmi les jeunes garçons interrogés ayant expérimentés leurs premières relation sexuelles avant 18 ans ; une proportion somme toute en nette progression contrairement aux données de l' EDSCI II.

### 1.2.3.2 : La tendance et le niveau de la polygamie

La notion de polygamie renferme à la fois les concepts de polygynie et de polyandrie. La polygynie traduit le fait pour un homme de se marier à plusieurs femmes alors que la polyandrie signifie le fait pour une femme de se marier à plusieurs hommes à la fois. La polyandrie étant totalement absente dans les sociétés ivoiriennes, le terme polygamie utilisé dans le présent rapport est donc synonyme de polygynie.

Les études menées sur la polygamie en Côte d'Ivoire indiquent que c'est une pratique relativement répandue en Côte d'Ivoire. Cela se voit à travers les pourcentages sur la polygamie issus des différents travaux conduits dans le pays. On constate en outre que la polygamie est une pratique fortement implantée en milieu rural.

En se référant à l'EDS II, on se rend à l'évidence que la polygamie demeure une pratique répandue en Côte d'Ivoire puisqu'elle concerne 35 % des femmes. Il faut souligner en plus que dans la tranche d'âge 15-19 ans, pratiquement 24% des femmes vivent en union polygame. En plus, on constate que la polygamie chez les femmes reste plus répandue en milieu rural (40 %) qu'en milieu urbain (25 %). Abidjan se caractérise une fois de plus pour l'année 1999 par un taux relativement faible de femmes en union polygame (23 %). L'analyse des résultats de l'enquête EDS II montre que le niveau d'instruction des femmes semble jouer un rôle déterminant dans les unions polygamiques. En effet, les femmes sans instruction sont beaucoup plus impliquées dans les unions polygames (41 %) que celles ayant un niveau d'instruction primaire (27 %) et secondaire ou plus (13 %). Par ailleurs, on note pour la période 1999 que les femmes de religion traditionnelle (37 %) et musulmane (43 %) sont le plus fréquemment en union polygame. Dans la tranche d'âge 30-34 ans, nous enregistrons respectivement 48,6% et 46,1% de femmes de religion musulmane et traditionnelle en union polygame. On se rend également compte que dans la tranche d'âge 30-34 ans par exemple 43,5% des femmes polygames n'ont aucun niveau d'instruction contre 20,8% qui ont un niveau d'instruction secondaire ou plus. Il est important de rappeler que la religion musulmane n'interdit pas la polygamie.

Chez les hommes, on observe que le taux de polygame de 18% pour la période 1999 a tendance à augmenter avec l'âge. Aussi, a-t-on pu se rendre compte que pour les hommes, la polygamie est plus fréquente en milieu rural (21%) qu'en milieu urbain (9%) mais aussi chez les hommes sans instruction (24%) que chez ceux ayant fréquenté l'école (11%). Comme chez les femmes, les hommes de religion traditionnelle (13%) et musulmane (26%) sont plus fréquemment polygames pour cette période 1999 que les religions.

Le même constat est fait avec les données de l'ENV 2008. En effet, la lecture du tableau 31 nous montre que la polygamie ne concerne pas seulement que les adultes, mais elle est aussi bel et bien répandue chez les jeunes de la tranche 15-34 ans. Toutefois, les proportions demeurent assez modestes chez les garçons ; lesquelles proportions décroissent au fur et à mesure que le nombre de conjointes augmente. De 16,16% pour les polygames avec deux femmes, ce taux est de 7,80% pour ceux qui ont 3 femmes puis de 3,12% pour les polygames à 4 femmes. Chez les femmes, c'est la tendance contraire qu'on observe car de plus de 83% pour celles qui sont en union polygamique à 2 coépouses, on est passé à près de 92% puis à 96,88% pour respectivement les unions polygamiques à 3 et 4 coépouses. On remarquera par ailleurs que la tranche d'âge 15-34 ans est celle où l'on enregistre le plus d'unions polygamiques contrairement à la tranche 15-19 ans où les proportions sont faibles.

Tableau 21 : Répartition de la population âgée de 15 - 34 ans de Côte d'Ivoire par situation matrimoniale et le sexe selon les tranches d'âge

Situation matrimoniale	Effectif total	Hommes		Femmes		15 - 19 ans		20 - 24 ans		25 - 29 ans		30 - 34 ans	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Total	5593707	2797924	50.019	2795783	49.98	1722950	30.80	1544742	27.62	1275202	22.80	1050813	18.78
Célibataire	3096088	1986023	64.14	1110065	35.85	1428111	46.13	914016	29.52	507673	16.40	246288	7.95
Union libre	418245	154346	36.90	263899	63.10	58919	14.09	121785	29.12	130119	31.11	107422	25.68
Marié à 1 femme	1574737	572170	36.33	1002567	63.67	173615	11.03	399046	25.34	489862	31.11	512214	32.53
Marié à 2 femmes	331810	53629	16.16	278181	83.84	34606	10.43	74112	22.33	102141	30.78	120951	36.45
Marié à 3 femmes	63079	4919	7.80	58160	92.20	6030	9.56	13373	21.20	18623	29.52	25053	39.72
Marié à 4 femmes	17332	540	3.12	16792	96.88	1742	10.05	3538	20.41	5207	30.04	6845	39.49
Séparé ou divorcé	24899	5861	23.54	19038	76.46	1873	7.52	4704	18.89	7335	29.46	10987	44.13
Veuf	27563	5001	18.14	22562	81.86	2151	7.80	4373	15.87	7450	27.03	13589	49.30
Non défini	39954	15435	38.63	24519	61.37	15903	39.80	9795	24.52	6792	17.00	7464	18.68

Ceci étant, il convient d'apprécier la tendance du calendrier de la nuptialité.

### 1.2.3.3 : Le calendrier de la nuptialité

Le calendrier de la nuptialité se mesure à travers l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage. De façon générale, les femmes se marient plus précocement que les hommes.

#### ➤ *Âge à la première union*

L'âge à la première union est une caractéristique majeure des relations entre époux et un élément déterminant du niveau de la fécondité. A ce titre, il est important d'étudier le calendrier de la primo-nuptialité. Les données de l'EDSCI II montrent que les femmes ivoiriennes se marient jeunes. Contrairement aux femmes, les hommes d'une manière générale se marient relativement tard en Côte d'Ivoire (tableau 32). En effet, les femmes ivoiriennes entrent en union relativement tôt puisque, parmi les femmes âgées de 25-49 ans, 44 % étaient déjà mariées en atteignant l'âge de 18 ans et près des trois quarts (72 %) l'étaient déjà en atteignant 22 ans. L'âge médian à la première union pour les femmes de 25-49 ans est de 18,7 ans.

En revanche, le fait que les hommes se marient relativement tard en Côte d'Ivoire se trouve être également confirmé. À 20 ans, seulement 17 % des hommes de 30-59 ans ont déjà été mariés et, à 28 ans, environ six hommes sur dix (64 %) ont déjà contracté une union. Chez les femmes et les hommes, l'âge médian au premier mariage varie de façon sensible en fonction du milieu de résidence et des autres caractéristiques socio-démographiques. Aussi, les informations fournies sur les femmes par l'EDS II indiquent que c'est en milieu rural que l'âge médian au premier mariage (18,2 ans) est le plus faible; il est inférieur d'un an à celui des femmes vivant dans les autres villes (19,2 ans), et de deux ans à celui des femmes d'Abidjan (20,2 ans). En ce qui concerne les hommes, l'âge à la première union reste une fois de plus supérieur à celui des femmes.

Néanmoins, il suit des variations légèrement différentes selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

Tableau 22: Âge à la première union

Pourcentage de femmes qui étaient déjà en première union aux âges exacts 15, 18, 20, 22 et 25 ans ; pourcentage d'hommes qui étaient déjà en première union aux âges 20, 22, 25, 28 et 30 ans et âge médian à la première union, par âge actuel, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99								
Groupe d'âges	Pourcentage déjà en première union à l'âge exact de :					Pourcentage déjà en union	Effectif	Âge médian à la 1 <sup>ère</sup> union
	15	18	20	22	25			
FEMMES								
15-19	7,4	a	a	a	a	74,6	775	b
20-24	9,5	33,2	49,5	a	a	35,8	577	b
25-29	12,6	37,4	52,4	63,1	78,3	17,3	501	19,7
30-34	17,2	46,1	64,4	73,5	82,8	7,7	419	18,4
35-39	14,3	44,1	64,4	75,5	85,4	4,9	349	18,6
40-44	16,6	49,7	66,1	78,3	88,9	1,2	230	18
45-49	18,1	44,9	62,6	73,3	84,3	0,7	188	18,5
20-49	13,8	40,9	58	68,9	78,2	15,3	2 265	19
25-49	15,3	43,5	60,9	71,5	83	8,3	1 687	18,7
HOMMES								
Groupe d'âges	Pourcentage déjà en première union à l'âge exact de :					Pourcentage jamais en union	Effectif	Âge médian à la 1 <sup>ère</sup> union
	20	22	25	28	30			
30-34	11	25,2	39,5	63,7	72,3	19,4	116	26,3
35-39	15,6	26,8	45,2	68,1	74,8	11	83	25,3
40-44	18,2	32,8	54,1	69,8	74,8	10,7	67	24,6
45-49	14,5	21,3	40	51,8	62,1	10,5	60	27,6
50-54	27,5	44	58,8	69,9	77,2	0	52	22,8
55-59	29,2	36,1	43	58,2	74,8	0	35	25,5
30-59	17,2	29,5	45,8	64,2	72,5	10,9	414	25,5
a = Sans objet								
b = Non calculé								

Source : INS, Enquête Démographique et de Santé, 1998-1999

Ainsi, du point de vue du milieu de résidence, comme pour les femmes, ce sont les hommes d'Abidjan avec un âge médian à la première union de 27,2 ans, qui se marient le plus tardivement. Par contre, à la différence des femmes, les hommes sans instruction (âge médian 25,8 ans) se marient légèrement plus tard que ceux ayant une instruction primaire (24,7 ans); les hommes ayant un niveau d'instruction secondaire sont ceux qui se marient le plus tard (26,2 ans).

Des données plus récentes auraient pu permettre d'apprécier la régularité des approches aussi bien polygamiques que du calendrier de la nuptialité dans la situation matrimoniale surtout au niveau de la population jeune. Ce déficit d'informations plus récentes constitue une limite de cette partie de l'analyse pour des raisons déjà évoquées. Toutefois, force est de constater que

la polygamie par exemple pourrait demeurer encore (ou restera encore durablement) répandue surtout dans les sociétés traditionnelles et pour les communautés d'obédience musulmanes avec des proportions relatives selon que le phénomène s'accroît ou pas. Même en milieu urbain et dans les sociétés dites modernes, des pratiques polygamiques informelles sous la forme de concubinage (ou « deuxième bureau ») sont observables en dehors de toute appartenance confessionnelle. Pareillement, le multi-partenariat sexuel qui, loin de s'apparenter aux approches polygamiques prennent tout de même des allures semblables chez les jeunes gens des cités modernes. Une étude plus approfondie gagnerait à être menée en la matière pour appréhender la quintessence de ce phénomène. Néanmoins, les résultats de l'EDSCI III qui sont en cours de finalisation au moment de la rédaction du rapport pourraient contribuer à actualiser certaines dispositions du rapport notamment en ce qui concerne l'état matrimonial et la nuptialité des jeunes. Le mariage des jeunes à un âge de plus en plus avancé est un autre phénomène qui tend à se reprendre considérablement dont il convient d'analyser les facteurs.

### 1.3. LES FACTEURS ASSOCIES AUX MARIAGES TARDIFS DES JEUNES

De façon générale, on observe une augmentation de l'âge au premier mariage, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, dans la plupart des pays africains. En effet, il apparaît dans l'enquête de démographie et de santé II que, plus le niveau d'instruction est élevé, plus l'âge d'entrée en union est tardif. En Côte d'Ivoire, les travaux d'Anoh et Kouadio (2007) indiquent une propension au recul de l'âge moyen au mariage chez les jeunes. Ces auteurs révèlent que l'âge moyen au premier mariage des jeunes femmes est passé de 18,4 ans lors du recensement de 1975 ; à 19,3 ans en 1988 pour se maintenir autour de 21,8 ans en 1998. Pour ce qui est des hommes, cet âge est passé de 21,1 ans à 27,7 ans et 28,7 ans respectivement en 1975, 1988 et 1998.

Cependant, deux faits majeurs sont remarquables chez les jeunes hommes : d'une part, ils débutent leurs unions bien plus tardivement que les jeunes filles, d'autre part, on constate une légère baisse sur la même période de l'âge moyen des jeunes hommes en union. Par ailleurs, l'EDSCI II fait remarquer que l'âge médian à la première union des femmes est plus élevé à Abidjan (20,2 ans) et dans les autres villes (19,2 ans) qu'en milieu rural (18,2 ans).

Plusieurs facteurs sont associés en réalité au mariage tardif aussi bien des jeunes filles que des jeunes hommes. Comme dans la plupart des pays en développement, l'âge d'entrée en union en Côte d'Ivoire est fortement lié au niveau d'instruction, à l'autonomie des couples, à l'accès à l'emploi salarié, à l'influence des parents ainsi qu'aux conditions sociales, culturelles, culturelles et institutionnelles des communautés ou des pays.

Chez les femmes en général et les jeunes femmes en particulier, les facteurs explicatifs d'un mariage plus tardif sont régulièrement imputables à la scolarisation, aux activités professionnelles des femmes, en l'occurrence dans le secteur moderne de l'économie ; l'adoption de nouveaux modes de vie liés à la modernité (modèle de vie occidental, émancipation, etc.). En effet, ce mode de vie qui se traduit souvent par un relâchement du contrôle parental s'accompagne généralement par la tolérance de rapports sexuels hors mariage (ou cohabitation) ou du choix autonome des conjoints. A titre d'exemple, d'après les données de EDSCI-II les jeunes femmes dont l'âge médian est de 22,5 ans et ayant une instruction secondaire ou plus se marient trois ans plus tard que d'autres encore plus jeunes

(19,3 ans comme âge médian) ayant une instruction primaire et près de 4 ans et demi plus tard que les femmes sans instruction dont l'âge médian est 17,9 ans. Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers (1989) avaient déjà fait le même constat en précisant que la tendance à un mariage plus tardif des jeunes filles en âge scolaire en Côte d'Ivoire est due non seulement à la difficulté de concilier fréquentation scolaire et tenue d'un ménage, mais aussi, l'instruction suscite chez les filles de nouveaux comportements avant le mariage.

Chez les jeunes hommes, les tendances observées sont similaires à celles des jeunes filles en matière de primo-nuptialité. Hormis le fait que la scolarisation accentue la modification du calendrier de la nuptialité masculine par le retard de l'entrée en mariage des hommes, les difficultés matérielles auxquelles ceux-ci sont confrontés, à savoir les problèmes d'emploi, de logement et de constitution des prestations matrimoniales sont parmi les facteurs le plus souvent avancés pour expliquer le recul de l'âge au premier mariage des hommes. En effet, en raison des difficultés économiques, les dépenses liées à la célébration du mariage ainsi que des charges liées à la vie conjugale (logement, éducation des enfants, entretien de la cellule familiale en termes de nourriture, tenues vestimentaires, soins de santé, factures de communication, d'électricité et d'adduction d'eau, etc.) de plus en plus élevées, beaucoup de jeunes hommes préfèrent différer leur calendrier nuptial.

Cette tendance fortement remarquable en règle générale dans les milieux urbains est différente de celle observée dans les milieux ruraux où les conditions d'autonomisation des jeunes pour une vie maritale semblent relativement plus supportables. D'abord, la plupart des jeunes gens au village sont déjà déscolarisés (à défaut de n'avoir jamais été scolarisés) de sorte que la scolarité est loin d'être un frein à la nuptialité. Ensuite, dans ce milieu, les travaux agricoles accessibles à tous constituent les principales activités et par conséquent les principales sources de revenus. Enfin, non seulement le mariage en milieu rural est de type coutumier dans la majorité des cas et donc implicitement des dépenses de célébration moins onéreuses, mais, en plus, les frais de logement en terme de loyer (hormis les dépenses de construction d'un habitat) sont très réduits ou quasi nuls aussi bien pour ceux qui logent en famille que dans leur propre maison.

Il ressort globalement que non seulement les relations sexuelles des jeunes sont de plus en plus précoces avec une multiplicité de partenaires, mais en plus, ces derniers ont du mal à se marier sinon tardivement, de telle sorte que la question de leur autonomisation demeure entière.

## II. CONSTRUIRE ET DEVELOPPER L'AUTONOMIE DES JEUNES

### 2.1. Définition, cadre conceptuel et cadre opérationnel de l'autonomie

#### 2.1.1 : Définition

La notion d'autonomie est d'autant plus difficile à cerner en ce sens qu'elle se rapporte à la fois à une valeur sociale et à une qualité statutaire. En effet, être autonome constitue certainement un des états les plus valorisés dans nos sociétés actuelles où les rapports sociaux se caractérisent davantage par un individualisme accentué. A ce titre, l'autonomie s'apparente à une valeur qui intervient dans la vie sociale, et en particulier qui s'appuie sur des modèles éducatifs familiaux ou scolaires (Kellerhals et Montandon, 1991). Aussi, l'accès à

l'autonomie est ce qui fonde la séparation entre l'enfance et l'âge adulte. L'autonomie, dans cette optique suppose par conséquent la détention d'attributs ou d'actifs: avoir un emploi stable, jouir d'un logement indépendant, disposer de revenus essentiellement tirés de son activité, être en mesure de partager sa vie avec quelqu'un (Galland, 2007). Ce qui suppose que l'entrée dans l'âge adulte peut se définir comme le moment où l'individu atteint certains tournants majeurs de transition pouvant se traduire par l'obtention d'un premier emploi, l'accès à un premier logement puis la création de sa propre famille. Cependant, l'allongement de cette période de la vie est davantage lié à un prolongement de la dépendance financière des jeunes envers leurs parents qu'à un véritable départ retardé de la maison familiale. L'autonomie est en un mot la capacité de quelqu'un à se prendre en charge et à ne pas dépendre d'autrui. Pour ce faire sa réalisation obéit bien à un mode opératoire.

### 2.1.2 : Cadre conceptuel de l'autonomisation

Le concept d'autonomisation a fait l'objet de plusieurs travaux dont ceux d'Olivier Galland font figure d'approches pionnières. En effet, la majorité des études entreprises par l'auteur sur la question depuis les années 70 s'est articulée autour de la dynamique conduisant à l'autonomisation des jeunes dans la société selon deux modèles à plusieurs étapes ou bornes selon l'auteur.

Le premier modèle dit modèle traditionnel est celui de l'entrée dans la vie adulte en franchissant quatre principales bornes sociales introduisant aux rôles d'adulte et impliquant de nouveaux statuts ou de nouveaux rôles sociaux : la fin des études, le début de la vie professionnelle, le départ de chez les parents et la formation d'un couple. Deux axes majeurs sont à distinguer dans ce modèle : d'un côté, *l'axe Scolaire-Professionnel* qui part de l'école au travail et d'un autre côté *l'axe Familial-Matrimonial* qui va de la famille d'origine à la vie matrimoniale (Galland, 1991, 1996). Ce qui suppose dans ce cas que l'entrée dans la vie adulte est largement conditionnée par l'obtention d'un emploi et le départ de la vie familiale pour aller vivre en couple. Dans ce modèle dira l'auteur, l'individu passe d'un statut d'adolescent dépendant de la famille à un statut d'adulte caractérisé par son autonomie économique, résidentielle et affective.

Toutefois, les profondes transformations du contexte politique, économique et social ont induit des réalités nouvelles de telle sorte que pour être applicable ce modèle a nécessairement besoin de s'adapter. Le mécanisme régulier et souhaitable pour le jeune est de terminer d'abord ses études ensuite se trouver un emploi stable avant de s'investir dans une relation de couple. Or, dans le contexte actuel, non seulement la fin des études des jeunes se fait de plus en plus tardivement d'autant plus qu'ils ont un meilleur accès aux études supérieures, mais et surtout, l'accès au marché de l'emploi n'est plus systématique pour les jeunes compte tenu de la rareté de l'emploi. En outre, l'instabilité et la précarité qui caractérisent la majorité des emplois sont de nature à créer chez les jeunes des statuts intermédiaires de chômeurs et d'employés à temps partiel par rapport à une situation professionnelle stable. Ces jeunes voient ainsi leur séjour dans la maison familiale se prolonger, retardant ainsi leur entrée effective dans la vie active et leur vie en couple.

La nouvelle configuration du modèle moderne tient nécessairement compte des périodes intermédiaires des deux axes préalablement définis. Lesquelles périodes induisent de nouveaux statuts n'appartenant ni entièrement à l'adolescence ni entièrement à l'adulte. Autrement dit, sur l'axe Scolaire-Professionnel la sortie de l'adolescence ne correspond plus aux seuils d'entrée dans la vie adulte de telle sorte que terminer ses études ne signifie pas nullement une insertion immédiate sur le marché du travail. Il faudra à présent admettre une

configuration qui intègre des statuts hybrides selon que la combinaison du statut de jeune stagiaire ou d'un adulte en emploi précaire ou sans emploi et d'un statut d'adolescent (du fait de sa dépendance résidentielle et financière) prolongé dans le domicile familial quel que soit son âge. C'est par exemple le cas de certains jeunes qui moins diplômés ou sans qualification préfèrent attendre d'avoir un emploi plus stable avec des revenus réguliers avant de quitter la maison familiale. Ce cas de figure donnera lieu à un report du seuil professionnel qui est la manifestation de la présence continue du jeune en fin d'étude ou sans emploi dans le milieu familial d'origine.

De la même façon, sur l'axe Familial-Matrimonial quitter le domicile familial n'est plus obligatoirement synonyme de passage à la vie conjugale de telle sorte que certains jeunes sont amenés à vivre seuls ou en cohabitation avec des amis avant de s'installer définitivement en ménage. Cette phase qui est davantage présente chez les jeunes plus diplômés est une période où le jeune expérimente l'indépendance financière et résidentielle sans nécessairement vivre une relation de couple véritable. Il s'en suit alors un report du seuil matrimonial sur cet axe. Schématiquement on obtient la figure 9 suivante :

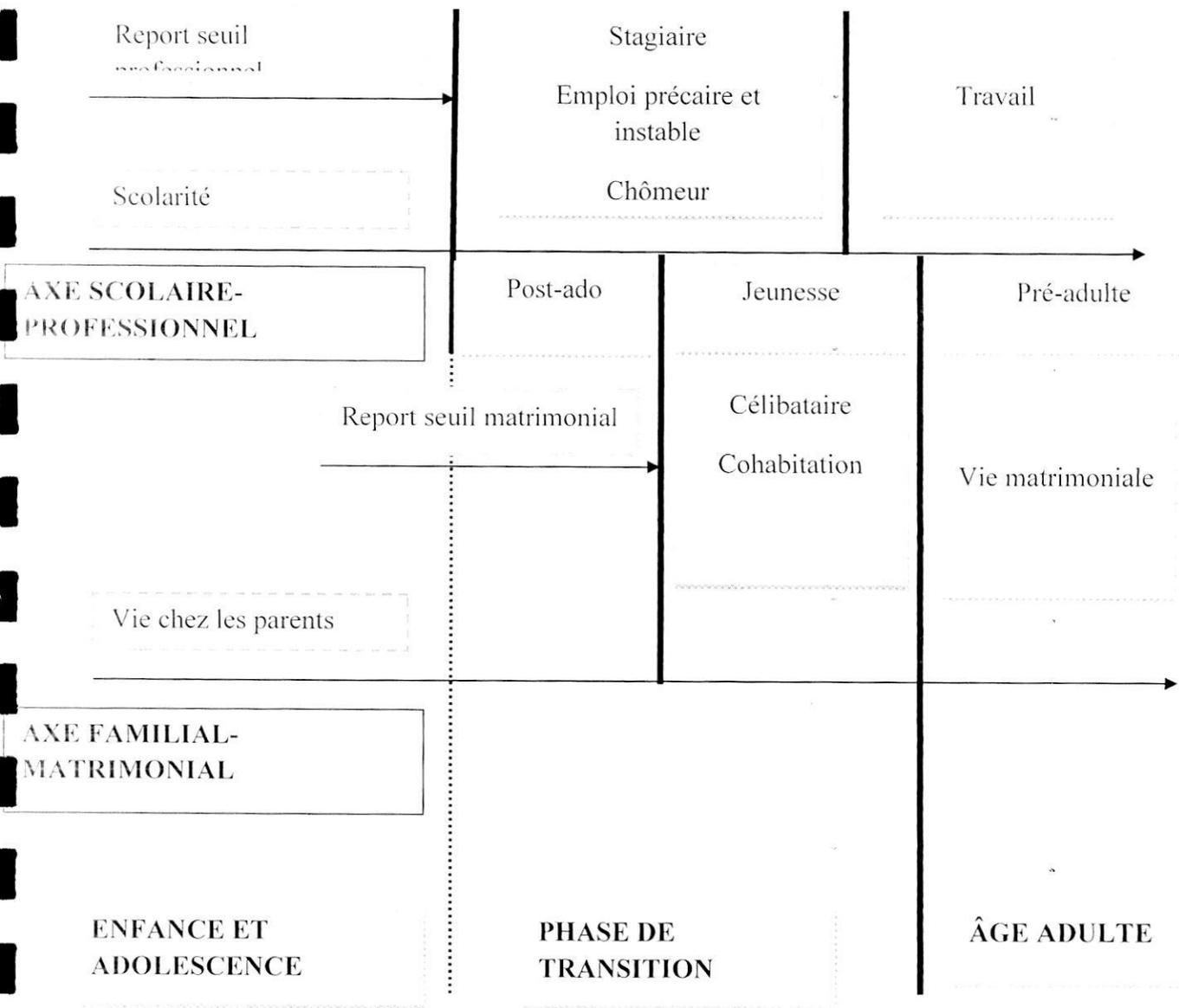


Figure 9 : Processus d'autonomisation<sup>6</sup>

### 2.1.3. Cadre opérationnel ou critères de l'autonomisation

La question de l'autonomisation des jeunes telle que abordée suppose plusieurs pistes d'actions stratégiques certes non exhaustifs mais complémentaires. Il s'agit notamment de la question de l'emploi, l'éducation, la formation, le logement, les loisirs, la santé, l'alimentation, etc. Il devient alors impératif de considérer l'apport des relations constructives, pratiques, opérationnelles et significatives sur le développement de cette autonomie. Trois

<sup>6</sup> Source : selon les modèles traditionnel et moderne de l'autonomisation de GALLAND Olivier (1991, 1996)

principales étapes sont exigibles : l'autonomie financière, l'autonomie résidentielle et l'autonomie affective ou matrimoniale largement développée dans la première partie de ce chapitre. On fait également mention d'une quatrième étape qui est celle de l'autodétermination ou l'autonomie de prendre des décisions/initiatives.

#### **2.1.3.1. L'autonomie financière**

Si les moyens financiers à eux seuls ne suffisent pas de façon absolue pour réaliser l'autonomie, néanmoins, force est de reconnaître que la situation économique générale et surtout celle de l'emploi influent énormément sur la capacité des jeunes à se prendre en charge. Ainsi pour un jeune :

- ✓ Les moyens financiers sont nécessaires voire incontournables dans le processus d'autonomisation ;
- ✓ L'autonomie suppose nécessairement l'indépendance matérielle : on est d'autant plus autonome que l'indépendance matérielle s'accroît ;
- ✓ L'indépendance matérielle implique aussi bien les moyens financiers que les aspects matériels et pratiques de la vie du jeune.
- ✓ Le travail ou l'emploi constitue le canal idéal pour générer des ressources propres à même de couvrir les dépenses et les besoins courants.

#### **2.1.3.2. L'autonomie résidentielle**

Une fois l'autonomie financière assurée, le prochain palier à franchir est celui du cadre de vie. Habiter seul ou avec des amis pour un jeune constitue une manière forte de faire preuve d'autonomie pour s'affranchir durablement ou définitivement des contraintes de l'environnement familial. Il s'agit alors de :

- ✓ Quitter le cadre familial ;
- ✓ Trouver un logement (à défaut d'en construire pour y résider) ;
- ✓ Envisager dans la mesure du possible les perspectives d'une vie matrimoniale

#### **2.1.3.3. L'autonomie de prise d'initiatives : l'autodétermination**

Si l'autodétermination se définit comme la capacité de prendre tout seul des décisions et de faire des choix responsables par rapport à ses ressources (humaine, matérielle, financière), à ses motivations, à ses objectifs, à sa conception, style et modèle de vie alors, pour un jeune, l'autonomie est en lien étroit avec l'autodétermination ; car alors, il y a davantage d'autonomie que lorsque l'autodétermination s'affirme. Ce qui suppose donc la capacité ou la possibilité d'agir seul (avec ou sans l'aide de ses parents) et d'en assumer les conséquences. De ce fait, l'autonomie de prises de décisions ou d'initiatives peut s'apprécier sous plusieurs angles :

- ✓ Être autonome, c'est aussi de pouvoir agir et contrôler son environnement social :
  - Pouvoir s'intégrer dans la communauté locale ou extérieure ;
  - Pouvoir s'impliquer dans les instances de décisions politiques, administratives ou communautaires ;
  - Pouvoir adapter les circonstances à ses besoins et motivations
- ✓ Être autonome implique également de ne pas avoir nécessairement recours au réseau familial ou amical pour couvrir tels besoins ou pour bénéficier de tels services. Pour

ce faire, il est nécessaire de :

- Construire et développer ses propres réseaux ou liens d'affaires ;
- Concevoir et exécuter ses propres projets (professionnel, matrimonial, communautaire, etc.)

En somme, le développement de l'autonomie au-delà de l'atteinte de la majorité est un processus graduel qui nécessite un temps d'expérimentation et d'ajustement voire même, de recul à des états de plus grande dépendance. Au regard de ces différentes approches conceptuelle et opérationnelle liées à la dynamique d'autonomisation, peut-on affirmer que les jeunes en Côte d'Ivoire sont autonomes ?

## **2.2. Dynamique de l'autonomisation des jeunes : état des lieux**

L'analyse du processus d'autonomisation des jeunes en Côte d'Ivoire passe nécessairement par les différentes approches vues précédemment à savoir : l'approche économique, l'approche résidentielle, l'approche matrimoniale ainsi que l'approche d'autodétermination. L'ENV 2002, l'ENV 2008 ainsi que l'étude sur la démographie des jeunes en Côte d'Ivoire 2008 du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ont été mises à contribution dans la rédaction de cette partie. Par ailleurs, les conclusions sur la nuptialité des jeunes ayant déjà été tirées, il s'avère redondant de s'étaler sur le fait que les jeunes en Côte d'Ivoire se marient en tendance générale de plus en plus tardivement et en de faibles proportions.

### **2.2.1 : Autonomisation économique**

La dimension économique impacte et bien plus conditionne les autres formes d'autonomisation de sorte que l'état des lieux en la matière pourrait en toute vraisemblance permettre d'apprécier l'essentiel de la question. Il s'agit alors de jauger le niveau de pauvreté des jeunes, le niveau d'emploi et du chômage ainsi que leur niveau de formation et de qualification.

#### **2.2.1.1. Les jeunes sont de plus en plus en déperdition et pauvres**

Comme dans la plupart des pays en développement, la situation des jeunes en Côte d'Ivoire n'est guère reluisante : la baisse drastique du financement public dans les domaines de l'éducation, de la formation, du logement, de la santé et du bien-être social des jeunes ; le chômage et le sous-emploi des jeunes; l'accroissement du phénomène des jeunes de la rue ; les tensions entre la tradition et la modernité ainsi que les tensions récurrentes entre les différentes formations politiques avec des incidences majeures sur le comportement des jeunes.

En Côte d'Ivoire, c'est près de 79,34% de la population ivoirienne qui a moins de 35 ans dont 42,94% sont des adolescents âgés de moins de 15 ans et 36,40% de jeunes âgés de 15 à 34 ans. Cette frange de la population répartie entre le milieu rural et le milieu urbain est composée aussi bien de scolarisés, de travailleurs que de déscolarisés, de non scolarisés et surtout de chômeurs (PND 2012-2015). Ils vivent pour la majorité dans des familles pauvres. En effet, en 2002, 33,4% des jeunes de 15-24 ans et 30,7% des 25-35 ans vivaient dans des ménages pauvres. Ces proportions restent inférieures au taux de pauvreté national qui est de 38,4% et les régions de l'Ouest, Nord-Ouest, le Nord-Est, le Centre-Ouest et le

Centre-Est qui enregistrent les plus fortes proportions de jeunes vivant dans des ménages pauvres.

Par ailleurs, le constat fait par le Ministère en charge de la promotion de la jeunesse et du service civique (MPJSC) dans son rapport relatif à la Politique Nationale de la Jeunesse 2011-2015, tout comme celui d'autres structures et institutions, font état d'un développement économique, social, culturel et politique précaire pour la grande majorité des jeunes. Les caractéristiques d'une telle situation sont multifformes: la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage, La propagation des IST et le VIH/SIDA, la déperdition scolaire, l'alcool, la drogue, la violence sous toutes ses formes (viols et vols à main armée), l'insuffisance des structures de formation adaptées, le mariage précoce, le libertinage sexuel, le proxénétisme. L'insuffisance d'encadrement de la vie associative, le déficit d'information et de communication, le dévoiement des NTIC à des fins de dépravation des mœurs et la cybercriminalité, l'insuffisance des structures d'études et de recherches, la faible implication dans les instances de décision, l'exploitation et l'instrumentalisation des jeunes à des fins politiques, le manque de coordination ainsi que l'émission des actions concernant la jeunesse, l'insuffisance de financement des projets des jeunes promoteurs, etc. sont autant de facteurs qui accentuent les conditions de vie naguère si précaires et difficiles dans lesquelles se trouvent les jeunes.

#### ***2.2.1.2. Baisse de la qualité des emplois accessibles aux jeunes***

Les jeunes en Côte d'Ivoire sont affectés d'une manière disproportionnée par le déficit de travail décent et la qualité inférieure des emplois auxquels ils ont accès, et qui se mesurent en fonction de la pauvreté au travail, de la faiblesse des salaires et du statut professionnel, y compris la prolifération des structures informelles. En effet, les jeunes travailleurs font majoritairement partie des travailleurs pauvres parce que particulièrement vulnérables en termes de sous-emploi et de pauvreté. Selon l'ENV 2002, ils sont plusieurs à exercer les activités d'aide familial dans les activités agropastorales notamment. Surtout dans la tranche d'âge de 15-24 ans, 20,9% de jeunes garçons et 23,0% de jeunes filles travaillent régulièrement comme aides familiaux contre 10,2% et 24,5% respectivement pour les hommes et les femmes de la tranche 25-35ans.

Le Nord-Ouest, le Centre-Ouest, le Nord, Nord-Est sont les régions où le phénomène est le plus répandu. Les activités les plus courantes dans ces localités sont celles de manœuvres agricoles et dans une moindre proportion les activités pastorales très faiblement rémunérés ou pas du tout dans le cas échéant. Dans les milieux urbains, à défaut d'être recruté à la fonction publique ou dans le secteur privé moderne, beaucoup de jeunes se sont lancés dans l'auto-emploi surtout dans le secteur informel et dans une moindre mesure dans l'artisanat. Ainsi, il n'est pas rare de voir de jeunes filles comme jeunes garçons gérants de bistrot, de maquis-bars, de restaurants, de cabines téléphoniques (taxis phones), de salons de coiffure et de tresses. Dans l'espoir de trouver un «meilleur» emploi dans un avenir proche, les jeunes acceptent souvent de passer par cette période d'emploi précaire qu'ils considèrent d'ailleurs passagère, étant donné qu'ils ont moins d'engagements financiers dès le départ et surtout aussi longtemps qu'ils peuvent compter sur l'appui de leurs parents.

D'autres se retrouvent également dans le petit commerce, dans les travaux de ménage pour les filles tandis que les jeunes hommes sont très présents dans le secteur du transport soit comme chauffeurs, soit en tant qu'apprentis, mécaniciens ou "coxers". Les revenus issus de ces activités s'ils sont réguliers pour certains, auquel cas sont très faibles, ou alors sont

relativement consistants mais irréguliers, ponctuels et saisonniers de telle sorte que rares sont les projets qui peuvent se construire dans un environnement aussi bien instable qu'incertain. Dans ces conditions, il s'avère difficile pour un jeune de souscrire par exemple à une assurance maladie ou à un régime de prévoyance sociale.

Dans la majorité des cas, les jeunes sont également de plus en plus présents dans la musique urbaine, les téléfilms, le sport et les loisirs avec des fortunes diverses. Si dans le sport et dans la musique quelques références de la trempe de Didier DROGBA, Yaya TOURE, YA KONAN Didier, YAO Kouassi Gervais, Murielle AHOURE et autres, ainsi que le groupe Magic-System (qui sont d'ailleurs en très faible proportion), font rêver l'ensemble des jeunes.

Malheureusement, la majorité de ceux qui s'aventurent dans ces activités ont du mal à faire leur marque. Et c'est justement à dessein que dans leur grande majorité les jeunes manifestent leur préférence pour les emplois publics soit 53% contre 33% pour l'auto-emploi et 14% pour l'emploi dans le privé. L'une des raisons de la préférence pour la fonction publique est qu'elle est sécurisante en termes de stabilité d'emploi en dépit du bas niveau des salaires, comparativement à ceux du secteur privé selon l'étude de 2008 du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Cette étude révèle également que très peu de personnes possédant une formation de "corps habillé" (policier, gendarme, militaire, agents des eaux et forêt, douaniers) sont au chômage. Cette situation est essentiellement due à la prise en charge totale de cette corporation par la fonction publique qui en régit le mode de recrutement. Le constat est le même pour les jeunes titulaires d'un diplôme d'enseignant ou du corps médical.

### ***2.2.1.3. Le chômage atteint des proportions préoccupantes chez les jeunes***

Selon l'ENV 2008, les jeunes à la recherche soit d'un premier emploi soit ayant perdu un emploi et qui en cherche un autre sont les plus touchés par le chômage parmi la population active au chômage. Les deux tiers de cette population ont un âge compris entre 15 et 30 ans. Les 20-24 ans où un jeune sur quatre est concerné est la classe la plus touchée. Le quart de la classe d'âges des 30-44 ans, qui correspond à la classe d'âges où le taux d'activité est le plus élevé est également au chômage (tableau 33). Les données de cette enquête font remarquer une précocité du chômage dans la catégorie pauvre, à savoir que les moins de 20 ans représentent le quart des chômeurs pauvres contre 15 % chez les chômeurs non pauvres.

En effet, les statistiques de l'ENV 2008 indiquent que de façon globale le chômage s'est accru. De 6,4% en 2002, le taux de chômage de la population active est estimé à 15,7% en 2008. Le chômage des jeunes âgés de 15-24 ans est le plus important. Le taux de chômage de la population active de ce groupe d'âge est de 24,2% en 2008 et celui des 25-34 ans est de 17,5%. Le chômage touche plus les femmes que les hommes. Il est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural et particulièrement dans les grandes villes comme Abidjan.

Tableau 23 : Structure par âge de la population active au chômage selon le statut de pauvreté et le sexe

Groupe d'âges	Pauvres						Non pauvres						total	
	masculin		féminin		total		masculin		Féminin		total			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
15 - 19	161	25.2	209	25.1	370	25.2	160	13,4	281	16	441	14.9	811	18,3
20 - 24	189	29.6	228	27.4	417	28.4	263	22	479	27.2	742	25.1	1159	26.2
25 - 29	117	18.3	139	16.7	256	17,4	304	25.4	404	23	708	23.9	964	21.8
30 - 44	113	17.7	185	22.2	298	20.3	343	28.6	451	25.6	794	26.8	1092	24.7
45 - 59	43	6.7	52	6.3	95	6.5	89	7.4	118	6.7	207	7	302	6.8
60 ans et +	15	2.4	19	2.3	34	2.3	39	3,3	27	1.5	66	2.2	100	2.3
TOTAL	638	100	832	100	1470	100	1198	100	1760	100	2958	100	4428	100

Source : ENV2008

En Côte d'Ivoire, il est à noter qu'une très grande partie des jeunes au chômage possède un diplôme de formation professionnelle. La majorité des jeunes chômeurs ont un diplôme en-dessous du diplôme de Cadre Moyen Supérieur (88,7%), avec une très forte représentation des titulaires du BTS contre environ 9,9% de ceux qui aspirent aux postes de cadres de conception et de cadres d'exécution. Dans la plupart du temps, il s'agit d'un chômage de type structurel d'autant plus que les tâches à exécuter dans les entreprises ne correspondent pas aux profils présentés par les jeunes.

En plus, comme cela a été stipulé dans le rapport du BIT (2012) relatif à la crise d'emploi des jeunes, il arrive aussi que les entreprises soient réticentes à embaucher des jeunes qui n'ont pas suffisamment d'expérience. Même lorsque les jeunes décrochent un emploi, ils sont plus susceptibles d'être licenciés en cas de suppressions d'emplois. La raison fondamentale est liée au fait que non seulement les jeunes sont moins appréciés en raison de leur déficit en termes de compétence et d'expérience, mais en plus, ils reviennent moins chers aux entreprises en termes d'indemnités de licenciement, celles-ci étant souvent calculées en fonction de l'expérience. Les jeunes sont, par conséquent, souvent pris dans le cercle vicieux «pas d'emploi sans expérience, pas d'expérience sans emploi» simplement parce qu'ils n'ont pas réussi à trouver un premier emploi dont ils auraient pu faire état dans leurs demandes d'emploi.

En se référant au principe selon lequel l'emploi stable concourt à l'autonomie, on pourrait soutenir qu'une proportion importante de jeunes demeure encore non autonome. Qu'en est-il de l'autonomisation résidentielle ?

## 2.2.2 : Autonomisation résidentielle

La question du logement en Côte d'Ivoire est une réelle préoccupation qui se situe dans un contexte global. En effet, la crise du logement n'est pas spécifique à la jeunesse, mais est consécutive à la manifestation des programmes d'ajustement structurel (PAS) de la fin des années 80 qui s'est traduite dans bien de cas par la compression du financement de bon nombre de postes d'investissement dans le budget de l'Etat. Si certaines infrastructures sociales de base telles que l'éducation et la santé ont connu des réductions drastiques, d'autres par contre comme les programmes d'adduction d'eau potable (hydrauliques villageoise) et de construction de logements sociaux ou d'habitation à loyers modérés

(HLM) ont vu leur financement s'estomper et dans une moindre mesure confinés à des interventions ponctuelles. Ainsi, en lieu et place des organismes étatiques d'opération immobilière (en l'occurrence la SICOGI<sup>7</sup> et la SOGEFHIA<sup>8</sup>), se sont substituées des entreprises privées d'opération immobilière qui très souvent affichent des coûts prohibitifs d'acquisition de maisons. Il en est de même des loyers proposés par particuliers propriétaires d'immeubles dans les grandes villes et plus particulièrement dans le District d'Abidjan qui regroupe l'essentiel des activités économiques pourvoyeuses d'emplois. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir un grand nombre de jeunes travailleurs résider durablement chez leurs parents à défaut de se contenter d'habitations précaires.

Cependant, en se basant sur un certain nombre de paramètres tels que le statut d'occupation du logement, le type de logement, le mode d'approvisionnement en eau, le mode d'éclairage, et le combustible utilisé pour la cuisson des aliments, l'étude menée par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en 2008, indique un avis contraire plein d'espoir.

En effet, il est fait mention dans cette étude qu'en Côte d'Ivoire, les jeunes vivent en générale dans des ménages propriétaires de leurs logements ou dans des ménages en situation de location simple. Concernant les jeunes de 15-24 ans vivant dans les ménages propriétaires de leur logement, la proportion des jeunes filles est plus élevée que celle des jeunes hommes (51,0% contre 49,0%). Il en est de même pour ce qui concerne les ménages en location-vente (61,7% contre 38,3%), en location simple (54,3% contre 45,7%), logés par la famille (52,9% contre 47,1%). Au sein de la population des jeunes de 25-35 ans vivant dans des ménages en sous location, la proportion des jeunes filles est également plus élevée que celle des jeunes hommes (56,9% contre 43,1%).

Concernant le type de logement, les jeunes habitent généralement dans les cours communes et les cases en banco pour ceux qui vivent en milieu rural. En 2002, c'est 26,7% de jeunes hommes de 15-24 ans contre 28,9% de jeunes femmes qui habitaient dans des cours communes. Dans les villages on dénombrait 16,4% des jeunes hommes et 15,8% des jeunes femmes de la même tranche d'âge vivant dans des cases en banco. Au niveau de la tranche d'âge de 25-35 ans, ces proportions sont respectivement de 33,1% et 28,1%, en ce qui concerne les cours communes, et de 17,9% et 20,3% pour ce qui est des cases en banco.

Ce constat fort encourageant témoigne d'une grande propension des jeunes en Côte d'Ivoire à assurer leur autonomie en termes d'habitation. On est alors fondé à s'interroger s'il leur arrive de prendre des décisions ou des initiatives de façon autonome et responsable.

### **2.2.3 : L'autonomie de décision ou l'autodétermination**

La place des jeunes dans la société d'une manière générale s'apprécie tant au niveau socioéconomique qu'au niveau culturel, politique et/ou institutionnel.

<sup>7</sup>Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière

<sup>8</sup>Société de Gestion et de Financement de l'Habitat

D'abord, l'approche socioéconomique nous amène à nous interroger sur la proportion des jeunes présents ou qui entrent chaque année (ou régulièrement) dans le monde du travail selon les secteurs d'activité, le mode de recrutement (contrat à durée indéterminée ou non), le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le mode d'emploi (public, privé ou auto emploi), le niveau d'instruction, les aires géographiques, etc. On s'est vite rendu à l'évidence qu'à ce niveau, le chômage et le sous-emploi demeurent les grandes problématiques qui limitent leur engagement à prendre de probables initiatives.

Ensuite, la dimension culturelle de l'intégration des jeunes dans la société suppose la capacité de ces derniers à valoriser le patrimoine culturel de l'Etat et des populations tout en s'inscrivant dans une démarche citoyenne. La promotion du sport et des loisirs dont les principaux acteurs sont des jeunes est également un axe stratégique pour capitaliser les activités professionnelles des jeunes en termes d'initiatives personnelles. Là aussi, les efforts à fournir par les jeunes pour sortir de l'auberge sont considérables.

Enfin, la participation des jeunes dans les instances de prises de décision s'apprécie dans la sphère politique et/ou institutionnelle. Il s'agit de jauger le nombre des jeunes dont la promotion est faite aussi bien dans les formations politiques que dans l'administration décentralisée (Mairies, Conseil généraux, Districts, etc.), l'administration déconcentrée (corps préfectoral) ou dans le Gouvernement. Autrement dit, combien sont les jeunes qui avant 35 ans sont promus Ministres, Préfets, Sous-préfets, Secrétaires Généraux, Gouverneurs de District, élus locaux (Maires, Députés, Présidents de Conseil général) ou responsables de partis politiques ?

Si en général, on observe la sous ou le manque de représentativité des jeunes dans les instances de décision, toutefois, seules des études appropriées permettraient d'éclairer l'opinion commune sur cette problématique. Aussi, l'indisponibilité de fichiers statistiques à l'échelle nationale prenant en compte les spécificités relatives à la jeunesse est-elle de nature à masquer certaines réalités de la situation des jeunes dans la société. Néanmoins, en attendant des études spécifiques mieux élaborées, la dimension socioéconomique mérite d'être considérée comme un indicateur fiable de l'appréciation de la situation des jeunes en Côte d'Ivoire. En effet, le contexte socioéconomique a un impact considérable sur les possibilités d'insertion des jeunes dans le monde du travail. En Côte d'Ivoire comme partout ailleurs, la précarité sociale (ou pauvreté) et le chômage sont des conséquences implicites d'une situation socioéconomique défavorable. C'est une vive préoccupation pour faire de l'autonomisation des jeunes une réalité et les défis à relever à ce niveau sont légions.

### **2.3 Les défis majeurs à révéler pour renforcer le processus d'autonomisation des jeunes**

Les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés en règle générale dans leur processus d'autonomisation se situent à plusieurs niveaux. Néanmoins, nous nous prononcerons beaucoup plus sur le niveau de la formation ou la qualification et le niveau de la précarité sociale qui sont décisifs pour le reste des paliers à franchir.

#### **2.3.1. Au niveau de la formation**

Le système éducatif et de formation mérite d'être réformé en tendant non seulement à réduire les disparités régionales, mais également en renforçant la performance des actifs de manière à adapter les formations dispensées aux apprenants aux besoins réels des entreprises avec des modules spécifiques en entrepreneuriat.

D'une part, un grand nombre de jeunes en effet sortent du système éducatif chaque année, sans aucune qualification. Le système éducatif ivoirien est en réalité caractérisé par des disparités dans l'accès, le maintien et les performances scolaires de telles sortes que les chances de scolarisation ne sont pas égales pour tous les jeunes selon le sexe, la région et le lieu de résidence. En plus, il se trouve que le dispositif académique s'adapte difficilement aux exigences du marché du travail ainsi qu'aux mutations de l'environnement socioéconomique. Ce constat est justifié par les données du PND 2013-2015.

D'autre part, la performance et l'encadrement sont affectés par l'absence de politique de formation continue et/ou de renforcement des capacités du personnel enseignant de sorte que beaucoup de jeunes diplômés n'ont pas accès à l'emploi après leur formation. Ainsi, la capacité d'accueil du système éducatif reste insuffisante car le niveau d'accroissement des infrastructures surtout publiques ne suit pas celui des effectifs, entraînant ainsi une surcharge des classes dans certains établissements.

En outre, certaines considérations socioculturelles comme c'est le cas dans des contrées du Nord du pays sont de nature à créer une inégalité des chances d'être scolarisé ; la scolarisation des jeunes garçons étant considérée comme prioritaire par rapport à celle des jeunes filles qui sont par ailleurs très souvent soumises à des mariages forcés, précoces ; à l'excision, etc. La recrudescence du phénomène des jeunes filles-mères mérite également d'être mentionnée d'autant plus que non seulement leur réinsertion socio-économique demeure préoccupante, mais également la prise en charge de leurs enfants est une véritable problématique. D'où la nécessité de s'interroger sur la performance du système éducatif et de formation.

### **2.3.2. Au niveau de la précarité sociale**

La précarité sociale peut être définie comme le fait que pour des raisons de survie, beaucoup d'enfants ou de jeunes malgré leur âge, travaillent afin de subvenir à leurs besoins primaires (particulièrement en termes de nourriture) ainsi que ceux de leurs familles en général pauvres. Comme le mentionne le rapport sur la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ, 2011-2015) du Ministère de la Promotion de la Jeunesse des sports et loisirs (MPJSL), nombreux sont les jeunes ivoiriens qui exercent des activités telles que la vente d'eau glacée, de fruits, de produits vivriers, d'articles divers ainsi que bien d'autres prestations pour des raisons déjà évoquées. Il y en a aussi qui travaillent les nuits dans « les maquis », bars, restaurants, boîtes de nuit ou à présent dans des maisons closes pour avoir leur ration journalière tandis que d'autres dispensent des cours d'encadrement (cours à domicile) ou font le ménage chez des particuliers surtout les filles.

Parmi eux, on note la présence d'élèves et étudiants dont certains prenant goût au gain de l'argent, finissent par reléguer les études au second rang. En plus, dans l'ensemble ces jeunes subissent toute forme de maltraitance (humiliations, injures, bastonnades, etc.) ou sont exploités et abusés (longues heures de travail, maigres salaires pour la plupart irréguliers et impayés bien de fois, travaux intensifs, mauvaises conditions de travail, etc.).

En outre, hormis le chômage frictionnel (période s'écoulant entre la fin des études ou formation et le premier emploi) qui tend à s'ériger en chômage de longue durée pour la grande majorité des jeunes diplômés sans emplois, on observe également celui des jeunes qui sont sans emploi et qui soit déscolarisés, soit n'ayant jamais été à l'école ne suivent ni études ni formation. Découragés, ces derniers renoncent à chercher un quelconque emploi en raison de la hausse du chômage même au sein de ceux qui sortent des écoles de formation. Ce qui réduit leurs possibilités d'intégration et par conséquent les expose à la culture des gangs, aux vols, à la drogue, etc.

En revanche pour les premiers c'est-à-dire les diplômés des universités et des grandes écoles beaucoup ont du mal à trouver un emploi car ils estiment que les emplois qui s'offrent à eux sont de qualité médiocre et/ou en deçà de leurs compétences et de leurs aspirations.

Par ailleurs, beaucoup sont les jeunes qui ont été enrôlés depuis 2002 dans les rangs des forces belligérantes du conflit armé éclaté en Côte d'Ivoire. Certains parmi eux qui ont été démobilisés à la fin de la crise éprouvent à présent d'énormes difficultés d'intégration non seulement dans leurs communautés d'origine, mais également dans la sphère économique. A l'instar des autres jeunes, ils sont confrontés aux problèmes d'oisiveté, de chômage et donc de pauvreté. Le chômage en Côte d'Ivoire est devenu un véritable fléau sociétal et les jeunes sont les premières et les principales victimes. En effet, en 2002, sur les 918 450 demandeurs d'emplois (ou chômeurs potentiels) enregistrés par l'AGEPE, 84,6% sont jeunes dont 54,4% de jeunes femmes et 35,6% de jeunes hommes. Ces tendances sont confirmées par les statistiques de l'ENV 2008 comme cela a déjà été mentionné.

Fort de ce constat, il s'avère impérieux que les actions à mener en faveur de la promotion des jeunes en Côte d'Ivoire se traduisent par une responsabilité économique et sociale accrue pour cette frange de la population. Bien que les dimensions culturelle, institutionnelle et politique n'ayant pas suffisamment été abordées, toutefois, leur prise en compte sont indispensables pour consolider activement l'amélioration de la situation des jeunes. D'où la nécessité de mettre en œuvre des politiques à même de produire les résultats escomptés.

### **Conclusion partielle**

Les Nations du monde en général et en particulier la Côte d'Ivoire manifestent un vif intérêt à placer la question de la nuptialité et de l'autonomisation des jeunes au cœur de leurs préoccupations gouvernementales. Si le mariage sous toutes ses formes est conçu comme une institution universellement répandue selon les aires géographique, culturelle, culturelle ainsi que selon les facteurs socioéconomiques, pour beaucoup de jeunes en Côte d'Ivoire, il est une composante clé de leur passage vers l'âge adulte, stade de la pleine autonomie. Cependant, la transition de la nuptialité observée chez les jeunes en Côte d'Ivoire est fortement liée non seulement à la scolarisation mais aussi et surtout aux difficultés économiques croissantes relatives aux possibilités d'autonomisation en termes d'emploi et de logement. Aussi, la précocité dans les pratiques sexuelles et nuptiales, la multiplicité des partenaires sexuels ainsi que le mariage de plus en plus tardif sont devenus des pratiques qui émergent de plus en plus parmi les jeunes. Par ailleurs, l'autonomie économique qui est la première étape obligatoire du processus d'autonomisation gagnerait à être renforcé de manière à permettre aux jeunes de mieux se prendre en charge en termes de logement et de nuptialité ; aussi est-il important d'élaborer et d'appliquer des politiques génératrices d'emplois stables et de qualité pour les jeunes.

## CONCLUSION PREMIERE PARTIE

Les principaux indicateurs observés au cours de cette analyse montrent la place prépondérante des jeunes dans la structure démographique du pays. Le potentiel démographique actuel de la population des 15-35 ans résulte d'une fécondité passée relativement élevée. Le poids démographique de cette tranche de la population esquisse une situation ambivalente qui fait des jeunes à la fois un potentiel socioéconomique pour eux-mêmes et pour le pays, mais aussi un handicap si les conditions d'une utilisation optimale de ce potentiel ne sont pas réunies.

Les conditions démographiques susceptibles de faire profiter à la Côte d'Ivoire un dividende démographique se mettent progressivement en place. A en juger par l'évolution de la fécondité qui s'inscrit dans une tendance baissière. La prise en compte des variables économiques, institutionnelles, culturelles et politiques relève d'une réelle volonté politique, d'autant plus que la Côte d'Ivoire devrait figurer parmi les pays émergents à l'horizon 2020. Le dividende démographique exige des politiques sociales et économiques, notamment l'ouverture au commerce, des marchés de l'emploi flexibles et des investissements dans le capital humain, y compris dans l'éducation et la santé publique.

La Côte d'Ivoire manifeste un vif intérêt de la question de la nuptialité et de l'autonomisation des jeunes, et la place au cœur des préoccupations gouvernementales. Pour la plupart des jeunes en Côte d'Ivoire, le mariage est une composante clé de leur passage vers l'âge adulte, vers la pleine autonomie. Cependant, la transition de la nuptialité observée chez les jeunes en Côte d'Ivoire est fortement liée non seulement à la scolarisation, mais aussi et surtout aux difficultés économiques croissantes relatives aux possibilités d'autonomisation en termes d'emploi et de logement. Aussi, la précocité dans les pratiques sexuelles et nuptiales, la multiplicité des partenaires sexuels ainsi que le mariage de plus en plus tardif sont devenus des pratiques qui émergent de plus en plus parmi les jeunes. Par ailleurs, l'autonomie économique qui la première étape obligatoire du processus d'autonomisation gagnerait à être renforcée de manière à permettre aux jeunes de mieux se rendre autonomes, en termes de logement et de nuptialité ; d'où la nécessité d'élaborer et d'appliquer des politiques génératrices d'emplois stables et de qualité pour les jeunes.

## **DEUXIEME PARTIE: L'INTEGRATION DES JEUNES DANS LA VIE ECONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE**

Dans la première partie de ce rapport, il a été montré que les jeunes constituent une frange importante de la population ivoirienne eu égard à leur poids démographique. Cette force démographique impose des défis à relever. En effet, les besoins des jeunes sont énormes et les plus importants sont l'accès à la santé et à l'éducation. L'éducation leur permet d'acquérir un savoir-faire et un savoir-être, des qualifications, conditions nécessaires pour avoir accès à un emploi et s'intégrer dans la société. Une jeunesse sans qualification est une jeunesse exclue du marché du travail et qui peut par conséquent se sentir exclue socialement. L'exclusion sociale à son tour peut conduire à les rendre vulnérables à certains fléaux qui peuvent à terme menacer l'équilibre social de la Côte d'Ivoire.

Quelles sont les politiques mises en œuvre en Côte d'Ivoire pour favoriser l'accès des jeunes à l'éducation et quelles en sont les résultats ?

Quel est l'état des lieux des politiques d'insertion des jeunes en Côte d'Ivoire ?

Les jeunes réussissent-ils à s'insérer sur le marché du travail ?

Comment participent-ils à la vie sociale et culturelle ?

Les réponses à ces questions sont apportées dans cette partie du rapport qui s'articule autour de trois (3) chapitres. Le premier chapitre traite des problèmes d'éducation et d'insertion professionnelle des jeunes. Le deuxième chapitre analyse la participation des jeunes à la vie économique, sociale et culturelle. Le troisième étudie la problématique de la vulnérabilité, qui peut être considérée comme la conséquence de l'exclusion des jeunes du système éducatif et du marché du travail.

## **CHAPITRE I : EDUCATION ET FORMATION DES JEUNES**

### **INTRODUCTION**

L'enseignement général et la Formation Professionnelle jouent un rôle important dans le succès des politiques économiques qui visent à promouvoir la compétitivité d'un pays et à rendre durable la création de la richesse. L'enseignement général développe les aptitudes générales de l'individu et lui permet de s'intégrer dans la société. La Formation Professionnelle quant à elle offre les connaissances plus spécifiques qui préparent l'individu à l'emploi et contribuent à l'accroissement de la productivité. L'éducation permet ainsi l'acquisition de connaissances, d'aptitudes, attitudes et qualifications valorisables sur le marché du travail.

L'importance de l'accumulation des connaissances pour le développement est d'autant bien perçue en Côte d'Ivoire que depuis l'accession à l'indépendance, l'Etat a consacré beaucoup de moyens au développement du système éducatif.

Cependant, en dépit de ces efforts, le système éducatif ivoirien à l'instar de la plupart des pays africains est confronté à des difficultés majeures au nombre desquelles on peut citer les taux de scolarisation encore faibles, les niveaux d'efficacité insuffisants, et un faible rapprochement au marché du travail. La résultante de l'éloignement de l'école du marché du travail est l'accroissement du chômage qui devient de plus en plus ouvert et dont les premières victimes sont les jeunes.

Ce chapitre examine les différentes politiques et mesures mises en place par l'Etat de Côte d'Ivoire en matière de formation et d'insertion professionnelle des jeunes. Il s'articule autour de deux (2) sections. La première section analyse les politiques mises en œuvre par l'Etat pour élargir l'accès à l'éducation et promouvoir l'emploi. Il s'agit d'une analyse critique des différentes politiques publiques, mettant en relief, les mesures, les résultats et les contraintes.

La deuxième section essaye de mettre en perspective les leçons tirées de l'état des lieux des politiques.

## I. ANALYSE DES POLITIQUES D'EDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI EN FAVEUR DES JEUNES

### 1.1 : Analyse des politiques et des structures de formation des jeunes

Cette section s'intéresse aux politiques d'éducation et de formation mises en œuvre en Côte d'Ivoire. Elle s'attache dans un premier temps à faire l'état des lieux des politiques et dans un second temps, elle relève les contraintes du système d'éducation- formation

#### 1.1.1. L'Etat des lieux des politiques en matière d'éducation

Le système éducatif ivoirien se compose de deux types d'enseignement : l'enseignement général ; l'enseignement technique et la formation professionnelle.

##### 1.1.1.1. L'enseignement général

L'enseignement général comprend trois degrés :

- l'enseignement préscolaire et primaire ;
- l'enseignement secondaire général ;
- l'enseignement supérieur.

Le cycle préscolaire regroupe la petite, la moyenne et la grande section. Il accueille les enfants âgés de trois à cinq ans.

L'enseignement primaire est d'une durée de 6 ans et concerne théoriquement les enfants âgés de 6 à 11 ans. Il est sanctionné par un certificat d'études primaires élémentaires (CEPE).

L'enseignement secondaire général comprend deux cycles. Le premier cycle dure quatre ans et est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Le deuxième cycle, qui dure trois ans, est sanctionné par le Baccalauréat.

L'éducation a toujours constitué une priorité pour l'Etat ivoirien. Dès les premières décennies qui ont suivi l'indépendance, l'Etat a voulu faire de l'éducation un outil important pour passer d'une économie de croissance à une société de promotion. Par exemple les objectifs fixés par le plan quinquennal 1976-80 étaient de poursuivre la scolarisation en vue de passer d'un taux de scolarisation au primaire de 57% en 1976 à un taux de 80% en 1980.

Comme moyen, l'Etat a axé sa politique sur la construction d'établissements scolaires, la revalorisation de la fonction d'enseignant par une rémunération et une politique de logement attrayantes, l'augmentation des transferts sociaux, la restructuration de l'enseignement supérieur en vue de répondre aux besoins de l'économie, l'amélioration des relations entre les enseignants et les milieux professionnels. Les gouvernements successifs ont ainsi consacré des parts importantes du budget à l'éducation.

Mais cette volonté politique a été contrariée par la crise économique des années 80 qui a eu pour corollaire, une réduction des dépenses dans le secteur de l'éducation. Aussi, le système éducatif a-t-il connu des réformes matérialisées par trois grands programmes : (i) le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH), (ii) le Plan National Education Pour Tous (PAN/EPT) et (iii) le Plan National de Développement du secteur Education/Formation (PNDEF) 1998-2010.

Le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) a été mis en œuvre sur la période 1991-1996 et avait pour but la maîtrise et la bonne gestion des dépenses publiques. Pour ce faire les actions menées visaient : au rééquilibrage des allocations budgétaires au profit du secteur du premier degré et des dépenses de fonctionnement pédagogiques ; à la stabilisation de la masse salariale ; à la diminution des dépenses liées aux transferts sociaux ; à la rationalisation de la gestion du système; et à l'amélioration des capacités de mise en œuvre des politiques.

Ce programme fut soutenu en majeure partie par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le projet BAD-EDUCATION IV qui planifia la construction de 1000 classes sur 3 ans et qui amplifia les activités menées par l'UNICEF dans les zones de sous-scolarisation des filles.

Le Plan National Education Pour Tous (PAN/EPT) a également contribué à la mobilisation d'actions en faveur de l'éducation. Ce programme a permis de créer un effet de synergie pour lutter contre la déscolarisation dans les zones les plus atteintes (Abengourou, Bondoukou, Korhogo, Odienné et San-Pedro). Cette stratégie se déclinait comme suit : une forte mobilisation sociale, la création de comités de sensibilisation à la scolarisation des filles, des dons de fournitures et tenues scolaires, le prêt des manuels scolaires, d'abord uniquement aux filles avant de l'étendre à tout enfant scolarisé dans les zones ciblées, dons de motos aux comités de sensibilisation pour pérenniser leur mission, etc.

Le PAN/EPT a permis par ailleurs, d'amplifier les actions menées par le Programme National de Cantines Scolaires (Projet PAM / VIC 3358) avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Ce qui a permis la mise en place de plusieurs cantines sur le territoire national. Plus de la moitié des cantines scolaires sont installées dans le Nord du pays et les filles ont une priorité d'accès à ces cantines.

L'Etat a également proposé des réformes contenues dans le Plan National de Développement du Secteur Education-Formation (PNDEF, 1998-2010). Ce Plan fut mis en œuvre à la suite de la promulgation de la loi N° 95-696 du 7 septembre 1995, laquelle loi réaffirme le droit à l'éducation et l'égalité de traitement de tous les citoyens, notamment dans l'enseignement public.

Les objectifs du PNDEF sont: entre autres : (i) la promotion d'une approche sectorielle du système ; (ii) l'élargissement de l'éducation de base, comprise comme l'ensemble du primaire et du 1er cycle du secondaire (ou équivalent en formation technique et professionnelle), soit dix années d'études ; (iii) le renforcement de l'éducation des adultes sous toutes ses formes ; (iv) la réduction des inégalités d'accès à l'éducation ; et (v) le renforcement de la recherche développement dans l'enseignement supérieur.

Pour le PNDEF, l'Etat a réussi à mobiliser d'énormes ressources avec l'appui des bailleurs de fonds étrangers. Ce qui a permis la mise en œuvre de projet notamment :

- (i) Le projet « Appui au secteur éducation/formation (1998-2002) » (PASEF) financé par la Banque Mondiale à hauteur de 27,64 milliards de F CFA ;
- (ii) Le Projet d'alphabétisation intégrée financé par la Banque Mondiale à 2,7 milliards FCFA ;
- (iii) Le projet de la coopération bilatérale allemande relative à l'appui à l'éducation de base (PAEB) qui intervient au niveau des enseignements primaire et du premier cycle du secondaire; » dans le Bas Sassandra (7,36 milliards de FCFA) ;
- (iv) La Coopération Bilatérale Française, qui intervient au niveau des enseignements primaire et secondaire avec les projets 'Écoles 2 000' et PARMEN, au niveau de l'enseignement technique avec l'AFPRO, et du supérieur avec le PROSUP : 6,1 milliard de F CFA, et 12,9 milliards d'assistance technique ;
- (v) Le projet PVRH II. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération BAD et bénéficie d'un appui financier de 5,161 milliards de F CFA ;
- (vi) Le projet sectoriel Éducation (2000-2003) de la Banque Africaine de Développement comprenant la promotion de l'accès et de la rétention dans l'enseignement formel, l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement formel, l'appui à l'éducation et à la formation non formelles (5,54 milliards de F CFA) ;
- (vii) Le Projet OPEP, ciblé sur 2 régions qui sont Bouaké et Abidjan, dont le but était la création de 200 classes, la construction de la DREN d'Abidjan et la formation en management estimé à 4,2 milliards F CFA ;
- (viii) La Coopération Japonaise finance la construction et l'équipement d'écoles primaires, ainsi que la création et la réhabilitation d'établissements d'Enseignement techniques et de la formation professionnelle ; Le Don Japonais (phase 3) : construction de 153 classes dans le primaire (5 milliards F CFA),

#### *1.1.1.2. L'enseignement technique et la formation professionnelle*

L'enseignement technique public est mis en œuvre dans quatre grands types d'établissements :

- Les lycées techniques (Abidjan/Cocody, Bouaké et Abidjan/Yopougon). Ces lycées préparent au Baccalauréat et au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). L'entrée dans le cycle menant au BAC est réservée aux titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). La formation dure trois ans. Les filières concernées sont : le secrétariat, la comptabilité, l'électronique, l'électrotechnique, l'électromécanique, la biologie, le génie civil ;
- Les lycées professionnels qui préparent aux diplômes de Brevet de Technicien (BT) et au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Ces établissements sont au nombre de neuf. Ils sont accessibles aux titulaires du BEPC pour le BT et aux titulaires du BAC pour le BTS. La formation dure trois ans ;

- Les centres de formation aux métiers. Au nombre de onze, ces centres préparent au Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP), au BT et au BTS. Le BEP est préparé en deux ans après la classe de 3<sup>ème</sup> ;
- Les centres de Formation Professionnelles. On en dénombre 36. Ils préparent au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en deux ans à partir de la classe de 5<sup>ème</sup>, au BEP, au Brevet Professionnel (BP) et au BT.

Le dispositif mis en place par l'Etat en matière d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, se compose de 59 établissements publics de formation, 10 unités mobiles de formation et 3 Ateliers d'Application et de Production. De plus, le secteur privé accompagne l'Etat avec un accroissement rapide du nombre d'établissements passant de 153 en 2004 à 334 en 2010 dont 58,1% dans le district d'Abidjan (PND, 2012-2015).

A côté des établissements de formation qui relèvent du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnelle, on note l'existence d'autres structures de formation qui dépendent du ministère de l'agriculture. Le Ministère en charge de l'agriculture assure en effet, la tutelle de sept établissements publics de formation agricole en agriculture, eaux et forêts, pêche et élevage. Ces établissements assurent des formations diplômantes.

L'enseignement technique et professionnel a bénéficié dans le cadre de la mise en œuvre du PNDEF, de moyens importants. La capacité d'accueil atteint 69 000 personnes (AFD, 2009) avec une part importante revenant au secteur privé.

La formation professionnelle doit cependant faire face à une population diversifiée et de plus en plus nombreuse. Il s'agit :

- Des jeunes ayant fait le cycle normal et qui sont orientés dans l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Des déscolarisés composés de jeunes n'ayant pas achevé le cycle primaire ;
- Des jeunes ayant achevé le cycle primaire et qui abandonnent en cours de formation au secondaire général premier cycle.
- Les jeunes qui abandonnent après avoir achevé le secondaire général premier cycle qui abandonnent en cours de formation au secondaire général second cycle.

## 1.1.2. Les résultats

### 1.1.2.1. Une scolarisation en baisse

Le taux net de scolarisation (TNS) dans le préscolaire reste assez bas (13%) en milieu urbain et marginal en milieu rural (1 %) selon l'ENV 2008. Celui du primaire connaît une baisse. Ainsi, on est passé à un taux de 56,5% en 2002 à 56,1% en 2008 avec 58,8% chez les garçons contre 53,1% chez les filles. Ce taux cache une grande différence entre le milieu urbain et rural. En effet, ce taux est de 49,8% en milieu rural contre 68,2% en milieu urbain. En 2008, seulement 21% des enfants en âge officiel d'aller à l'école ont eu accès aux classes de

CP1. Quant au niveau secondaire, le TNS est de 26,6% avec 30,3% pour les garçons et 22,6% pour les filles en 2008.

Le taux de scolarisation demeure donc faible au plan national et cache d'énormes disparités aussi bien selon le milieu que selon le genre. Ainsi de manière générale, le milieu rural enregistre les plus faibles taux et les taux des filles sont toujours en dessous de ceux des garçons.

#### **1.1.2.2. Des taux de redoublement élevés**

Le système éducatif se caractérise par des déperditions importantes. Le taux de redoublement est de 21,6% dans le primaire, 18 % dans le premier cycle secondaire et 19 % dans le second cycle en 2007. Ces taux élevés constituent un gaspillage de ressources puisqu'ils accentuent la pression sur les capacités d'accueil des établissements, accroissent les coûts de l'éducation pour l'État et pour les familles et créent des goulots d'étranglement, notamment aux niveaux des inscriptions au CP1 et en 6<sup>ème</sup>.

#### **1.1.2.3. Des taux de réussite aux examens en baisse**

Le système éducatif ivoirien enregistre des déperditions qui se sont accentuées au cours de ces dernières années. A titre d'exemple, entre 2005 et 2011, les taux de réussite des différents examens ont fortement baissé. Le taux de réussite au CEPE a baissé de 15 points tandis que les taux de réussite au BEPC et au BAC ont chuté pratiquement de moitié (voir tableau 24).

**Tableau 24: Evolution des taux de réussite aux examens de 2005 à 2011**

DIPLÔME	2005-2006	206-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CEPE	74,3%	76,38%	72,09%	74,51%	68,86%	58,22%
BEPC	34,98%	44,38%	34,58%	23,38%	30,31%	17,34%
BAC	40,09%	2,56%	26,87%	20,12%	23,71%	20,59%

Source : Plan National de Développement (PND, 2012-2015).

Le système éducatif enregistre également des disparités selon le milieu de résidence, le genre et le niveau de vie.

#### **1.1.2.4. Disparités selon le milieu de résidence, le genre, et le niveau de vie**

La ville d'Abidjan concentre à elle seule plus de 50 % des établissements préscolaires et près de 60 % des enfants inscrits dans ce niveau d'éducation. Les chances de scolarisation d'un enfant au préscolaire à Abidjan demeurent par conséquent plus élevées que partout ailleurs dans le reste du pays. Par ailleurs, les urbains représentent 44 % des effectifs au primaire, 61 % au premier cycle du secondaire, 75 % des effectifs scolarisés du secondaire second cycle et 77 % dans le supérieur (**RESEN, 2011**).

Concernant les disparités selon le genre, elles sont certes observables et significatives mais ne sont pas aussi profondes que celles relatives au milieu géographique et au niveau de vie des familles. Une fille possède 66 % de chances d'avoir accès au primaire contre 76 % pour un garçon. Par ailleurs, au-delà de l'accès en première année du primaire, les filles sont «en retard» sur les garçons dans chacun des niveaux du système ; mais ce sont surtout les

réentions à l'intérieur des différents cycles d'enseignement (en particulier le premier cycle secondaire) qui sont responsables des différenciations selon le genre.

Le niveau de vie semble être l'un des éléments, sinon l'élément, le plus discriminant dans la scolarisation. Il contribue à créer un écart énorme entre les plus aisés et les moins aisés dans les chances d'accès aux différents niveaux du système éducatif. Les enfants issus des familles les plus pauvres ont 5 % de chances d'achever le premier cycle du secondaire tandis que leur chance de terminer le secondaire avoisine 1 %. Par contre, les enfants dont les familles sont plus nanties ont 43 % de chances d'achever le premier cycle du secondaire et environ une probabilité de 33 % de terminer le second cycle du secondaire.

#### 1.1.2.5. Une frange importante de jeunes n'ayant pas encore accès à l'instruction

Le tableau 25 montre que le taux d'alphabétisation des jeunes en 2012 est de 47%. Ce qui indique que près de 53% des jeunes ne savent pas lire et écrire. La situation est beaucoup plus préoccupante chez les filles où le taux d'alphabétisation est de 40,1%.

Tableau 25 : Taux d'alphabétisation (en %) par âge selon le sexe

Age	Homme	Femme	Ensemble
15-19 ans	67,6	47,3	50,9
20-24 ans	65,5	40,5	53,5
25-29 ans	57,8	37,8	48,1
30-34 ans	58,4	32,7	43,6
Total	62,6	40,1	47,0

Source : Enquête Démographique et de Santé 2012

On observe en outre que 50% des jeunes sont sans instruction, 8% ont achevé le niveau primaire, 3,3% le secondaire et seulement 3,1% ont le niveau supérieur. Le reste des jeunes ont soit un niveau primaire, soit un niveau secondaire inachevé (Cf. tableau 26).

Tableau 26 : Répartition (en %) des hommes et des femmes de 15-34 ans selon le plus haut niveau d'instruction atteint ou achevé

Sexe/ Age	Sans instruction	Primaire incomplet	Primaire complet <sup>1</sup>	Secondaire incomplète	Secondaire complet <sup>2</sup>	Supérieur	Total
<b>HOMMES</b>							
15-19	21,6	18,2	10,3	46,3	2,9	0,6	100
20-24	26,2	17,5	7,1	27,4	14,3	7,5	100
25-29	37,6	17,6	11,5	15,9	7,5	9,9	100
30-34	40	17,2	11,5	15,2	6,9	9,3	100
Total	30,8	17,6	10,0	27,0	7,9	6,6	100
<b>FEMMES</b>							
15-19	38,8	19,8	7,4	31,9	1,9	0,2	100
20-24	48,8	18,7	6,6	14,2	6,8	4,8	100
25-29	54	16	10,2	12,2	2,6	4,9	100
30-34	61,3	16	7,7	10,9	1,5	2,7	100
Total	50,0	17,8	8,0	17,8	3,3	3,1	100,0

<sup>1</sup> A achevé avec succès 6 classes du niveau primaire. <sup>2</sup> A achevé avec succès 7 classes du niveau secondaire.

Source EDSCI-2012

### 1.1.3 : Les Contraintes du système éducatif

Le système éducatif est soumis à des contraintes que l'on pourrait classer selon deux (2) ordres :

- La contrainte démographique et budgétaire : forte croissance démographique et baisse du budget alloué à l'éducation qui se manifestent par l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques, l'obsolescence des équipements, des dépenses en investissement faibles ;
- L'éloignement de l'école au marché du travail.

#### 1.1.3.1. Une faible capacité d'accueil et un effectif insuffisant d'enseignants

De façon générale, les infrastructures et les ressources humaines sont en nombre insuffisant. Au niveau du primaire, les capacités d'accueil se sont détériorées ce qui a entraîné des surcharges d'effectif dans les classes. En 2005/2006, les capacités d'accueil offraient en moyenne 43 élèves par classe contre 42 en 2001/2002. En outre, le taux d'encadrement s'est fortement dégradé notamment dans les zones du Nord du pays où il varie entre 50 et 80.

L'enseignement supérieur est confronté également à de nombreux problèmes. Les infrastructures d'accueil restent insuffisantes eu égard à l'expansion rapide des effectifs étudiants, à l'obsolescence des infrastructures et du matériel pédagogique. A cela, il faut ajouter l'impact des différentes crises survenues en Côte d'Ivoire depuis près d'une décennie. Ainsi, de nombreux élèves titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent n'accèdent pas à un enseignement supérieur de qualité. De plus, on observe un déficit en personnel enseignant, administratif et technique et une obsolescence des équipements pédagogiques.

L'enseignement supérieur a connu plusieurs perturbations et de nombreux dysfonctionnements qui ont occasionné des chevauchements des années académiques. La crise post-électorale de décembre 2010 a entraîné des pertes énormes en termes d'infrastructures. Ces problèmes et perturbations ont conduit à la fermeture de l'université en 2011.

La résultante de toutes ces difficultés est la dégradation de la qualité de l'enseignement. Selon la BAD (2012), aucune structure de l'enseignement supérieur ivoirien n'est classée parmi les 100 premières universités en Afrique.

L'enseignement technique et la formation professionnelle n'échappe pas aux constats faits au niveau des autres ordres d'enseignement. Les principaux problèmes de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sont : le nombre insuffisant de personnel enseignant, le faible niveau d'accès des jeunes, l'inorganisation du secteur, l'inadaptation des formations aux exigences du secteur productif et l'inégale répartition des établissements sur le territoire.

A cela, s'ajoutent les coûts élevés des formations professionnelles pour les ménages, la non disponibilité des curricula pertinents, l'insuffisante promotion de l'ETFP, l'insuffisance des infrastructures et l'inégale implantation des établissements de l'ETFP sur l'ensemble du territoire (20% de concentration au nord contre 80% au sud ; hormis les deux capitales économique et politique, on enregistre également, 75% des établissements implantés à l'Ouest contre 25% à l'Est).

Par ailleurs, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements pour les structures de pilotage de l'ETFP au niveau central et local reste un autre handicap. Cette situation s'est accentuée après la crise postélectorale au cours de laquelle tout le matériel informatique, des véhicules et des motos du secteur ont été emportés (PND, 2012-2015).

### 1.1.3.2. Un système éducatif encore trop éloigné du marché du travail

Le monde de l'école reste encore trop éloigné du marché du travail. Le système éducatif de base ne prépare pas suffisamment les jeunes à la vie active et au niveau du supérieur comme de l'enseignement technique et professionnel, on observe que les effectifs sont concentrés dans les filières juridiques, économiques, littéraires et commerciales. Le système éducatif privilégie le plus, les emplois administratifs et commerciaux au détriment des emplois techniques alors qu'il existe une demande importante de profils techniques.

**Conscientes de ces contraintes, les autorités gouvernementales s'attèlent à mettre en œuvre de nouvelles réformes.** Ces réformes sont contenues dans le document de cadrage de la politique économique et sociale de la Côte d'Ivoire, à savoir, le plan National de Développement (2012-2015). Ce Plan prévoit des réformes au niveau de l'enseignement supérieur, de l'éducation et la formation de base ainsi que de l'enseignement technique et professionnel.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il est prévu :

- une amélioration de la gouvernance à travers : (i) la réorganisation du cadre juridique et institutionnel de l'enseignement supérieur, (ii) l'équipement des structures en nouveaux outils de gestion, l'adoption d'un système de management par la qualité dans les universités, les grands écoles ;
- une amélioration au niveau des ressources humaines en qualité et en quantité, par le recrutement de nouveaux enseignants, le renforcement des structures d'accueil.

Pour l'amélioration de la qualité de la formation universitaire les mesures suivantes sont prévues:

- (i) La révision des curricula avec la mise en œuvre et la généralisation du Système Licence Master Doctorat (LMD) et l'implication du monde professionnel dans la formation des étudiants ;
- (ii) Le renforcement de l'encadrement et des équipements pédagogiques par l'accroissement des équipements pédagogiques et la généralisation de l'utilisation des TIC ;
- (iii) L'amélioration des conditions de vie des étudiants. Cet objectif par l'accroissement des offres en infrastructures (résidence universitaires, restaurants, infrastructures hospitalières, sportives).

Au niveau de l'enseignement technique et de la Formation Professionnelle, l'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que les besoins de compétences de l'économie soient

couverts. A cet effet, une loi d'orientation sera prise en vue de la mise en place d'un comité paritaire de suivi du partenariat entre l'enseignement technique et professionnel et le secteur privé. Il est également prévu le renforcement des capacités d'accueil ainsi que des équipements pédagogiques adaptés aux évolutions technologiques. Pour être plus proche des besoins de l'économie, les nomenclatures des spécialités de formation seront définies de même que la révision des curricula.

Au niveau de l'éducation Nationale, le gouvernement vise un taux brut de scolarisation dans le primaire de 95% en 2015/2016. Pour y arriver, le cadre réglementaire du système éducatif sera révisé ainsi que le système de gestion des ressources humaines. Les capacités des structures de formation seront renforcées grâce à un programme de construction et de réhabilitation des classes et une création d'établissements de proximité.

Pour améliorer la qualité de l'enseignement, des mesures permettant l'amélioration du contenu des enseignements, le renforcement des capacités pédagogiques et des conditions de travail des enseignants, seront prises.

L'alphabétisation sera redynamisée en renforçant le cadre de mise en œuvre de la politique d'alphabétisation, par l'extension du programme d'alphabétisation fonctionnelle.

Au total, les politiques éducatives ont produit des résultats mitigés. Le Gouvernement ivoirien est conscient de la faible qualité du système éducatif. Cette prise de conscience s'est matérialisée par l'application dès la rentrée 2012-2013 du système LMD et par la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures universitaires. Toutefois, ce vaste chantier de « reconstruction » de l'école ivoirienne nécessitera des efforts continus et un changement de mentalité aussi bien au niveau des étudiants, du corps enseignant que des Gouvernants.

## **1.2. ANALYSE DES POLITIQUES D'EMPLOI EN FAVEUR DES JEUNES**

Cette section s'intéresse à l'insertion professionnelle des jeunes. Elle fait d'abord l'état des lieux des politiques en matière d'insertion. Cet état des lieux est suivi d'une présentation de la situation de l'emploi des jeunes et d'une identification des contraintes à l'insertion professionnelle des jeunes.

### **1.2.1 : Etat des lieux des politiques de l'emploi**

Pour promouvoir la création d'emplois en Côte d'Ivoire, l'Etat a mis en place un certain nombre de politiques publiques qui se matérialisent par des mesures d'amélioration du fonctionnement du marché du travail et des mesures passives et actives.

#### **1.2.1.1. Le fonctionnement du marché du travail**

L'Etat a créé avant les années 1990, des structures publiques pour accompagner les demandeurs d'emploi ; notamment l'office de Main d'œuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI), l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP). L'OMOCI avait le monopole du placement. Le marché du travail était régi par le code du travail de 1964.

Mais, suite au chômage massif occasionné par la crise des années 1980, l'Etat a mis en œuvre sous les auspices des institutions de Bretton Woods, des réformes qui ont aussi concerné le marché du travail. Pour améliorer le fonctionnement du marché du travail, l'Etat a pris un

certain nombre de mesures réglementaires. Le 31 décembre 1991, par l'ordonnance 91-1032, le gouvernement a consacré la libéralisation du recrutement en autorisant la liberté d'ouverture de bureaux de placements privés. En septembre 1992, par la loi N° 92-562 du 11 septembre 1992, le monopole du placement de l'ex Office de la Main-d'œuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI) a été supprimé. En 1992, la loi N° 92-573 relative au licenciement collectif a facilité les licenciements. Par ailleurs, l'on assista à l'émergence de nouvelles structures en remplacement des anciennes. L'ONFP et l'OMOCI seront dissouts pour aboutir en 1992 aux créations de l'Agence Nationale de Formation Professionnelle (AGEFOP), du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) et en 1993, à la création de l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE).

En 1995, un nouveau code du travail, la loi 95-15 du 12 janvier 1995 portant code du travail a été adopté en remplacement de l'ancien jugé trop rigide. Cette loi a permis d'introduire des dispositions qui ont entraîné des souplesses dans l'emploi dont : l'institutionnalisation du travail temporaire (décret N°96-194 du 7 mars 1996 relatif au travail temporaire), le travail à temps partiel (décret N°96-202 du 7 mars 1996 relatif au travail à temps partiel), les modulations de la durée du travail (décret N° 96-203 relatif à la durée du travail).

### **1.2.1.2 : Les autres mesures prises par l'Etat pour promouvoir l'emploi des jeunes**

Parmi les autres mesures prises par l'Etat pour lutter contre le chômage on peut citer : l'assistance chômage, les mesures et programmes visant à améliorer l'employabilité des jeunes, les subventions à l'emploi dans les entreprises du secteur privé, la promotion de l'emploi et les programmes d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre.

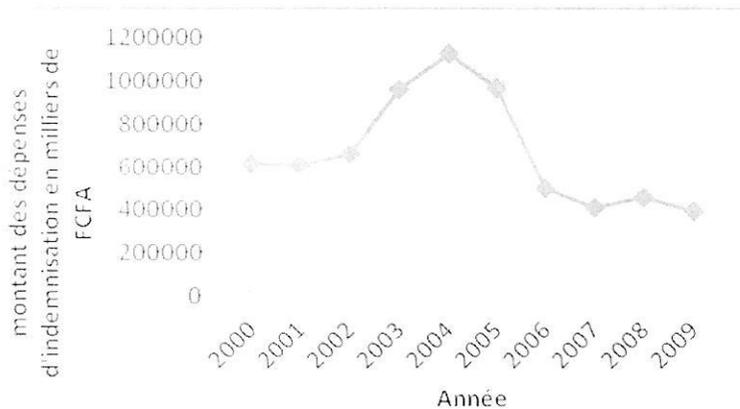
#### *L'assistance chômage*

L'assistance chômage est une prestation de chômage dont bénéficient une partie de la population considérée comme défavorisée, en l'occurrence les chômeurs. Elle participe de la politique sociale des pouvoirs publics. Il s'agit d'un transfert non contributif financé par l'impôt et par des subventions. Le bénéficiaire de l'allocation n'a donc pas de contrepartie sauf qu'il s'agit d'un transfert sélectif parce qu'elle est versée sous contrainte des ressources disponibles.

Le régime d'indemnisation du chômage en Côte d'Ivoire a été institué en 1980. Il a d'abord été un *régime mixte* puisqu'il a combiné à la fois un prélèvement sur le salaire des travailleurs et un paiement des allocations sur le budget de l'Etat, avant de devenir un régime d'assistance chômage financé sur le budget de l'Etat sans contrepartie de prélèvement.

L'indemnisation du chômage a été créée dans les années 1980, dans un premier temps pour prendre en charge les diplômés de l'enseignement supérieur qui étaient sans emplois. Il a ensuite été destiné uniquement aux travailleurs licenciés pour motif économique. Il est géré par l'AGEPE depuis 1993. C'est une allocation chômage dont bénéficient les chômeurs pour une durée de trois(3) ans. Les montants sont de 50 000 FCFA/mois pour les cadres et Agents de maîtrise et de 80 000 FCFA/an pour les employés-ouvriers.

Le graphique 1 présente l'évolution des dotations qui lui ont été consacrées de 2000 à 2009.

**Graphique10: Evolution des dépenses d'allocation chômage de 2000 à 2009**

Source : AGEPE

### Les Mesures et programmes visant à améliorer l'employabilité des jeunes

Ces programmes et projets visent à accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi par l'entremise des stages d'apprentissage en alternance, des formations qualifiantes de courte durée et des formations aux métiers. Les principaux programmes et projets répondant à cette fin sont :

- le Programme d'Aide à l'embauche (PAE),
- le Projet de Formation par Apprentissage (PFA),
- les Projets de Formation Initiale et d'Apprentissage (FIA) et d'Insertion (PI) du FDFP,
- les Projets de Formation des Centres des Métiers Ruraux,
- le projet de la phase d'expérimentation de la plate-forme de services.

Le PAE vise à accroître les chances d'insertion des jeunes diplômés par des stages pratiques en entreprise et des formations qualifiantes de courte durée. Ce programme est géré par l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE). De 1991 à 1998, ce projet a permis de mettre 2163 jeunes en stage avec un taux de placement de 50,62 %. Suspendu de 1999 à 2008, il a été réactivé en 2009 grâce à un partenariat avec ORANGE-CI qui a concerné plus de quatre-vingt (80) postes de stage. La réussite de ce partenariat a suscité l'adhésion d'autres entreprises. En 2011, 400 jeunes ont été mis en stage pratiques dans les entreprises.

Le PFA est mis en œuvre par l'AGEFOP. Il vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes déscolarisés par l'apprentissage d'un métier dans un système en alternance. En 2009, 2 227 jeunes ont été formés dont 42% de filles. Les filières de formation concernent principalement: l'alimentation, la mécanique auto, la couture, la construction métallique (AFD, 2009).

Le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) fait la promotion de plans de formation et d'insertion des jeunes. Ainsi, en 2006, 30 jeunes ont été formés aux

métiers du bâtiment et en 2007, 20 jeunes ont été formés à la fonction d'agents de maintenance. Par ailleurs, le PI a permis la formation et la mise en activité de 13 402 jeunes.

Les centres des Métiers Ruraux du Ministère de l'Agriculture ont également formés en 2006, 10 400 apprentis en agriculture, élevage et dans les métiers de l'artisanat.

Le projet de Formation et d'Insertion de la Plate-Forme de Services, mis en œuvre par l'AGEPE, l'AGEFOP, le FNS, le FDFP et les collectivités territoriales a permis de former et d'insérer 2000 jeunes dans sept(7) territoires d'expérimentation.

En 2012, l'Etat a mis en chantier avec l'appui de la Banque Mondiale, le Projet Emploi-jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC). Ce projet vise à insérer ce projet prévoit la création de 30 000 emplois.

### **Subvention à l'emploi dans les entreprises du secteur privé**

En plus des programmes de développement des compétences des jeunes qui viennent d'être présentés, le gouvernement Ivoirien a mis en place un dispositif fiscal en vue d'inciter les entreprises du secteur privé à recruter les jeunes diplômés.

La mesure la plus récente concerne l'article 10 de l'annexe fiscale de 2009. Cette mesure vient renforcer le dispositif fiscal de 1995 en accordant les faveurs fiscales suivantes :

- i. Crédit d'impôt pour création d'emploi ;
- ii. Exonération d'impôt sur les traitements et salaires des indemnités dans le cadre d'une stage-école ;
- iii. Exonération de la contribution employeur pour le secteur local ;
- iv. Exonération de la contribution nationale sur les indemnités de stage d'embauche.

En vue d'une application effective de la mesure (i), l'article 111 du code général des impôts a institué un crédit d'impôt de 100 000FCFA par an et par emploi permanent à temps complet créé au profit d'un salarié de nationalité ivoirienne. Ce crédit d'impôt s'impute sur le montant de la cotisation d'impôts sur les bénéfices due par l'entreprise.

La mesure (ii) est rendue possible par l'article 116-12 du Code général des impôts. Cet article exonère d'impôts, l'indemnité versée aux étudiants en stage pour une durée n'excédant pas 6 mois et pour la tranche de l'indemnité mensuelle égale ou inférieure à 100 000 francs.

Concernant la mesure (iii), il est prévu que les rémunérations versées au personnel local soient exonérées de la contribution employeur, même si celles-ci restent soumises aux taxes annexes à hauteur de 2,8%.

Enfin la mesure (iv) vise à encourager les entreprises à embaucher les jeunes afin de leur offrir leur première expérience professionnelle. Il a donc été institué un crédit d'impôt au profit des entreprises qui prennent en apprentissage des personnes en vue de leur donner leur premier emploi. Le bénéfice de cette mesure est subordonné aux conditions suivantes :

- 1) la période d'apprentissage ou de formation doit être de deux ans;
- 2) l'apprentissage ou la formation doit déboucher sur l'embauche effective des personnes concernées.

Le montant du crédit accordé est fixé annuellement à 1 200 000 francs par personne formée et ne devient effectif qu'à compter de l'embauche. Ce crédit est imputable par l'employeur sur sa cotisation d'impôt sur les bénéfices. Le coût fiscal de cette mesure pour 2000 emplois à créer est de 2,4 milliards de francs à imputer sur les cotisations sur les bénéfices des entreprises à compter de 2011.

### Les Programmes de promotion de l'emploi indépendant des jeunes

Compte tenu de l'insuffisance des emplois générés par le secteur moderne et le taux de chômage galopant, l'Etat a développé des programmes de promotion de l'emploi indépendant pour aider les jeunes en difficulté sur le marché du travail à s'insérer dans le tissu socio-économique. En 1994, l'Etat a créé des fonds sociaux pour amortir les effets néfastes de la dévaluation et permettre aux populations au chômage de s'auto-employer. Ces fonds ont permis de financer des projets de création d'activités dans différents ministères (Cf. tableau 27).

**Tableau 67: Présentation des Fonds sociaux**

INTITULE DU FONDS	OBJET
Fonds d'insertion des jeunes diplômés et de réinsertion des déflatés des secteurs public et privé (FIJD/RDSPP)	Apporter un concours financier et un encadrement aux travailleurs qui ont perdu leur emploi et aux jeunes en quête d'un premier emploi pour leur permettre de réaliser une activité indépendante et de s'auto-employer
Fonds de Soutien à l'Emploi (FSE)	Financer tout ou partie des équipements et des coûts salariaux au profit de groupements de personnes défavorisées en vue de la réalisation de travaux d'intérêt public dans les communes
Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA)	Faciliter par ses concours le développement de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, la valorisation commerciale et industrielle des produits de ces secteurs et pour soutenir les actions vétérinaires
Fonds d'Installation et d'Appui aux Initiatives des Jeunes Agriculteurs (FIAIJA)	Faciliter, par ses concours, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture et assurer la sauvegarde de l'environnement naturel
Fonds de Diversification Agricole et de Promotion des Exportations (FDAPE)	Soutenir par ses concours le développement de la riziculture, des cultures vivrières et des cultures non traditionnelles et promouvoir leurs exportations.
Fonds National de la Jeunesse (FNJ)	Promouvoir l'esprit d'entreprise en soutenant toute initiative des jeunes pouvant contribuer à leur insertion socio-économique.
Fonds National Femme et Développement (FNFD)	Faciliter par ses concours, la promotion des femmes et concourir à l'amélioration des conditions de vie des familles en situation économique et sociale précaire par le soutien d'actions de sensibilisation, d'éducation et d'encadrement
Fonds d'Intervention pour l'Action Culturelle	Aider à la création artistique et culturelle nationale, plus spécialement financer partiellement la création d'œuvres littéraires, la création artistique et cinématographique, la réalisation d'infrastructures culturelles nationales.

D'autres programmes ont été mis en place par le Gouvernement notamment le Programme Spécial d'Insertion des Femmes (PSIF) et le Programme d'Insertion des Jeunes Ruraux (PIJR). Ces programmes ont permis de financer de 1996 à 1998, 28 groupements pour 1124 emplois.

Différentes structures et Fonds d'appui ont été créés au cours de ces dernières années. On peut citer : l'Institut Ivoirien de l'entreprise (INIE) et le Fonds National de Solidarité pour la Promotion d'Emplois Jeunes.

L'INIE a été créé en 1997 par l'Etat pour promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et faciliter l'insertion des jeunes dans le tissu économique par la création d'entreprises viables. Il a pour missions :

- l'appui technique ;
- le montage de projets ;
- le conseil en gestion ;
- la recherche de financement ;
- le développement des compétences;
- la promotion marketing ;
- le conseil en création d'entreprises.

Comme réalisations, l'INIE, a apporté son assistance à la réalisation de plusieurs projets et signatures de conventions avec des établissements bancaires. Près de 340 Plans d'affaires élaborés. Cependant, aucun des projets n'a été financé.

Le Fonds National de Solidarité a été créé en 2003 pour favoriser en partenariat avec le système bancaire et financier national et international, l'accès au crédit de jeunes entrepreneurs et des entreprises créatrices d'emplois jeunes. Le FNS a financé 150 projets individuels et une dizaine de projets collectifs pour environ 15 000 emplois.

Par ailleurs, le Programme pilote de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois (PRODIGE) conduit par la Direction Générale de l'Emploi (DGE), a permis la formation de 1527 jeunes et femmes sur 1815 prévus et inséré 1090 bénéficiaires dont 28 % de femmes.

### **Le Programmes d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre**

Ce projet est orienté vers les travaux de salubrité dans les communes. Financé par le Fonds de Soutien à l'Emploi (FSE), il a été lancé en 1994. Dans cette phase d'expérimentation ce projet a été exécuté dans 87 communes. Une année après, suite au dérapage dans la gestion du matériel de travail et de paiement des groupements, il a été suspendu.

Il a été réactivé en 2005. Entre 2005 et 2009, 93 communes ont bénéficié de ce projet. Ce qui a permis d'occuper 2538 jeunes. La dernière phase de ce projet est en cours d'exécution par l'AGEPE, la DGE et la BNI. L'objectif étant de générer 750 emplois sur 12 mois.

## **1.2.2 : La situation de l'emploi des jeunes**

L'analyse de la situation de l'emploi montre que la politique publique de l'emploi peine encore à juguler le chômage des jeunes. Les jeunes sont en effet, les premières victimes du chômage, et parmi ceux qui travaillent, une proportion non négligeable occupe des emplois précaires.

### 1.2.2.1. Les jeunes sont les premières victimes du chômage

Le chômage est un phénomène qui touche principalement les jeunes. Selon une étude réalisée par le BIT (2011), les jeunes, représentent 84% des chômeurs. Ce chiffre qui est constant depuis 2002, montre que de nombreux obstacles à l'insertion des jeunes n'ont pas été levés. Toutes choses qui laissent penser que les politiques et mesures mises en œuvre en faveur de l'insertion des jeunes n'ont pas encore prouvé leur efficacité.

Le taux de chômage des jeunes à Abidjan, le bassin d'emploi le plus important est de 28,6% contre 21,3% pour l'ensemble de la population active (AGEPE, 2008).

### 1.2.2.2 : Le chômage touche plus les produits du système éducatif

Les jeunes diplômés éprouvent des difficultés à obtenir un emploi. A Abidjan, les diplômés ont des taux de chômage supérieurs à l'ensemble de la population active qui est de 21,3%, alors que les non diplômés ont le taux de chômage le plus faible (13%). Le tableau 28 présente la répartition selon le niveau d'instruction des chômeurs jeunes à Abidjan en 2008. Il montre que les chômeurs qui n'ont aucun niveau d'instruction représentent la proportion la plus faible des chômeurs (10,53%). En revanche les chômeurs qui ont un niveau équivalent au secondaire représentent 42,66% des chômeurs et ceux du supérieur 22,18%.

**Tableau 28 : Niveau d'instruction et chômage des jeunes à Abidjan**

Niveau d'instruction	Pourcentage
Aucun	10,53
Primaire inachevé	15,20
Primaire achevé	9,42
Secondaire	42,66
Supérieur	22,18
Total	100

Source : nos calculs à partir des données, AGEPE, 2008

### 1.2.2.3. Le chômage des jeunes : un chômage d'insertion

Le chômage des jeunes est principalement un chômage d'insertion, car la majorité des chômeurs jeunes sont des demandeurs de premier emploi. En 2008, les primo demandeurs d'emploi représentaient à Abidjan environ 78,7% des chômeurs; contre 55,4 % en 2002. Pour la même année 2008 à Abidjan, environ 84% des chômeurs jeunes étaient des demandeurs de premier emploi (Voir tableau 29).

**Tableau 29 : Répartition des chômeurs jeunes selon le mode de recherche d'emploi**

Motif de recherche d'emploi	Pourcentage
Perte de l'emploi précédent	15,76
Nouvelle insertion	84,24
Total	100

Source : nos calculs à partir des données, AGEPE, 2008

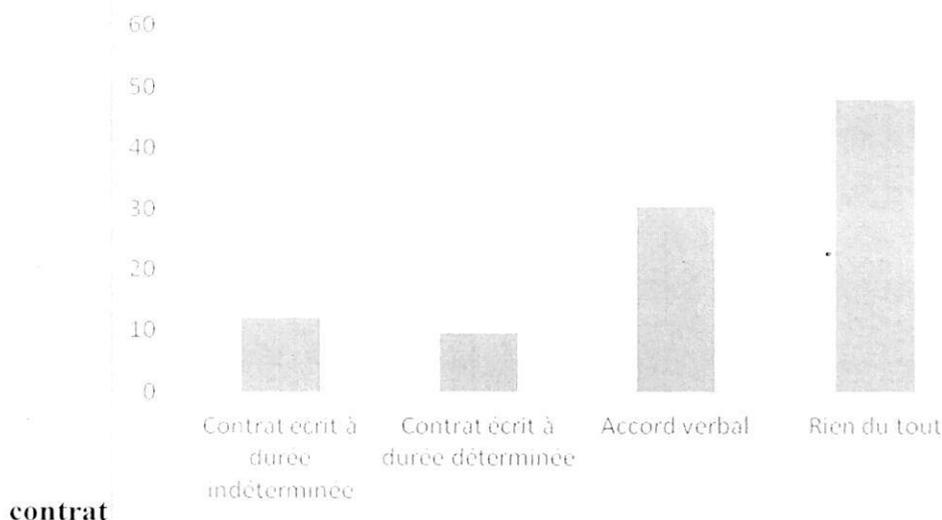
### 1.2.2.4. Les jeunes occupés sont dans une situation précaire

Les statistiques disponibles montrent que la majorité des jeunes qui travaillent n'ont pas de contrats écrits et sont des employés et ouvriers.

En 2008, selon l'enquête de l'AGEPE, à Abidjan, 13,42% des jeunes occupés étaient des cadres et 17,8% des Agents de Maîtrise. Les chiffres indiquent aussi que 55,72% étaient classés dans la catégorie des employés-ouvriers. Cette forte présence dans la catégorie des employés et ouvriers les expose à une instabilité dans l'emploi ; car, en situation de crise cette catégorie de travailleurs qui a des coûts de rotation faibles enregistre le plus de licenciements.

Par ailleurs, selon toujours l'enquête de l'AGEPE, 47,8% des jeunes occupés n'ont aucun contrat et 30,23% ont un contrat verbal ((Voir graphique 11). De plus ils sont 71.6% à travailler plus de 40 heures par semaine

**Graphique 11: Répartition des jeunes occupés à Abidjan selon le type de**



Source : AGEPE ; 2008.

### 1.2.3 : Les contraintes

Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation peu reluisante de l'emploi des jeunes. On peut citer l'insuffisance d'emplois salariés, les frictions sur le marché du travail et la faible portée des programmes d'emploi.

#### 1.2.3.1 : L'insuffisance d'emplois salariés

Les jeunes demandeurs d'emploi sont en priorité à la recherche d'emplois protégés, rémunérateurs, du secteur moderne. Ces emplois sont obtenus dans les entreprises du secteur privé ou dans l'administration publique.

Le secteur moderne ne peut malheureusement absorber le flux important de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Le secteur moderne ne représente que 8% du total des emplois et est en pleine contraction depuis quelques années. Entre 1998 et 2002, 53 000 travailleurs du secteur moderne ont perdu leur emploi (Cf. tableau 5). Cette tendance s'est aggravée avec la crise militaro-politique de 2002 et la crise post-électorale de décembre 2010. On estime déjà qu'entre 2002 et 2006, 250 000 emplois ont été détruits dans le secteur formel (AFD, 2009) et que la crise post-électorale en a détruit 75 299.

**Tableau 30 : Evolution des effectifs du secteur moderne de 1990 à 2002**

	1990	1992	1995	1998	2002
Effectif du secteur moderne	385000	380000	438000	552000	499000
Variation de l'emploi (+ création/- destruction)	-	-5000	58000	172000	-53000

Source : Nos calculs à partir des données de l'AGEPE et Labazée (2001).

#### 1.2.3.2. L'existence de frictions sur le marché du travail

Les contraintes à l'insertion des jeunes s'expliquent en partie par des coûts d'ajustement élevés supportés par les entreprises qui sont dus à la réglementation du marché du travail mais aussi à des frictions qui constituent un obstacle au rapprochement entre la demande et l'offre d'emplois.

##### *a) Une persistance des entraves à l'embauche malgré un assouplissement de la réglementation du marché du travail*

Malgré la réforme du marché du travail qui visait une plus grande flexibilité, les entreprises sont réticentes à embaucher. Alby et al. (2005) ont essayé d'obtenir une mesure de la flexibilité de la législation du marché du travail en Côte d'Ivoire à partir d'indices proposés par l'organisation « doing Business »<sup>9</sup>. Il s'agit d'un indice des entraves au recrutement, un indice de rigidité des heures de travail, un indice des entraves au licenciement et un indice

<sup>9</sup> Ces indices sont obtenus à partir d'enquêtes effectuées auprès des employeurs (Botero et al. 2004).

global de rigidité de l'emploi qui est la moyenne des trois premiers indices. Ces indices oscillent entre 0 et 100 et les valeurs les plus fortes expriment une réglementation plus rigide. Les résultats sont exposés au tableau 6. Ils montrent que malgré les mesures réglementaires prises pour rendre le marché du travail plus flexible, les entraves à l'embauche sont encore très élevées en Côte d'Ivoire. Elles sont plus élevées qu'au Botswana, au Cameroun, au Ghana et au Sénégal. En revanche, la Côte d'Ivoire est l'un des pays les moins rigides concernant le licenciement. L'indice d'entraves au licenciement est plus faible que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne et n'est pas très loin de celui des pays de l'OCDE.

A l'évidence la facilité de licenciement combinée à la rigidité à l'embauche fait que les ajustements d'emploi se font plus sur les destructions que les créations d'emploi.

**Tableau 31 : Indices de rigidité de l'emploi par région et par pays**

<i>Pays</i>	<i>Indice d'entraves à l'embauche</i>	<i>Indice d'entraves au licenciement</i>	<i>Indice de rigidité de l'emploi</i>
<i>OCDE</i>	26	26	34
<i>Afrique subsaharienne</i>	53	50	56
<i>Botswana</i>	0	40	20
<i>Burkina Faso</i>	100	70	90
<i>Cameroun</i>	61	80	74
<i>Côte d'Ivoire</i>	78	30	69
<i>Ghana</i>	11	50	34
<i>Togo</i>	89	60	76

*Source : Alby, Azam, Rospabé (2005), cités par N'GUESSAN (2010)*

#### *b) Un appariement de l'emploi inefficace*

Les frictions sur le marché du travail sont justifiées par un appariement inefficace des emplois. En effet, même lorsque le nombre d'offres d'emploi est égal au nombre de demandes d'emplois, le service public de l'emploi a des difficultés à apparier les emplois. La libéralisation du marché du travail et le faible taux d'enregistrement des offres et des demandes réalisées par le service public de l'emploi rendent difficile une mesure de l'efficacité de l'appariement. Mais en se basant sur les données de l'OMOCI pour la période 1979-1981, on observe que même durant la période de monopole du placement dévolue à cette structure, l'appariement était inefficace. A Abidjan, sur la période, le taux de satisfaction des offres était de 56% et le taux de placement de 12% (N'GUESSAN Coffie, 2010). Ces difficultés se sont aggravées avec la libéralisation du marché du travail qui a réduit énormément le taux d'enregistrement du service public de l'emploi.

Le taux de satisfaction des offres de 56% signifie que la persistance du chômage n'est pas due uniquement à l'insuffisance d'emploi. Le chômage n'a donc pas seulement une composante conjoncturelle il a aussi une composante structurelle. Cette dernière composante tient au

modèle de transition de l'école au marché du travail, choisit par la Côte d'Ivoire, mais aussi au manque d'initiative des jeunes en matière de recherche d'emploi.

Le modèle de formation ivoirien a été jusqu'à présent calqué sur le modèle français qui est un modèle à transition décalée. Ce modèle privilégie les études générales. Il se caractérise par une séparation entre l'école et le monde du travail. En général, les élèves orientés vers les filières professionnelles, le sont par défaut ou sont les « laissés pour compte » de l'enseignement général.

A contrario, le modèle allemand à transition régulée, comporte une formation générale en milieu scolaire, couplée à une formation pratique en entreprise. Le système allemand est ainsi plus proche du marché du travail et facilite l'insertion des jeunes.

Le système à transition décalée nécessite après le milieu scolaire, le passage dans des programmes de formation complémentaires, de stages pratiques qui ne sont pas toujours faciles à obtenir par les élèves et étudiants. L'insertion des diplômés se trouve donc retardée parce qu'ils ne sont pas préparés à l'emploi et surtout parce que les dispositifs d'accompagnement mis en place par l'Etat n'ont pas tous les moyens de leur opérationnalité. La conséquence de ce décalage est le faible signal de productivité donné par les jeunes aux employeurs.

L'appréciation que les employeurs font de la qualité des produits du système éducatif permet d'avoir une idée de la capacité des diplômés à occuper des postes en entreprise. En général, il est exigé une expérience professionnelle allant de un à deux ans ; cela veut dire que les employeurs sont très attachés au savoir-faire et à la capacité des demandeurs d'emploi à s'adapter aux postes de travail.

Sur ce point, les chefs d'entreprise estiment que les produits du système éducatif ne leurs donnent pas satisfaction. Selon une étude réalisée par l'AGEPE en 2008, les chefs d'entreprise reprochent aux jeunes demandeurs d'emploi, leur manque de savoir-faire, et leurs lacunes graves au niveau de la formation initiale. Cela signifie que les compétences révélées sont en déphasage avec les signaux de compétences donnés par les diplômés.

Par ailleurs, il semble que les jeunes ont des caractéristiques personnelles qui ne sont pas appréciées par les entreprises puisqu'elles leur reprochent le manque de culture d'entreprise. Cela veut dire que les jeunes ne savent pas comment se comporter en entreprise. Ils n'arrivent pas à s'intégrer dans l'organisation, à s'approprier les valeurs et les règles de fonctionnement des entreprises.

Les initiatives en matière de recherche d'emploi sont déterminantes dans l'accès à l'emploi. En effet, de tous les facteurs qui expliquent la présence de frictions sur le marché du travail, l'imperfection de l'information semble être l'un des plus importants. Les entreprises recherchent des informations sur les travailleurs susceptibles d'occuper les postes vacants qu'elles créent; et les chômeurs prospectent les bassins d'emploi en quête d'informations sur ces postes. Plus ces deux acteurs du marché du travail sont actifs dans leurs efforts, plus la probabilité que les emplois soient appariés est élevée.

La recherche d'emploi en tant que processus de collecte d'informations sur les postes vacants (Khan et Low, 1990), réduit les frictions sur le marché du travail et contribue à accroître les chances d'insertion (Chardon et Goux, 2003). Elle permet de s'informer sur les critères requis par les emplois et les conditions d'accès. Le demandeur d'emploi actif développe une

stratégie qui consiste à s'informer sur les comportements des employeurs et de ses concurrents pour s'adapter aux emplois et accroître ses chances d'insertion (Tchibozo, 2001).

La recherche d'emploi permet également au demandeur d'emploi de donner des signaux aux employeurs. La littérature montre que l'obtention d'un emploi est souvent le résultat d'intenses efforts de recherche d'emploi (Barron et Mellow, 1979; Pissarides, 1984; Sabatier, 2002; Wahba et Zenou, 2005 ; Wasmer et Zenou, 2006). Ces efforts mesurés par le temps de recherche d'emploi ou la combinaison des modes de recherche d'emploi accroissent le taux d'arrivée des offres d'emplois.

Pourtant, en Côte d'Ivoire, les personnes sans emplois ne sont pas actives en matière de recherche d'emploi. Les statistiques les plus récentes publiées par l'observatoire de l'emploi de l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE), indiquent qu'en 2008, 73% des personnes sans emploi à Abidjan n'ont mené aucune démarche de recherche d'emploi. Les raisons invoquées sont pour l'essentiel le manque de qualification, le découragement et la méconnaissance des techniques de recherche d'emploi. Par ailleurs, parmi ceux qui recherchent des emplois, très peu de personnes combinent les modes de recherche d'emploi. Le mode dominant est celui du recours aux relations personnelles (parents, amis et connaissances), comme si les personnes sans emploi cherchaient à contourner les files d'attentes qu'imposent les procédures marchandes (contact direct avec les entreprises, réponses aux annonces, etc.). Par ailleurs, les recours aux intermédiaires privés et publics attestent des problèmes que rencontrent les structures qui réalisent l'activité d'intermédiation de l'emploi. En effet, 50,4% des jeunes qui recherchent des emplois ont recours aux relations personnelles contre seulement 2,3% pour les bureaux de placement et 0,8% pour l'AGEPE (ENV, 2008).

### **1.2.3.3 .La faible portée des politiques publiques de l'emploi**

Les politiques publiques de l'emploi mises en œuvre à ce jour manquent d'efficacité et sont de faible portée. Le cumul des résultats en termes de nombre de jeunes bénéficiaires est largement inférieur au nombre de personnes en difficulté vis-à-vis de l'emploi qui est estimé à 4000 000 personnes dont environ 3 400 000 jeunes<sup>10</sup>.

Les raisons tiennent au manque de pertinence des programmes et à l'insuffisance des ressources allouées aux mesures de lutte contre le chômage.

En outre, l'insuffisance des ressources a conduit à l'arrêt de certains programmes. Le manque de pertinence des programmes est révélé par l'absence de stratégies innovantes. L'essentiel des mesures ont été prises sans avoir véritablement fait un diagnostic documenté et soutenu par des études. C'est le cas des mesures de subvention de l'emploi qui ne sont pas suivies par les entreprises parce que non incitatives en réalité. La politique de l'indemnisation du chômage est inopérante, insignifiante et inefficace et qui plus est, favorise la désutilité du travail. Enfin, les interventions des structures publiques sont dispersées parfois caractérisées par des chevauchements qui sont souvent le reflet des batailles politiques entre ministères pour s'arroger l'essentiel des ressources de l'Etat. En conséquence la politique de l'emploi manque de synergie et de coordination.

<sup>10</sup> En considérant que les jeunes représentent 84% de cette population.

### 1.3. PERSPECTIVES

L'ensemble des perspectives qui sont proposées concerne beaucoup plus le marché du travail. Les mesures prévues par le PND et qui concernent le système éducatif devraient si elles sont mises en œuvre correctement, produire les résultats escomptés. Les suggestions les plus importantes devraient donc s'attacher à faire en sorte que les produits du système éducatif soient absorbés par l'appareil de production.

#### 1.3.1 : Le développement de l'emploi

L'insuffisance d'emplois salariés nécessite des mesures aussi bien macroéconomiques que spécifiques susceptibles de développer l'emploi et la capacité d'absorption des jeunes en quête d'emploi. A cet effet, des stratégies pourraient s'articuler autour des mesures favorables à une croissance plus riche en emploi, la modernisation du secteur informel et le développement de l'auto-emploi.

##### 1.3.1.1. Pour une croissance plus riche en emploi

Le Gouvernement a opté pour une politique visant une croissance forte (10% en moyenne de 2013 à 2015). Cet objectif s'inscrit dans la logique Keynésienne qui veut que le principal moteur du redressement de l'emploi soit la relance économique. Le Gouvernement est donc engagé dans un vaste programme d'accroissement des investissements publics et privés pour développer les infrastructures économiques et sociales. Le PND 2012-2015 prévoit de passer d'un taux d'investissement privé de 7,8% à 11,6%.

Mais il est important d'attirer l'attention du Gouvernement sur le phénomène de croissance sans création d'emplois. En effet, si la croissance est tirée par l'innovation et le progrès technique, il est possible que se produise un phénomène de création-destructrice (Aghion et Howitt, 1992). L'innovation entraîne l'acquisition de nouvelles technologies. Les nouvelles technologies requièrent une main d'œuvre plus qualifiée et rendent obsolètes les compétences de certains travailleurs. Les emplois de ces derniers sont donc détruits. S'il arrive que les destructions d'emplois, consécutives à l'arrivée de la technologie, sont plus fortes que les créations d'emplois qui en résultent, le niveau de l'emploi va baisser et le chômage va s'accroître. Il est donc important de s'assurer que la croissance soit plus riche en emploi.

Il serait donc important de prendre des mesures visant à accroître l'intensité en emploi de la croissance. Il faudra à cet effet veiller à ce que les nouveaux investissements utilisent des technologies qui ne détruisent pas les emplois existants mais qui au contraire sont génératrices d'emplois. Pour y arriver l'Etat pourrait dans un premier temps sensibiliser les entreprises à adopter cette bonne pratique favorable à l'emploi mais adopter aussi une fiscalité favorable aux investissements à haute intensité de main d'œuvre.

### 1.3.1.2 : Moderniser le secteur informel pour en faire un secteur générateur d'emplois décents

Le secteur informel occupe une frange importante de la population active. Contrairement au secteur formel, il est très peu sensible à la mauvaise conjoncture économique. Le graphique 5, montre que l'emploi dans le secteur informel est en augmentation constante depuis l'indépendance. C'est un secteur pourvoyeur d'emplois mais aussi un secteur qui fonctionne comme un filet de repêchage des travailleurs exclus ou éloignés du secteur formel. Il représente 31% du total des emplois et a connu de 1975 à 2002 une progression annuelle des emplois de 7,8% contre des taux de croissance de 1,43% et 2,24%, respectivement pour le secteur moderne et le secteur rural. Il représente en outre, environ 75% de l'emploi non rural.

**Graphique 12: Evolution des emplois du secteur moderne et du secteur informel de 1965 à 2002**



Source : AGEPE, Labazée (2001).

Le secteur informel est donc le deuxième secteur après le secteur rural qui accueille le plus la main d'œuvre. Cependant, ce secteur est un réservoir d'emplois précaires. La plupart des personnes qui y travaillent ont une faible rémunération et ne bénéficient pas de protection sociale. Pour en faire un secteur qui peut accueillir les jeunes et particulièrement les jeunes diplômés, il est souhaitable que le Gouvernement à l'instar des pays comme l'Inde, adoptent une législation qui garantisse la protection sociale pour les travailleurs du secteur informel.

Une autre possibilité serait de faire en sorte que le secteur informel serve de secteur d'accueil des jeunes demandeurs d'emplois pour des stages d'adaptation aux postes de travail en vue de leur permettre d'acquérir de l'expérience. En retour, les jeunes du système éducatif par exemple pourraient contribuer à l'amélioration de l'organisation et de la productivité de ce secteur.

### 1.3.2. L'auto emploi un passage obligé ?

Plus que jamais, l'auto-emploi devient l'alternative incontournable pour accroître le volume d'emplois créés. La raison principale est que le nombre d'emplois nécessaires pour atteindre l'objectif de taux de chômage de 5% en 2015, ne pourra être atteint par les emplois projetés par le PND (cf. tableau 8).

**Tableau 32: Projection des emplois par le PND de 2012 à 2015.**

Indicateurs	2012	2013	2014	2015
<i><b>Scénario le triomphe de l'éléphant</b></i>				
Création emplois Publics (Prévision PND)	54 884	75 466	88 858	99 426
Création emplois privés (Prévision PND)	33 139	50 107	129 511	72 616
<b>Total emplois salariés (Prévision PND)</b>	<b>88 023</b>	<b>125 573</b>	<b>218 369</b>	<b>172 042</b>

Source : PND 2012-2015

Par ailleurs, l'Etat a besoin du génie des ivoiriens pour transformer l'économie. Dans le Plan National de Développement, l'Etat se fixe comme objectif de développer des secteurs dits stratégiques. Il pourrait à cet effet, dédier certains secteurs stratégiques à la politique de l'auto-emploi. Ce sont notamment :

- Le développement de l'agriculture vivrière pour assurer la couverture des besoins nationaux et réduire les importations ;
- Le développement de la production de cultures de rentes pour diversifier les revenus agricoles et réduire la dépendance du pays au binôme café-cacao ;
- La valorisation des produits locaux pour promouvoir l'émergence de petites unités de transformation industrielle ;
- La contribution à la densification du tissu industriel en faisant la promotion de petites unités de sous-traitance des activités des Grandes Entreprises.

### III : MODERNISER LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

La transparence du marché du travail nécessite une modernisation du service public de l'emploi. Il s'agit du renforcement des capacités opérationnelles de toutes les structures publiques opérant dans le champ formation-emploi. Il faudrait en plus leur donner les moyens humains et matériels pour asseoir un dispositif décentralisé de collecte d'informations en permanence sur les mutations qui ont cours sur le marché du travail et surtout d'accompagnement personnalisé des jeunes chômeurs.

#### 3.1 : Identifier les secteurs en expansion en vue de l'orientation des jeunes demandeurs d'emplois

La réduction du chômage des jeunes passe par la mise en place de mécanismes permettant la transmission régulière d'informations sur les secteurs en expansion, les secteurs à forte

création d'emploi et les secteurs en déclin. Ces informations sont importantes pour éclairer les choix et les décisions des jeunes, de leurs parents, mais surtout les décisions de politiques publiques d'emploi. Aussi, dans la perspective de faire des propositions pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes, est-il nécessaire d'identifier les secteurs en expansion.

Le PIB est l'indicateur macro-économique utilisé pour mesurer la création de richesse dans une économie. On considérera donc que les secteurs porteurs de richesse sont ceux qui enregistrent une croissance du PIB. La création de richesse est induite par le développement de l'activité qui elle-même se traduit par une ouverture de nouveaux postes de travail et donc d'emplois.

Le tableau 9, présente le taux de croissance annuel moyen du PIB des différents secteurs de l'économie ivoirienne entre 2000 et 2005. On peut remarquer que le secteur qui a connu la plus forte croissance de la richesse est le secteur primaire avec une hausse annuelle moyenne du PIB de 3,87%. Il est suivi du secteur tertiaire avec une croissance annuelle moyenne de 3,51%.

Les branches qui ont enregistré une croissance du PIB supérieure à 5% sont : dans l'agriculture : l'agriculture vivrière et l'élevage, l'extraction minière. Cette dernière branche a enregistré une progression importante de 2000 à 2005, avec un taux de croissance annuel moyen de 52%.

Dans le secteur secondaire, trois branches sont porteuses de richesse. Il s'agit des Produits Pétroliers, de la production d'énergie et du BTP. Ces branches ont connu des croissances de richesse respectives de 15,63%, 7,30%, et 9,85%.

**Tableau 33: Evolution du PIB par secteur d'activités entre 2000 et 2005.**

	2000	2005	TCAM(%)
<b>secteur primaire</b>	<b>1824,7</b>	2205,8	3,87
Agriculture vivrière, élevage	1036,4	1422,7	6,54
Agriculture d'exportation	626,5	412,1	-8,04
Sylviculture	109,1	117,4	1,48
Extraction minière	28,7	236,5	52,47
Pêche	24	17,1	-6,55
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1814,4</b>	1995,4	1,92
Industrie agro-alimentaire	358,7	242	-7,57
Produits pétroliers	140,6	290,6	15,63
Energie	154	219	7,30
BTP	206,6	330,5	9,85
Autres industries	954,5	912,9	-0,89
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2830,2</b>	3362,4	3,51
Transports, communications	225,4	256,9	2,65
Télécommunications	92,1	140,2	8,77
Commerce	991,4	1180,5	3,55
Autres Services	1036,5	1054,6	0,35

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, La Côte d'Ivoire en Chiffres (2007)

Dans le secteur tertiaire, toutes les branches sont en expansion. On remarque en outre que la branche des télécommunications est en forte expansion (taux de croissance supérieur à 5%). Cette branche a connu un essor rapide ces dernières années et a un potentiel qui est encore faiblement exploité.

Le service public de l'emploi nouveau devrait s'atteler à observer et collecter les emplois créés dans ces secteurs mais surtout étudier, anticiper les mutations qui ont cours dans les différentes branches de l'économie afin d'identifier les nouveaux besoins en compétence, en habileté etc. Ce rôle d'intermédiation, de courtage de l'emploi est fondamental non seulement pour réduire les frictions sur le marché du travail mais surtout pour permettre au système d'éducation et de formation de suivre les mutations et les réallocations d'emploi en vue de s'ajuster, de s'adapter.

### **3.1.1 : Développer une expertise de proximité et apporter un accompagnement aux jeunes demandeurs d'emploi**

Le Service public de l'emploi devrait par ailleurs, faciliter la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Plus précisément, il devrait être un guichet unique d'information et de Conseil pour accompagner les demandeurs d'emploi. Il devrait avoir pour missions :

- d'anticiper les besoins des territoires en matière d'emploi,
- d'informer, orienter et faciliter l'accès à l'emploi,
- d'aider les employeurs à gérer leurs ressources humaines et de faciliter la création ou le développement d'entreprises ;
- apporter un appui-conseil aux jeunes pour la réalisation des projets professionnels des jeunes ;
- mettre en œuvre un programme plus vaste et décentralisé de formation qualifiante et d'adaptation aux postes de travail ;
- concevoir des programmes plus adaptés de subvention de l'emploi dans le secteur privé.

### **3.1.2 : Une intervention en synergie basée sur les avantages comparatifs et la contractualisation**

Le suivi régulier et adapté des jeunes ne peut se faire par une seule structure. Aussi, est-il nécessaire d'établir des relations entre les structures d'encadrement de l'emploi en vue d'assurer une synergie dans leurs interventions.

A cet effet, il est souhaitable que chaque structure d'intervention se spécialise dans les missions pour lesquelles elle a un avantage comparatif. L'AGEPE jouera le rôle de structure-tutrice du chômeur. Elle sera la première porte d'entrée dans le dispositif d'accompagnement. Ce qui lui permettra de constituer une base de données crédible sur les chômeurs et de produire régulièrement, à l'image des structures publiques d'emploi des pays développés, les statistiques sur le stock et les flux de demandeurs d'emploi. Cette base de données permettra de retracer le parcours suivi par le chômeur, de l'accueil jusqu'à son intégration dans le tissu

socio-économique. L'AGEPE aura également pour rôle d'orienter les chômeurs vers les Pôles d'insertion.

Trois pôles d'insertion peuvent être retenus :

- Pôle 1 : Emploi indépendant : Structures d'accompagnement et de suivi : INIE-Centres de Gestion Agréés (CGA) ; Financement : FIDEN.
- Pôle 2 : Emploi salarié : Structure d'accompagnement et tuteur du chômeur : AGEPE ; financement : FAFES,
- Pôle 3 : Développement des compétences : AGEFOP-Cabinets privés de Formation, financement : FAFES.

Les structures travailleront en synergie à travers des conventions de collaboration comme indiqué **au tableau 10**. Il est nécessaire de créer le fonds d'Appui à la Formation et à l'Emploi salarié (FAFES). Ce fonds financera les interventions des Pôles 2 et 3. La proposition de création du FAFES se justifie par le fait qu'en situation d'expansion comme ce sera le cas de 2012 à 2015, si les demandeurs d'emploi ne sont pas préparés à l'emploi, c'est-à-dire, s'ils ont des lacunes graves au niveau de la formation initiale, s'ils manquent de savoir-faire, ils resteront malgré leurs diplômes et malgré les emplois qui se créent, éloignés du marché du travail. Il est donc important qu'un accent particulier soit mis sur la mise en œuvre d'une politique active de l'emploi basée sur l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi. Le Programme d'Aide à l'Embauche réactivé en 2009, permet de répondre aux besoins des entreprises. Mais les interventions et les financements sont insuffisants au regard du nombre important de chômeurs. Les financements ont jusqu'ici été obtenus sur les ressources propres de l'AGEPE ; ce qui explique le faible nombre de bénéficiaires et sa suspension de 1999 à 2008. La création du FAFES sera une réforme majeure qui viendra compléter le dispositif financier existant. Ce fonds pourra être alimenté par une subvention de l'Etat, les ressources disponibles du Fonds d'Insertion des jeunes diplômés et par les ressources du FSE/THIMO.

Tableau 34: Synergie entre les pôles opérationnels

Pôles	Structure technique	Activités	Synergie avec les autres structures	Cadre d'exécution
<b>Pôle 1 : Emploi indépendant</b>	<b>INIE</b>	<p>Promouvoir la culture de l'entreprenariat et faciliter l'insertion des jeunes dans le tissu économique par la création d'entreprises viables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui technique ;</li> <li>- montage de projets ;</li> <li>- conseil en gestion ;</li> <li>- recherche de financement ;</li> <li>- développement des compétences ;</li> <li>- promotion marketing ;</li> <li>- conseils en création d'entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Appui à l'élaboration des projets et accompagnement des promoteurs venant de l'AGEPE</li> <li>-situation des dossiers à transmettre à l'AGEPE</li> </ul>	Convention de collaboration avec l'AGEPE, le FIDEN et l'AGEFOP
	<b>FIDEN-CGA</b>	Appui au financement et suivi des projets des jeunes promoteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Financement des Projets instruits par l'INIE</li> <li>- état d'avancement des dossiers à transmettre à l'AGEPE</li> </ul>	Convention de collaboration avec l'INIE et l'AGEPE
<b>Pôle 2 : Emploi Salarie</b>	<b>AGEPE</b>	<p>Première porte d'entrée du chômeur dans le dispositif d'accompagnement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Inscription, conseil, placement des chômeurs dans l'emploi salarié et orientation des chômeurs vers le Pôle emploi indépendant,</li> <li>-Constitution d'une base donnée crédible sur le stock et le flux de demandeurs d'emploi en Côte d'Ivoire.</li> <li>-suivi du demandeur d'emploi de l'inscription à l'insertion dans le tissu socio-économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accueil, conseil, bilan de compétences, formation et orientation des chômeurs candidats à l'emploi indépendant vers l'INIE</li> <li>-suivi régulier des chômeurs encadrés par les autres structures (information sur l'état d'avancement des dossiers, la situation de l'emploi du chômeur, etc.)</li> </ul>	Convention de collaboration avec l'INIE et le FIDEN
	<b>FAFES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financer les formations de qualification et de reconversion des chômeurs,</li> <li>-Financer les mesures d'incitations financières pour l'embauche dans les entreprises</li> <li>- financer l'achat de matériel et les subventions salariales octroyées aux groupements exécutant des travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des indemnités, des mesures d'incitations financières pour l'embauche des chômeurs dans les entreprises ;</li> <li>Financement de la Formation des chômeurs candidats à l'emploi salarié et à l'emploi indépendant.</li> </ul>	Convention avec l'AGEPE
<b>Pôle 3 : Développement des compétences</b>	<b>AGEFOP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ingénierie de la formation</li> <li>-exécute le projet d'apprentissage</li> <li>-Réalisation de la formation des chômeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de la Formation qualifiante des chômeurs</li> </ul>	Convention de collaboration avec l'INIE, le FIDEN et l'AGEPE

### 3.2 : Le financement conséquent des mesures en faveur de l'emploi

Il est important de souligner que la meilleure façon de réduire le chômage en Côte d'Ivoire serait de mettre en œuvre des politiques plus actives du marché du travail. Mais ces politiques doivent être appuyées par des financements conséquents. A ce sujet, on observe que les dépenses actuelles de l'Etat en faveur de la politique de l'emploi sont dérisoires à côté des efforts fournis par certains pays. Dans les pays développés, les dépenses pour l'emploi oscillent autour de 2 % du PIB et s'orientent surtout vers les mesures actives. A titre d'exemple, en 1999, la France a consacré 3 % de son Produit Intérieur Brut au financement de l'emploi.

Dans certains pays du Maghreb, les dépenses en faveur des politiques du marché du travail représentent au moins 0,6% de leur richesse nationale. Mais en Côte d'Ivoire, les financements accordés à l'emploi sont insuffisants. Il serait souhaitable que l'Etat témoigne de l'importance qu'il accorde à l'emploi en consacrant entre 0,5 % et 1 % du Produit Intérieur Brut pour la prise en charge de toutes les mesures de promotion de l'emploi à savoir : l'indemnisation du chômage, la formation qualifiante des demandeurs d'emploi, le fonctionnement du marché du travail et les incitations à l'embauche des demandeurs d'emploi.

#### CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse du système éducatif, et des dispositifs d'insertion montre que la Côte d'Ivoire a, depuis l'indépendance, enregistré des progrès dans certains domaines. Cependant, beaucoup reste à faire eu égard à l'ambition du pays qui est de devenir à l'horizon 2020, un pays émergent.

Le rôle du secteur éducatif et de l'insertion sera primordial dans la réalisation de cette ambition. En effet, les avancées technologiques, le rythme de création de richesses, reposent sur une population bien formée, et un marché du travail dynamique.

Les réformes que l'Etat s'apprête à mettre en œuvre dans le secteur de l'éducation et les grands projets d'investissement, de développement industriel et agricole en cours sont des conditions qui sont créées pour faciliter l'initiative privée. Les jeunes doivent saisir ces opportunités pour contribuer par leur génie, leurs efforts, à réduire significativement le chômage et créer la richesse. Des informations sur les secteurs porteurs ont été fournies à titre indicatif pour orienter les choix des jeunes. Il reste qu'une bonne insertion repose aussi sur des structures d'accompagnement dynamiques et opérationnelles, avec des programmes pertinents et bien conçus afin que les jeunes puissent s'insérer dans le tissu socio-économique.

Ces jeunes sont pour le moment dans leur majorité exclus de la participation au marché du travail : ce qui accroît leur vulnérabilité et influence leur comportement dans la société. Ces questions sont abordées dans le chapitre suivant qui traite de la participation de la jeunesse à la vie sociale, économique et culturelle.

## **CHAPITRE 2 : PARTICIPATION DE LA JEUNESSE A LA VIE SOCIALE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE**

### **INTRODUCTION**

Depuis l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire, l'image des jeunes affichée est largement liée aux idées de mouvement, de nouveauté et de créativité. Elle est aussi le plus souvent associée à la contestation de l'ordre établi et à l'avant-garde des perturbations de l'histoire de la nation et des effets sociétaux.

La Côte d'Ivoire vit actuellement de grandes tragédies comme les pandémies, les jeunes qui meurent en mer dans les îles Canaries, le taux élevé de chômeurs dans les grandes villes du pays... La jeunesse est quasiment désœuvrée.

Ce constat est conforté par les résultats d'EAPCI, 2008. En effet, selon cette étude, les populations de la société Ivoirienne dans leur quasi-totalité ne sont pas satisfaites du comportement de la jeunesse (81,5%). Elles lui reprochent fondamentalement sa dépravation manifestée par son comportement trop violent (27,9%), son penchant pour la consommation de la drogue et l'alcool (25,3%), son manque de respect des anciens (24,5%) et son laxisme, sa paresse et son goût du gain facile (21,1%).

On le sait tous et sans aucun doute que la sphère des jeunes depuis plusieurs décennies, de façon générale, connaît des turbulences qui se traduisent par de nombreux actes de violences. Les milieux estudiantins et scolaires en particulier ont été des espaces d'expression les plus arqués par cette violence. Pour mémoire, on peut citer les nombreuses casses et incendies de biens publics et privés (bus SOTRA, véhicule d'État et de particuliers, les infrastructures scolaires et universitaires, etc.), le « bô rô d'enjaillement », épreuve héroïque qui a connu des formes diverses et les cas d'assassinat perpétrés dans les cités universitaires depuis l'avènement de la FESCI. Ces cas d'assassinat ont débordé la frontière de la sphère estudiantine pour atteindre simultanément et dialectiquement la cité entière des hommes jeunes lors de la crise pos-électorale marqué par la multiplication des barrages civile ou des jeunes au non d'une certaines idéologies politiques « brulaient vif » toutes personnes qui ne présentait pas les mêmes traits sociopolitiques qu'eux.

Au regard donc des observations faites, il convient de souligner que le mode de structuration social actuel des jeunes en Côte d'Ivoire se présente de façon multiforme. Ce mode de structuration social est caractérisé par des productions sociales alarmantes, notamment : la violence sous toutes ses formes, le dévoiement de l'objet des NTIC à des fins de dépravation des mœurs et la cyber criminalité. Or, il est reconnue de façon unanime que les jeunes constituent dans pour toutes les nations du monde, la catégorie de la population, chargée, de par son dynamisme, d'édifier, de promouvoir, d'animer la nation et d'assurer à cette même nation les fondements qui lui garantissent la pleine mesure de ses ambitions promotionnelles. L'histoire même des nations jeunes ont été considérées comme un élément essentiel du développement économique et social, dès lors que "l'énergie des jeunes" constitue la force motrice du développement. Il convient donc d'insisté sur le potentiel de développement, dont seraient porteuse la jeunesse ivoirienne.

La Côte d'Ivoire, après une longue année de crise s'est engagée dans un processus de développement afin de "devenir un pays émergent à l'horizon 2020". Dans cet ordre d'idée, l'effervescence sociale portée par la jeunesse Ivoirienne devrait trouver un compromis avec les normes de la société pour, en s'institutionnalisant, contribuer au développement économique, social et culturel. Une telle situation oblige à un questionnement plus approfondi sur la pertinence du rôle et défi des jeunes dans le processus de développement :

Comment restructurer les jeunes ivoiriens consciente de ses racines afin qu'ils disposent de repères propices au développement du pays?

Sur cette base et en lien avec les orientations des termes de références du rapport, il ne s'agira pas, de relancer ici le débat, relatif à l'évolution de la structuration sociale, entre les défenseurs du poids des structures et les partisans du rôle des acteurs, mais s'appuyer sur des matériaux empiriques pour tenter d'apporter des éléments de réponse à travers le questionnement d'un certain nombre d'éléments.

## **I. ROLE DES JEUNES DANS LA PROMOTION DES VALEURS ETHIQUES ET MORALES**

A l'instar de nombreux auteurs (Rathwel, 1998, Walt & Gill 1994, Olivier de Sardan 2007), nous partons du principe que le rôle des acteurs jeunes est central dans la mise en œuvre des valeurs éthiques et morales, bref dans la mise en œuvre d'un développement économique, social et culturel. Il semble que cela soit d'autant plus le cas lorsqu'il s'agit d'analyser l'influence de valeurs culturelles et culturelles des jeunes sur le développement économique, social et culturel.

### **1-1-Essai de définition de la culture dans un contexte de développement**

Kroeber et Kluckhohn(1992) dénombre plus de 150 définitions scientifiques du concept de culture. Historien, anthropologue (Lévi-Strauss, 1998), économiste, science de gestion et sociologue (Hofstede, 1980, weber, 1934), psychologue (McClelland, 1961), l'étudient depuis longtemps. La majorité d'entre eux s'accorde sur quatre caractéristiques principales de la culture : une construction historique, multidimensionnelle, durable et génératrice. Pour Kluckhohn et Strodtbeck (1961), la culture est constitué de construits mentaux collectifs, partagées au sein d'un groupe ou d'une nation. Ces construits, qui influencent les organisations et les systèmes, se décomposent en cinq dimensions interagissant pour former le comportement. Dans le cadre de la présente étude, la définition que nous adoptons est celle d'Hofstede (1980). Celui-ci désigne la culture comme un système de valeurs collectives. Ces dernières portées collectivement par les individus, en fonction de leur intensité (importance pour l'individu) et leur direction (bonne ou mauvaise) vont déterminer les croyances et les comportements. Son étude peut s'appliquer à des sociétés humaines telles que la Côte d'Ivoire, ou à des catégories sociales telle que les jeunes ivoiriens. L'auteur avance que la culture est une "programmation collective de l'esprit humain qui permet de distinguer les membres d'une catégorie d'homme par rapport à un autre". Le programme mental de Hofstede (1980) est un peu l'équivalent du concept d'habitus développé par Pierre Bourdieu (1963). Cette programmation mentale se décline à trois niveaux différents et non disjoints : universel, collectif et individuel.

Le premier concerne toute l'humanité et renvoie au fonctionnement biologique de l'espèce. Le deuxième désigne un nombre réduit de personne appartenant à des groupes plus ou moins homogène les distinguant des autres groupes (région, pays). Le dernier niveau est propre à chaque individu. Sociologues et anthropologues débattent de la difficulté à déterminer l'indépendance de chacun des niveaux. Smith (1992), Triandis (1994) considèrent la culture comme une construction historique. Ils identifient plusieurs groupes d'éléments la constituant. Liés principalement aux événements historiques se déroulant dans un espace géographique, ces groupes d'éléments produisent des espaces culturels particuliers. Singh et Parashar (2005) décrivent l'ensemble des composantes culturelles à travers cinq groupes d'antécédents (voir tableau 35). Les éléments les plus marquants de la culture sont représentés par les deux premières colonnes (histoire et la géographie) auxquels s'ajoutent d'autres éléments tels que l'identité sociale, les paramètres économiques et les facteurs institutionnels.

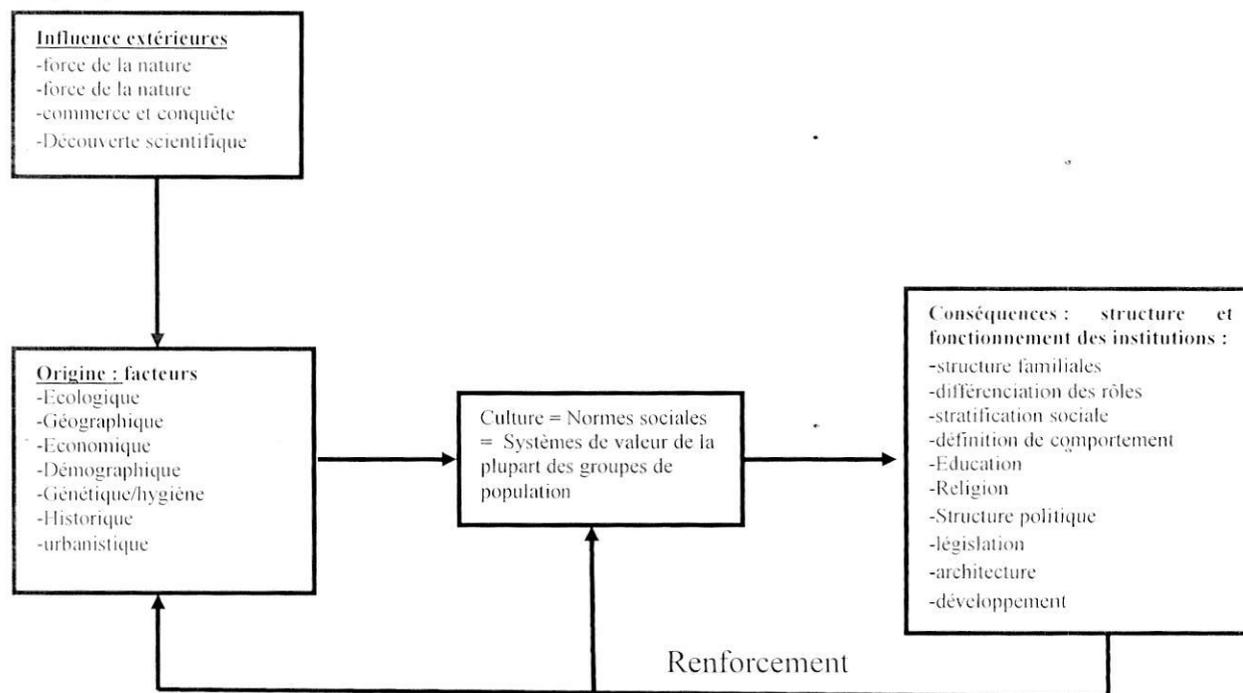
Tableau 35 : les antécédents de la culture

Contexte historique	Contexte Géographique	Identité sociale	Paramètre économique	Facteurs institutionnels
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mythe</li> <li>-Mémoire collective</li> <li>-Territoire ou patrie historique</li> <li>-Colonisation</li> <li>-Influences externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- climat</li> <li>- topographie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- langage</li> <li>- religion</li> <li>- instruction</li> <li>- rapport de sexe</li> <li>-mobilité territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-système économique</li> <li>-développement économique</li> <li>-développement technologique</li> <li>-industrie principale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- système de gouvernance</li> <li>- système légal</li> <li>-droit et devoir</li> <li>-règle et lois</li> </ul>

Source : Singh et Parashar, 2005

Cette synthèse s'éloigne du modèle de formation et stabilisation culturelle de Hofstede(1980). Cet auteur considère l'identité sociale, les facteurs institutionnels et économiques comme des conséquences des normes sociales ou des systèmes de valeurs et non des antécédents de la culture. Hofstede(1980) différencie les valeurs de la société représentant la culture nationale, de ses conséquences (différenciation des rôles, stratification sociale, comportement, religion..). Il note cependant, que ces derniers jouent un rôle dynamique dans la stabilisation de la culture ; les conséquences renforcent à la fois les origines et les valeurs. Son modèle dynamique (figure 1) implique que la culture nationale est durable, elle ne peut être modifiée que par des forces extérieures intenses.

Graphique13: Modèle de stabilisation culturelle



Source : Hofstede (1980)

## **1-2- Jeunes et culture dans un contexte de développement social, économique et culturel**

La culture, comme susmentionnée un peu plus haut est définie dans le cadre de ce rapport comme l'ensemble des construits mentaux collectifs ou des valeurs collectives, partagées au sein d'un groupe ou d'une nation. Il est question ici de questionner le rapport des jeunes Ivoiriens à la culture tout en questionnant l'influence de cet opérateur (culture) sur le comportement des jeunes.

Lorsqu'on jette un regard sur les deux décennies qui ont suivi l'introduction du multipartisme en Côte d'Ivoire, on fait l'amer constat que, l'instrumentalisation des jeunes du pays par le et/ou la politique a provoqué l'éloignement de ceux-ci des valeurs culturelles. Les résultats de l'étude EAPCI-2008 permettent de réconforter davantage cette affirmation.

Ces valeurs reposent essentiellement sur le savoir-faire et le savoir être qui est le résultat de l'intériorisation de tout le système des attitudes, des exigences, des interdictions nationales, jusqu'au contrôle et à la volonté des normes sociales nationales.

En réalité, cet ensemble de savoir-faire et de savoir être ne sont rien d'autre que la culture au sens anthropologique du terme. C'est de cet ensemble de savoir-faire et de savoir être que les jeunes se sont éloignés au point que la quasi-totalité de la population Ivoirienne affirme ne pas être satisfaite de la jeunesse.

L'interface entre la jeunesse et la culture se situe à plusieurs niveaux. Il s'agit de fonder l'identité sur la culture ; c'est par elle que la jeunesse assume une relation harmonieuse entre le passé, le présent et l'avenir. Sur cette base, il convient de signaler qu'indéniablement, la qualité de comportement des jeunes est un moteur de développement économique, social et culturel. Cependant, ce dynamisme, diffère d'un pays à un autre, voire d'une société à une autre, en fonction de l'environnement culturel. Pour ainsi dire que le développement est teinté de l'influence culturelle propre au contexte social.

Nombreux sont les chercheurs qui soulignent l'importance de l'impact de la culture nationale sur les comportements des jeunes dans le cadre du développement. Landes(1998) ne dit pas autre chose lorsqu'il dit « si nous devons retenir quelque chose de l'histoire du développement c'est que la culture fait toute la différence ». C'est dans cet ordre d'idées que le professeur Barthélémy Comoé Krou, définit le développement comme « la transformation historique d'une société historiquement et culturellement bâtit qui contient en son sein les facteurs de sa propre transformation ».

Si l'on admet que la culture influence les jeunes dans ce qu'ils sont, comment influence-t-elle ce qu'ils font ? A cet effet, posons l'hypothèse que la culture, profondément ancrée, inconsciente et irrationnelle, conditionne les pensées, les actes et est au cœur de la dialogique jeune/développement. Pour expliquer cette dialogique certains auteurs tels que Parizeau (1972), Rioux, Marcel (1969) identifient le rôle modérateur des dimensions culturelles qui sont les croyances, les besoins, les motivations, la cognition et les comportements. Ces manifestations culturelles transforment le contexte institutionnel pour influencer le comportement.

Au fait, les valeurs culturelles et les caractéristiques individuelles déterminent dans un contexte social donné la cognition qui est à l'origine du développement social, économique et culturel. Selon Hofstede (1980), ce sont les valeurs partagées par le plus grand nombre d'individus et de groupes dans une société, qui constituent le socle fondamental de la culture. A l'origine de ce système de valeurs, il existe des facteurs historiques, géographiques, économiques, génétiques et technologiques qui affectent l'environnement. Les valeurs créées par ces facteurs sont à la base du développement économique, social et culturel et déterminent aussi la structure et le mode de fonctionnement des institutions sociales. Elle influence la

famille, le système éducatif. Il ressort donc que les atouts culturels d'une société sont à l'évidence un élément essentiel du développement tant en termes de cohésion sociale et d'égalité de chances que pour l'animation et la réussite éducative ainsi que pour leurs retombées économiques en matière de tourisme ou d'attractivité du territoire.

Alors, tout le processus de reconstruction nationale, de rétablissement d'un Etat républicain et démocratique est inséparable de la promotion d'une culture nationale ouverte. C'est une exigence pour donner un supplément d'âme à la nation. L'affirmation de notre culture nationale doit être un ferment de cohésion pour la mise en valeur harmonique et harmonieuse de toutes nos cultures ethniques et de notre histoire commune, dans la conscience de notre communauté de destin. Cependant la modernisation de notre société implique la modernisation de notre culture par l'éradication des excès de ses traditions afin de favoriser l'émergence de la créativité scientifique et celle d'une éthique moderne du travail.

### **1-3-A la recherche de l'influence des actes culturels sur le comportement des jeunes**

Ici une seule approche est distinguée : celle dite unidimensionnelle, focalisé sur une seule caractéristique culturelle. L'œuvre de Max Weber (1934) est l'une des recherches sociologiques les plus célèbres dans ce domaine : la religion protestante valorisant le travail qui a contribué à la structuration de l'esprit du capitalisme a ainsi apporté un développement social, culturel et économique de cette société. S'inspirant de cette thèse, Rahma B. (2005) étudie l'influence de l'islam sur l'esprit et le comportement des acteurs sociaux au Maroc.

Ainsi, l'analyse de la philosophie et des enseignements des deux grandes religions en Côte d'Ivoire (l'Islam et le Christianisme), à travers des textes sacrés combinés (Coran, Bible) et des entretiens qualitatifs, montre qu'il n'existe pas d'antinomie entre le dogme religieux et le bon comportement voir le développement social, culturel et économique.

La société Ivoirienne est une société majoritairement attachée à l'une des deux grandes religions (l'Islam et le christianisme). Ces religions ont façonné la vision du monde, le mode de vie et les traditions. Il demeure donc que la religion et/ou les actions culturelles est la source suprême de la production des valeurs.

Le christianisme et l'islam tant aussi bien que les autres religions monothéistes sont porteuses de valeurs qu'on pourrait appeler aujourd'hui valeurs universelles. L'attachement à la religion se manifeste à travers l'application stricte de certains principes considérés comme loi de fonctionnement de la religion.

Nous pouvons citer entre autres la pratique de la prière. Lors de l'enquête, nous avons constaté que 81,12% des répondants prient régulièrement.

L'éducation qui se généralise et la mise en avant des signes de religiosité ne sont pas étrangères à un regain de religiosité manifeste. La religiosité fait partie de la culture et la religion est une valeur en soi. Ces valeurs religieuses sont des valeurs sûres qui rassurent. C'est ce qui explique le fait que le culturel a un pouvoir sur les individus et les groupes et qu'il devient dans un contexte de développement, un instrument incontournable.

L'histoire de ce jeune musulman du nom de Mahan Mohamed 11 que nous avons interrogé dans la commune d'Abobo est édifiante en la matière.

*« J'étais l'homme le plus mauvais de la terre, je maîtrisais la kalachnikov, le pistolet, j'ai fait la MACA12 plusieurs fois, je prenais de la drogue, cela était ma boisson du jour, je participais à sa commercialisation. Depuis que j'ai été motivé par les hommes et avec l'aide*

<sup>11</sup> L'enquête a bien voulu nous donner son nom

<sup>12</sup> Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan

*d'Allah, je suis devenu un homme honnête et bon, regrettant toutes mes actions mauvaises que j'ai fait. Je me suis marié 6 mois après ma conversion. Mes parents n'ont pas cru, ils ont effectué le déplacement du village à Abidjan pour voir réellement si leur fils a vraiment changé. Quelques temps après j'ai marié une deuxième femme et nous sommes allés tous à la Mecque moi et mes deux femmes, aujourd'hui je ne fais que conseiller mes amis qui sont encore dans ce noir de la délinquance de venir embrasser la religion. Ce n'est pas le nom de la religion qui change mais ce sont les actes culturels qui touche le cœur et qui fait que l'homme change et devient important pour le monde. Nous suivons ce que le prophète nous demande ».*

En fait, dans les différentes religions il est recommandé d'adorer Allah ou le seigneur conformément aux pratiques des prophètes de Dieu.

Tous les leaders religieux enquêtés s'accordent sur le fait que les prophètes des différentes religions ont été les personnes qui ont eu plus d'influence sur les membres de leur communauté et dans l'histoire du monde que quiconque.

C'est en tous cas ce que montre l'historien Michael H. Hart (1978) dans son livre devenu un best-seller et traduit en quinze (15) langues. Dans ce livre l'auteur indique le nom des cents (100) personnes ayant le plus marqué l'histoire de l'humanité. Selon lui, les prophètes de Dieu ont été durant leur période d'existence des personnes ayant influencé positivement l'histoire de l'humanité.

Le christianisme tout comme les autres religions monothéistes invitent à croire au seigneur et à mener une vie vertueuse fondée sur la parole de celui-ci. C'est ce qui ressort de l'entretien avec le pasteur Koné A, lorsqu'il dit : *« Le culte éduque, il permet ainsi à des multitudes de jeunes à travers le monde de cultiver certaines valeurs sociales dans leurs pays respectifs. Les religions encouragent, incitent au pardon d'autrui, au bienfait, à se détourner du mal, donc prône des valeurs et ce sont ces valeurs qui touchent le cœur des jeunes et les amènent à adopter un comportement approuvé par la société...il devient exemplaire et participe ainsi au développement de son pays ».*

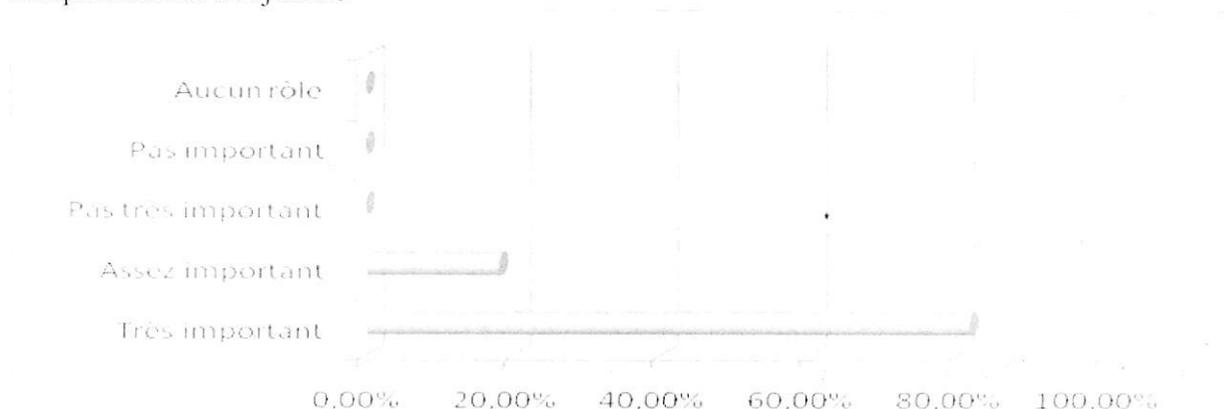
L'analyse des contenus laisse entrevoir que la majorité des jeunes Ivoiriens sont de véritable croyants. Ce fait a été confirmé par les enquêtés des deux grandes religions du pays et par les leaders des différentes associations de jeunesse en occurrence l'AEEMCI, la JEC. Selon ces derniers, comparativement aux autres pays de la sous-région, les jeunes de la Côte d'Ivoire sont beaucoup impliqués dans le fait religieux et cela est un atout pour la Côte d'Ivoire car, disent-ils un jeune homme spirituellement et religieusement construit donne dos à tous ce qui est mauvais : la drogue, la violence, le meurtre, la corruption, l'injustice, bref tout ce qui peut poser obstacle au développement social de son milieu.

Ces résultats impliquent symboliquement que le fait culturel produit le développement puisqu'il amène le jeune qui l'embrasse à un nouveau contrat social ; Contrat qui fera de lui un jour ou l'autre un acteur potentiel de développement. Cela est réconforté par l'illustration que nous donne ce enquêté : *« Aujourd'hui le pays sort d'une grave crise qui a déchirer toutes les ressources de développement du pays, il faut donc les ressoudées pour aller au développement. C'est pour cela qu'ils ont créés la commission dialogue-vérité et réconciliation. Tu sais bien que les vices président sont bel et bien les chefs religieux, on pouvait prendre d'autre personne, mais si le choix a porté sur ces chefs religieux c'est parce qu'ils ne sont pas contestés par l'ensemble des Ivoiriens et par leur connaissance religieuse et leur foi en Dieu, ils peuvent contribuer à ressouder ce peuple, voilà un exemple de l'importance des faits culturels ».*

Si nous voyons aux faits culturels "le sacré", l'on peut avancer ainsi que le pense ce religieux que même le jeune féticheur évite certains comportements qui peuvent nuire à son milieu et cela a cause de sa croyance en son sacré "fétiches".

Historiquement, les religions ont joué des rôles majeurs dans la vie sociale des sociétés en général et particulièrement dans la société ivoirienne. Plusieurs grands événements dans la vie d'un individu, comme la naissance, le mariage, l'enterrement et les fêtes, étaient et sont toujours étroitement liés aux normes et aux traditions de la religion. Aujourd'hui, ce rôle n'a nullement diminué. Au contraire, après l'effondrement de l'idéologie colonialiste, a eu lieu une renaissance des religions dans la société ivoirienne. En témoigne l'accroissement du nombre de mosquées, d'églises et du nombre d'établissements d'enseignement religieux sur le territoire national. La première question posée aux enquêtés est relative au rôle que joue l'acte culturel dans le changement de comportement des jeunes. ce résultat est illustré par le graphique ci-dessous:

**Graphique 14 :** Opinion des enquêtés sur le rôle de l'acte culturel dans le changement des comportements des jeunes



Source : *Entretien REPCI-2011*

Les résultats obtenus permettent de noter que les répondants ont donné des réponses étonnamment à peu près similaires. Par exemple, tous, avec un écart peu significatif, ont déclaré avec assurance que le rôle des actes culturels est très important dans le processus de structuration du comportement des acteurs sociaux en général et particulièrement des acteurs jeunes. La variante « assez important » a été choisie par 5,63 % des répondants.

## II-JEUNES ET MEDIAS

La place des médias est importante dans la société. Cette section va s'intéresser à l'état des lieux sur le rapport des jeunes aux médias et aborder l'effet de ceux-ci dans la structuration comportementale des jeunes en Côte d'Ivoire.

### 2-1-Etat des lieux sur le rapport des jeunes aux médias

Préalablement, il convient de faire une remarque méthodologique à propos des données disponibles sur la question, ou plutôt de l'insuffisance de données statistiques, limitant par conséquent le regard sociologique. En effet, eu égard à la difficulté de conduire des enquêtes importantes sur des échantillons représentatifs sans moyen conséquent, il est bon de se référer aux statistiques de l'institut national de la statistique (INS).

Après cette précision méthodologique disons que les télécommunications ont connu un développement important en Afrique ces dernières années notamment au niveau des infrastructures où les investissements ont atteint 8 milliards de dollars en 2005 contre 3,5

milliards en 2000 », révèle l'UIT. Selon cette même organisation, l'Afrique est le marché où le mobile connaît la plus forte croissance au monde. L'internet connaît également un réel succès dans de très nombreux pays africains qui sont quasiment tous branchés et la progression des services est la plus importante qu'on ait jamais eu l'occasion d'observer pour aucune autre activité économique en Afrique.

En Côte d'Ivoire, dans un souci de favoriser le développement de ce secteur au potentiel important, un ministère spécialement dédié aux NTIC a été créé d'une part et d'autre part un schéma directeur stratégique des NTIC et de la mise en œuvre de ses principaux projets a été adopté par le gouvernement en 2002. On peut relever depuis lors la numérisation complète du réseau de télécommunications et la couverture du territoire national avec près de 2 000 kilomètres de fibre optique.

Le nombre d'internautes est en perpétuel augmentation depuis au moins une décennie (environ 20 000 abonnés à Internet). Le secteur a généré des investissements cumulés de près de 1 000 milliards de FCFA (près d'un milliards et demie d'euros) sur les 10 dernières années. Cependant, malgré la bonne santé de l'économie liée aux télécommunications et technologies de l'information et de la communication, le développement de l'usage d'Internet occasionne de nombreuses menaces sur le rayonnement économique du pays et son image à l'extérieur. En effet, au début de l'année 2008 il a été constaté par les fournisseurs d'accès Internet (FAI) que le nombre de courriers électroniques indésirables (ou spams) dont l'objectif est d'escroquer le destinataire a atteint des proportions trop importantes.

Devant la prolifération de ces courriels non sollicités disséminés à partir de la Côte d'Ivoire, de nombreux pays africains ont sollicité les autorités ivoiriennes afin que des mesures soient prises pour endiguer ou à défaut maîtriser le phénomène dont les auteurs sont les jeunes.

**Tableau 36 : Répartition du rapport aux médias par tranche d'âge**

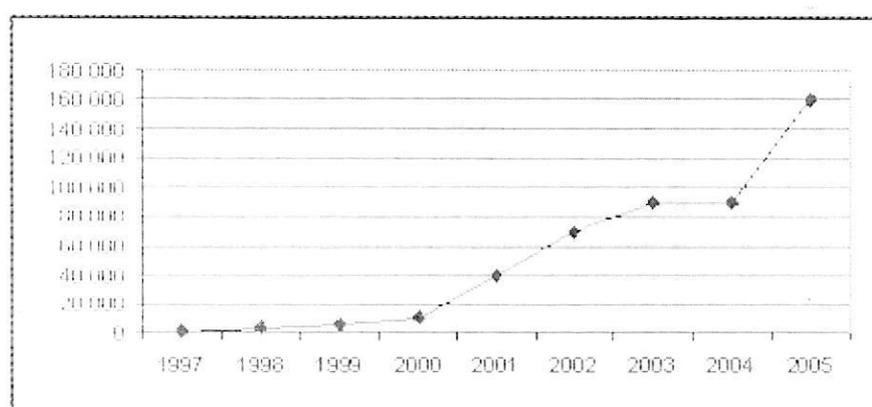
caractéristiques	Aucun media	Lit un journal au moins une fois /semaine	Regarde la télévision au moins une fois/semaine	Écoute la radio	Les trois médias	effectifs
<b>Groupe d'âge</b>						
15-19	24.3	17.2	72.4	26.1	8.2	775
20-24	20.6	21.2	72.0	37.2	11.3	577
25-29	34.9	18.3	56.6	32.2	10.6	501
30-34	38.4	13.7	52.25	31.16	8.6	419
35-39	48.6	11.0	42.0	23.0	5.9	349
40-44	42.3	14.6	45.5	32.7	9.3	230
45-49	52.5	5.7	35.7	24.1	4.5	188
<b>Milieu de résidence</b>						
Abidjan	13.0	33.1	82.0	35.4	17.5	766
Autre ville	20.7	21.2	72.9	37.8	12.8	508
Ensemble urbain	16.1	28.4	78.4	36.4	15.7	1275
Rural	45.5	7.2	45.3	25.4	3.9	1765

Source : EDS-98

L'analyse du tableau ci-dessus montre bien que les jeunes utilisent plus les médias que les autres catégories sociales du pays (>50%). Les médias les plus utilisés par les jeunes selon les

statistiques du tableau sont la télévision et la radio. A ces deux médias s'ajoute de nos jours l'internet même s'il n'a pas été pris en compte lors de l'étude EDS-98. Selon le rapport national de la jeunesse-2011-2015, l'on compte aujourd'hui en Côte d'Ivoire, 20 quotidiens, 40 périodiques, 02 radios publiques qui émettent 24h/24. On dénombre aussi 80 radios non commerciales dont 08 radios rurales et 07 confessionnelles. Les médias d'Etat diffusent, entre autres, surtout pendant les vacances scolaires, des informations éducatives et distractives destinées aux jeunes. Le secteur des TIC s'est beaucoup plus développé, notamment avec l'avènement de la téléphonie mobile suivie par Internet comme susmentionné un peu plus haut. En 2000, on estimait à 20.000 le nombre d'utilisateurs d'Internet. En 2003, ce nombre est passé à 300.000 avec 12 000 abonnés selon l'observatoire de l'Agence des télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI). Cette croissance remarquable est soutenue par 10 fournisseurs d'accès à l'Internet.

Graphique 15 : Evolution de l'utilisateur de l'internet de 1997-2005



Source : ATCI 2006

La nouvelle génération, à la différence de la précédente, a grandi avec la télévision etc, a été témoin de tous les grands changements de l'audiovisuel et a connu le développement considérable de l'internet, et/ou de l'informatique ; elle ne fait guère de distinction entre les anciens médias (presse, radio, télévision) et les nouveaux, au sens courant du terme. Les médias (quel que soit leur nature) sont omniprésents et participent largement avec la famille et l'école à la socialisation des enfants, des adolescents bref des jeunes. La télévision, l'internet en particulier intervient dans ce processus et précède même l'école. En outre, elle représente avec la radio, le premier média accessible à l'enfant qui très tôt, est capable d'allumer une télévision alors qu'il lui faudra quelque années de plus avant de pouvoir lire un livre ou se servir d'un ordinateur de façon autonome.

L'offre croissante des médias s'accompagne d'une augmentation rapide de leur consommation sans qu'il y ait forcément transfert d'un média à un autre. Cette affirmation est confirmée par les données de l'INS-2008 (voir graphique ci-dessus)

Les nouveaux médias ne chassent pas les anciens, ils se surajoutent pour ainsi constituer une gamme de médias. S'agissant de leur utilisation, Pasquier.D. et Jouet., (1999) laissent entrevoir qu'entre les différents médias s'opère généralement une complémentarité des pratiques, sans que l'apparition d'un nouveau média éclipse l'utilisation d'un autre.

Ainsi sur la base d'une littérature approfondie, le chapitre questionne la façon dont les médias restructurent et/ou instrumentalisent les jeunes. Il s'agit ici des méfaits, réels ou supposés, des médias les plus incriminés à savoir, la télévision, l'internet, etc....

## 2-1-Les effets des médias sur le comportement des jeunes.

Les médias en général et particulièrement la radio, la télévision sont regardés par les jeunes de tous les milieux sociaux. La durée d'écoute de la télévision et de l'internet varie selon les heures et les jours. Selon Carset.P.<sup>13</sup>, ils sont notamment plus importants le mercredi, le week-end et pendant les congés scolaires. Faut-il pour autant allonger l'année scolaire afin de diminuer le nombre d'heures passées devant l'écran, répondant ainsi aux souhaits des enseignants qui condamnent souvent la télé, la considérant comme un ennemi qui défait le soir et pendant le week-end ce qu'ils ont si difficilement enseigné pendant la journée d'école (Mariet. F., 1989).

Enfin, et rendant probablement mieux compte que chacune des données précédentes de la place qu'occupe les médias, son usage correspondant à des attitudes différentes qui n'ont pas les mêmes degrés d'instrumentalisation ni les mêmes impacts sur la population juvénile. Par exemple, selon l'auteur il existe trois façons de regarder la télévision et c'est dans ces manières de regarder que se construisent les différents degrés d'instrumentalisation ou de restructuration de l'être social juvénile. La télé passion qui correspond à un choix d'émission, la télé tapisserie, sorte de décor de la vie domestique qui « fonctionne alors un peu comme la radio, elle est en veilleuse », celle qu'on regarde en faisant tout autre chose, et la télé bouche-trou, qui « tue le temps » et remplit le manque d'occupation des jeunes, la non-possibilité d'accéder à d'autres activités « celle que l'on regarde faute de mieux... et qui mesure la pénurie matérielle, affective et culturelle de certains foyers ».

Les médias sont rendus responsables du déclin des jeunes de la lecture, sans qu'il y ait, pour autant, de causalité établie. Seibel.B. (1997) ne dit pas autre chose à la suite de sa recherche lorsqu'il dit « les gros lecteurs sont aussi de grands consommateurs de médias en général et particulièrement de télévision, il n'y a pas d'antinomie entre les deux pratiques. Mais l'inverse n'est pas vrai : les forts consommateurs de médias ne sont pas forcément de forts lecteurs ». Pasquier .D.et J.Jouet (1999) établissent que c'est la durée d'utilisation des écrans (télévision, console de jeux, internet..) et non leur fréquence qui est corrélée négativement avec la lecture.

Il est en réalité, difficile de mesurer l'influence que peuvent exercer les médias sur les jeunes en général et particulièrement sur les jeunes ivoiriens, ne pouvant la délimiter dans le temps ni isoler le rôle des médias de celui des autres faits sociaux.

En se référant aux études existantes, plutôt que de parler de l'influence des médias, il serait plus juste d'évoquer les effets, voire les méfaits supposés des médias sur la population jeune d'une société en reconstruction.

Les médias ont fait l'objet de nombreuses discussions variées, de recherche diverses, pas toujours bien étayées à propos de l'influence néfaste, voire des ravages pour certains auteurs sur la scolarité, le sommeil, le développement intellectuel et moral, la désintégration de la famille, la santé physique et psychique des jeunes hommes etc... (Berrou.L., 1994).

Les effets directs des médias dans la société ivoirienne ou plus exactement, les méfaits attribués concernent le plus souvent le thème de la violence sans qu'il soit généralement fait de distinction entre violence aux médias et la violence des médias. C'est en tous ce que laissent entrevoir l'entretien réalisé avec certains agents de la radio-télévision ivoirienne (RTI). « *Aujourd'hui en Côte d'Ivoire, les médias sont accusés d'avoir enseignés aux jeunes les maux tels que la violence, la dépravation des mœurs, le tabagisme, l'impolitesse, de sorte qu'aujourd'hui la plupart de ces jeunes sont caractérisés par des relations familiales souvent conflictuelles, des difficultés d'insertion scolaire et la présence d'une multiplicité de risques. Lorsque l'opinion publique se prononce sur la question de la violence juvénile, on a parfois l'impression que les déclarations visent à nous rassurer en promettant la fessée aux jeunes.*

<sup>13</sup> op.cit

*Certains médias reprennent ces discours en les utilisant pour faire augmenter les côtes d'écoute. Il est grand temps de regarder la réalité en face, les négationnistes, n'ont pas rendu service à la société en refusant de voir (et de dénoncer) la détérioration du langage et des comportements des jeunes de notre nation ivoirienne»<sup>14</sup>.*

La détérioration du langage et des comportements des jeunes demeurent à cet effet une préoccupation importante et récurrente de l'opinion publique, à l'origine de réflexion sur l'éducation aux médias et de débat sur la réglementation, conduisant à la censure de programmes des médias, notamment ceux de la télévision. Néanmoins, la perception qu'ont les adultes des médias et leur attitude à l'égard des réglementations sont déterminées par leur expérience d'enfance.

Pour Coran. A. et Meunier (1996), la position des parents face aux comportements de leurs enfants vis-à-vis des médias dépend souvent de leur propre enfance et de l'éducation qu'ils ont eux-mêmes reçue. En fait, l'ampleur croissante prise par la violence dans les médias d'une part reflète une violence présente dans le monde et d'autre part, offre des programmes de jeune pouvant comporter des épisodes aussi violents que certaines scènes d'actualité. La confrontation des jeunes à la violence à travers les médias, qu'il s'agisse d'images fictives ou de séquences d'actualité, est largement connue et dénoncée régulièrement sur la scène nationale. En effet, lorsque la question « quelle analyse faite vous aujourd'hui du rapport des jeunes aux médias » est placée au centre des débats, tous les répondants s'accordent pour dire de façon similaire que « *les médias et les politiciens ont rendu nos jeunes violents, agressifs irrespectueux et irresponsables* ».

Pouvons-nous honnêtement soutenir que nos médias observent toujours le triptyque « informer, éduquer, distraire » quand nous sommes conscients du traitement partisan de l'information et assistons complaisamment aux scènes de « pornographie à ciel ouvert » que nous servent certains journaux de la place, au nom de la liberté de la presse ?

Cependant, Fisseron (1999) précise que les jeunes qui peuvent réagir à la violence ou à la détérioration du langage différemment, ne savent pas pour autant forcément qu'il s'agit de ce que les adultes appellent la violence.

Par ailleurs, la perception de la violence et/ou de la détérioration du langage est très variable selon la sensibilité de chacun. En outre, cette violence ou encore cette dépravation des mœurs dictée par les médias et dont on s'alarme aujourd'hui n'est probablement pas uniquement le fait des médias eux-mêmes, mais peut aussi s'inscrire dans une logique de société, voire répondre à une demande sociale partielle du moins supposée. Référence est faite ici à la politique et à la politique ; par exemple, sur la base d'observation, nous savons tous combien l'idéologie du politique est arrivée à instrumentaliser la jeunesse ivoirienne.

De nombreuses études notamment américaines, certaines s'appuyant sur des statistiques relatives à l'augmentation de l'agressivité et de la criminalité ou bien encore sur des faits divers, font état de l'impact de la violence médiatique sur l'agressivité des jeunes. Mais il n'a pas véritablement été établi de lien de cause à effet entre violence des images et violence réelle, et a fortiori entre augmentation des actes criminels et généralisation des médias comme l'a écrit Winn. M. (1979) : « l'avènement de la télévision dans les foyers américains a amené la pire des épidémies de violence juvénile qu'ait connues le pays ». Pour cet auteur la surconsommation de la télé entraîne « une overdose sensorielle » chez les jeunes qui tombent dans une sorte d'extase, « une véritable catalepsie ».

Chavon.M. (1991) est catégorique lorsqu'il dit que les médias ne créent pas la détérioration des comportements juvéniles, mais contribue à sa mise au jour lorsqu'elle existe déjà : « ce que l'on peut affirmer sans trop de risque d'erreur sur la question, c'est que les médias peuvent donner des modes d'emploi à celui qui avait l'intention de passer à l'acte ».

<sup>14</sup> Agent de la RTI, pour des raisons d'éthique scientifique le nom de l'enquête n'a pas été mentionné.

On peut résumer ce point sur la complexité de l'influence des médias sur les jeunes ivoiriens, en citant Schramm.W.(1961), pionnier de la recherche sur les effets du média : « certains genres de communications, consacrés à certains genres de sujets, portés à l'attention de certains genres de personnes, dans certains genres de conditions, ont certains genres d'effets ». Enfin, comme le souligne Balle.F(1999) « l'influence des médias dépend non seulement de ce que les gens en font, mais également de ce qu'ils en attendent et de ce qu'ils en pensent ».

### III : LES JEUNES FACE A LA POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE

Il est certainement connu qu'en Afrique le lien dans les rapports sociaux différenciés s'appuie sur l'âge, le statut social et le sexe. Ainsi, tout en évoluant dans le monde moderne contemporain, on constate dans les sociétés africaines les survivances de la légitimité conférée par le privilège de l'homme sur la femme, et celui de l'aîné sur le cadet (Akindes.F. F, 2003). Dans une telle société, les jeunes sont relégués aux seconds rôles et places. La structuration sociale de toute société obéit à un tel schéma, plus encore en matière de gouvernance politique (l'art de gouverner).

Plus informés, les jeunes sont plus critiques et exigeants que leurs aînés à l'égard des politiques, ils n'ont pas remis leurs illusions et leur expérience dans ce domaine se révèle plutôt riche, voire pleine de promesses pour l'avenir. Les jeunes rencontrent la politique dans un contexte assez différent de celui de leurs parents, car le système de repérage, les grands clivages idéologiques, sont désormais en partie brouillés. Et pour comprendre la nature de leur rapport ou le lien qui les y unit, il faut saisir comment s'effectue le travail de recomposition des normes et valeurs inhérentes à nos sociétés complexes, à travers lequel prend forme la socialisation des individus. Les jeunes étant, en outre, confrontée à un double impératif : s'identifier à ses aînés et innover, c'est via la tension entre héritage et expérimentation que se construit leur rapport à la politique. Mais alors à partir de quoi les jeunes ivoiriens se sont intéressés et entraînés à la chose politique ?

#### 3-1-Processus de construction du rapport des jeunes au champ politique

En Côte d'Ivoire, comme dans nombre de pays africains subsahariens, la jeunesse présente des problèmes multiformes auxquels les Etats doivent faire face. Mais, face à l'inertie des Etats et même parfois à leur marginalisation, les jeunes s'engagent sur la voie de l'émancipation politique (Reinier, 2006). Depuis plus de quinze ans, en effet, ils font front aux tentatives de maintien de régimes et de classes dirigeantes vieillissantes et font des irruptions brutales et parfois violentes sur la scène politique.

En Côte d'Ivoire, l'intégration des jeunes dans l'espace politique remonte à bien avant le temps du parti unique (Amadou K., 2003).

En effet, sous la gouvernance de feu Félix Houphouët Boigny, le souci de canaliser et surtout de contrôler et maîtriser la catégorie d'acteur jeune a conduit à la mise en place du Mouvement des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (MEECI). Un mouvement de jeunes considéré comme une section militante du parti-Etat qui s'est installé après le rejet de deux autres syndicats d'étudiant nettement hostiles à la gouvernance du chef de l'Etat. Ainsi, le MEECI intégrait une sorte de mécanisme de promotion et d'accompagnement des jeunes générations à l'exercice du pouvoir dans le cadre du parti unique.

La période du parti unique est ainsi marquée par un contrôle de l'engagement et des trajectoires politiques des jeunes et le MEECI en était le principal instrument.

En 1990, la Côte d'Ivoire va épouser le multipartisme. Le champ politique devient ainsi hétérogène, et le milieu étudiantin et scolaire devient le lieu par excellence des revendications et contestation sociales les mieux structurées et les plus radicales. Un autre syndicat naît à cette période, la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) ; proche des nouveaux partis d'opposition nés à la faveur du multipartisme, notamment le Front populaire Ivoirien (FPI).

La FESCI devient par la suite sous l'action de ses jeunes leaders plus qu'un simple syndicat, une force sociale mobilisée dans la lutte politique. L'école se présentait alors comme un espace propice de recrutement des nouveaux membres par les nouvelles parties. La bataille de récupération de l'école engagée par l'ancien parti unique et la répression qu'il oppose aux différentes revendications de ce nouveau syndicat parachevait ainsi le processus de politisation du milieu universitaire et scolaire. Cette situation associée à la question sociale - prégnance du chômage et des exclusions, sont autant d'évolutions qui sont arrivées à politiser la jeunesse ivoirienne.

Parallèlement à la nouvelle dynamique de changements sociaux et politiques qui s'opéraient sur fond de crise économique, une nouvelle génération de jeunes acteurs était ainsi créée et se positionnait. Leurs trajectoires politique et sociale ne suivent pas les voix classiques et peuvent être qualifiées d'atypiques. Ces jeunes constituent une cohorte qui émerge dans l'espace politique par la porte d'entrés qu'est la lutte syndicale.

La crise née du coup d'Etat de 1999 associée au conflit politico-militaire du 19 septembre 2002 sont arrivés à exacerber cette mobilisation et cette instrumentalisation des jeunes dans la lutte politique. En effet, le conflit armé éclaté en Côte d'Ivoire en 2002 a conduit à une "partition" du pays entre le nord et le sud du pays. La dynamique conflictuelle engendrée s'est cependant stabilisée autour d'une ligne de front dont les contours semblent épouser celui des dynamiques identitaires qui animent le champ politique ivoirien depuis l'avènement du multipartisme. Rappelons qu'avant la date du 19 septembre 2002, des péripéties de violence sur fond de contestation ethniciste souvent porté par des partis politiques à tort ou à raison marqués par les clivages ethniques et régionales, avaient déjà remis en cause la stabilité politique et sociale de la Côte d'Ivoire. Aussi, la crise militaro-politique et postélectorale de 2010 a-t-elle été perçue comme une autre preuve de la fracture des rapports sociaux interethniques. Cette crise permet d'observer les manifestations de la confrontation des identités dans les reproductions sociales induites par les conjonctures politiques et économiques. Plus concrètement, dans son déroulement, l'on a pu observer de part et d'autre de la ligne de séparation entre le nord et le sud, une mobilisation effective des jeunes dans le champ politique se construisant autour de thèmes aux référents patriotiques. Les jeunes se revendiquent ainsi autant patriotes au nord que patriotes au sud sont devenus des acteurs à part entière du conflit.

Le patriotisme semble être le levier conceptuel autour duquel se justifient la mobilisation politique des jeunes durant ces dernières années. Ainsi comme-nous l'avons susmentionné un peu plus haut leur activisme est réel et ils sont très mobilisés. Akindes.F. (2007), ne dit pas autre chose lorsqu'il mentionne que les recherches sur la place des jeunes se sont circonscrite aux actions politique des jeunes sous l'angle de l'activisme parfois violent d'un groupe d'acteurs à la recherche d'un positionnement ou d'une reconnaissance identitaire. Au regard de ce qui précède, quelle est niveau de représentativité des jeunes dans les partis politiques ?

### **3-2-La représentativité des jeunes dans les parties politiques**

Les jeunes sont-ils représentés dans les partis politiques proportionnellement à leur poids démographique? Sont-ils représentés dans une telle proportion dans les instances de décision

politique ? C'est à cette interrogation que le présent chapitre tente de réponse sur la base des données disponibles<sup>15</sup>.

En dépit de leur poids démographique, les jeunes sont peu représentés dans la scène politique Ivoirienne. En effet, de façon générale, la plupart des partis politiques Ivoirien fonctionnent sur une base gérontocratique. Une préséance est systématiquement accordée aux personnes plus âgées et plus expérimentées pour la gestion des formations politiques. L'activité politique étant considérée depuis ses origines comme un métier périlleux, dans le contexte Ivoirien et africain en général, seules des personnes d'expérience seraient à même de l'exercer.

Bien évidemment, de tels postulats sont un héritage de la culture africaine qui impose des plus jeunes un parcours initiatique avant d'avoir accès à la parole dans l'espace public. D'où la domination des cadets par les aînés sociaux. « Un vieillard assis voit plus loin que le jeune homme qui est debout » disait le Professeur Joseph Ki-Zerbo devant l'impatience de la « jeune garde » désireuse d'assurer sa relève.

En comparaison avec la situation qui prévalait au lendemain des indépendances ou pendant la période coloniale, on assiste de nos jours à une véritable régression dans l'engagement politique des jeunes, surtout ceux scolarisés. Le Professeur Joseph Ki Zerbo indique « qu'avant les indépendances, le mouvement des jeunes était puissant, parce qu'il y avait cet enjeu : l'indépendance. Nous étions tous animés par cette lutte. Nous n'avions pas le choix : il fallait se battre. La jeunesse dans son élite avant-gardiste avait opté sans esprit de retour pour 'l'indépendance maintenant' ».

De façon générale, les statuts des partis prévoient des secrétariats chargés de la jeunesse ou des questions scolaires et estudiantines. Une des fonctions principales de ces secrétariats consiste en la mobilisation de la jeunesse fut elle instruite ou non instruite pour donner des voix au parti.

Mais, il faut le dire net, c'est depuis l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire que, chercheur et décideurs se sont rendu compte que l'espace politique n'est pas figé d'autant plus qu'il est influencé par les contextes socio-historiques dans lesquels il émerge et qui le façonnent à différents moments de la vie sociale. Ainsi, il se forme et change sous les effets des transformations dans les structures de l'Etat et de l'émergence de nouveaux acteurs sociaux. C'est à partir de ce moment que les jeunes vont commencer véritablement à intégrer massivement les partis politiques.

Par exemple, lors du conflit ivoirien, on a observé la place en première ligne de la jeunesse dans l'arène politique nationale (Chauveau, 2005 ; Konaté, 2003). Cependant les recherches relatives à cette place se sont circonscrites aux actions politiques des jeunes sous l'angle de l'activisme parfois violent, d'un groupe d'acteurs à la recherche d'un positionnement ou d'une reconnaissance identitaire (Akindes.F, 2007).

Or, depuis le déclenchement de la guerre en Côte d'Ivoire, l'activisme des jeunes dans l'espace politique s'est traduit par leur positionnement, de plus en plus, remarqué comme créateurs, gestionnaires et animateurs des « agoras » et « parlements ».

Devant la difficulté d'accès aux données près des différents partis politiques, nous avons procédé à des entretiens qualitatifs portant essentiellement sur le niveau de représentativité

---

<sup>15</sup> Disons que, toutes les démarches pour avoir accès aux données statistiques au niveau des différents partis politiques sont restées vaines, eu égard à la fragilité du tissu social. Cet obstacle nous a amené à opter pour des entretiens individuels afin d'avoir des éléments de réponse.

des jeunes<sup>16</sup>. A cet effet, tous les répondants se sont accordés pour dire que « *depuis que la violence est entrée dans la politique, les jeunes se sont intéressés à la chose et constituent aujourd'hui le socle des partis politiques de par leur dynamisme et leur violence* ».

Ainsi au niveau du PDCI-RDA, 80% des enquêtés attestent que « *les jeunes représentent plus de 55% des acteurs du parti* ». 83% des individus enquêtés au RDR estiment qu'« *au RDR plus de la moitié des militants sont des jeunes* ». Plus de la moitié des répondants du FPI estiment que « *le FPI est composé de plus de 60% de jeune qui animent le parti* ».

Cependant, les répondants des différents partis politiques, de façon unanime estiment que les jeunes constituent plus « *la base et l'avant-garde des partis politiques* ». Conséquemment ils sont « *peut représentatifs au niveau des champs de décision, sauf ces dernières années où ils revendiquent avec vigueur des places dans les différents niveaux de prise de décisions*<sup>17</sup> ».

### **3-3-Le parcours syndical commun, un opérateur de la carrière politique des jeunes**

L'année universitaire 1989-1990 a vu l'émergence d'un syndicalisme actif en milieu étudiant. Avant cela, le seul mouvement de jeunesse reconnu à l'université était le MEECI, organe de regroupement des jeunes du parti au pouvoir PDCI-RDA.

La naissance de la FESCI, a marqué le monde étudiant et politique, en somme toute la société ivoirienne. Sa naissance est marquée par un contexte de lutte pour arracher la démocratie à un pouvoir moribond et un Etat en situation de faillite (Bacongo, 2007).

De ce fait, la stratégie va consister à rejoindre les syndicats et autres groupements politiques qui du reste ont été à l'origine de sa création -- qui eux-mêmes mènent un combat existentiel face à la machine de répression du PDCI-RDA. Née dans la clandestinité en 1990, aux côtés des partis politiques et des organisations tels que le FPI, l'USD, le SYNARES et la LIDHO, la FESCI fait l'expérience douloureuse de la violence répressive restauratrice de l'ordre (Akindes.F 2007) et se forge un mental de lutteur âpre. L'un des nombreux slogans de ce syndicat est « *seule la lutte paie* », symbolisé par un point fermé et dressé.

Dans sa quête de légitimité, la FESCI s'est donc heurtée à une violence qu'elle a finie par retourner et adopter comme seul et unique moyen de lutte. A ce jeu, ses principaux leaders, essentiellement deux ont marqué son histoire. L'un, Soro Guillaume, a marqué son passage à la tête de cette organisation de 1995 à 1998 par sa témérité et sa défiance à l'appareil de l'Etat. L'autre, Blé Goudé Charles (1999 à 2001) pour avoir, un moment, incarné la victimisation dont toute une génération d'étudiants était l'objet par son emprisonnement. Mais il a aussi été celui dont le mandat a inauguré l'entrée des machettes dans les cités universitaires. La lutte entre les partis politique en occurrence FPI, et RDR pour le contrôle de la FESCI, avait entraîné l'usage de la violence par la machette comme mode de régulation interne des conflits de succession et de désignation des instances dirigeantes de ce syndicat.

En définitive, ces deux leaders sont les figures de proue d'une jeunesse forgée dans un même moule syndical fait de violence, de défiance aux institutions, de duplicité et de calculs politiques, qui quinze ans plus tard, se retrouvent au cœur de la crise ivoirienne.

Dans son importante contribution à l'éclairage de cette trajectoire des leaders de la FESCI, Konaté (2003) les décrit comme deux compagnons de route, deux condisciples du

<sup>16</sup> La méthodologie a consisté à interroger les représentants du secrétariat de la jeunesse de chaque partis politique en occurrence le RDR, LE FPI, le PDCI). Ensuite nous avons procéder à une triangulation en interrogeant des personnes âgées membre du même parti.

<sup>17</sup> Selon les propos de l'enquêté

département d'anglais de l'Université d'Abidjan-Cocody, deux camarades qui ont souvent partagé la même chambre, les mêmes pratiques de la violence, donc les mêmes courants et idéologies politiques. La force de ces leaders et de leur syndicat face à l'appareil de répression procédait en réalité de leurs appuis politiques tirés des forces de l'opposition en particulier du FPI et, à partir de 1994, de l'union de ce parti avec le nouveau parti qu'est le RDR, dont la naissance fragilisait un peu plus le PDCI-RDA.

Ce dernier, en manque de stratégie de gestion de la diversité soudaine des opinions portées par des syndicats et des partis très actifs, la violence s'est présentée comme la seule solution brandie aux jeunes leaders.

Dans l'histoire de la FESCI, ils sont trois secrétaires généraux, Ahipeaud Martial (1990-1993), Soro Guillaume (1995-1998) et Blé Goudé Charles (1999-2001) à avoir fait cette expérience de l'emprisonnement. La légitimité historique acquise donc par ces leaders et à un échelon plus large par tous les autres qui étaient des membres de leurs bureaux exécutifs explique leur présence actuelle dans le champ politique.

En guise de résumé, il faut indiquer que la frontière des jeunes en Côte d'Ivoire, vu le champ politique, est poreuse. Et au vu de ce qui précède ce sont les facteurs culturels, historiques, d'autochtonie, identitaires, ethnociste et la notion de patrie que les jeunes mettent en avant pour magnifier et justifier leur politisation.

Cependant, la participation politique des jeunes ne sont pas toutes nécessairement négative. Aussi, cette participation se présente-t-elle comme un instrument du rétablissement de l'ordre social et/ou du processus de construction de la démocratie en Côte d'Ivoire.

### **3-4-Le réveil jeune, ou les aspirations démocratiques d'une jeunesse embrigadée**

Précisons de prime abord que la crise de septembre 2002 a servi d'illustration pour la démonstration de cette sous-partie du rapport des jeunes à la politique.

Dans sa théorie du « warlord democracy », Wantchekon (2004) pose comme postulat que la démocratie peut émerger directement d'une situation de guerre. De ce point de vue, les factions en conflit dans une guerre peuvent créer non seulement un Etat, mais mieux un Etat démocratique. S'appuyant sur les cas mozambicain et el salvadorien, sa théorie s'inspire de l'approche kantienne qui prédit une démocratie tirée d'un compromis intelligent entre parties belligérantes. En Côte d'Ivoire, dans le prolongement des deux parties qui ont signé de nombreux accords, l'un des acteurs clés de la guerre qu'a connu ce pays est la catégorie sociale des jeunes.

Les jeunes, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, ont été fortement impliqués dans le déroulement de la guerre aussi bien au Sud (Chauveau, 2003) qu'au nord. Depuis le début de l'aire multipartiste, comme pendant la crise actuelle, les jeunes en Côte d'Ivoire sont des acteurs de premiers plans. Ils se sont retrouvés au sein des factions en conflit sous formes d'associations, de forces militaires, paramilitaires (milices) et se sont opposés violemment. Par la suite, l'évolution pacifique du processus de sortie de crise à partir de 2007 a semblé être intimement liée à la paix scellée entre ces jeunes, avant et au lendemain de l'accord politique de Ouagadougou (APO).

En effet, de nombreux accords depuis Marcoussis en 2003 jusqu'à Pretoria en passant par Accra avaient été signés sans succès. Mais, l'APO présente la spécificité d'avoir été élaboré dans un environnement marqué par une réorientation des actions des deux groupes les plus irréductibles (les « jeunes patriotes » et la FESCI) du camp présidentiel dans le sens d'une participation politique citoyenne. De fait, ces jeunes ou groupes de jeunes dans leurs interactions avec ceux des groupements politiques d'opposition et de l'ex-rébellion, semblent

œuvrer aujourd'hui, par leur engagement politique, à la mise en place de dispositifs d'un Etat démocratique.

Selon Wantchekon (op.cit), si les factions en conflit décident de joindre leurs forces pour la création de nouvelles institutions étatiques (armée, gouvernement, justice...etc.) et pour la mise en avant de la citoyenneté, l'interaction stratégique entre « intelligent warlords<sup>18</sup> » contribue à rétablir l'ordre public et la paix sociale. Pour preuve les jeunes ont, joué un rôle déterminant dans l'avènement de l'alternance démocratique au Sénégal avec l'élection de M. Abdoulaye Wade à la présidentielle de 2000.

La perspective d'inscrire cette analyse dans l'application de la warlord theory tient non pas d'accords entre seigneurs de guerres comme dans les cas libérien et sierra-léonnais, mais plutôt de la double dualité Etat/démocratie et violence/citoyenneté.

Elle questionne également le rôle joué par un groupe de citoyens dans la régulation de cette double dualité dans le sens de l'émergence ou de la construction des principes démocratiques. Si l'on reconnaît l'implication des groupes de jeunes dans le processus de paix en Côte d'Ivoire, cette situation appelle une interrogation importante: quel peuvent être donc les défis relatifs à la promotion du développement sociale ?

#### IV : LES DEFIS RELATIFS A LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Depuis l'avènement du multipartisme, la société ivoirienne dans son ensemble est en proie à une crise sans précédent. Elle s'est accentuée à la faveur du coup d'Etat de 1999 et davantage depuis le 19 septembre 2002. Cette crise a affecté largement les modalités de production des rapports sociaux interethnique et de reconstruction de l'altérité sociale dans la société globale ivoirienne. Du coup se dessine une tendance à la différenciation sociale et identitaire plus ou moins soutenue allant parfois jusqu'à la mise à l'écart de l'autre. Autrement dit, cette situation a engendré des écarts sociaux structurés selon les aléas ethnique et politique de manière à préserver entre groupe sociaux une distance sociale calibrée.

On assiste donc à une rupture radicale de la cohésion sociale voir du fonctionnement harmonieux du système social ivoirien entravant ainsi tous projets de développement durable. Aussi l'unité et/ou la cohésion sociale de ce pays meurtri par de longues années de crise, de douleur et d'errance se pose-t-il comme un défi à relever. Cette cohésion doit permettre à la société ivoirienne de se (re)construire « par-delà les divisions et les luttes du passé », et d'exister comme nation fondée « sur la reconnaissance des droits de l'homme et la démocratie ». Elle participe d'une éthique tournée vers l'avenir. Elle libère le futur de la lourdeur du passé. Là où la vengeance et la rétribution enferment dans le passé, la cohésion sociale réussie et durable laisse la vie rejaillir. Aussi, les jeunes constituent-ils une composante essentielle pour la construction et la pérennisation de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Autrement dit, le rôle des jeunes, alors fer de lance de la nation, est incontournable pour la réussite d'un tel pari. Mais, la question qui se pose est la suivante : comment peut-on amener les jeunes à être véritablement une composante essentielle à la construction de la cohésion sociale ? Cette interrogation permet de fixer les dimensions de la réflexion sur la construction de la cohésion sociale par les jeunes.

<sup>18</sup> Le cas ivoirien étant largement différent de celui du Libéria ou même de la Sierra-Leone caractérisé par l'effondrement de l'Etat et le règne de véritables seigneurs de guerre plus ou moins autonomes, il convient de comprendre la notion de « warlords » les leaders de l'ex-rébellion et du camp présidentiel en conflit.

#### 4-1-La cohésion sociale par l'éducation des jeunes aux valeurs citoyennes et civiques

Au regard des faits, la configuration actuelle du pays fait référence à une idéologie politique de l'autochtonie et une reconstruction d'identité collective socialement signifiante au regard de la structure des rapports sociaux et des enjeux de pouvoir politique depuis plus de 20 ans. La convocation de plusieurs faits signifiants, en occurrence la crise du 19 septembre 2002 et la crise postélectorale, ont permis de renforcer cette affirmation. Dans ces conditions, l'éducation des valeurs civiques et citoyennes qui se positionnent comme une ressource symbolique de soudure et de nivellement des rapports sociaux à même de produire la cohésion sociale, pour sa réussite et sa durabilité dans le temps et dans l'espace est à mettre en rapports avec les jeunes de la nation ivoirienne. Déjà l'enquête EAPCI-2008 affichait que la majorité des populations Ivoiriennes, soit 81,5% des personnes interrogées trouvent que ce comportement n'est pas satisfaisant. Ces avis sont plus fortement exprimés par les personnes exerçant dans l'administration ou ayant un emploi public (91,7%), les 224 personnes de profession non précisée (91,3%), les populations du Nord-Ouest (91,3%), du Centre-Est (90,3%) et par les personnes âgées de 55 ans et plus (90,5%).

L'analyse approfondie des résultats de cette enquête laissent entrevoir que, cette insatisfaction des populations des jeunes tourne autour de la précarité des valeurs civiques et citoyennes des jeunes.

Précisons de prime abord que le concept de civisme n'est séparé ni séparable de celui de la citoyenneté l'un sert à révéler l'autre et tous deux constituent l'envers et l'endroit de la même pièce. Dans ces conditions aborder l'une est une manière d'aborder l'autre.

Le civisme, c'est la claire conscience des devoirs de l'individu, l'éducation civique constitue le processus par lequel la société tend à réaliser chez l'individu un équilibre psychologique, intellectuel et spirituel, le but ultime étant la formation de sa personnalité; elle développe le sens du bien, du beau et du vrai. Elle vise à communiquer au citoyen la conscience de ses droits et le sens de ses devoirs (Georges .T, 1999).

A la suite de cet auteur, nous pouvons affirmer que l'éducation aux valeurs civiques et citoyennes apparaît comme un ensemble de pratiques et d'activités dont le principal but est la formation des jeunes en vue de participer activement à la vie de la cité, par l'acceptation et la mise en pratique des droits et des obligations (responsabilités) envers leur société.

La cohésion sociale, nous l'avons déjà signifié un peu plus haut, doit permettre à la société ivoirienne de se (re)construire « par-delà les divisions et les luttes du passé », et d'exister comme nation fondée « sur la reconnaissance des droits de l'homme et la démocratie ». Cependant peut-on arriver à cela sans une éducation des jeunes aux valeurs citoyennes et civiques appropriées? La réponse à cette question essentielle établit la corrélation évidente entre l'idée de cohésion sociale, celle de jeunes et enfin celle de valeurs citoyennes et civiques.

En réalité l'ordre des facteurs de cette corrélation est à inverser, la citoyenneté et le civisme s'énoncent comme une entreprise destinée à investir le capital humain jeune pour le rentabiliser pour la nation promotrice de cohésion sociale dans le cadre de développement économique, sociale, et culturel. Ce sont les réseaux de valeurs, de morales et de responsabilités qui sont susceptibles d'assurer à cette cohésion sociale, les fondements qui lui garantissent la pleine mesure de ses ambitions promotionnelles. C'est bien pour cette raison que la place de la citoyenneté et du civisme est difficilement contestable à la première loge des priorités de la Côte d'Ivoire actuelle. La cohésion sociale ne peut naître, éclore et se développer qu'au travers d'un système de valeurs citoyenne et civique, ménagé et traité selon les préceptes et symboles de l'Etat (Memon. F., 2011).

De nos jours l'on remarque le peu d'intérêt que les jeunes manifestent généralement pour la culture nationale (Dedy Seri, 1984, 1986, 1987), et l'indifférence de ceux-ci à l'égard de

certaines valeurs civiques et citoyennes : respect pour les personnes âgées, de l'autorité, les sens du devoir, solidarité, sens de l'honneur, de la dignité et de la responsabilité etc...

Déjà en 1976, le Président Félix Houphouët-Boigny, faisant lui-même l'amer constat de la situation des jeunes, déclarait : « A l'heure actuelle, les jeunes souffrent de l'absence d'un système national de valeur et leur agressivité parfois est à l'image de l'écart qu'ils peuvent constater entre les déclarations de principes et les comportements réels de certains adultes ». Selon l'auteur, l'éducation des jeunes aux valeurs civiques et citoyennes, vient combler cette lacune. En réalité, la formation des jeunes contribue non seulement à leur épanouissement et à leurs aptitudes sur le plan personnel, mais également à notre capacité à réaliser un potentiel social et économique en tant que nation et en tant que peuple. L'éducation civique et la formation aux valeurs contribuent au développement de membres de la communauté consciencieux et de citoyens responsables. Une éducation civique et une formation des jeunes aux valeurs efficaces fournissent donc à la communauté toute entière une compréhension et un cadre pour la pratique quotidienne des valeurs fondamentales qui donneront activement forme à la future société.

Mais cette éducation ne devra pas consister seulement en l'apprentissage des institutions, des principes et des valeurs qui fondent une nation démocratique. Elle va consister en l'apprentissage de l'éthique et de la morale, apprentissage des principes moraux qui fondent les vertus du bien social, vertus de la coopération, du consensus, de la loyauté et de la justice etc... Ce sont ces valeurs civiques et citoyennes partagées par la quasi-totalité des jeunes qui constituent le socle de la cohésion sociale.

A l'origine de ce système de valeurs, il existe des facteurs culturels, historiques, moraux et spirituels qui affectent l'environnement social. Les valeurs créées par ces facteurs déterminent non seulement la structure et le mode de fonctionnement des rapports sociaux inter et intra générationnels et sont à la base de la cohésion sociale, du consensus social, bref du développement durable.

Par exemple, en Europe occidentale, bien plus qu'ailleurs, la formation de l'Etat-Nation, l'avènement de la démocratie, la promotion de la citoyenneté, du civisme et des droits de l'homme, de même que l'émergence d'une classe moyenne et d'une société civile diversifiée, sont allées de pair avec l'industrialisation, le développement, le consensus social, et la dignité de la personne humaine et des peuples (Lacine S.,2005). Ce cas Européen montre bien comment l'existence d'une société notamment la société juvénile éduquée aux valeurs citoyennes et civiques d'une part, et l'émergence d'une classe sociale, consciente, éclairée des droits et devoirs d'autre part, sont capables de susciter une société tout aussi unie et dynamique, pour constituer les bases d'un développement durable dans le temps et dans l'espace.

Certes, les principes restent les principes et les réalités ont leurs exigences quotidiennes et circonstanciées ; mais, au-delà des contingences, l'éducation de la société juvénile ivoirienne, nouvellement sortie d'une crise qui a affecté profondément les fondements de la nation, à la culture civique et citoyenne demeure plus qu'une exigence. Car c'est à travers ce mécanisme que seront générés les bases d'une cohésion sociale forte ou d'un consensus social fort, comme un fleuve, à partir de sa source. Par ce mécanisme, ils pourront être des acteurs de la moralisation de la vie publique.

#### **4-2-Implication des jeunes à l'éthique et à la moralisation de la vie publique**

Depuis l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire, nous faisons l'amer constat que les bonnes mœurs qui caractérisent et structurent une société en générale et particulièrement la

société ivoirienne sont foulées aux pieds. Cette situation s'est accentuée à la faveur du coup d'Etat de 1999 et davantage depuis le conflit militaro-politique du 19 septembre 2002. Le respect des aînés, des biens publics, de l'autorité et des symboles, la solidarité, la responsabilité, la pudeur... qui, jadis, constituaient le levain de l'éducation formelle et informelle, sont de nos jours, des concepts creux et/ou vides pour les jeunes et à un degré moindre pour certains adultes. Parmi les facteurs aggravants de l'effritement de nos valeurs, il faut surtout noter la démission des familles, des autorités, des institutions de régulation sociale et la pauvreté individuelle et/ou collective.

Au regard des faits et des connaissances de terrain, nous pouvons affirmer que la Côte d'Ivoire, en raison de sa vocation de pays d'hospitalité et de sa politique d'ouverture a accueilli de nombreux migrants qui y sont installés avec leur culture et leur mode de vie. Ce métissage ayant eu une forte influence sur les habitudes et comportements sociaux des individus, les valeurs traditionnelles ont été battues en brèche, ce qui a engendré une société relativement extravertie, avec les inconvénients et avantages qui en découlent. Cette situation s'est aggravée avec l'avènement de l'internet.

Aujourd'hui en Côte d'Ivoire, persistent des mœurs telles que la pédophilie, l'homosexualité, la pornographie, etc., avec leur cortège d'infection au VIH/SIDA. En outre on assiste à la recrudescence des phénomènes tels que la corruption, le népotisme, le laxisme, le clientélisme...

La crise axiologique est si grande et si aigue que, ce qui devrait être l'exception est devenu la règle, devant le manque criard d'autorité de l'Etat. Le mal dont souffre la Côte d'Ivoire depuis plusieurs décennies n'est pas seulement d'ordre économique, politique, il est aussi et surtout un fondement moral. En effet, peut-on bâtir une nation sur la base de l'immoralité, de la médiocrité, sur le socle de l'impunité et de l'incivisme généralisé ?

Et comme toute société est en quelque sorte le reflet ou le miroir qui renvoie l'état d'évolution de sa jeunesse, l'implication des jeunes à la moralisation de la vie publique se pose comme une priorité nationale. Dans ces conditions et rigueur méthodologique imposée, il convient d'avoir une approche définitionnelle du concept de la "moralisation".

Moraliser la vie publique, c'est rendre "morale" tout ce qui concourt à la gestion de la cité et à son mode de vie. La morale dans ce cas devient, selon le dictionnaire universel « les règles de conduites en usage dans une société. L'ensemble des principes de jugement et de conduite qui s'imposent à la conscience collective ou individuelle comme fondé sur les impératifs du bien ». Il y'a selon les groupes, plusieurs types de morales. Autant le religieux a une morale qui lui est propre, autant chaque communauté sociale a la sienne. Mais celle dans laquelle toutes les couches sociales se retrouvent sans confusion, c'est celle qui garantit les règles de conduites codifiées par les lois qui régissent la république. La Moralisation de la vie est un débat qui dépasse les clivages partisans et dont chacun s'empare aujourd'hui, à juste titre.

La question de la moralisation de la vie est étroitement liée à l'éthique, car dans la définition même du mot éthique nous entendons les principes de la vie humaine à respecter, en d'autres termes la morale.

Du fait de leur influence sur la conduite des affaires de la communauté, les jeunes dans toutes les sociétés sérieuses et compétitives ont toujours eu une place de premier ordre. Les jeunes constituent une classe sociale difficilement contestable à la première loge des priorités des Etats démocratiques.

En Côte d'Ivoire, cela s'est manifesté par l'existence d'un Ministère en charge des questions des jeunes. Dans cet ordre d'idée, ils ne seraient être de simples acteurs sociaux, ils constitueraient par leur existence même, par leur dynamisme, un nouveau principe organisateur de la vie démocratique. Les jeunes jouent un rôle social, ils sont considérés comme « les chiens de garde de la démocratie ». A ce titre, le jeune se doit d'appuyer le processus de moralisation de la vie publique à travers la formation et la sensibilisation des

populations, de lutte contre l'impunité, la corruption, l'injustice, la discrimination bref, de promouvoir les valeurs civiques et citoyennes. Il faut alors que chaque jeune soit convaincu et soit à mesure de convaincre d'autre citoyen de la nécessité de la moralisation de la vie publique.

Cependant, une question paraît fondamentale dans le processus d'implication des jeunes à la moralisation de la vie publique: y a-t-il une éthique républicaine en général et particulièrement en Côte d'Ivoire ? Cette question laisse entrevoir l'existence d'une contrainte à l'implication des jeunes dans l'exercice de la moralisation de la vie publique. Les jeunes n'ont le pouvoir ni de signer des décisions, ni de prendre des décrets pour limoger tel ou tel de son rôle social qui serait rendu coupable de malversation. De même que les jeunes, ainsi que leurs structures d'appartenance ou qui les regroupe ne peuvent pas agir d'amont en aval. Les structures jeunes, pour caricaturer, deviennent comme le magistrat instructeur qui quoique convaincu de la culpabilité d'un suspect, n'a aucun moyen pour le sanctionner ni même pour le poursuivre puisque ce n'est pas de son ressort.

Le procureur juge de l'opportunité des poursuites et le magistrat du siège donne la sentence. Les pouvoirs publics jettent-ils un regard sur les différents cas de malversation que dénonce quotidiennement la jeunesse ? que font-ils au sujet de la prostitution quoique illégale qui se fait au grand jour ? Le « bô rô d'enjaillement », autres supports ivoirisés de la délinquance juvénile ? De la corruption dans les administrations ? Ce cas montre bien que l'implication des jeunes à la moralisation de la vie publique doit être accompagnée d'une véritable volonté politique. Néanmoins, ce qui vient d'être démontré ci-dessus, mérite que l'on questionne sommairement la nature de l'interaction des jeunes à la vie sociale et aux prises de décisions.

#### **4-2-1-Participation des jeunes à la vie sociale et à la prise de décision**

Ici, nous partons de l'hypothèse que les jeunes ne sont pas impliqués dans les champs de décision de façon générale. En effet, la situation des jeunes en Côte d'Ivoire s'est globalement dégradée depuis plusieurs décennies. Selon la PNJ, 2011-2015 les raisons de cette situation sont multiples ; relevons entre autres : La baisse drastique du financement public dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être social des jeunes du fait de la grave crise économique accentuée par la crise politico-militaire ; Le chômage et le sous-emploi des jeunes qui menacent dangereusement la stabilité et le développement du pays et semblent s'installer durablement. Cela laisse entrevoir que les jeunes ne sont pas suffisamment impliqués dans le jeu économique et sociale du pays. L'augmentation des jeunes et enfants de la rue qui est un indice probant de la progression alarmante de l'exclusion et de la paupérisation marquée de cette frange de la population.

Aujourd'hui, l'effet déstructurant du chômage en termes de marginalisation sociale crée chez les jeunes, anxiété et désarroi. Le manque de perspectives les conduit très souvent au découragement et à la perte d'espoir, à la frustration, à la consommation de la drogue, à la délinquance, et à la violence. Cette vulnérabilité est en partie amplifiée par la position toute particulière qu'occupe la jeunesse au sein de la société ivoirienne qui sort lentement d'une grave crise.

Dans ce contexte très sensible, les jeunes se trouvent particulièrement au cœur d'enjeux politiques, de grands défis et tensions multiples sur lesquels ils ont très peu d'emprise. Ces multiples sources de tensions qui caractérisent aujourd'hui la société ivoirienne modifient la représentation sociale et politique au niveau de nombreux jeunes qui expriment de plus en plus des attentes concernant des questions liées à l'humanitaire, à l'environnement, au social et à la vie associative.

Même si la jeunesse conserve sa capacité de mobilisation, elle dit avoir de moins en moins confiance aux hommes politiques et s'estime écartée des prises de décisions qui la concernent

bien que, de façon conjoncturelle, les jeunes des partis politiques aient été invités à contribuer à la mise en œuvre des Accords de Ouagadougou (PNJ, 2011-2015).

#### 4-2.2-Jeunes et préservation de l'unité et de la solidarité communautaire

Le défi continu de la société ivoirienne, où les modalités de production des rapports sociaux interethniques ont été affectées allant même jusqu'à la mise à l'écart de l'autre, consiste à inculquer aux jeunes le sens de la préservation de l'unité et de la solidarité communautaire. Les pages ci-dessus ont pu démontrer que les jeunes ont une fonction difficilement contestable dans la société et qu'ils constituent l'expression de rapport entre les différentes couches sociales. Sur cette base, ils constituent une entreprise de préservation de l'unité et de la solidarité sociale.

Pour ce faire, les jeunes doivent se poser la question suivante : que pouvons-nous faire pour construire et préserver l'unité sociale dans la société ?

Il faut tout d'abord une transformation de soi. En effet, il y'a un lien étroit entre la transformation de soi et la construction de l'unité, de la solidarité communautaire. A cet effet, faisons référence à la théorie de l'individualisme méthodologique de Raymond Boudon (1982). Selon cette théorie, Les comportements et les relations individuelles ont un impact sur les comportements et actions collectives et peuvent ainsi contribuer à la préservation de la solidarité communautaire.

Ensuite à l'instar de la relation entre l'individu et la république, les relations entre les individus eux-mêmes requièrent des valeurs ; mais cette fois-ci des valeurs sociales. Ces valeurs sociales ont pour objectif dans la société démocratique de rechercher et de réaliser l'union, la solidarité communautaire.

Pour cela l'individu en général, et particulièrement le jeune doit avoir la conscience de l'autre. Une valeur telle que la tolérance favoriserait cette manière d'être. Si la conscience de l'autre est le point de départ de la réalisation de l'unité communautaire, son effectivité suppose que le jeune entre en relation avec les autres membres de la société par le canal de la communication.

La communication est donc une valeur sociale que le jeune doit posséder et vivre. Bien entendu, dans sa conscience de l'autre, le jeune doit savoir qu'il est son égal et qu'il est libre. Nous restons convaincu qu'en se concentrant sur l'expression déjà connue "pensez globalement et agissez localement", les jeunes pourront provoquer la construction de l'unité et de la solidarité communautaire. Par ce mécanisme ils pourront épouser un comportement éco-citoyen, contribuant ainsi à la protection de l'environnement qui est devenu aujourd'hui un sujet sensible en Côte d'Ivoire comme ailleurs. Pour renforcer cette affirmation, citons pour exemple, le film d'Al-Gore, vice-président des Etats-Unis, dans son documentaire « Une vérité qui dérange », révèle qu'actuellement les glaciers fondent à un rythme accéléré, la faune et la flore sont obligés de migrer, 280 espèces se sont déjà rapprochées des pôles, les tempêtes et les périodes de grande sécheresse se multiplient. En effet, la Côte d'Ivoire est confronté à un ensemble de problèmes environnementaux que sont : la perte des forêts, le changement climatique, la disparition des espèces, les pollutions des eaux, les érosions, les

---

<sup>19</sup> Cette théorie porte la critique sur la mise en cause du postulat selon lequel l'individu, étant le produit des structures sociales, peut être négligé dans l'analyse. A l'inverse, l'individualisme méthodologique énonce que pour expliquer un phénomène social, il est indispensable de reconstruire le rôle et/ou les motivations des individus concernés par le phénomène en question et d'appréhender ce phénomène comme le résultat de l'agrégation des rôles individuels. Les individus sont considérés comme des atomes de base à l'analyse de processus sociaux et le collectif comme un simple résultat des activités individuelles.

pollutions atmosphériques, les gestions urbaines (les déchets), l'insuffisance de l'eau douce, la surpopulation etc... Aussi, l'existence d'un cadre de concertation serait un atout pour l'atteinte des objectifs.

#### **4-3-Cadre de concertation de la jeunesse au niveau national**

En ce qui concerne la vie associative, domaine de prédilection pour l'exercice de responsabilités pour les jeunes, la Côte d'Ivoire compte huit (8) fédérations nationales de mouvements et associations de jeunesse reconnues et agréées par le Ministère chargé de la jeunesse. Ce sont :

- la Fédération Ivoirienne de Scoutisme (FIS) ;
- la Fédération Ivoirienne de Scoutisme Féminin (FISF) ;
- la Fédération Nationale des Unions de Jeunesse Communale de Côte d'Ivoire (FENUJECI) ;
- la Fédération Nationale des Associations et Mouvements d'Education Permanente de Côte d'Ivoire (FENAMEPCI) ;
- la Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et de l'Enfance de Côte d'Ivoire (FEMAJECI) ;
- la Fédération Nationale des Organisations Professionnelles de la Jeunesse Rurale de Côte d'Ivoire (FENOPJERCI) ;
- la Fédération des Jeunes Entrepreneurs de Côte d'Ivoire (FEJECI) ;
- Leo-Lagrange solidarité CÔTE D'IVOIRE. Selon les données ces fédérations exercent de façon isolée leurs activités en raison de l'absence d'un cadre national de concertation et de coordination des programmes et des différentes politiques. Cependant il est proposé par la PNSC la mise en place des organes suivants :

Le Conseil National du Civisme et du Mérite de la Jeunesse (CNCMJ) et l'Office du Service Civique d'Action au Développement (OSCAD).

Les objectifs assignés au conseil national du civisme et du mérite de la jeunesse (CNCMJ) sont les suivants :

- Donner son avis sur toutes les études et questions relatives à la promotion du Programme du Mérite National de la Jeunesse ;
- Apporter son appui à l'activité nationale du mérite de la jeunesse (Médailles, certificats, carnets, assurance) ;
- Assurer la promotion du programme du mérite sur l'étendue du territoire; proposer des plaidoyers en faveur du programme.

Quant au deuxième organe c'est-à-dire l'OSCAD, il vise à :

- Donner aux bénéficiaires du service civique une formation civique;
- Donner aux bénéficiaires une formation qualifiante dans les métiers de leur choix ;
- Accompagner l'insertion économique des bénéficiaires ;
- Négocier des conventions avec le secteur privé, les collectivités décentralisées, les partenaires au développement et les ONG ;
- Rechercher des bourses d'études avec le concours du Ministère en charge des Affaires Etrangères ;
- Renforcer les capacités des volontaires ;
- Promouvoir le volontariat dans le pays ;
- Mobiliser les ressources techniques et financières pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- Lutter contre le chômage des jeunes ;
- Promouvoir le civisme.

Malheureusement, toutes ces actions ou programmes à l'endroit de la jeunesse sont ignorés par la plupart des jeunes ivoiriens. C'est pourquoi des voies et moyens doivent être trouvés pour leur information et donner ainsi un sens à toutes ces actions.

Au regard de tout ce qui précède, il faut reconnaître que le temps de passage au cœur des années 1990, s'est révélé, pour une portion importante de jeunes, sérieusement altéré par les mutations sociales. ces mutations qui frappent parfois les jeunes dès leur enfance (éclatement et transformation des modèles familiaux) ; qui les touchent aussi à l'adolescence soit à travers un parcours scolaire cahoteux, soit dans leur rapports interpersonnels ( rapport aux parents, rapport avec les pairs, amour, sexualité, métissage ethnoculturel) ; soit au moment même de l'entrée dans la vie « adulte » avec la crise du travail et aussi du salariat, la quête d'une formation professionnelle adéquate, n'ont pas empêché ces jeunes de produire des actions que nous qualifions de positive et qui ont permis de rehausser l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur.

#### **4-4-Les actions positives des Jeunes en Côte d'Ivoire**

A l'heure où l'innovation et la technologie tendent de s'imposer comme des dimensions structurantes des inégalités sociales contemporaines, il s'agira dans cette partie de questionner ou d'analyser ce que les jeunes ont apporté de positif à la côte d'Ivoire dans leurs différentes déclinaisons sociales.

A cet effet, il convient, de signaler, sur la base des faits et observations que les jeunes de la Côte d'Ivoire ont fortement contribués au rayonnement de la côte d'Ivoire à travers des actions liées à leur capacité d'innover et de créativité. Ces actions tournent autour du football, de la music et des NTIC.

En effet, le football et la music sont des secteurs d'activités qui, en raison de leur caractère populaire, suscitent un grand intérêt pour les populations à l'échelle planétaire. À travers même ces deux activités sociales, les jeunes sont difficilement blâmables. Ils contribuent fortement au rayonnement et à l'estime de la Côte d'Ivoire tant à l'extérieure qu'à l'intérieure, surtout que la Côte d'Ivoire sort de plusieurs décennies de crise qui ont suffisamment fractionné son degré de rayonnement et d'estime.

Ce enquêté ne dit pas autre chose lorsqu'il dit que « quand j'étais en Arabie Saoudite pour le pèlerinage, j'ai fait le constat que les Arabes reconnaissent vite la Côte d'Ivoire que lorsque tu dis que tu viens du même pays que '*Didier Drogba*', sans même dire sa fonction, ils se retrouvent en même temps ».

On voit clairement que ce jeune joueur Ivoirien, de par son action, est devenu plus qu'un marqueur d'identité au point qu'on se réfère à lui pour reconnaître tout une nation malgré l'existence d'une représentation diplomatique en Arabie Saoudite. Etendant, l'horizon et la profondeur de l'analyse de ce discours, on pourrait même dire que sans ce jeune footballeur, la Côte d'Ivoire serait aux yeux de la majorité des citoyens Saoudiens une société primitive, vivant à voisinage clos et qui n'échange pas.

Le trophée du ballon d'or Africain à plusieurs fois été remporté par des jeunes footballeurs Ivoirien en occurrence, Didier Drogba et Yaya Touré. Il en va de même pour les jeunes artistes musiciens. Aujourd'hui lorsque '*Tiken jah Fakoly*', ou '*Petit Yodé*', '*Maiweh*' ou encore '*Assalfó*' organisent un concert en Côte d'Ivoire ou hors de la Côte d'Ivoire, c'est la Côte d'Ivoire qui est magnifiée et glorifiée. Ces jeunes musiciens sont effectivement arrivés à créer et renforcer l'estime du pays à l'extérieure et à l'intérieure des ivoiriens eux-mêmes<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Par exemple, ce sont les artistes musiciens qui ont été convoqués pour animer la caravane de la paix organisé par le ministère de la culture. Il s'agissait de l'organisation de plusieurs concerts dans les

Ce qui fait que plus de 55% (EAPCI-2008) de la population Ivoirienne attestent qu'elles sont satisfaites de la politique menée dans ce sens.

Au niveau des NTIC, les jeunes constituent la catégorie sociale qui maîtrise les articulations significatives de cette technologie nouvelle. A cet effet, nous savons tous que les jeunes ont aidés beaucoup de fonctionnaires dans le processus de restructuration de leur statut à la fonction publique, processus qui est fondamentalement lié aux NTIC. En effet depuis le changement de régime, le ministère de la fonction publique s'est lancé dans un processus d'informatisation de la fonction publique. Nous avons pu remarquer que ce processus constituait un véritable casse-tête pour les fonctionnaires qui ne maîtrisaient pas les NTIC. Toutes ses personnes ont été aidées et orienté par des jeunes qualifiés dans le domaine. Au regard donc de ces faits positifs, la société devrait produire des ressources d'émulations des jeunes.

#### **4-5-Mécanisme d'émulation des jeunes**

Les jeunes n'ont pas seulement une grande énergie, mais une vision unique de l'avenir. Malheureusement, cette force n'est pas considérée à sa juste valeur. Il est vrai que les aînés ont plus d'expériences à offrir aux jeunes acteurs, mais cette transmission ne concerne pour la plupart du temps que les dogmes, les traditions et de plus, dans un discours unilatéral. L'accessibilité à l'information par les nouvelles technologies et les médias permet aux jeunes de construire leurs propres points de vue sur la réalité du monde. Ce qui est nécessaire est de guider cette jeunesse pour avoir une analyse objective de son propre vécu et de les stimulés à construire ce qui leur semble important pour eux et pour les générations à venir. Sur cette base leur émulation se pose comme une exigence. Au regard donc de tout ce qui précède, les mécanismes d'émulation de la catégorie jeune tourne autour de plusieurs axes majeurs.

D'abord, l'absence de conflits majeurs, paix intérieure et extérieure dans le pays. Il s'agit ici de l'absence de conflits sociaux majeurs, conflits religieux ou ethnique, ou même conflits de classe susceptible de miner la base d'émulation des jeunes dans le cadre d'un développement durable.

Ensuite, la formation et l'emploi des jeunes. En effet, en Côte d'Ivoire, la population active reste importante et majoritairement jeune. Les statistiques disponibles issues de l'ENV 2008 indiquent que le chômage s'est accru. De 6, 4% en 2002, le taux de chômage de la population active est estimé à 15, 7% en 2008. Le chômage des jeunes âgés de 15-24 ans est le plus important. Le taux de chômage de la population active de ce groupe d'âge est de 24, 2% en 2008 et celui des 25-34 ans est de 17, 5%. Cette situation de chômage des jeunes est une source de leur vulnérabilité. C'est la formation et le travail qui pourra inculquer aux jeunes le sens de leur propre estime et les encourager à épouser des comportements civiques et citoyens.

Enfin, l'existence d'un Etat de droit, d'une société juvénile forte et une culture citoyenne. Il s'agit de l'existence d'un Etat de droit par le respect des droits de l'homme et du citoyen, droits qui garantissent les conditions institutionnelles et juridiques du bon fonctionnement social. Cela pourra ainsi créer, susciter et maintenir la confiance en soi chez les jeunes.

Il faut aussi l'existence d'une classe juvénile forte dont les membres sont capables de comprendre le fonctionnement du jeu social et jouissent des droits fondamentaux de l'homme, des libertés civiques et politique telle que la liberté d'expression, la liberté de conscience, de pensée, d'opinion. Ici la société juvénile doit être envisagée dans ses rapports avec les

---

grandes villes du pays avec pour finalité, l'unification, la massification des rapports sociaux ivoirien, bref de la cohésion sociale d'une nation suffisamment fractionnée.

dynamiques créées par les comportements de ces agrégats sociaux, c'est-à-dire en tant que force sociales, mobilisation et action collective. Cependant, il est bon de souligner que plusieurs actions sont menées par le gouvernement en faveur des jeunes qu'il convient de présenter ici.

#### **4-6-Actions gouvernementales en faveur des jeunes**

Etant intimement convaincus que les jeunes représentent autant d'opportunités à saisir et que la valorisation de ce potentiel nécessite la mise au point de politiques publiques allant au-delà des déclarations d'intention pour poser les bases innovantes facilitant l'inclusion des jeunes dans la vie publique et dans la société, l'Etat de Côte d'Ivoire, depuis les premières heures de l'indépendance, les pouvoirs publics ont toujours affiché une volonté politique à l'égard des questions de la jeunesse, notamment au plan institutionnel. En effet, un ministère chargé de la jeunesse a toujours existé au sein des différentes équipes gouvernementales qui se sont succédé et sous diverses formes et appellations. Quel que soit la forme ou l'appellation, la question des jeunes a toujours été au cœur de la création de ce ministère.

Cependant, l'exploration de la politique nationale de la jeunesse 2011-2015, laisse entrevoir que ces actions ne sont pas inscrites dans un cadre global et cohérent. Par conséquent, l'action gouvernementale en matière de jeunesse se trouve fragilisée aux niveaux de la définition d'une politique efficace en matière de jeunesse, de la mobilisation des ressources (internes et externes), de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. De plus, il n'y a pas de leadership exprimé clairement au niveau de l'action gouvernementale en matière de jeunesse. Le Gouvernement propose une nouvelle vision pour la prise en compte de la Jeunesse à travers la création d'un nouveau ministère, celui de la Promotion de la Jeunesse et du Service Civique. Il entend en effet éduquer les jeunes dans l'optique de les rendre socialement efficace en créant en leur faveur les conditions d'un usage positif de leurs capacités individuelles naturelles dans des occupations ayant une signification sociale.

En mettant un accent particulier sur la formation et l'intégration des jeunes au processus de développement du pays et, tout en leur reconnaissant des droits mais aussi des devoirs, le Gouvernement se propose, par l'Insertion Professionnelle et l'Education Civique, de prendre en compte les préoccupations de cette population pour combler ses espoirs face aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle (PNJ 2011-2015). Au total, la finalité de cette politique est de faire de la Jeunesse ivoirienne une Jeunesse responsable, engagée et accomplie aux plans moral, civique et professionnel.

#### **4-7-Actions des Collectivités décentralisées et de la société civile (ONG)**

A côté de l'action gouvernementale, avec l'avènement de la politique de décentralisation, on constate de plus en plus que les Collectivités décentralisées (Conseils généraux, Mairies et Districts) inscrivent les questions de jeunesse au chapitre de leurs programmes d'action. Les actions de ces entités décentralisées sont essentiellement au bénéfice des Unions de Jeunesse sous forme de subvention dont le montant tourne généralement autour de 1% de leur budget. Ces subventions sont, dans bien des cas, utilisées pour la mise en œuvre d'activités socioculturelles et sportives.

Il faut noter aussi que certaines de ces collectivités mettent un accent particulier sur l'Insertion économique en finançant des microprojets au bénéfice des jeunes. Cependant, force est de constater que des écueils marquent, dans bon nombre de localités, la vie des organisations de jeunesse :

- ✓ utilisation à des fins politiques de la jeunesse ;
- ✓ conflits au sein/entre organisations de jeunesse ;

- ✓ difficile collaboration entre les structures territoriales du Ministère et les collectivités décentralisées.

Par ailleurs, la société civile, organisée essentiellement en Organisations Non Gouvernementales (ONG), est de plus en plus active dans l'appui à la satisfaction des besoins des jeunes. Cette situation est beaucoup plus visible dans les zones anciennement appelées CNO c'est-à-dire Centre, Nord, Ouest (PNJ., 2011-2015).

En effet, après le déclenchement de la crise, les services administratifs ont cessé de fonctionner dans ces zones. Ainsi, les systèmes éducatifs, sanitaires, *etc.* ont été fortement perturbés, voire interrompus. Le relais de leurs actions a été par la suite assuré par les ONG (les ONG constituent l'expression de rapport entre la société les gouvernants et les gouvernés) qui, malgré leur bonne volonté, n'ont pas toujours les capacités (techniques, humaines, financières, matériels, *etc.*) nécessaires pour intervenir de façon efficace. Ces organisations constituent aujourd'hui des acteurs incontournables dans la conduite des actions de développement ainsi que dans la mobilisation des ressources.

Ces interventions prennent en compte toutes les dimensions du « secteur jeunesse » (santé, éducation, formation professionnelle, santé de la reproduction, VIH/Sida, emploi, *etc.*).

### CONCLUSION PARTIELLE

Ce chapitre ne prétend pas apporter des solutions définitives, mais apporte plutôt des éléments de compréhension pour analyser l'arsenal social et ses réponses à l'accroissement de la population jeune dans le pays. Au regard de notre réflexion, il apparaît que la Côte d'Ivoire a besoin de renouveler son arsenal social à travers l'éducation de sa jeunesse à une culture citoyenne et civique. Il ne s'agit pas de se satisfaire d'expédients ou de réponses ponctuelles aux problèmes des jeunes, mais d'élaborer une politique d'encadrement dont les traits structurants tiennent compte des préoccupations du temps présent ainsi que des défis qui se profilent à l'horizon. Parmi ces défis, les différentes formes de vulnérabilité de la jeunesse méritent une attention particulière de la part des décideurs politiques et des partenaires au développement.

## CHAPITRE 3 : VULNERABILITE SOCIALE DES JEUNES

### INTRODUCTION

Ces trois dernières décennies, la Côte d'Ivoire a été soumise à une série de chocs économiques, sociaux et politiques. Cette situation qui perdure depuis les années 80 a eu un impact néfaste sur les performances de l'économie ivoirienne et a dégradé le niveau de vie ainsi que le bien-être de la population. Le taux de pauvreté des ménages a plus que quadruplé passant de 10% en 1985 à 48,9% en 2008<sup>21</sup>.

Une telle situation a mis la Côte d'Ivoire dans une situation socio-économique précaire favorisant la mise en place de conditions propices à la vulnérabilité. L'Indice de Développement Humain<sup>22</sup> (IDH) en 2011 a été estimé à 0,400 situant la Côte d'Ivoire à la

<sup>21</sup> Selon l'ENV 2008

<sup>22</sup> L'Indice de Développement humain (IDH) est un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

170<sup>e</sup> place sur un total de 187 pays. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le taux de pauvreté multidimensionnelle qui identifie les privations multiples au niveau individuel dans la santé, l'éducation et le niveau de vie se chiffrait à 61,5% en 2011 et 15,3% de la population est vulnérable à la pauvreté<sup>23</sup> dans un pays où les jeunes de 15 – 34 ans représentent 36,40% de la population totale. Aussi, des fléaux de société tels le chômage, le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles, le banditisme et bien d'autres encore qui affectent davantage les jeunes sont-ils en pleine expansion et réduit du même coup leur capacité à gérer les risques en les rendant d'avantage vulnérables.

Ce chapitre examine les différents types de vulnérabilité auxquelles sont soumis les jeunes ainsi que leurs conséquences. Il s'articule autour de trois grands points. Le premier point traite du cadre conceptuel de la vulnérabilité. Le second met en relief les différents types de vulnérabilité sociale des jeunes et les politiques adoptées. Enfin le troisième traite des conséquences de la vulnérabilité sociales des jeunes.

## I. CADRE CONCEPTUEL

### 1.1 : Notion de Vulnérabilité

La notion de vulnérabilité fait référence à la probabilité de voir la situation ou les conditions de vie d'un individu ou d'un ménage se dégrader. La vulnérabilité peut être perçue comme « une mesure globale du bien-être humain qui inclut une exposition environnementale, sociale, économique et politique à une gamme de perturbation nuisible » (Bohle et al., 1994). En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble d'éléments ou de situations susceptibles de se produire et détériorer le bien-être d'un individu ou d'un ménage. Toutefois, elle ne se traduit pas seulement par un manque (avoir, savoir, pouvoir) ou par un besoin, mais se réfère aussi au fait d'être sans "défense" dans une situation d'insécurité et d'être exposé à différents aléas (climatiques, raréfaction des sources de revenus, guerres, etc.). Les personnes vulnérables sont alors celles qui sont menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité, physique ou psychique, et qui pour une raison ou une autre, ne sont pas en possession des capacités requises pour prévenir, résister et faire face à un impact ou un risque potentiel. La vulnérabilité d'un individu ou même d'un groupe sera donc fonction de sa capacité à faire face aux chocs exogènes.

### 1.2 : Risque, vulnérabilité et capacités

Au sens général, la vulnérabilité faisant référence à la probabilité de détérioration ou de dégradation de sa situation ou ses conditions de vie compte tenu des fluctuations de la vie, met en évidence la notion de risque. Celle-ci étant perçue comme un danger, un inconvénient plus ou moins probable auquel l'on est exposé. Ainsi, un individu vulnérable est particulièrement prédisposé à certains inconvénients suite à un danger, une perte... et donc au risque. La notion de risque est cependant hétérocycle dans la mesure où elle englobe toutes sortes de risques de nature économique, politique, sanitaire, socioculturelle ou environnementale qui altèrent le bien-être et les droits des individus (ODI et UNICEF, 2009a).

<sup>23</sup> Plus d'information se référer à « Côte d'Ivoire : HDI values and rank changes in the 2011 Human Development Report »

Toutefois, le risque est dit idiosyncratique lorsqu'il touche de façon individuelle ou spécifique les individus ou les ménages (exemple du chômage). Par contre, lorsqu'il affecte l'ensemble d'une communauté, d'une région ou d'un pays tels les chocs économiques, climatiques ou politiques, on parle de risque covariant. La vulnérabilité étant la conséquence du risque, il existe alors plusieurs degrés de vulnérabilité selon les différentes caractéristiques et types de risque. Néanmoins, le degré de vulnérabilité varie aussi selon la situation économique des ménages (niveau de revenus, épargne, biens, propriété foncière, bétail, etc.), la résidence (zones géographiques et milieux rural et urbain), le cycle de vie (petite enfance, âge scolaire, adolescence, âge adulte et troisième âge). A cela s'ajoute le genre, les handicaps et l'état de santé, les niveaux de connaissances ou d'instruction des individus et les relations sociales et/ou culturelles (notamment dans les sociétés marquées par des problèmes d'exclusion ou de discrimination sociales). De plus, ces facteurs ont souvent tendance à se renforcer mutuellement, accentuant davantage cette situation de vulnérabilité.

Cependant, le risque est étroitement lié à la capacité à les gérer. En effet, le degré de vulnérabilité sera fonction de la capacité de l'individu à faire face au risque qu'il encourt. L'attention est donc portée sur la capacité de résilience de l'individu, en fonction de ses potentialités. « Ces potentialités désignent tout ce qu'un individu peut souhaiter faire, ou être, par exemple vivre longtemps, être en bonne santé, pouvoir se nourrir correctement ou être bien intégré parmi les membres de sa communauté, etc. » (PNUD, 1997). Ainsi, un individu ou un ménage aura un niveau de vulnérabilité plus faible si, face aux mêmes risques, son stock de capacité lui permet de mieux résister aux chocs. En revanche, son niveau de vulnérabilité sera plus élevé si son stock de capacité est trop faible pour lui permettre de réaliser les ajustements nécessaires pour préserver son bien-être. Des individus sont alors vulnérables parce qu'ils n'ont pas acquis un niveau de capacité<sup>24</sup> minimum leur permettant d'utiliser efficacement l'ensemble de leurs potentiels pour faire face aux vicissitudes de la vie.

## II : TYPE DE VULNERABILITE SOCIALE DES JEUNES

La vulnérabilité sociale peut être caractérisée par une situation de précarité liée à l'exclusion sociale ou à l'absence de droits civiques (aspects sociaux et politiques). Elle se caractérise également par un état de déficit en matière d'éducation, de logement décent et de besoins fondamentaux comme l'alimentation, l'habillement, la santé, l'emploi et les ressources financières (Ouédraogo, 2010). Ainsi, la vulnérabilité sociale des jeunes peut alors être appréhendée à travers différents type de vulnérabilité notamment en termes d'éducation, économique, de santé, de moral ou encore de handicap.

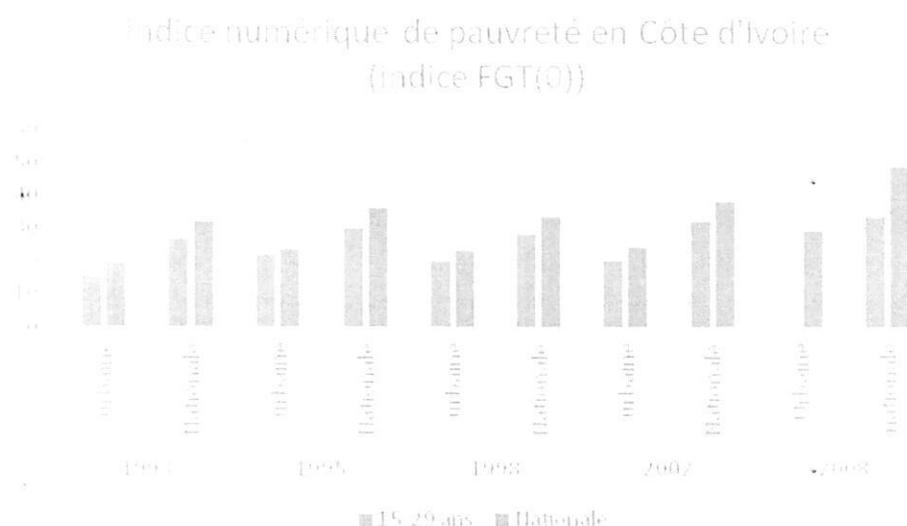
### 2.1. Vulnérabilité économique

La vulnérabilité économique est étroitement liée à la pauvreté (car étant son aspect le plus dynamique) et au niveau de vie des individus ou des ménages. Bien que différents, la pauvreté est souvent utilisée comme un synonyme de vulnérabilité alors que la vulnérabilité renvoie à une faiblesse, à l'insécurité ou à l'exposition à des chocs ou des stress (une situation mouvante), tandis que la pauvreté est perçue comme l'impossibilité de satisfaire les besoins essentiels de base (alimentation, éducation, habillement, etc.) dû un état de manque (privation) (Chambers, 1989).

<sup>24</sup> Sen (1992) évoquait l'idée que les personnes ont certaines capacités, c'est-à-dire à la fois certaines potentialités (ressources matérielles et physiques) et certaines capacités de les réaliser (caractéristiques immatérielles et personnelles) qu'ils choisissent ou pas de mobiliser.

La pauvreté des jeunes en Côte d'Ivoire est devenue un phénomène de société dans la mesure où la vulnérabilité à la pauvreté de cette tranche de la population est relativement plus élevée. Afin de mieux percevoir l'ampleur cette pauvreté des jeunes, Kouakou (2009)<sup>25</sup> utilise l'indicateur FGT (Foster, Greer et Thorbecke) qui permet de calculer l'indice numérique de pauvreté (ou FGT(0)), l'indice d'écart de pauvreté (ou FGT(1)), et l'indice d'écart de pauvreté pondéré (ou FGT(2)). Ainsi, sur la période 1993-2008, la pauvreté des jeunes de 15 à 29 ans n'a cessé de croître passant respectivement de 26,83% à 33,74% sur la base de l'indicateur FGT. Cette tranche d'âge est aussi celle qui contribue le plus à la pauvreté au plan national faisant d'elle la plus vulnérable à la pauvreté (30,26% de taux de pauvreté contre 37,88% au plan national). Au niveau urbain, sur la période 1998 – 2002, malgré l'instabilité politique, la pauvreté des jeunes ne s'est pas amplifiée (20,27% en 1998 contre 20,24% en 2002). En revanche, la profondeur (5,07% en 1998 contre 5,96% en 2002) et la sévérité (5,07% en 1998 contre 5,96% en 2002) de cette pauvreté en milieu urbain ont connu une hausse. Il en est de même pour l'ensemble des jeunes du pays. On peut en déduire que les revenus des jeunes se sont écartés du seuil de pauvreté.

**Graphique16: Indice FGT des jeunes en 1993, 1995, 1998 et 2002**



Source : ENV 2008, Kouakou Clément 2009 et calculs de l'auteur

Tout porte à croire que cette situation s'est amplifiée avec la crise postélectorale qui a mis en place des situations non propices au client des affaires et abouti à des destructions d'emplois. Le chômage ayant pour corolaire la pauvreté dans le cas des populations vulnérables et touchant structurellement les jeunes, leur participation au renforcement de la pauvreté et du chômage s'en est trouvée accrue. Selon les statistiques de l'ENV 2008, l'apport des 15 – 34 ans au renforcement du chômage est de 85,7% et 80,8 % des chômeurs pauvres sont issus de cette tranche d'âge.

<sup>25</sup> Voir l'article « Jeunes et pauvreté urbaine dans les pays en développement : Cas de la côte d'Ivoire » du Professeur Clément Kouadio KOUAKOU est enseignant-chercheur au Centre Ivoirien de Recherche Economique et social (CIRES)

Tableau 37 : Structure par âge de la population active pauvre au chômage selon le sexe

Groupe d'âges	Pauvres						Ensemble (pauvre et non pauvre)	
	masculin		féminin		total		N	%
	N	%	N	%	N	%		
15 - 19	161	25,2	209	25,1	370	25,2	811	18,3
20 - 24	189	29,6	228	27,4	417	28,4	1159	26,2
25 - 29	117	18,3	139	16,7	256	17,4	964	21,8
30 - 44	113	17,7	185	22,2	298	20,3	1092	24,7
TOTAL	580	90,8	761	91,4	1341	91,3	4026	91

Source : ENV 2008

Selon l'ENV 2008, les 15-30 ans représentent les deux tiers de la population active pauvre au chômage. Dans cette tranche d'âge, les jeunes qui ont un âge compris entre 20 et 24 ans sont les plus durement touchés avec un jeune sur quatre concerné. Les classes d'âges de 15-19 ans et celles de 25-29 ans enregistrent chacune quasiment un chômeur sur cinq (18 % et 22 %).

Cette pauvreté accentuée chez les jeunes contribue à la baisse de leur niveau de vie et de leur bien-être. Une telle situation se traduit inéluctablement par un renforcement de la vulnérabilité des jeunes et peut avoir des conséquences immenses sur l'environnement social déjà fragile en Côte d'Ivoire.

$$Y_i \quad \alpha \quad \alpha \geq 0$$

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left( \frac{Z - Y_i}{Z} \right) \alpha$$

$$\alpha \quad \alpha \quad \alpha$$

$$\alpha \quad \phi_j \quad P_\alpha \quad P_{\alpha_j}$$

$$C_j = \frac{P_{\alpha_j} \times \phi_j}{P_\alpha}$$

$$P_\alpha = \sum_{j=1}^h \phi_j \times P_{\alpha_j}$$

## 2.2. Vulnérabilité en termes sanitaires

La période de l'adolescence marque en général le début de la vie sexuelle chez les jeunes et les expose à des risques d'infections sexuellement transmises, parmi lesquelles le VIH/SIDA, qui sont exacerbés par le manque de connaissances des risques et des moyens de les réduire, par le faible accès aux méthodes modernes de contraception. Selon le rapport 2010 de l'ONUSIDA, la prévalence estimée du VIH/Sida en 2009 était de 3,4% avec une prévalence plus élevée chez les femmes (6,4%) que chez les hommes (2,9%). L'enquête de sérosurveillance sentinelle en 2008 indiquait un taux de séropositivité de 4,5% chez les femmes enceintes. Les régions les plus touchées étaient le Centre-Est (5,8%), le Sud (5,5%) et la ville d'Abidjan (6,1%). La prévalence était plus élevée en milieu urbain (5,4%) qu'en milieu rural (4,1%) et touche d'avantage les 30-34 ans.

Une autre source de vulnérabilité pour les jeunes est l'insuffisance et l'inégale répartition des infrastructures et équipements et des ressources humaines sanitaires sur le territoire national. Dans presque tous les domaines, les facteurs de risque de vulnérabilité sont plus importants en milieu rural. Selon la MICS 2006, seules 44,5% des femmes qui accouchent sont assistées de personnel qualifié dans ce milieu. Cela représente moins de la moitié en milieu urbain. Aussi, les femmes accouchant dans les régions de l'ouest et du nord-est ont trois fois moins de chance de recevoir une assistance par du personnel de santé qualifié que celles de la ville d'Abidjan. Dans l'ensemble, plus de 42% des moins de 20 ans et plus de 39% des 20-34 ans accouchent sans assistance qualifiée et, à peine 50% des accouchements des moins de 35 ans ont lieu dans un établissement sanitaire alors que la Banque Mondiale (2010b) souligne que la mortalité maternelle est essentiellement due à des causes médicales directes dans 80% des cas. Selon l'ONUSIDA en 2007, seulement 44% de la population vivait à moins de 5 km d'un établissement sanitaire et l'accès est parfois difficile en milieu rural dû au mauvais état des routes. Cette situation constitue des risques de vulnérabilité pour les jeunes filles surtout en milieu rural en termes de mortalité maternelle et même de santé reproductive.

Ces risques sont aussi amplifiés par les mariages et la fécondité précoces. En effet, en fonction du cadre culturel et de la tradition (beaucoup plus prononcée en milieu rural), les risques de mariage précoce affectant surtout les jeunes filles et qui conduisent souvent à l'abandon scolaire et à une fécondité précoce et à haut risque sont omniprésents. Selon l'EIS de 2005, 29,4% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont déjà eu une première naissance avant l'âge de 20 ans et 8,2 % d'entre elles étaient déjà en union avant l'âge de 15 ans. De même, les grossesses précoces, qui représentent un risque pour la mère et son enfant, sont récurrentes. Selon EDS 2011-2012, si dans l'ensemble les jeunes de 15-19 ans contribuent pour 13 % dans la fécondité totale, seulement 1% concerne le milieu urbain contre 20% en milieu rural et moins de 7% de cette tranche d'âge utilise des méthodes modernes de contraception.

A cela s'ajoute d'autres facteurs tels que l'excision qui accentue la vulnérabilité de la femme et de la jeune fille. En effet, malgré les dispositions officielles d'interdiction (Loi n°98/757 du 23 décembre 1998 interdisant la pratique des Mutilations Génitales Féminines), l'excision touche aussi bien les femmes en milieu urbain (34%) qu'en milieu rural (38%) et est souvent pratiquée sans dispositif sanitaire approprié mettant ainsi en danger la vie de la jeune fille. Selon la MICS 2006, plus de 25% des femmes de 15 – 34 ans ont subi une forme quelconque d'excision et 3,7 % d'entre elles sous une forme extrême, l'infibulation. Mais, c'est surtout dans les régions du Nord et de l'Ouest que l'excision demeure un phénomène socio-culturel très important avec des taux de prévalence allant de 53% à 88%. En effet, elle revêt pour ces

populations une valeur socio-culturelle significative sur le plan éducationnel et donne aux parents une sorte de prestige social.

Au niveau des politiques de la santé, plusieurs réformes du système sanitaire ivoirien ont eu lieu depuis 1985. Le second Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2009-2013 tient compte des besoins liés à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et de l'engagement dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette nouvelle politique de la santé vise à redonner à la santé son rôle de moteur du développement durable. Dans cet optique, des dispositions majeures que sont la décision de gratuité des actes de santé pour certaines cibles de la population et l'adhésion à l'initiative « International Health Partnership + » (IHP+) (Partenariat International pour la Santé) ont été adoptés. Mais, toutefois, l'assurance maladie universelle se fait encore latente dans un pays où le taux de pauvreté avoisine les 50%.

La vulnérabilité liée à la santé est accentués par l'absence d'un mécanisme de couverture universelle ou de protection sociale contre le risque financier lié à la maladie. Le financement du système de santé en Côte d'Ivoire est assuré majoritairement par les ménages à travers le paiement direct et les assurances privées à 70%. Il faut préciser que les dépenses des ménages vont en grande partie (75%) dans l'achat de médicaments dans les officines privées. Seules certains travailleurs et leurs familles bénéficient de couverture maladie bien que le Code du travail du secteur privé formel astreint tout employeur ayant plus de 100 salariés à disposer d'un service médical. Seulement 4% de la population bénéficie effectivement d'une couverture maladie à travers les assurances privées et la MUGEFCI. Ce sont en particulier certains travailleurs du secteur formel et leur famille notamment ceux du secteur public. Cependant, une enquête menée auprès des entreprises dans le cadre de l'exercice 2007-2008 des comptes nationaux de santé (MSHP, 2010) a révélé que 52% des 298 entreprises enquêtées avaient leurs propres centres de santé.

### **2.3. Vulnérabilité morale et environnement social**

L'environnement social de l'individu étant formé de ses conditions de vie et de travail, des études poursuivies, de son niveau de revenus et de la communauté à laquelle il appartient, constitue incontestablement un facteur qui agit dans le comportement des jeunes et en particulier des adolescents. En effet, ces différents facteurs conditionnent le développement des jeunes pour leur intégration sociale surtout sur le plan moral. Ainsi, selon l'EAPCI 2008, le comportement des jeunes est non satisfaisant à 81,5%. Cela est dû en grande partie à des phénomènes sociaux tels que la violence manifesté par ceux-ci, créditée de 27,9% des opinions, la consommation de drogue-alcool (25,3%), le non-respect des anciens (24,5%) et le laxisme-paresse-gain facile (21,1%). Les personnes interrogées attribuent ces comportements déviants des jeunes à des facteurs dont les plus importants sont la mauvaise éducation des jeunes (33,4%), et la considération de ces comportements comme l'expression d'un phénomène de société (23%). Des facteurs comme l'influence des médias (15,8%), le mimétisme (14,9%), la démission des parents (10,9%), la mauvaise éducation des parents (10,3%) et l'impunité (8,3%), sont aussi d'autres raisons qui peuvent dans une moindre mesure, expliquer ces comportements.

Également, ce comportement non satisfaisant des jeunes trouve leur explication dans la transmission informelle des valeurs, des perceptions, attitudes et croyances dans le cadre social ivoirien marqué par plusieurs concepts qui définissent le mode de vie des jeunes ivoiriens.

L'éducation de base qui, naguère, était l'apanage du cercle familial, est aujourd'hui l'œuvre de l'environnement social au gré des concepts inculqués par une minorité toujours pas exempts

de reproches: célébrités, stars et nouveaux riches dont la promotion est facilitée par les médias en l'occurrence le petit écran. En effet, la paupérisation grandissante de la population a conduit au désengagement de la cellule familiale autrefois garante des valeurs éthiques et morales des enfants et des jeunes. La crise économique et les bouleversements sociologiques engendrés imposent la nécessité de rétablir plus ou moins les grands équilibres qui fondent la famille. Aussi, il appartient à l'Etat de prendre des initiatives pour un meilleur développement de la formation à la citoyenneté qui pourra être un régulateur social et une meilleure promotion de l'intégration sociale à travers le développement de la solidarité familiale et communautaire mise à mal par la pauvreté grandissante de la population. De même, diverses actions devront être menées au plan culturel pour lui permettre de jouer son rôle fondamental dans l'éducation des enfants et des jeunes.

D'un autre côté, la presse et les multimédias dans une société où le taux d'alphabétisation est relativement faible joue un rôle important dans la formation de l'opinion publique et citoyenne. Ces éléments se trouvent être les garants de la propagande des styles de vie, des mœurs et même de facteurs d'éducation de la vie sociale notamment. Ils méritent alors une régulation leur permettant de jouer un rôle assez responsable dans la moralisation de vie sociale surtout auprès des plus jeunes.

#### **2.4 : Vulnérabilité des personnes vivant avec un handicap**

Une personne handicapée selon la Direction de la Promotion des Personnes Handicapées (DPPH), est celle qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Le recensement de 1998 établit la proportion des handicapés en Côte d'Ivoire à 0,55% de la population dont 71% avait plus de 15 ans. Mais à ce jour, leur nombre est estimé à environ 3 millions de personnes selon la DPPH. Ces personnes représentent un autre groupe parmi les plus vulnérables. Selon les rapports de l'OMS, 15% de personne dans le monde vivent avec un handicap et 80% d'entre elles vivent dans une extrême pauvreté. En Côte d'Ivoire, l'incidence de pauvreté est de 51,4% chez les personnes handicapées contre 48,9% chez les non-handicapées selon l'ENV 2008. Leur niveau d'activité reste faible malgré un taux d'alphabétisation de 60,1% dont 62,6% chez les hommes et 55,8% chez les femmes. A cet effet, une enquête menée en 2005 indique un taux d'activité de 11,5% impliquant que près de 90% des personnes handicapées en âge de travailler sont au chômage selon la Direction des Services Socioculturels et de la Promotion Humaine de la Mairie du Plateau dans son rapport sur le contexte socio-économique en Côte d'Ivoire. Pour le Journal De L'Economie dans son Édition du 26/7/2010, leur taux d'embauche dans les entreprises n'excède pas les 1%. Cette situation est essentiellement due selon le PND 2012, au manque de formation (35,7%) et aux discriminations dont ils sont victimes dans la société.

Le handicap crée une dépendance vis à vis des autres, génère des coûts additionnels, entraîne une perte de revenus, restreint l'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la vie communautaire et conduit vers l'exclusion sociale et économique des personnes qui le portent. De ce fait, ces personnes ont tendance à être marginalisés et le déficit d'infrastructure d'accueil accroît davantage leur vulnérabilité. En effet, il n'existe que deux structures publiques spécialisées pour l'éducation et la socialisation des enfants ayant un handicap auditif ou visuel que sont respectivement l'ECIS (Ecole Ivoirienne pour les Sourds) et l'INIPA (Institut National Ivoirien pour la Promotion des Aveugle) à Abidjan qui ont une capacité d'accueil de 330 pensionnaires ce qui est très limitée par rapport à la demande nationale. Les autres types de handicaps sont laissés pour compte de même que les autres villes. De plus, elles sont loin de répondre aux attentes des bénéficiaires dans la mesure où la prise en charge ne va pas au-delà de la classe de CM2. Après quoi, les jeunes handicapés sont

alors livrés à eux-mêmes pour ce qui est de l'enseignement secondaire et supérieur de même que pour leur professionnalisation. Toutefois, il existe aussi des institutions privées (Centre d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant Handicapé, école intégratrice Grain de Soleil, etc.) d'encadrement des enfants, jeunes et adultes handicapés mais la couverture des institutions, spécialisées demeure largement insuffisante.

A l'intérieur du pays notamment, ce sont les Centres d'Education Spécialisée (CES) qui apportent une éducation spécialisée aux jeunes handicapés. Cependant, ces structures sont très peu nombreuses (une vingtaine dans tout le pays) et ont des ressources humaines, financières et matérielles extrêmement limitées. En plus, ils sont multitâches dans la mesure où leur mission inclut également l'encadrement, la protection et la réinsertion des enfants et jeunes en situation difficile (enfants de la rue, toxicomanes, etc.) ainsi que la protection des personnes âgées.

#### **DISPOSITION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES**

La Côte d'Ivoire a adopté une loi d'orientation en faveur des personnes handicapées (loi no 98-594 du 10 novembre 1998), qui incluent des dispositions relatives à l'éducation et à la formation, à l'emploi et à la vie sociale des personnes handicapées. La Déclaration de Politique Nationale en Faveur des Personnes Handicapées reconnaît toutefois que cette loi « ne connaît pas de manifestation réelle dans les faits » (MFFAS, 2010j, p. 12). Le but de cette Déclaration de Politique est celui d'« œuvrer pour la prise en compte du handicap dans tous les secteurs de la vie publique et privée en vue de susciter la pleine participation de tous les ivoiriens à la construction du pays ». Elle a cinq axes d'intervention : (1) la protection sociale et les droits des personnes handicapées (notamment par l'élimination de la discrimination et de l'exclusion à l'égard des personnes handicapées) ; (2) l'éducation et la formation (surtout par l'approche de l'éducation « intégratrice ») ; (3) la santé (y compris la prévention des handicaps et la facilitation de l'accès des personnes handicapées aux services sanitaires) ; (4) l'emploi (notamment des mesures d'incitation et de quotas, appuyées par des fonds de soutien) ; et (5) l'environnement et le cadre de vie (y compris des mesures de facilitation de l'accès physique aux services publics, aux logements, aux transports et aux sports, loisirs, activités culturelles et médias). La politique dans ce domaine est davantage développée dans le Plan Stratégique du Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PN-RBC), qui s'inscrit dans un cadre de développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration socioéconomique des personnes handicapées (MEMEASS, 2011d).

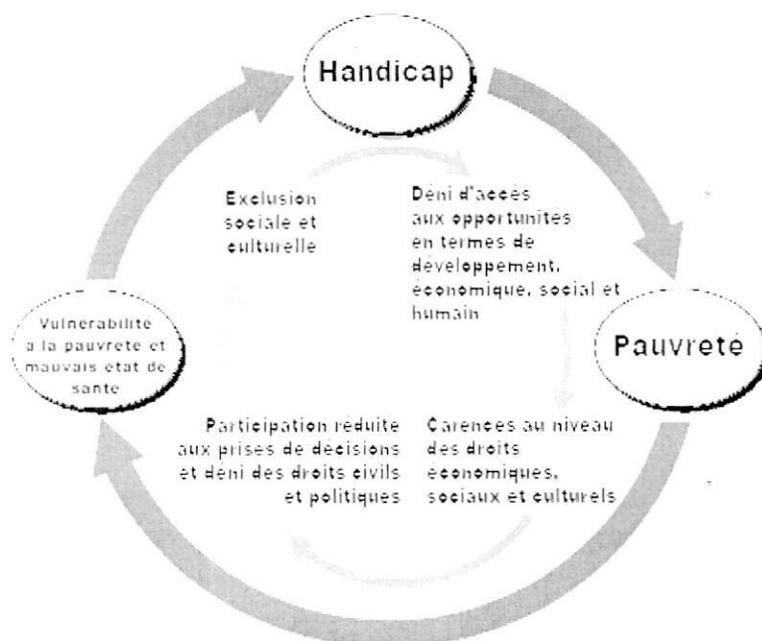
Aussi, malgré l'existence au niveau de la société civile de plusieurs organisations de ou pour personnes handicapées et un réseau d'institutions pour handicapés<sup>26</sup>, ceux-ci sont victimes de discriminations de toutes sortes, allant des barrières d'accès à l'enseignement<sup>27</sup> et à l'emploi

<sup>26</sup> Ces organisations incluent la Fédération des Associations pour Personnes Handicapées (FAHCI), l'Organisation Chrétienne d'Aide aux Personnes Handicapées (OCAPH), l'Association Nationale des Sourds de Côte d'Ivoire (ANASOCI), l'Association Ivoirienne des Sourds pour la Promotion et la Défense (AISPD), l'association Handicap Alliance Internationale (HAI) créée par des personnes sourdes et des interprètes en langage gestuel (et active dans la promotion du langage gestuel, la promotion des droits des personnes sourdes à l'information et à la communication, l'éducation des sourds et la lutte contre le SIDA dans le milieu des personnes handicapées), et l'association Society Without Barriers (SWB) qui défend les droits des personnes handicapées en Côte d'Ivoire en relation avec la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées.

<sup>27</sup> Il faut noter l'existence d'une politique d'école intégratrice a été adoptée au niveau du Ministère de l'Education Nationale

jusqu'aux contraintes à leur pleine participation à la vie économique, sociale et culturelle. De ce fait, Cela contribue considérablement à accroître le risque de pauvreté. En outre, le handicap constitue une entrave dans l'accès au marché du travail et à d'autres services publics de même que la possibilité d'exploiter des opportunités en vue de sortir de la pauvreté d'autant plus que les services de soutien et les mesures d'aménagement ne sont pas disponibles. Cela aboutit à un cercle vicieux et cette relation pauvreté/handicap est bien explicitée à travers le cercle vicieux de la pauvreté et du handicap.

**Figure 17 : Cercle vicieux de la pauvreté et du handicap**



*Source: DFID. Disability, Poverty and Development, 2000*

Il serait alors primordial pour l'Etat soutenir financièrement les institutions et associations pour personnes handicapées et aussi œuvrer à l'application effective des politiques et dispositifs déjà adoptés en faveur de ces personnes. De telles mesures favoriseront l'égalité des chances afin leur permettre et faciliter leur pleine intégration sociale par l'élimination de la discrimination et de l'exclusion à l'égard ces personnes notamment les jeunes. De même, l'implication des structures telle l'AGEFOP ou l'AGEPE sont à encourager à travers la promotion et le renforcement des programmes tels le Projet d'Accès et d'Appui des Personnes Handicapées à la Formation Professionnelle (PAAPHF), qui a formé 618 personnes handicapées de 1999 à 2007 (Gueu Yra, 2008).

### III : CONSEQUENCES DE LA VULNERABILITE

#### 3.1 : Délinquance juvénile

La délinquance juvénile a trait aux délits à répétition commis par les jeunes. Elle peut être de natures diverses et concerner différents actes de banditisme entre autres les agressions, les vols, l'alcool, la criminalité, la drogue, les viols... Au point de vue pénale, la délinquance juvénile concerne essentiellement les jeunes de moins de 18 ans. La législation ivoirienne à travers la loi n° 70-483 du 3 août 1970 fixe la majorité civile à 21 ans tandis que le Code

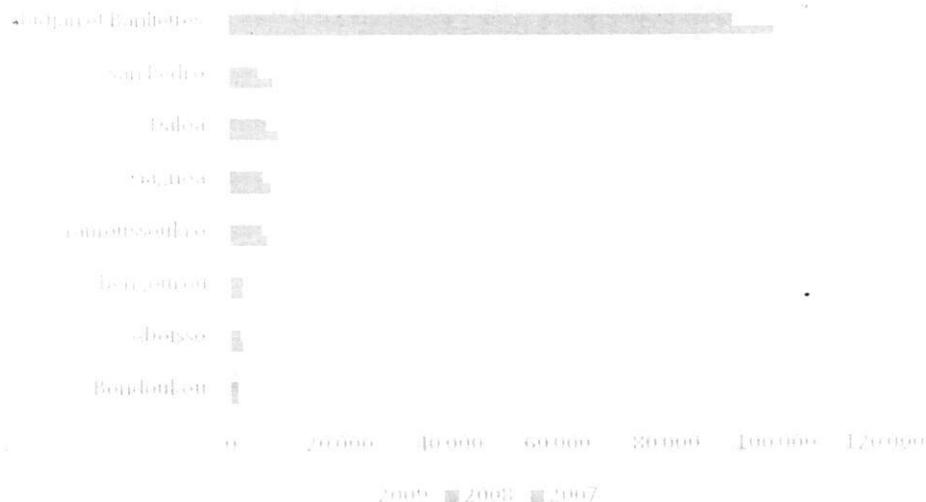
Pénal définit la majorité pénale à 18 ans. Ainsi les jeunes de plus de 18 ans sont-ils assujettis aux mêmes règles que les adultes.

De façon générale, la délinquance des jeunes est en nette augmentation aussi bien en milieu urbain que rural. Cela est surtout la résultante d'un degré de vulnérabilité des plus poussés chez les jeunes. En effet, la persistance du chômage et de la pauvreté couplée à un déficit en matière d'éducation et d'encadrement familial créent l'oisiveté et l'errance chez les jeunes les exposant ainsi à la délinquance. A cela s'ajoute l'adoption de nouvelles mœurs telles la consommation abusive de l'alcool, du tabac, de la drogue, le libertinage sexuel ainsi que le phénomène du "farotage" qui consiste à faire une démonstration de ses capacités financières.

Cette inactivité persistante est de nature à entraîner la dégradation de la personnalité des jeunes qui appréhendent alors le banditisme comme un moyen de gain facile et une porte de sortie temporaire de leur misère. La crise sociopolitique qui a entravé les performances socio-économiques du pays a aussi été de nature à favoriser le banditisme et à accroître la violence chez les jeunes avec la circulation des armes à feu. Ainsi, comme le mentionne le rapport 2012 de la ComNat-CI, près de 97 % des détenus en 2009 étaient des jeunes avec la majorité qui était des hommes ayant un âge compris entre 25 et 35 ans dont plus de 40 % ont été condamnés pour un vol simple ou à main armée. Aussi, selon la Police Nationale, 76% des personnes déférées en 2009 avaient un âge compris entre 21 et 40 ans (DGPN, n.d.c., p. 15).

Cependant, des disparités existent au niveau des régions même si la délinquance est un phénomène tant urbain que rural. Abidjan est de loin la région la plus touchée par la criminalité avec près de 80% des infractions pénales relevées par la police en zone gouvernementale en 2009. Les régions du sud-est par contre sont sujettes à moins d'actes criminels. On observe une tendance à la baisse de la criminalité dans les villes de l'intérieur.

### Graphique 18 : Volume d'infractions par ville

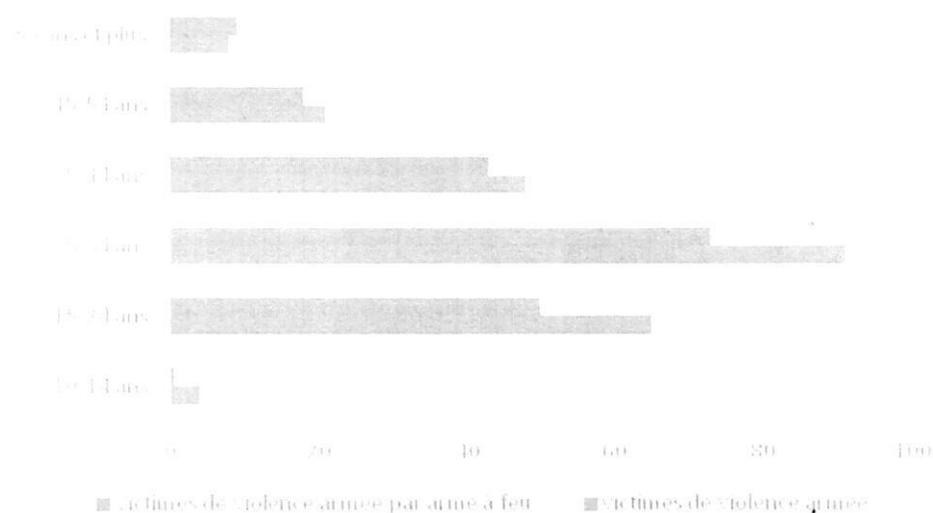


Sources : DGPN (n.d.a ; n.d.b. ; n.d.c.)

Les victimes de violences, selon l'ENV 2008, ont subi des troubles psychologiques (45,5%), des vols (41,9%), des viols (21,9%) et des coups et blessures (13,7%), parmi d'autres agressions. Paradoxalement, les jeunes hommes sont aussi les principales victimes de cette délinquance. L'enquête de la ComNat-CI révèle d'après les données recueillies auprès des

hôpitaux que ce sont les hommes entre 25 et 34 ans qui sont le plus souvent admis pour des blessures commises lors d'actes de violence armée. L'analyse des données de la ville d'Abidjan montre que les hommes représentent 92 % des blessés par arme à feu. On observe aussi la même tendance pour des grandes villes telles Yamoussoukro, Bouaké ou encore la ville de Divo où 88 % des actes de violence armée ainsi que 95 % des cas de blessures par balle rapportés à l'hôpital concernent des victimes masculines en 2008–2009. Ainsi, après les 25 – 34 ans, les jeunes de 15 – 24 ans sont-ils de loin les plus touchés par le banditisme. Dans un tel cadre, les jeunes qui sont les principaux auteurs mais également les principales victimes de la délinquance sont soumis à une double vulnérabilité.

**Graphique 19 : Catégories de victimes de violence armée admises par les CHU de Cocody et Yopougon en 2008 et 2009, par tranche d'âge de victimes de violence armée admises**



Source : Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire Les défis du contrôle des armes et de la lutte contre la violence armée avant la crise post-électorale

### 3.2 : Phénomène des jeunes de la rue

Selon l'association « Enfants d'Abidjan », ce concept regroupe tous les jeunes gens qui ont élu domicile dans les lieux publics (marchés, gares routières, trottoirs ...). La majorité d'entre eux n'ont plus de famille parce que rejetés ou le plus souvent, ils quittent eux-mêmes le toit familial pour diverses raisons (incompréhension, remariage, maltraitance etc.). A ce niveau, il convient de faire la nuance entre « jeunes de la rue » et « jeunes dans la rue ». Les jeunes dans la rue sont des jeunes résidants chez leurs parents ou un tuteur et qui cherchent des moyens de subsistances dans les lieux publics. Les jeunes de la rue sont totalement en rupture familiale et sociale, alors que ceux du second groupe, vivent toujours sous une influence familiale quelque peu altérée. Cependant les deux groupes sont l'objet d'une grande vulnérabilité dû au manque de protection et d'encadrement.

Les causes au problème sont à rechercher dans les conditions de vie précaires, la dislocation du cadre familial et l'analphabétisme des jeunes. Les maladies, le décès accidentel d'un parent, le chômage, l'extrême pauvreté, la déscolarisation et l'exploitation sexuelle, entraînent un exode des jeunes vers les grandes villes à la recherche d'une voie de sortie. En outre, le VIH/SIDA contribue davantage à grossir le nombre d'enfants ou de jeunes sans familles. Pire, la situation de crises continue qu'a connue la Côte d'Ivoire n'a pas amélioré la situation avec

son corollaire d'orphelins, de personnes handicapées.... Ces jeunes livrés à eux-mêmes et donc vulnérables, se constituent en clans et vivent en générale du revenu de petites tâches mais principalement de racket, vol, braquage et mendicité. Se sentant marginalisés et rejetés par la société, ils sont agressifs et méfiants vis-à-vis des autres.

Cette situation essentiellement urbaine, s'observe dans les pays où la société a subi une destruction plus ou moins profonde ainsi que des changements sociaux importants tels que l'éclatement de la famille traditionnelle et une perversion du rôle des parents. Ainsi, le problème des jeunes de la rue résulte-t-il d'un dysfonctionnement de la société toute entière. En Côte-d'Ivoire, ce phénomène est présent à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur. Malheureusement, l'estimation des jeunes de la rue s'avère difficile et inclut en général celui des enfants de la rue (les moins de 15 ans dans le cadre de ce rapport) entraînant du coup des difficultés à mesurer l'ampleur dudit phénomène. De plus, les enquêtes sur ces personnes vivants dans la rue concerne plus spécifiquement les enfants et intègre le plus souvent ceux « dans la rue ». Ainsi, selon une enquête réalisée en 1997 par les statisticiens de l'ENSEA, on comptabilisait un total de 10 705 enfants des rues à Abidjan et 5 000 dans les autres villes du pays<sup>28</sup>, dont 46 % de filles et un tiers d'étrangers. Une autre enquête commanditée par le Ministère ivoirien de la Santé, concluait la même année à 9 500 enfants des rues<sup>29</sup>, dont seulement "16 % d'étrangers", et dont "62,5 % des parents vivent ensemble"<sup>30</sup>.

Dans le souci de trouver une solution à ce problème, de nombreuses actions sont menées notamment par des ONG (Jésus pour tous, Médecins d'Afrique..), des personnes privées et des institutions internationales. Il s'agit d'action en faveur de la prévention de la délinquance, de la réinsertion sociale, familiale, scolaire et professionnelle ainsi que l'encadrement et l'accompagnement des jeunes en difficulté. L'objectif est de créer les conditions d'un mieux-être et emmener les jeunes à se faire davantage confiance pour réduire leur vulnérabilité. De même, l'Etat de Côte d'Ivoire essaie de circonscrire le phénomène à travers la protection sociale des personnes vulnérables. Par le biais de certains ministères, l'Etat initie des projets en direction des enfants et jeunes de la rue afin de les rendre plus autonomes et responsables.

Enfin, compte tenu des impacts au plan social de la réduction des ressources financières de nos Etats, l'éventualité d'une amplification du phénomène des jeunes de/dans la rue est à craindre. Ainsi des actions par anticipation de même qu'une synergie des opérations en amont et en aval des différents partenaires (Etats, ONG, Institutions Internationales) pourraient en être la panacée.

<sup>28</sup> Environ 900 à Bouaké, Daloa et Yamoussoukro, 700 à Man, 600 à Korhogo. Selon cette étude, les vrais enfants de la rue seraient 374 à Abidjan, et 32 pour les six autres grandes villes (de 13 à Yamoussoukro de 2 à Man).

<sup>29</sup> Les effectifs les plus forts étant Adjamé, puis Abobo, le Plateau et Treichville, les plus faibles à Cocody.

<sup>30</sup> Selon Yves MARGUERAT (2005) dans « A LA DECOUVERTE DES ENFANTS DE LA RUE D'ABIDJAN », ce dernier chiffre suffit à montrer qu'il ne s'agit pas d'enfants de la rue ; le rapport du BICE-Allemagne qui le cite s'en étonne d'ailleurs en signalant que les enfants interrogés à leur arrivée au Centre de sauvetage du BICE au Plateau affirment, eux, provenir à 90 % de familles monoparentales ou recomposées (ce qui est, là aussi, excessif). Tout ceci n'a guère de crédibilité dans le domaine que nous cherchons à comprendre ici, et l'on voit bien les méfaits qu'apporte l'absence de catégories d'analyse clairement identifiées.

### 3.3 : Enrôlement des jeunes

Dans la plupart des armées au monde, les jeunes constituent des cibles privilégiées pour les recrutements. En effet, cette période du cycle de vie qui est celle où l'être humain déborde de santé et profite pleinement de ses capacités aussi bien physiques que morales, justifie l'atout majeur que constituent les jeunes. A cet effet, les moins de 18 ans sont les plus faciles à manipuler parce que plus vulnérables compte tenu de leur insouciance et de leur immaturité. Il y a également l'action des personnes qui occupent des postes de pouvoirs qui font subir aux adolescents « un véritable lavage de cerveau ». Ces derniers croient ainsi être engagés dans une cause noble vu que l'ennemi en face est censé être l'incarnation même du mal. Ces jeunes sont donc amenés à considérer le métier des armes comme une vision et une mission de vie, ce qui les pousse à commettre des atrocités sans aucun remord. Pourtant, ce sont encore les mêmes qui souffrent le plus des séquelles de l'après-guerre.

En Côte d'Ivoire, le conflit armé qui a débuté en 2002 a vu l'implication de jeunes tant du côté des forces de Défense et de Sécurité (FDS), que de celui des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) et des milices. Leur estimation n'est cependant pas aisée aussi bien en ce qui concerne leur implication dans les combats que le nombre de victimes à leur actif. La Commission Nationale de Désarmement de Démobilisation et de Réinsertion (CNDDR, 2005) chiffrait à 4 000 du côté des FDS et à 40 914 dont 3 000 enfants soldats du côté des FAFN le nombre de combattants à démobiliser. On avançait aussi à 10 700 le nombre de jeunes appartenant aux milices de l'Ouest (L'inter, n° 2422, 7 juin 2006).

L'enrôlement des jeunes est toujours facilité par les conditions de vie précaire. En effet, eu égard aux circonstances socio-économiques difficiles que traverse la Côte d'Ivoire depuis les années 90, le chômage et la pauvreté des jeunes ont amplifié. Le taux de pauvreté a fortement augmenté en dix ans passant de 33,6 % en 1998 à 48,9 % en 2008 et au Nord, près de quatre personnes sur cinq est pauvres. Le chômage touche particulièrement les jeunes avec des taux de plus de 24 % des 15-24 ans et de plus de 17% des 25-34 ans (ENV 2008). Ces conditions pénibles, qui rendent les jeunes assez vulnérables, sont identifiées comme une des causes substantielles de leur violence et participation dans les conflits armés. Ainsi, selon la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat-CI) dans son rapport 2012, le manque d'opportunités pour les jeunes a été le principal vecteur de leur enrôlement. Près de 90 % des miliciens profilés ont entre 24 et 35 ans (les milices hors Abidjan, 2009). De plus, il ne serait pas fallacieux d'avancer que nombre de jeunes enrôlés étaient analphabètes et provenait de milieux sociaux défavorisés dont l'endoctrinement et la manipulation sont beaucoup plus aisés.

Le contexte post-conflit est alors l'occasion de mettre en place des programmes afin d'aider ces jeunes à réintégrer une vie civile. C'est dans cette optique que plusieurs activités sont initiées dans le cadre du programme Désarmement-Démobilisation-Réintégration des ex-combattants et des ex-membres des groupes d'autodéfense. Cela se fait à travers la réinsertion/réintégration des jeunes à risque et des personnes déplacées internes (PDI), la réduction et le contrôle des armes légères en circulation illicite sur le territoire, la réhabilitation communautaire et le redéploiement de l'administration dans les zones anciennement occupées.

### 3.4 : Migration des jeunes

La migration des jeunes est l'une des principales conséquences de leur vulnérabilité. Elle concerne tant la migration interne qu'internationale et est perçue pour ceux-ci comme une solution à leur situation de vulnérabilité. En effet, vu la situation précaire et le même

d'opportunité dans lesquels ils sont, la recherche de l'eldorado s'avère être une solution plausible.

La migration interne concerne principalement le déplacement des jeunes des zones rurales vers les zones urbaines ou encore des régions du Nord vers celles du Sud beaucoup mieux nanties. La vulnérabilité des jeunes en milieu rural et dans les régions du Nord est de plus en plus durement ressentie et exaspérée par les crises à répétition. Désespérés, terrifiés par l'avenir, les jeunes choisissent l'exode vers les villes, vidant ainsi le monde rural de ses bras valides. Souvent sans qualification, ils s'adonnent dans les villes à de petits métiers qui leur permettent de se prendre en charge tels que cireurs de chaussures, « balanceurs ou chargeurs de gbaka », « stationneurs », ou encore des gérants ambulants de cabine téléphonique... Par contre, d'autres choisissent la voie de la déviance extrême en s'adonnant à toutes les formes d'agression. De ce fait, ils viennent accroître le nombre de chômeur déjà persistant en milieu urbain et se soumettent à d'autres types de vulnérabilité.

Aussi, le conflit de 2002 a vu le déplacement en interne de plus de 750 000 personnes (PDI-FAC, 2005) et la crise postélectorale quant à elle a engendré celui de plus d'un millions d'individu selon le PND. Cependant, une estimation de la population jeune concernée par ce déplacement s'avère difficile à établir. Toutefois, nombre de jeune déplacés préfèrent ne pas retourner dans sa zone d'origine vu son implication active dans la crise ou encore du fait de son intéressement à la vie citadine (surtout celle d'Abidjan) mieux nantie.

Par ailleurs, la dégradation de la situation économique et sociale de la Côte d'Ivoire depuis les années 1980, favorisant l'émergence des déterminants de la vulnérabilité sociale, a eu pour conséquence l'émigration des Ivoiriens qui est passé 151 755 individus en 2005 à 1 172 151 en 2010 (soit de 0,8% à 5,4%). Les principaux pays d'accueil sont le Burkina Faso et la France qui regroupent à eux seuls les trois quart des émigrés ivoiriens. Dans les pays de la CEDEAO, ils se chiffraient à 932 824 en 2010 contre 54 298 en 2005 selon le PND. Une fois de plus, l'estimation des émigrés de 15-34 ans n'est pas aisée. Cependant, leur migration est essentiellement scolaire (en 2007, on comptait 3 430 étudiants ivoiriens en France et 672 aux états unis)<sup>31</sup> et aussi la recherche d'emploi. En général, cela se traduit par une fuite des cerveaux pouvant être néfaste pour le développement du pays dans la mesure où en plus des émigrés à la recherche d'emploi, certains parmi ceux qui sortent se former préfèrent intégrer le marché du travail de leur pays d'accueil. Le taux de chômage des jeunes en Côte d'Ivoire étant déjà alarmant. Selon le PND, 26% des émigrés ivoiriens dans les pays de l'OCDE ont un niveau d'instruction supérieur et disposent de compétences dans des secteurs comme les postes et télécommunications, l'éducation et la santé contre 74% d'entre eux qui ont un niveau d'instruction faible (OIM, 2009).

### 3.5 : Phénomène du broutage ou la cybercriminalité

Le phénomène est relativement récent en Côte d'Ivoire (environ une dizaine d'année). L'avènement du style musical "Coupé décalé" promu par de jeunes Ivoiriens venus d'Europe et soupçonnés d'être des cyberescrocs avec des concepts tels ceux du « farotage » ou du « travaillement » marque le point de départ de l'expansion des pratiques cybercriminelles appelés 'Broutage' selon plusieurs spécialistes<sup>32</sup>. En effet, les jeunes, croyant à tort ou à

<sup>31</sup> Selon le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGESIP - DGRI - SIES - DEPP) en France et l'UNESCO (ISU)

<sup>32</sup> Selon le syndicat national des exploitants de cyber de Côte d'Ivoire (SYNECCI)

raison que les précurseurs de ce mouvement culturel et musical ne sont riches que parce qu'ils s'adonnent à cette activité illégale, vont embrasser ce mouvement. Cette pratique résultant aussi de la facilité d'accès aux NTIC dans un environnement sans législation appropriée en la matière fait de la Côte d'Ivoire est l'un des pays d'Afrique où la cybercriminalité est le plus en hausse. Selon la plate-forme contre la cybercriminalité (Plcc), en 2009 on ne compte que 980 dénonciations dont 37 seulement ont été condamnés. En 2010, sur les 1766 dénonciations enregistrées, 68 ont été condamnés et en 2011, il y a eu 3000 dénonciations et plaintes, 300 arrestations et 105 personnes déférées. Selon l'enquête de DOUMBIA (2008), la tranche d'âge la plus active dans ce phénomène d'escroquerie électronique est celle des 12 – 25 ans résidente dans la ville d'Abidjan notamment dans les quartiers de Treichville et Marcory. Il évoque les facteurs favorisant ce type d'infractions d'ordre social notamment le chômage généralisé comme principale motivation. En effet, face à un taux de chômage en hausse et une oisiveté grandissante, la jeunesse ivoirienne socialement fragilisée par la crise sociopolitique et militaire qui a amenuisé les opportunités d'embauche et aggravé l'éjection des jeunes du système éducatif voit au «broutage» un moyen facile de se faire de l'argent et s'émanciper financièrement face à une paupérisation grandissante de la population. Pour se faire, certains cybercriminels ivoiriens ont même recours à l'occultisme pour envoûter leurs victimes et augmenter leurs gains traduisant une défaillance morale assez accentuée.

Pour lutter contre ce fléau, des mesures organisationnelles, policières, réglementaires et institutionnelles ont été adoptées et l'ATCI a décidé de mettre en place un centre de veille, de surveillance et de traitement des menaces et incidents sur les réseaux d'information au niveau national dénommé Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team (CICERT) depuis 2009. Aussi, le gouvernement a entamé l'élaboration d'un nouveau code des télécommunications, l'identification des abonnés à la téléphonie mobile et l'introduction des TIC dans les programmes scolaires afin d'enrayer ce phénomène. Malgré ces dispositions et ces actions, le phénomène va grandissant en Côte d'Ivoire et donne à s'interroger sur l'efficacité et l'opérationnalité de ces mesures (voir les chiffres précités entre 2009 et 2011). En effet, ces mesures sont essentiellement répressives plutôt qu'éducatives, informatives ou sensibilisatrices. Ce faisant, elles manquent d'une emprise véritable sur le fléau. Des solutions plus techniques, plus pratiques, plus concrètes et de plus grande proximité s'imposent alors. Dans un tel cadre une étude approfondie par les autorités compétentes s'avère nécessaire pour cerner les causes et les effets d'un tel phénomène. Il faut rappeler que pour l'heure, seules des enquêtes de journalistes tels que Y. DOUMBIA (2008) et Daniel BEKE (2009), ainsi que du blogueur CLAUDUS (2009) et les articles de François BECANTHY (2009) et de Serge KASSE (2009) nous permettent d'appréhender les causes et impact du phénomène.

### **3.6 : Alcoolisation et consommation de stupéfiants**

La consommation abusive d'alcool et de drogue est devenue un phénomène de mode dans la société ivoirienne notamment chez les jeunes. En effet, ces substances sont considérées comme un mode d'adaptation sociale qui leur permet de fuir temporairement les réalités et se jouer des contradictions de la société.

En 2011, l'OMS estimait à 4,5 litre la consommation d'alcool pur par personne et par an chez les 15 ans et plus en Côte d'Ivoire. Mais l'alcoolisation chez les jeunes est souvent émaillée de concours du plus gros buveur appelé « godé ». Ces concours visent généralement à tester leur résistance, leur endurance, leur tolérance, leur virilité. Le « vainqueur » force admiration et respect de la part des autres concurrents dont il devient le leader auquel ils doivent désormais s'identifier ou se référer. Selon une étude réalisée par Koffi et al. (2012), la consommation régulière d'alcool est plus élevée, d'une part, chez les hommes (61,8 %) que chez les femmes (41,6 %) et, d'autre part, chez les ruraux (81,1 %) que chez les citadins (58,3

%) et étudiants (47,9 %). Une autre étude réalisée par Touré et al. (2011) a révélé que la consommation d'alcool était de 47% chez les adolescents de 13 – 19 ans. Les boîtes de nuit (38,9 %) et les «maquis» (54,8 %) étaient les principaux lieux de consommation. Le fait que près de la moitié des enquêtés consommait de l'alcool (47 %) et que la plupart fréquentait les boîtes de nuit constitue un facteur supplémentaire de conduite sexuelle à risque de contamination. Aussi, la consommation des jeunes est facilitée par l'absence d'informations dans un environnement caractérisé par l'application de stratégies commerciales sans restrictions, en particulier à l'égard des jeunes, pouvant avoir un impact important sur les valeurs et les normes culturelles.<sup>33</sup> Par ailleurs, plusieurs études mettent en avant des preuves sur l'existence d'un lien entre la consommation d'alcool, d'une part, et les comportements sexuels à haut risque et l'infection à VIH, d'autre part.<sup>34</sup> Il est indispensable de reconnaître et d'accepter l'impact de l'alcool sur les individus et la société pour que les pays puissent élaborer des interventions efficaces en vue de réduire l'usage nocif de l'alcool.

Ainsi, la réduction de la consommation et des préjudices liés à la consommation d'alcool doit par conséquent être considérée comme une priorité de santé publique. Il serait donc indispensable pour les autorités de réglementer le commerce de l'alcool ainsi que sa disponibilité notamment avec les activités de promotion, les parrainages, les concours et les événements sportifs, constituent autant d'occasions qui rendent l'alcool de plus en plus populaire chez les jeunes.

D'un autre côté, la consommation de drogue n'est pas en reste. Selon le Comité interministériel de lutte antidrogue (Cilad), 3808 personnes dont 68,28% d'ivoirien et 31,72% d'étranger ont été déférées dans le cadre de leurs activités en 2010. Les jeunes représentent 59% de cette population au plan national. Le trafic et la consommation des drogues en Côte d'Ivoire ont connu un développement fulgurant ces dernières décennies devenant une véritable plaque tournante des grands trafics de substances illicites. L'abus de la drogue et autres stupéfiants par les jeunes découlent, selon les populations du mal vivre (60,7%) selon l'EAPCI (2008). Le phénomène de la consommation de drogue ne fait que gagner du terrain dans les milieux scolaires, au sein des prostituées et adolescents de la rue. Les délits liés à l'infraction sur les stupéfiants viennent en troisième position des affaires les plus traitées par la justice ivoirienne après les vols simples et aggravés selon la Cilad. Ce phénomène est surtout lié notamment à la récurrence de crise et à la paupérisation grandissante de la population et aussi à cause du pôle d'attraction que représente la capitale économique, Abidjan.

Il existe plusieurs dispositifs de lutte contre la drogue notamment le Comité de lutte contre la drogue et la douane anti-drogue. Mais ces structures ont beaucoup plus une vocation punitive. Toutefois, leur fonctionnement se traduit par le manque d'une politique sanitaire accrue qui intègre une réglementation sévère régissant le secteur des drogues et stupéfiants. Aussi, il est alors déplorable de mentionner le manque d'infrastructures d'accueil dans la prise en charge des drogués.

### 3.7 : Prostitution et homosexualité

L'extrême pauvreté couplée à une vulnérabilité morale de plus en plus élevée chez les jeunes a entraîné la perte des valeurs morales et culturelles. Ainsi, prostitution traditionnelle dans les rues, tenues vestimentaires provocatrices, sites de rencontres, pornographie, homosexualité et pédophilie sont devenus des pratiques courantes dans les mœurs des jeunes ivoiriens. Les raisons

<sup>33</sup> Graeme, W. My goodness : Nigeria overtakes Ireland in Guinness sales, *Guardian Unlimited*, August 30, 2007.

<sup>34</sup> Voir deux articles dans le numéro spécial de la revue *African Journal of Drug & Alcohol Studies* : Ashley JW, Levine B, Needle R, Summary of the proceedings of the meeting on «Alcohol, HIV risk behaviours and transmission in Africa» 5(2) : 192–200; Morris CN, Three-country assessment of alcohol-HIV related policy and programmatic responses in Africa 5(2) : 170–184, 2006.

qui poussent les jeunes à ce fléau différent, mais la cause financière serait la principale raison des pratiques telles que la prostitution et la pédophilie.

La presse nationale évoque de l'essor de la prostitution de bureau, de striptease et autres spectacles de jeunes filles nues à Abidjan et autres grandes villes du pays. Ces pratiques facilitées par la multiplication des Bars climatisés, boîtes de nuit et autres clubs privés sont aussi relayées par certains organes de presse, des stars de la musique ivoirienne et même du monde sportif qui en font l'éloge.

Toutefois, on note un silence des autorités sur ces pratiques amORALES et immORALES des jeunes et leur conséquences aussi bien sur ces derniers que la société entière bien que ces phénomènes soient difficilement chiffrables. Mais, l'absence de données officiels sur ces pratiques ne permet pas d'en mesurer la véritable ampleur. Aussi, indépendamment des questions d'ordre moral, il est urgent de considérer ce commerce du sexe, étant donné les risques de propagation du sida et autres MST qui en découlent, demeurent des sources de vulnérabilité auxquels sont soumis les jeunes. C'est alors le lieu d'attirer l'attention des autorités compétentes sur ces phénomènes qui prennent de l'ampleur. Aussi, serait-il temps de mener des études au niveau national qui permettront d'en avoir l'ampleur et les conséquences de telle pratique afin d'adopter des solutions appropriées.

#### CONCLUSION PARTIELLE

La vulnérabilité sociale des jeunes est un phénomène réel en Côte d'Ivoire. Les crises sont connues pour leurs effets pervers sur les variables économiques et sociales. Dans pratiquement tous les domaines, qu'il s'agisse de l'éducation, la pauvreté, la santé, les handicaps ou même les valeurs morales, les jeunes sont soumis à des vulnérabilités d'ampleur diverses qui se renforcent mutuellement. Aujourd'hui, les jeunes qui sont supposés représenter l'avenir de la nation compte alors parmi les plus vulnérables avec une perte de leur valeur morale. Près de 40% des plus de 15 ans sont analphabète. Les jeunes sont principalement touchés par la pauvreté et ceux de 20-24 ans sont les plus touchés par le chômage. Les jeunes filles en milieu rural notamment au Nord sont d'avantages vulnérables à la santé. Aussi, les jeunes handicapés étant une minorité dans la population constituent un groupe parmi les plus vulnérables. La dégradation du bien-être de cette population constitue une atteinte certaine à la paix sociale à travers les faits de société tels que la prostitution, l'exclusion sociale et professionnelle, la toxicomanie, la délinquance, le banditisme...

Koffi Annan ne précisait-il pas lors du forum Mondial sur l'éducation que : « Ce sont l'espoir et l'énergie des jeunes, leur enthousiasme et leur volonté d'expérimenter qui font avancer la société; inversement, l'aliénation des jeunes est une garantie de malaise sociale. Si l'on ne veut pas perdre une génération de plus, il faut agir vite et sur une grande échelle ». De ce fait, cette situation de précarité des jeunes en Côte d'Ivoire devrait donc nécessiter l'attention particulière de l'Etat ainsi que celle des partenaires au développement quant à un surcroît de financement des secteurs sociaux et de l'éducation en particulier en vue de donner une chance aux jeunes démunis de sortir de cette situation. Un autre défi pour l'Etat, et non des moindres, serait la mise en place de politiques adaptées pour l'amélioration des indicateurs macroéconomiques qui sans nul doute ont un effet positif sur les déterminants de la vulnérabilité sociale. Aussi, œuvrer pour une décentralisation ne donnerait-il pas plus de chance de développement aux régions et réduire l'écart de vulnérabilité entre zone urbaine et rurale ou entre le Nord et le Sud. L'enjeu principal pour le pays est ici de mettre une entrave à l'accumulation des générations de pauvres.

Cependant, il faut aussi signaler que les enfants exclus d'aujourd'hui seront les jeunes marginalisés de demain. Or nombreux sont ceux laissés pour compte qui entreront dans l'adolescence sans un minimum de compétence de base indispensable à une vie digne et humaine (Kouakou, 2009). Alors, les politiques devraient aussi viser cette tranche d'âge afin de les prémunir en leur permettant d'acquérir les capacités de résilience nécessaire.

Toutefois, une paix solide et durable est la condition sine qua none pour la mise en place et la réussite d'un tel processus d'où la nécessité d'œuvrer davantage pour la réconciliation et la paix.

### **CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE**

L'intégration des jeunes dans la vie économique, sociale et culturelle passe par une éducation et une formation adéquate, doublée d'une participation effective à la vie sociale, économique et culturelle. Pour ce faire, il est important que le gouvernement dans cette situation post crise relance les activités économiques en créant des emplois ou en facilitant l'installation des jeunes entrepreneurs dynamiques. Par ailleurs, certains jeunes souffrant d'un handicap quelconque et les marginaux devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'Etat et des partenaires au développement afin que leur insertion soit effective dans la société. Cependant, la vulnérabilité sociale touche la quasi majorité des jeunes actuellement et pour lesquels les besoins fondamentaux ne sont pas assurés. Aussi, pour l'ensemble de la population jeune, des mesures urgentes devraient-elles être prises afin que ne s'installe pas dans leur vie, le cercle vicieux de la délinquance et de la pauvreté.

Enfin, il convient de souligner que les enfants exclus d'aujourd'hui seront les jeunes marginalisés de demain. Nombreux sont actuellement, ceux laissés pour compte qui entreront dans l'adolescence sans un minimum de compétence de base. Les décideurs politiques et les partenaires au développement devraient s'intéresser aussi à cette tranche d'âge afin de les prémunir de l'engrenage de l'exclusion et de la pauvreté.

## **CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS**

### **CONCLUSION GENERALE**

Les conditions démographiques susceptibles de faire profiter à la Côte d'Ivoire un dividende démographique sont pour certaines déjà réunies. Si l'on considère, la tendance à la baisse de la fécondité, une population en âge de travailler dont les deux tiers sont constitués de jeunes, le nombre d'enfants à la charge d'un actif en baisse, le taux d'utilisation de la contraception moderne encore bas mais en nette amélioration. Les conditions économiques, institutionnelles, culturelles et politiques dont la prise en compte relève d'une réelle volonté politique dont on peut affirmer qu'elles ne feront pas défaut, d'autant plus que la Côte d'Ivoire envisage de devenir un pays émergent à l'horizon 2020. Mais, le dividende démographique n'est pas seulement subordonnée aux taux de natalité, il exige des politiques sociales et économiques, notamment l'ouverture au commerce international, des marchés de l'emploi flexibles, des investissements dans le capital humain, notamment dans l'éducation et la santé publique.

Dans le domaine de la santé de la reproduction, levier démographique important, la Côte d'Ivoire à l'instar de la majorité des pays a adopté un programme de santé de reproduction et de planification familiale. Malgré le déclenchement de la crise militaro-politique, ce programme a enregistré des résultats satisfaisants si l'on se réfère aux objectifs de résultats et d'impact que le programme s'est fixé. En effet, l'on observe une baisse du taux de fécondité (de 5.7 en 1994 à 4.6% en 2006) avec pour corollaire une baisse du TGFG et du TBN. On observe également une baisse du taux de prévalence du VIH indiquant l'impact positif de la lutte contre cette pandémie.

En Côte d'Ivoire et partout en Afrique les services de planification familiale et de santé en général répondent difficilement aux besoins existants et cette insuffisance ne fait que s'accroître. Beaucoup reste à faire au regard des besoins à satisfaire en matière de santé, mais la survie des programmes reste liée au financement.

L'intégration des jeunes dans la vie économique, sociale et culturelle passe par l'éducation et la formation adéquate. L'analyse du système éducatif et des dispositifs d'insertion montre que la Côte d'Ivoire a, depuis l'indépendance, enregistré des progrès dans certains domaines. Cependant, beaucoup reste à faire eu égard à l'ambition du pays qui est de devenir à l'horizon 2020, un pays émergent. Le rôle du secteur éducatif et de l'insertion sera primordial dans la réalisation de cette ambition. En effet, les avancées technologiques, le rythme de création de richesses, reposent sur une population en bonne santé et bien formée, et un marché du travail dynamique.

Les réformes dans le secteur de l'éducation et les grands projets d'investissement, de développement industriel et agricole en cours créent des conditions qui faciliteront l'initiative privée. Les jeunes doivent saisir ces opportunités et contribuer par leur génie et leurs efforts, à réduire significativement le chômage, créer la richesse, et acquérir une certaine autonomie.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a besoin de renouveler son arsenal social à travers l'éducation de sa jeunesse à une culture citoyenne et civique. Il ne s'agit pas de se satisfaire de réponses ponctuelles aux problèmes des jeunes, mais d'élaborer une politique d'encadrement dont les traits structurants tiennent compte des préoccupations du temps présent ainsi que des défis qui se profilent à l'horizon.

## RECOMMANDATIONS

L'Etat et les partenaires au développement doivent investir massivement et durablement dans la santé, l'éducation, la création d'emplois et la prévention des mariages précoces pour que la Côte d'Ivoire puisse atteindre par la suite un dividende démographique. Des investissements accrus dans la santé et la planification familiale ainsi que dans l'éducation sont des points critiques pour atteindre un dividende démographique.

Des informations sur les secteurs porteurs peuvent orienter les choix des jeunes. Mais, une bonne insertion repose aussi sur des structures d'accompagnement dynamiques et opérationnelles, avec des programmes pertinents et bien conçus. Aussi, les suggestions suivantes sont-elles faites :

- faire la promotion d'une croissance riche en emploi par la prise de mesures fiscales favorables aux investissements générateurs d'emplois ;
- renforcer les capacités des acteurs du secteur informel pour en faire un secteur générateur d'emplois décents ;
- favoriser l'auto-emploi des jeunes dans des secteurs stratégiques pour la Côte d'Ivoire ;
- concevoir des programmes plus adaptés de subvention de l'emploi dans le secteur privé ;
- moderniser le service public de l'emploi.

Les recommandations relatives à l'éducation de la jeunesse à une culture citoyenne et civique peuvent se résumer comme suit :

- développer et encourager le potentiel créatif des jeunes et leur inculquer le sens de leur propre estime ;
- Sécuriser la frontière des jeunes au champ politique par leur éducation à la vie civique et citoyenne. En effet, les résultats de l'étude montrent que, la promotion des valeurs civiques et citoyennes est une ressource symbolique de soudure et de nivellement des rapports sociaux suffisamment fractionnés.
- Encourager l'éducation des jeunes par les pairs, à travers les structures associatives, politiques, économiques, sociales ou culturelles et à travers l'existence des conditions d'affirmation et de promotion des valeurs civiques et citoyennes.
- Œuvrer à la mise en place d'espaces pour la discussion libre et la communication intra-générationnelle mais également intergénérationnelle ;
- Assurer les conditions de prise de parole et d'échanges à propos des questions nationales, régionales et locales, par le biais des moyens numériques et autres supports ;
- recommander la création d'un observatoire chargé de mener des études de terrain et d'élaborer des rapports périodiques présentant une évaluation globale de la réalité de l'inclusion des jeunes aux jeux des valeurs éthiques, morales, civiques, citoyennes et de créativité ; notamment les efforts déployés, les résultats obtenus et les perspectives, tout en accordant une attention particulière à l'approche genre fondée sur l'égalité des deux sexes, et à l'équilibre entre les espaces urbains et ruraux.

Parmi les recommandations relatives à l'autonomisation et la nuptialité des jeunes, on peut retenir les points suivants :

- ✓ Assurer la cohérence des diverses politiques et mesures concernant l'emploi des jeunes en liaison avec des priorités clairement définies sur la base de ressources spécifiques.

Certains programmes et projets ont du mal à produire les résultats escomptés par manque de clarté et affichent très souvent des objectifs difficilement réalisables :

- ✓ Réactiver ou reformer la fonctionnalité des programmes et projets déjà élaborés pour mieux les adapter aux réalités nouvelles en tenant compte des besoins spécifiques. Le potentiel existe souvent, il suffit de corriger les imperfections afin de les rendre applicables.
- ✓ Promouvoir des politiques du marché du travail destinées à améliorer la qualité de l'emploi des jeunes à travers par exemple une culture de l'entrepreneuriat ou en formalisant le secteur informel qui constitue le plus gros vivier d'emploi des jeunes. Il convient pour la circonstance de faciliter aux jeunes entrepreneurs l'accès au crédit bancaire et une fiscalité préférentielle (baisser le niveau de la fiscalité et élargir l'assiette fiscale) pour permettre à un grand nombre de jeunes entrepreneurs de sortir de l'informel. Il s'agit également de renforcer la protection sociale des jeunes travailleurs de manière à leur permettre de bénéficier d'une couverture sociale, gage d'un emploi stable, sécurisé et durable.

Au niveau de la dynamique de la nuptialité et de santé reproductive, les recommandations sont libellées comme suit :

- ✓ Procéder à une sensibilisation de masse de la population sur le danger que représente la précocité de la sexualité et surtout les risques liés à la multiplicité des partenaires sexuels. Il en est de même pour la précocité observée dans la nuptialité surtout dans certaines communautés traditionnelles où ce fléau est considéré comme une valeur culturelle et sociale.
- ✓ Faire une étude spécifique au niveau national sur la question de l'état matrimonial et les conditions favorisant l'autonomisation des jeunes. Il s'agit de mieux identifier les facteurs et les déterminants liés à la nuptialité et l'autonomisation des jeunes. Les études existantes sur la question sont non seulement limitées, mais trop globales pour pouvoir établir des indicateurs précis pour les jeunes.

Au-delà de l'actualisation de ces différentes initiatives, il faut indiquer que la situation de crise a désorganisé tout le système d'information sur la santé et l'éducation. En dehors des données issues des activités des organisations humanitaires et de quelques enquêtes ponctuelles, depuis le déclenchement de la crise, très peu d'études d'envergure nationale ont été menées. Il est donc nécessaire de disposer d'informations fiables en vue d'élaborer des interventions appropriées non seulement en matière de santé en général et de santé reproductive en particulier, mais aussi sur le système éducatif et de formation des jeunes.

Cette étude offre l'occasion de faire des recommandations à l'endroit du Gouvernement qui, au regard de la lacune de données d'envergure nationale, devra soutenir la réalisation du quatrième RGPH qui devait être réalisé en 2008 mais n'a pas pu l'être par manque de financement et est reporté en 2013. En outre, pour mieux connaître cette frange importante de la population que constituent les jeunes, des enquêtes spécifiques sur les problématiques relevées dans cette étude devraient être réalisées. Enfin, il importe de créer une base de données sur les jeunes afin d'avoir à tout moment des données fiables permettant de faire de fines analyses et mieux cerner les préoccupations des jeunes.

L'étude recommande la création d'un observatoire chargé de mener des études de terrain et d'élaborer des rapports périodiques présentant une évaluation globale de la réalité de

l'inclusion des jeunes aux valeurs éthiques, morales, civiques, citoyennes et de créativité, et l'insertion des jeunes dans le tissu industriel et économique. Cet observatoire devrait évaluer les efforts déployés, les résultats obtenus et les perspectives, tout en accordant une attention particulière à l'approche genre fondée sur l'égalité des deux sexes, à l'inclusion des marginaux et des handicapés, et à l'équilibre entre les espaces urbains et ruraux.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abbas S. et Bamssie R. (1992) : Perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1988-2028. In Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH1988) Analyse des résultats définitifs. Volume 3, Tome 5. Abidjan: Institut National de la Statistique.

Adjamagbo A. (2000) : "Rapports de production et relation de genre dans les sociétés rurales des pays en développement», in LOCOH Thérèse (dir.) *Rapports de genre et questions de population dans les pays du Sud*. Paris, INED, 198p. [Coll. Dossiers et recherches de l'INED, n°85].

Adjamagbo J. (1999) : "Les lois, une expression officielle des rapports de genre" in LOCOH Thérèse et KOFFI N'Guessan (eds.) *Genre, population et développement en Afrique de l'Ouest*, p.35-51. –Abidjan, FNUAP, ENSEA, Coopération française, 169p.

AGEPE. (2010) : Situation de l'emploi à Gagnoa en 2010. AGEPE, Abidjan.

Akindes F. (2000) : *Inégalité sociale et régulation politique en Côte d'Ivoire, la paupérisation est-elle réversible ?* Politique Africaine (78) :126-141.

Akoto E.M. (1993) : Déterminants socio-culturels de la mortalité des enfants en Afrique noire. Hypothèses et recherche d'explication. Louvain-la-Neuve, Académia, 269p.

Akoto E. M. (2005) «Sexualité, Fécondité et Pratique Contraceptive chez les Jeunes en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Togo et Burkina -Faso», 15p.

Anoh A. et Kouadio N. (2007) : Transformation progressive des régimes traditionnels de nuptialité en Côte d'Ivoire, 5<sup>ème</sup> Conférence sur la population africaine, Arhusa, Tanzanie, 10-14 Décembre 2007.

Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 2004, Comité québécois femmes et développement (CQFD), *Trousse de formation Genre et Développement (CQFD)*.

Babo A. (2007) : *participation politique des jeunes et démocratie en Côte d'Ivoire Discours de monsieur le premier ministre, garde des sceaux, ministre de la justice (Août 2012)*.

Bado Y. (2007) : *Déterminants de la fécondité des adolescentes au Burkina Faso. Approche par les variables intermédiaires*, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Démographie (DESSD), Yaoundé, 118p.

Banégas R. et Bernard L. (2002) «*la Côte d'Ivoire au bord de l'implosion*» politique Africaine (87) 139-161p.

Bastide L. (2000) : *L'image, école de la violence ?* dans G. Langue et (dir), les jeunes et les médias en France, Paris, Hachette, 2000.

Banque Mondiale. (2007) « Enjeux démographiques du XXI<sup>ème</sup> siècle » : rôle de la Banque Mondiale. Document de travail, Washington, 87 p.

Banque Mondiale (2010): "Côte d'Ivoire, Inequality, Conflict and Poverty": A Poverty Assessment, Washington D.C., mai, 2010.

Banque mondiale « Rapport d'Etat du Système Educatif Ivoirien » : Eléments d'analyse pour instruire une politique éducative nouvelle dans le contexte de l'EPT et du PRSP.

Bledsoe C. et Cohen B. (1993) "Social dynamics of adolescent fertility in Sub-Saharan Africa". National Academy press, 208p.

Bolle F. (1999) « médias et sociétés » Paris, Montchrestien Bourdieu, P. 1981. *La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique.*

Bourdieu, P. (1981) : *La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique* (Actes de la recherche en sciences sociales) n°36 – 37 pp. 3 – 24.

Bozon M. (2001) : Sexualité Juvénile, contraception et rapports de genre, spontanéité et déséquilibre entre partenaires à l'initiation sexuelle au Brésil, 26p.

Bozon M. (2004) « Les constructions socio-politiques de la sexualité comme risque».

Communication présentée à la Chaire Quételet (2004), Institut de Démographie, UCL, louvain-la-Neuve, 15 p.

Calves A. E. (2002) «Nouveau contexte familial à la naissance, reconnaissance paternelle et prise en charge des jeunes enfants en milieu urbain africain : le cas de Yaoundé».

Communication présentée au colloque de 'AIDELF, Dakar, 10p.

Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), 1994. Résumé du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement. Nations-Unies, 5-13 septembre 1994, Caire.

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), Centre international (MATCH), Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 1991. Un, autre genre de développement, CCCI, Ottawa.126p.

Cote, C. (2003) : *Le genre dans développement. Formation sur l'approche genre et développement*, et paix, 59p.

Côte d'Ivoire et Union Européenne : Document de stratégie pays et Programme indicatif national pour la période 2008-2013, rapport.

CRESARCI (2000) : Etude sur l'utilisation des services médicaux en Côte d'Ivoire. Septembre 2000. Abidjan.

David E, David C, Günther F, and Jocelyn F. (2007) "Realizing the Demographic Dividend" Is Africa Any Different? Manuscript prepared for the African Economic Research Consortium.

Delaunay V. (1994) « Entrée en vie féconde» Les Etudes du CEPEDN°7 Paris, Centre français sur la population et le développement, 326p.

Delaunay V. (2005) «Sexualité et prévention avant le mariage en Afrique Subsaharienne : une revue de la littérature», conférences virtuelles, 10 au 14 octobre 2005, 31p.

Diallo Y. (2001) : Les enfants et leur participation au marché du travail en Côte d'Ivoire, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, thèse de doctorat.

Direction de la Statistique. Ministère de l'Économie et des Finances [Côte d'Ivoire]. 1984.

Enquête Ivoirienne sur la Fécondité (1980-81) : Rapport principal, Volume 1. Analyse des Principaux résultats. Abidjan : Direction de la Statistique et World Fertility Surveys.

EAPCI : Enquête sur les aspirations des populations vivant en côte d'ivoire : 2008, Ernest Renan, 1992. « *Qu'est-ce qu'une nation?* » in Joël Roman (dir.), *Qu'est-ce qu'une nation?* Paris, Presses Pocket, p. 41.

Enquête démographique sur la santé - EDS-1998.

Enquête nationale sur le niveau de vie –ENV-2008.

Gendreau F (1993) : « La Population de l'Afrique », Manuel de Démographie, Edition Karthala, 1993.

Gérard Courtois (2005), « *Le pardon et la Commission Vérité et Réconciliation* » Droit et cultures.

Gubry F. (1994) : «Analyse de la nuptialité», Documents pédagogiques de l'IFORD, Yaoundé, juillet 1994.

GUENGANT JP s/d (2011) : Comment bénéficiaire du dividende démographique ? La démographie au centre des trajectoires de développement ; Synthèse des études réalisées dans les pays de l'UEMOA, ainsi qu'au Ghana, en Guinée, en Mauritanie et au Nigeria. Paris, 72p.

Hauhouot A. (2010) : Rétrospective de L'éducation En Côte D'Ivoire, atelier de restitution.

INS (2008) : Enquête Niveau de Vie des Ménages ENV 2008, Institut National de la Statistique, Rapport provisoire, mai.

Hajnal J. (1953): Age at marriage and proportions marrying. *Population studies*, n°2, p.111-136.

Herry A, Koffi N, ET Kopilov P. (1982) : Enquête Démographique à Passages Répétés 1978-79. Résultats définitifs. Abidjan : Direction de la Statistique, Ministère du Plan et de l'Industrie.

Hertrich et Locoh T. (1999) : *Rapports de genre, formation et dissolution de la famille dans les pays en développement.* - Liège, UIESP, 49p.

Hofstede (1987) : *les différences culturelles dans le management.* Paris édition d'organisation, adaptation française de : cultures conséquences : international differences in work-related values. Beverly hills, calif : sage publication.

Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire) (1992) : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988, Structure, état matrimonial, fécondité et mortalité, Analyse des résultats définitifs, Tome 1, Volume 3, Abidjan.

IGWG de l'USAID. (2008) « *Lutte contre la violence basée sur le genre dans les programmes de santé de l'USAID : Un guide pour les responsables de programmes du secteur de la santé* ». Deuxième édition. Washington, D. C.

Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire), (2001) : Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1998-99, Abidjan.

Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire), (2001) : Recensement Général de la Population et de l'Habitation 1998 ; Etat et Structure de la population ; Analyse des résultats, Tome 1, Volume 4, Abidjan.

Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire), (2002) : Enquête Niveau de Vie en Côte d'Ivoire, Abidjan.

Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire), (2003) : Situation démographique nationale, Perspectives Démographiques Ensemble Côte d'Ivoire : 1998-2018, Tome 3, Volume 5, Abidjan.

Institut National de la Statistique (2007) : Recensement Général de la Population 1975, Rapport final, 197. Population Référence Bureau, La population jeune en Afrique : risque ou opportunité ?

Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire) et ICF MACRO, (2012) : Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 2012, Rapport Préliminaire, Abidjan.

INS(1998) : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1998). Volume IV, Tome 4, Abidjan : Institut National de la Statistique.

INS (2001) : Enquête démographique et de Santé Côte d'Ivoire 1998-1999.

INS (2001) : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1998). Abidjan, Institut National de la Statistique.

INS et ORC Macro. (2001) : *Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1998-1999*. Calverton, Maryland d'USA: Institut National de la Statistique et ORC Macro.

INS (1995) : Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1994. Calverton, Maryland, USA: Institut National de la Statistique et Macro International.

INSEE (2008) : Données détaillées des statistiques d'état civil sur les naissances en 2008.

Institut National de la Statistique et de la Démographie [Burkina Faso] (2009) : Nuptialité et Etat matrimonial. In Recensement Générale de la Population et de l'Habitat (RGPH2006) - Analyse des résultats définitifs. Thème 3.

Institut National de la Statistique (INS) [Côte d'Ivoire] et ORC Macro. (2006) : Enquête *sur les Indicateurs du SIDA en Côte d'Ivoire (2005)*. Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et ORC Macro.

Institut National de la Statistique (INS) [Côte d'Ivoire]. (2007) : *Enquête à indicateurs multiples, Côte d'Ivoire (2006,) Rapport final*, Abidjan, Côte d'Ivoire : Institut National de la Statistique.

Institut National de la Statistique (INS) [Côte d'Ivoire] et ORC Macro. (2001). *Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1998-1999*. Calverton, Maryland, USA : INS et ORC Macro.

Memon F. (2006) : *Rapport interethnique et logique de différenciation sociale en milieu rural Ivoirien*, mémoire de Maîtrise-institut ethnociologie, université de cocody.

Moussa F. (2008) : l'idée de patrie dans la compréhension de la participation des jeunes à la *dynamique conflictuelle en Côte d'Ivoire*. Research report N4 CODESRIA.

Michael H. (1978). The top 100, a ranking of the most influential persons in history.

Kellerhals J.ET MontandonC., (1991) : *Les stratégies éducatives des familles. Milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents*, Genève : Delachaux et Niestlé.

Kouadio B. M. (2005), Analyse de la pauvreté des chômeurs de longue durée, Economie appliquée, tome LVIII, 2005, no.3, PP. 105 – 127.

Kouakou C. K. (2009) « Jeunes et pauvreté urbaine dans les pays en développement » : Cas de la côte d'ivoire, Revue africaine de l'Intégration, Vol. 3, No. 1, janvier.

Kouton E. (1992) : Evaluation sur la recherche de la fécondité précoce au Bénin. Cahier de l'IFORD, n°3,121p.

Kroeber ET Kluckhohn (1992) *Culture: a critical review of concepts ET definition Cambridge (mass)*, papers of the Peabody museum of American archeology and technology, Harvard university XLVII.

Lachaud J. P. (1996) : Le désengagement de l'Etat et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone, Genève, Institut International d'Etudes sociales.

Landes (1998): *the wealth and poverty of nation*; New York: WW. Norton et company, 516P.

Levis- Strauss (1958) : *Anthropologie structural* édition Pocket agora, 2003.

Lazar J. (1992) : *la violence contagieuse ?* Le débat, n°94. Weber. M. 1998., *l'éthique protestante et l'esprit capitalisme*. Édition Pocket.

Leloup C. ET Ryck M. (1995) : *Le concept de genre*, in *Le rôle des femmes dans le développement*, Bruxelles : le Monde selon les femmes.

Lesthaeghe R., Kaufmann G, Meeker D. (1989) « The Nuptiality Régimes in Sub Sahara Africa », in: *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*. Ron Lesthaeghe (ed). University of California Press pp. 239- 337.

Locoh T. (1988) : Structures familiales et changements sociaux, in : Dominique TABUTIN (dir.), *Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, p.441-478–Paris, le Harmattan.

Locoh T. (1993) "Débuts de la transition de la fécondité et mutations familiales en milieu urbain africain : le cas de Lomé (Togo)", Dennis Cordelle al. (Éd.) *Population, reproduction, sociétés. Perspectives et enjeux de démographie sociale*. p.175-196. Mélanges en l'honneur de Joël Gregory, Presses de l'Université de Montréal, 429p.

Locoh T. (1994) »Social change and marriage Arrangements: New types of union in Lomé, Togo», in: Caroline BLEDSOE ET Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-sahariens Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p.215-230.–Oxford. Clarendon Press, (International Studies in Demography), 326p.

Locoh T. (2001). "Nuptiality, Fertility and Family Structures in Sub-Saharan Africa: Framework for Teaching", Paper presenté date IUSSPS seminar on Demographic Training in the Third Millennium, held in Rabat, Morocco, 15-18 May 2001.

Locoh T. (2001) "Nuptiality, Fertility and Family Structures in Sub-Saharan Africa :a Framework for Teaching", Seminar on Demographic Training in the Third Millennium, held in Rabat, Morocco, 48p.

Locoh T. (2002) « Les facteurs de la formation des couples » in CASELLI G., VALLIN J. et WUNSCH G., (éds.), *Démographie : analyse et synthèse II, Les déterminants de la fécondité*, Paris, Editions de l'INED, pp.103-142.

Locoh T. et Sow M. (2005) : Vers de nouveaux modèles familiaux en Afrique de l'Ouest? Communication présenté eau XXVème congrès international de la population (Tours 2005), Séance S1101 "La famille en Afrique".

Locoh T. et Thiriart M. P (1995) : Divorce être mariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo, *Population*, vol.50, n°1, p.61-94.

Louis H. «Dictionnaire Démographique Multilingue», Volume Français, 2<sup>ème</sup> édition.

Locoht. (2005) : les facteurs de la formation des couples–paris, in (ed), volume ii. –les déterminants de la fécondité. (chap28.fmpage 174).

MEMPD/INS et UNICEF (2007) : Enquête par grappes à indicateurs multiples Côte d'Ivoire 2006. Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Institut National de la Statistique, et UNICEF, mars.

Michèle D. (1992) : Compensation matrimonial et dette féminine : les goin au Burkina Faso in Jeanne Bisilliat, Florence Pintonet Mireille Lecarne, *relation de genre et développement*, Paris, pp. xx-xx

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, (2012) : Plan National de développement (2012-2015), Tome I : Résumé analytique, 61p.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, (2012) : Plan National de développement (2012-2015), Tome II : Diagnostic politique, économique, social et culturel, 124p.

MINISTERE DE L'EMPLOI, (2012) : Politique nationale de l'Emploi, 58p.

MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET DE L'ENFANT, (2011) : Données statistiques relatives à la Famille, à la Femme et à l'Enfant, 38p.

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DU SERVICE CIVIQUE, (2011) : Politique Nationale de la Jeunesse 2011-2015, 47p.

Ministère du plan et du développement (2000) : Tableau de Bord Social Côte d'Ivoire 2003. Tome1: Analyses Thématiques, Abidjan, publication du Ministère du Plan et du Développement.

Ministère de la Santé publique, 1996. Plan national de développement sanitaire (1996-2005). Tome I: Diagnostic, politique et stratégies.

Ministère de la Santé de l'hygiène publique (Côte d'Ivoire, 2008) : *Plan National de Développement Sanitaire (2009-2013)*.

MPJSC (2011) : Politique Nationale de la Jeunesse (2011-2015) : Ministère de la Promotion de la Jeunesse et du Service Civique, juin.

MSLS/INS (2012) : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples Côte d'Ivoire (2011-2012), Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida et Institut National de la Statistique, RAPPORT PRÉLIMINAIRE, Juillet.

NATIONS UNIES (1974) : Rapport de la conférence mondiale des Nations Unies. Bucarest, Nations Unies, 169p.

NATIONS UNIES (1984a) : Rapport de la conférence internationale sur la population, 1984. Mexico, Nations Unies, 109p.

NATIONS UNIES (1984b) : Rapport de la deuxième conférence africaine Sur la population. Arusha, Commission Economique pour l'Afrique, 10p.

Ngondo A Pitshandenge S. (1992) : Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud du Sahara. in: UEPA (éd.), *The Structure and Dynamics of Family formation in Africa*, p. 28-45. Dakar, UEPA, (Troisième conférence africaine de population).

Ngondo APitshandenge S. (1996) : La polyandrie chez les Bashilele du Kasai Occidental (Zaïre). Fonctionnement et rôles. – Paris, CEPED, 22 p. (Les Dossiers du CEPED, n°42).

Olivier de S. (2007) : *de la nouvelle anthropologie du développement à la socio-anthropologie des espaces publics africain*, revue tiers-monde, 191.

OPM et Unicef (2012) : cadre de développement de la stratégie nationale de protection sociale en Côte d'Ivoire : Etat des Lieux, Défis et Perspectives de Renforcement de la Protection Sociale. Oxford Policy Management et UNICEF, Janvier.

*Ordonnance n° 2011 -167 du 13 juillet 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission dialogue, vérité et Réconciliation*, édition N° 001 du 21 Juillet 2011.

Ousmane D. (2003) « Côte d'Ivoire ; la fracture communautaire : qui détient la vérité » dans ivoire dimanche n°511 du 23 novembre 1980, P 48.

Pasquier D. (1999) « *la culture des sentiments* » Paris, maison des sciences de l'homme. Politique nationale de la jeunesse (2011-2015).

Politique nationale de service civique (2011-2015)

Philippe A. Laplante B. et Djire M. (1991) : Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar In: *Population*, 50e année, n°1, 1995 pp. 95-117.

RCI (2009a) : Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté. République de Côte d'Ivoire, janvier.

RCI (2009b) : Cadre de politique éducative sectorielle de la Côte d'Ivoire pour l'horizon 2020. République de Côte d'Ivoire, 14 mai.

RCI (2009c) : Rapport d'état du système éducatif ivoirien : Comprendre les forces et les faiblesses du système pour identifier les bases d'une politique nouvelle et ambitieuse. République de Côte d'Ivoire, mai.

RCI (2012) : Politique Nationale de l'Emploi, République de Côte d'Ivoire, juin.

REPCI (2006) : Ministère du plan et du développement, Rapport National sur l'Etat et le Devenir de la Population de la Côte d'Ivoire.

REPCI (2006) : Population et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire : Abidjan, juin 2007, 190 P.

République de Côte d'Ivoire (2009) : Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP), 2009, Abidjan, pp 44-45.

Roch Y (2007) : *Autochtones et allochtones sédentarisés en milieu rural Ivoirien* : processus d'intégration et logique de différenciation. Annales de l'université Omar Bongo, N°13.

Rwenge M. (1999) : Facteurs contextuels des comportements sexuels: le cas des jeunes de la ville de Bamenda (Cameroun). Rapport d'étude n°40UEPA, Dakar, 164p.

Savannah de T. (2012) : Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire : Les défis du contrôle des armes et de la lutte contre la violence armée avant la crise postélectorale, rapport spécial, Avril.

SIKA G .L, BENTUNI K. E KOUAME S. A. (2005) : Santé Sexuelle et de la reproduction des adolescents et des jeunes de (12-24 ans) en Côte d'Ivoire. ENSEA, PROJET IVC /03 /P02, Fond du royaume de Belgique

Talnan E, Anoh A, et Zanou B. (2002) : *Inégalités sociales et comportements sexuels à risque chez les jeunes adolescents en milieu urbain ivoirien*, Etude de la population africaine Supplément B du vol. 19, pp. 53-72.

Toulemon L. (1996) « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, n°3, 1996, p. 675-716, ici p. 694. Trottier, Sandra, 2002, *Trousse de formation sur la gestion féministe à l'intention des groupes de femmes et autres groupes communautaires*. Production de L'R des centres de femmes.

UNITED NATIONS (1988): *First Marriage: Patterns and Determinants*.—New York, United Nations, Department of International Economic and Social Affairs, 110 p.

UNITED NATIONS (1990): *Patterns of first marriage: timing and prevalence*.—New York-United Nations, 327p.

UNITED NATIONS (1991): *United Nations nuptiality chart*. —New York, Nations Unies, 4p.

UNITED NATIONS (1995): *Women's education and fertility behavior: recent evidence from the DHS*. —New-York, United Nations, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, 113p.

Vandewalle E. (1968) : Marriage in African censuses and inquiries, In: William BRASS, Ansley J. COALE, Paul DEMENY, Don F.HEISEL, Frank LORIMER, Anatole Romaniuk et Etienne Vandewalle (éd.), *The Demography of Tropical Africa*, p.183-238.—Princeton (New Jersey).

Vandewalle E. (1996): L'âge au mariage : tendances récentes, in : Karen FOOTE, Kenneth HILL et Linda G. MARTIN (éd.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p.119-154—Paris, PUF/INED, 371p. (Travaux et documents, (Cahier n° 135).

Vandewalle E et Henry L (1994) : *Multi lingual demographic dictionary*, Les économistes et la formation des couples. Le fonctionnement du mariage et du marché matrimonial, *Population*, vol.49, n° 4-5, p.1015-1039. 2<sup>nd</sup> (ed.) Liège, IUSSP .163p. WEISSY Osram.

Yapo E. et Irie M. (2001) : recensement général de la population et de l'habitation de 1998, Volume IV: Analyse des résultats, Tome 4, Etat matrimonial, Nuptialité. -Institut National de la Statistique, Abidjan.